



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172624 6



#IDW  
Mercurio







# MERCURE

## DE FRANCE,

DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes Célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits & Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.*

---

SAMEDI 4 MARS 1786.

---



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,  
rue des Poitevins, N<sup>o</sup>. 17.

*avec Approbation & Brevet du Roi*

# T A B L E

Du mois de Février 1786.

<b>P</b> IÈCES FUGITIVES.	
Vers à Mme la Marquise de G <sup>***</sup> , 3	Mémoire sur la nécessité de transférer & de reconstruire l'Hôtel-Dieu de Paris, 54
L'Été, Pastorale, 4	Etrennes Lyriques, 108
Vers sur la Mort du célèbre M. M <sup>***</sup> , 49	Projet du Nobiliaire de la Haute-Guienne, 113
— Sur le Plaisir, 50	Essais Historiques sur les Mœurs des François, 150
Quatrain sur Mgr. le Comte de Vergennes, 97	Délassemens de l'Homme Sensible, 161
— Adieux à Mme. G <sup>***</sup> , 98	Eloge de Maximilien-Jules-Léopold, Duc de Brunswick-Lunebourg, 164
Couplets Anacréontiques, ib.	Académie, 69, 177
L'Apothéose du Chev. d'Assas, 101	V A R I É T É S.
A Mme N..., 145	Lettres de Jenny de Bleinmore, 118, 167
A une jeune Demoiselle, 146	S P E C T A C L E S.
Quatrain, 147	Concert Spirituel, 84
Charades, Enigmes & Logogryphes, 9, 51, 107, 148	Académie Roy. de Musiq. 87
NOUVELLES LITTÉR.	Comédie Française, 135
Lettres sur l'Égypte, 11	Comédie Italienne, 139, 181,
Dissertations critiques pour servir à l'Histoire des Juifs, 31	Annonces & Notices, 43, 91, 141, 186
Traité de la Caractère, 39	

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,  
rue de la Harpe, près S. Côme,

ANTOIN GILBERT  
1786-1787

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 4 MARS 1786.

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

V E R S

*A Madame la Comtesse D'ARVILLE,  
Dàme d'Honneur de Madame Comtesse  
D'ARTOIS, en lui présentant, le jour  
de sa Fête, un bouquet de Roses &  
d'Immortelles.*

**E**MBLÈME de NOS sentimens,  
Ces fleurs naquirent sur vos traces :  
Nous devons les Roses aux Grâces,  
Les Immortelles aux Talens.

*( Par M. Baudin, d'Aix, Étudiant en  
Médecine à Paris, )*

A ij

*ARIETTE traduite du Drame de Vincerlas,  
d'Apostolo Zeno.*

**E**GRA, e languente

*Sta a cielo ardente,*

*La porporina*

*De' fior Regina :*

*Ma al fresco umore*

*Del primo albore*

*Ripiglia, e spiega*

*La sua belta.*

*Anche in ristoro*

*Del tuo martoro*

*Cor mio, sen viene*

*L'Amica spene ;*

*È al leggiadretto*

*Suo dolce aspetto*

*In te più ardito*

*L'amor si fu.*

**F**OIBLE & languissante

*Sous un ciel ardent,*

*La rose naissante*

*Touche à son couchant :*

*Que l'humide Aurore*

*La baigne de pleurs,*

*La fille de Flore*

*Redevient encore*

*La Reine des fleurs.*

*Ainsi, ma Pauline,*

*Si dans ma langueur*

*Ta bouche enfantine*

*Ranime mon cœur ;*

*A ton doux sourire*

*L'Amour enchanteur*

*Reprend son empire*

*Avec ton ardeur.*

*( Par M. Coures de Villeneuve, Imprimeur du Roi à  
Orléans ; Editeur de la Bibliothèque des meilleurs  
Poètes Italiens, en 36 vol. in-8°. , dont ce morceau est  
tiré, & pour laquelle on souscrit à raison de 2 liv. 10 s.  
le volume de 4 à 500 pages sur beau pap. caract. neuf.  
On délivre actuellement 7 vol. ; il en paroît un tous les  
mois franc de port par la poste. On souscrit à Paris,  
chez Nyon aîné, Libraire, rue du Jardinet ; chez Cuchet,  
Libraire, rue Serpente, & à Orléans, chez l'Editeur.*

*VERS sur le Discours de M. le Comte  
DE GUIBERT.*

**C**OMME en vos faits, on voit dans ce Discours  
Que vous aimez la gloire avec ivresse :  
Vous ne pouviez jamais placer mieux vos amours ;  
Vous n'aurez pas une ingrate maîtresse.  
(*Par l'Auteur des Vers insérés dans le Journal  
de Paris, Feuille du 23 Janvier 1786.*)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Mariage* ; celui  
de l'Énigme est *Bonnet de nuit* ; celui du  
Logogryphe est *Anne*, où l'on trouve *âne*.

*C H A R A D E.*

**M**ON premier, mot latin, fut jadis dans les cieux ;  
Mon second a porté le Monarque des cieux ;  
Et mon tout autrefois brilloit du haut des cieux.  
(*Par M. Ba\*\*n.*)

É N I G M E.

**Q**UOIQUE jamais dans l'eau, je suis toujours dans  
l'onde;

Je commence demain & je finis le monde.

( Par le même. )

L O G O G R Y P H E.

**C**HÉRI du Dieu des Vers, je naquis dans la France;  
Et par l'arrêt des bizarres destins,  
Ce fut, Lecteur, la Muse des Latins  
Qui sourit à ma naissance.

En me décomposant, tu trouveras d'abord  
Un fleuve très-connu dans les Œuvres d'Ovide;  
Le contraire de court; cet animal timide  
Qui se cache en son trou pour éviter la mort;  
Le bâton d'un Géant fameux dans l'Énéide.

Ami Lecteur, tourne-moi maintenant;

Et je deviens ce fleuve bienfaisant

Qui des Égyptiens féconde les campagnes;

Un Dieu Berger habitant des montagnes;

Un habitant du Nord; le plus beau des oiseaux.

Je pourrais bien encor, si je voulois m'en croire,

Présenter à tes yeux le Roi des animaux,

Et celle des Neuf-Sœurs qui préside à l'Histoire,

Et certaine épithète accordée aux François ;

Et.... mais chut!... j'ai huit pieds : bon soir ; & je me tais.

( Par le même. )

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

*PIÈCES intéressantes & peu connues, pour servir à l'Histoire & à la Littérature, par M. D. L. P. Tome 4<sup>e</sup>. in-12. A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez Prault, Impr., quai des Augustins.*

L'HISTORIEN n'a d'ordinaire à puiser que dans deux sources différentes : les dépôts publics, & les autres Historiens ; & il est un nombre de vérités qui, n'ayant pu pénétrer dans les dépôts publics, n'ont pu, par la même raison, être transmis par les Historiens. Il y a des faits que des contemporains ont recueillis, & qu'ils n'ont pu mettre au jour, par des considérations particulières, soit par crainte, soit par intérêt. Il arrive un temps où ces divers motifs ne subsistant plus, la publicité de ces mêmes faits peut être utile sans aucun danger ; mais souvent ils continuent de rester oubliés, parce que ceux qui les possèdent n'ayant aucun intérêt à les tenir secrets, n'en ont point aussi à les rendre publics.

Il est donc évident qu'on doit savoir beau-

coup de gré aux Écrivains qui se donnent la peine de fouiller dans les porte-feuilles particuliers, dans les papiers de famille, pour en tirer des détails utiles à l'Histoire, aux Sciences ou aux Arts. On doit même leur favoir gré d'en aller chercher de peu connus dans des Ouvrages imprimés, parce que la foule des Livres étant devenue innombrable, les moyens d'instruction, en se multipliant, sont désormais difficiles à déterrer dans ce chaos de Livres de toute espèce, où ils risquent de rester cachés.

Ce n'est pas que tous ces Mémoires particuliers doivent être regardés comme des titres irréprochables; mais au moins ce sont des témoins qu'il faut entendre, parce que leurs récits peuvent éclaircir les causes de plusieurs faits historiques, ou altérés par l'ignorance, ou déguisés par la foiblesse, ou dénaturés par l'imposture. En livrant le tout au creuset de la critique, les faits qui résisteront à cette épreuve, seront toujours des acquisitions réelles.

Tel est le but, tel est le travail de l'Éditeur du volume que nous annonçons. C'est le quatrième de ce Recueil; & il ne le cède point aux précédens, pour le nombre & l'intérêt des Pièces qu'il renferme. M. de L. P. ayant vécu avec beaucoup d'Hommes célèbres dans tous les genres, aux anecdotes qu'il a tirées des porte-feuilles qu'on lui a communiqués, il a joint celles qu'il avoit consignées dans le sien, & dans lesquelles il parle, tantôt comme

## D E F R A N C E .

Acteur, tantôt comme témoin. Mais il n'a pas borné ses recherches à ce qui étoit purement utile: son Ouvrage est un Recueil de choses sérieuses ou amusantes, même frivoles; il a voulu plaire en instruisant; & il a cru, avec raison, qu'un des grands moyens de plaire étoit la variété.

Après ces réflexions, nous allons faire connoître, soit en abrégeant, soit en citant, quelques morceaux de ce volume, parmi les Pièces historiques, trop considérables pour trouver ici leur place, tels qu'une *relation de la mort de Monaldeschi, Grand Ecuyer de Christine, Reine de Suède; des Anecdotes Russes; une Lettre de Henri II. à Diane de Poitiers; l'Histoire du fameux Père Ottoman, &c. &c.* Nous nous arrêterons un moment aux particularités concernant le *masacre de la S. Barthélemi, tirée des manuscrits d'Augustin Conon, Avocat au Parlement de Rouen.*

Ce qui donne envie d'en croire l'Auteur de ces manuscrits sur les horreurs qu'il raconte de cette fatale journée, c'est qu'il dit avec autant de franchise ce qu'il fait pour & contre le Parti Royaliste. L'Anecdote suivante peut être citée en preuve.

« On prétendit pourtant ( car il faut être  
 » vrai ) que ce même Duc de Guise, d'Au-  
 » male & autres Seigneurs, quelque sem-  
 » blant qu'ils fussent, s'y comportèrent assez  
 » doucement, & comme si leur colère se fût  
 » apaisée après la mort de l'Amiral; car ils

» sauvèrent à beaucoup la vie, même en la  
 » maison de Guise, où le Seigneur d'Acier  
 » & quelques autres s'étoient retirés à sau-  
 » veté ; tellement qu'à leur retour de la  
 » poursuite des fugitifs, & quelques jouts  
 » après, le Roi leur fit très-mauvais vilage,  
 » croyant que ceux qui étoient réchappés  
 » n'avoient été sauvés que par leur faute.»

Il faut avouer que si ce détail décharge un peu le Duc de Guise, il ne dépose pas en faveur de Charles IX ; & tout le reste guérit bien de la tentation qu'on pourroit avoir, d'excuser ce Monarque sur son extrême jeunesse. Quand l'Auteur du manuscrit nous a représenté tout le Dimanche du 24 Aoûr, *employé à tuer, violer, saccager, le nombre des morts excédant dix mille personnes ; les rues couvertes de corps morts ; la rivière teinte en sang ; les portes & entrées du palais du Roi teintes de même couleur, sans que les yeux fussent encore assouvis ; on ne peut entendre sans indignation ce Monarque dire, à propos du temps, qui fut clair & serein pendant les jours du massacre : qu'il sembloit que le temps se réjouit de la ruerie des Huguenots.*

Le même Écrivain ajoute : « Le Roi, quel-  
 » ques jours après, envoya chercher *Pizon*,  
 » *Bouchier*, & *grand massacreur*, auquel il  
 » demanda s'il y avoit encore dans la ville  
 » quelques Huguenots de reste. A quoi *Pizon*  
 » répondit qu'il en avoit jeté le jour aupara-  
 » vant six-vingt dans l'eau, & qu'il en avoit

» encore entre ses mains autant pour la nuit  
 » suivante. De quoi le Roy, grandement  
 » resjoui, se print à rire si fort, que ne le  
 » sauriez croire.»

Le crime sans remords, le crime commis avec ce sang-froid, à l'âge qu'avoit Charles IX, est un phénomène monstrueux dans la Nature.

Parmi les *Mélanges Historiques*, il y a des traits singuliers ou remarquables. Sous Philippe V, un des premiers Seigneurs de la Cour ayant tué un Commis aux barrières, ce Monarque fit appeler le père, & lui ayant conté l'aventure sans nommer le coupable, l'interrogea sur le châtiment qu'il devoit ordonner : « La mort, Sire, répondit le Duc :  
 » il faut un exemple ; sans quoi..... Vous  
 » ignorez sans doute, dit le Prince en l'in-  
 » terrompant, quel est celui dont vous pro-  
 » noncez la sentence!..... Si c'étoit votre  
 » fils? Dût-ce être moi-même, dit le père  
 » en sanglottant, je n'ai rien dit que de juste,  
 » & ne changerois point d'avis. Eh bien,  
 » reprit le Roi, puisque vous avez jugé en  
 » Roi, c'est à moi de juger en père. Votre  
 » fils est jeune, & a besoin de grâce. Je la  
 » lui donne. Dédommagez la famille de  
 » l'homme qu'il a tué, & qu'il voyage pen-  
 » dant quelques années, pour apprendre à  
 » respecter les loix de son pays.»

Quand on ne connoît que la révolution que *Cromwel* a opérée dans son pays, sans être instruit en détail des secrets ressorts qu'il

à fait agir, on est surpris en lisant le portrait que fait de lui Higgons, Historien Anglois, qui passe pour être très-impartial. Cet Auteur, qui ne lui accorde, des qualités, soit du corps, soit de l'esprit, qui servent de degrés à l'ambition, que la dissimulation & l'hypocrisie, ajoute que sa figure étoit basse, pour ne pas dire vile, son regard faux & sinistre, sa politique grossière & indigne d'un homme bien né. Il prétend qu'on ne doit attribuer l'excès de son élévation, qu'à l'étrange concours des circonstances; circonstances qui, dit-il, n'étant jamais arrivées auparavant, ne se retrouveront peut-être jamais les mêmes. Enfin il ne lui accorde d'autres talens que celui de prêcher, de pleurer & de prier; ce qui lui acquit l'estime de la populace & des soldats d'une armée fanatique. " D'où l'on  
 » peut conclure avec raison, que, né dans  
 » un tout autre temps en Angleterre, il n'y  
 » auroit jamais été qu'Olivier Cromwel; &  
 » qu'en France il ne seroit peut-être jamais  
 » parvenu à commander un Bataillon de  
 » Milicés. "

Forcés de borner nos citations, nous allons rapporter une Anecdote sur Louis XIV, assiégeant Amsterdam, qui étoit prête à se rendre. " Les Magistrats s'assemblent, délibèrent  
 » sur ce qu'il y avoit à faire dans une telle  
 » circonstance; & l'on convient unanimement  
 » de lui porter les clés de la ville. On  
 » s'apperçoit alors qu'un vieux Bourgeois  
 » mestre endormi n'a pas donné son suffrage.

» On le réveille ; il demande ce qui a été  
 » délibéré : — *D'aller offrir au Roi de France*  
 » *ce les clés de la ville. Les a-t'il demandées,*  
 » repartit le vieux dormeur. — *Pas encore,*  
 » lui réplique-t'on. — *En ce cas, Messieurs,*  
 » leur dit-il, *attendez du moins qu'il les de-*  
 » *mande.* Et ce seul mot, à ce qu'on dit,  
 » sauva la République. »

A ce trait historique joignons-en un autre  
 d'un ton différent. « Au moment où les Mi-  
 » nistres de la Reine *Élisabeth*, intimement  
 » persuadés que c'étoit plaire à leur jalouse  
 » & cruelle Reine, que de lui faire envisager  
 » la mort de *Marie Stuart* comme absolu-  
 » ment nécessaire à son repos, ainsi qu'à  
 » celui de ses sujets ; le Comte de *Leicestre*,  
 » qui n'étoit pas plus consciencieux ni moins  
 » cruel que les autres, mais plus fin & plus  
 » politique, vint un jour trouver la Reine,  
 » & la conjura de ne point risquer une ac-  
 » tion dont l'infamie pouvoit retomber sur  
 » elle-même, puisqu'elle étoit injurieuse à  
 » la majesté de toutes les Têtes Couronnées.  
 » *Mais comment donc m'en défaire,* s'écria  
 » avec quelque dépit l'implacable *Élisabeth* ?  
 » *En la faisant mourir avec décence,* répliqua  
 » le courtisan. *Avec décence,* lui dit la Reine  
 » étonnée ! *En lui envoyant,* repartit l'autre,  
 » *un Apothicaire ; & non pas un Bourreau.*  
 » *Élisabeth* se repentit, dit-on, plus d'une  
 » fois de n'avoir pas suivi ce conseil. »

Outré diverses Poésies de l'Éditeur, on  
 trouve dans ce volume plusieurs Pièces de

vers qui ne se trouvent point parmi les Œuvres de leurs Auteurs. Dans cet article se trouvent les vers suivans, qui sont de *Corneille*, & que l'Éditeur a tirés d'un Recueil de Poésies, imprimé du temps de ce célèbre Tragique:

*La Comtesse de \*\*\* à la Marquise de \*\*\*.*

MARQUISE, si mon visage  
A quelques traits un peu vieux,  
Souvénéz-vous qu'à mon âge  
Vous ne vaudrez guères mieux.

LE temps aux plus belles choses  
Aime à faire cet affront :  
Il saura faner vos roses  
Comme il a ridé mon front.

LE même cours des planètes  
Règle nos jours & nos nuits :  
On m'a vû ce que vous êtes ;  
Vous serez ce que je suis.

Cependant j'ai quelques charmes  
Qui sont assez éclatans,  
Pour n'avoir pas trop d'alarmes  
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore ;  
Mais ceux que vous méprisez  
Pourroient bien durer encore  
Quand ceux-là seront usés.

CHEZ cette race nouvelle,  
 Où j'aurai quelque crédit,  
 Vous ne passerez pour belle  
 Qu'autant que je l'aurai dit.

Nous avons transcrit cette Pièce, parce qu'en effet ce sont des vers charmans & peu connus. Mais nous observerons à M. de L. P. qu'il s'est mépris, en disant qu'ils ne se trouvent dans aucune des Éditions de Corneille. Nous n'en avons qu'une dans ce moment sous nos yeux, la plus connue, celle de 1758, vendue chez Durand, rue du Foin, en 10 volumes; & nous y trouvons cette même Pièce, page 103 du tome 10<sup>e</sup>, contenant les Œuvres diverses. Nous l'y trouvons avec une stance de plus, que voici :

Pensez-y, belle Marquise;  
 Quoiqu'un grison fasse effroi,  
 Il vaut bien qu'on le courtise  
 Quand il est fait comme moi.

Observons encore que le mot *grison*, qui se trouve dans cette stance, prouve que l'Éditeur du Recueil dans lequel M. de L. P. a pris ces vers, leur avoit donné un faux titre, en faisant parler la Comtesse de \*\*\* à la Marquise de \*\*\*. C'est Corneille lui-même qui parle en son propre nom; & en effet, si l'on y réfléchit, ces vers :

Chez cette race nouvelle  
 Où j'aurai quelque crédit,

Vous ne passerez pour belle

Qu'autant que je l'aurai dit,

se rapportent bien plus naturellement à un Poète qu'à une Comtesse.

Ces observations ne touchent pas au goût avec lequel ce volume est rédigé, ni au mérite des Pièces qu'il renferme. L'agrément s'y trouve joint à l'utilité ; & nos Lecteurs désireront sans doute comme nous, que M. de L. P. continue de fouiller dans son riche porte-feuille.

**TRADUCTION** nouvelle des *Élégies de Sextus Aurelius Propertius*, Chevalier Romain. 1 vol. in-12. Prix, 2 liv. 8 sols. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Jombert fils, Libraire, rue Dauphine, & chez les Marchands de Nouveautés.

EN 1772, il parut une autre Traduction des *Élégies de Propertius*, par M. de Longchamps, (Paris, le Jay) in-8°. très-agréablement imprimée, le texte à côté, écrite d'un style élégant, animé, plein de chaleur : elle obtint le succès qu'elle méritoit ; mais on eut à reprocher à l'Auteur de n'être pas assez fidèle ; défaut d'autant plus sensible, que le texte, voisin de la version, avertissoit le Lecteur à chaque pas des écarts du Traducteur. On y trouve toutes les idées de Propertius, exprimées même avec force ; mais ce n'est pas l'expression de cet Auteur ; & ceux qui n'entendent point

l'original, apprendront seulement dans cette Traduction ce que Properce a écrit, sans connoître du tout sa manière d'écrire.

M. de la Houffayé, Auteur de la Traduction nouvelle que nous annonçons, a voulu sans doute éviter un reproche semblable, & s'est attaché infiniment davantage à copier fidèlement son Auteur; mais peut être n'a-t'il pas évité avec assez de soin un écueil contraire. Son style se ressent trop de la gêne continuelle où l'a mis l'envie de tout rendre. Il n'a ni l'aifance, ni la chaleur, ni l'élégance du premier Traducteur; & comme ces qualités distinguoient particulièrement le style de Properce, on est fâché de ne les pas trouver dans sa version. Cette négligence peut être d'autant moins excusée, que l'absence du texte laissoit au Traducteur plus de liberté. Il paroît que M. de la Houffayé, satisfait d'avoir bien entendu son Auteur, ne s'est pas assez occupé des moyens de le faire paroître avec avantage, & que l'Ouvrage a été fait très-vîte. Si cela est, nous l'invitons à y donner de nouveaux soins, à le revoir sévèrement, & à faire disparaître ces taches dans une nouvelle Edition. Il restera toujours à celle-ci le mérite d'une grande exactitude; mérite d'autant plus précieux, que cet Auteur est difficile à entendre, & que cette traduction peut épargner beaucoup de peine aux Gens-de-Lettres qui voudront la comparer à l'original. Nous croyons même devoir engager M. de la Houffayé, s'il la fait réimprimer, à y joindre le texte, quels

que soient les motifs qu'il ait allégués dans la Préface pour s'en dispenser.

Pour donner à nos Lecteurs une idée de cette Traduction, & leur soumettre en même temps le jugement que nous venons d'en porter, nous citerons au hasard une des Éloges de Properce, avec la Traduction de M. de la Houffaye & celle de M. de Longchamps, afin qu'on puisse les comparer.

*Non ego nunc tristes vereor, mea Cynthia, mans,*

*Nec moror extremo debita fata rogo,*

*Sed ne forte tuo careat mihi funus amore :*

*Hic timor est ipsis durior exequiis.*

*Non adeò leviter nostris puer hæsit ocellis,*

*Ut meus obliro pulvis amore vacet.*

*Illi Phylacides jucunda conjugis heros*

*Non potuit cæcis immemor esse locis ;*

*Sed, cupidus falsis attingere gaudia palmis,*

*Thessalis antiquam venerat umbra domum.*

*Illic quiquid ero, semper tua dicar imago.*

*Trajicit & fati littora magnus amor.*

*Illic formose veniant chorus heroinæ,*

*Quas dedit Argivis Dardana prada viris,*

*Quarum nulla tuâ fuerit mihi, Cynthia, formâ*

*Ærator, & tellus hoc ita justa sinat.*

*Quamvis te longa remorentur fata senecta,*

*Cara tamen lacrymis ossa futura meis :*

*Quæ tu viva meâ possis sentire favillâ ;*

*Tum mihi non ulto mors sit amara loco.*

*Quam vereor, ne te, contempto, Cynthia, busto,*

*Abstrahat è nostro pulvere iniquus amor,*

*Eogat & invitam lacrymas siccare cadentes!*

*Flectitur assiduis certa puella minis.*

*Quare, dum licet, inter nos latemur amantes.*

*Non satis est ullo tempore longus amor.*

Voici la Traduction nouvelle de M. de la Houffaye, que nous donnons la première, comme plus conforme au texte, dont elle doit faciliter l'intelligence.

« Dans l'état où je suis, descendre tristement chez les morts, ou *songer aux derniers devoirs qui me seront rendus*, n'est pas ce qui me chagrine : mais mourir peut-être, Cynthia, sans être aimé de toi, voilà une idée qui me désolé plus que celle du trépas. L'amour m'a tellement soumis à toi, qu'il brûlera encore mes cendres. »

« C'est ainsi que, dans l'empire de la mort, Protésilas ne put jamais oublier les charmes de son épouse, & que désirant la serrer *vainement* dans ses bras, son ombre vint errer auprès d'elle en Thessalie, dans son ancien palais. Dans le même séjour, quel que soit mon sort, ton image ne me quittera jamais. Le tendre amour connoît-il les bornes du trépas? »

En vain s'offriront à moi dans les enfers toutes ces beautés célèbres qui tombèrent entre les mains des Grecs : je ne serai jamais frappé des traits d'*aucune*, comme des tiens,

Cynthia, auxquels la terre ne possède rien de comparable. Quelque vieillesse que les destins te réservent, le dernier de tes jours précieux ne verra pas moins couler mes larmes. Ah! s'il étoit possible que tu partageasses sur ma tombe les mêmes sentimens, je ne regretterois de mourir en aucun lieu de l'Univers.»

» Mais, ma Cynthia, que je crains qu'une passion étrangère ne t'inspire du mépris pour mon bûcher, & ne t'écarte de ma cendre! que je crains qu'elle ne te force à sécher les larmes qui tomberont de tes yeux! Est-il une maîtresse fidelle que les menaces constantes de l'Amour ne finissent par maîtriser? Tandis que nous le pouvons, Cynthia, aimons donc pour notre bonheur mutuel. *Quel insensé assignera jamais de terme à l'Amour heureux!* »

*Traduction de M. de Longchamps.*

« Non, Cynthia, ce n'est pas la mort qui m'effraye; je consens volontiers de payer ce dernier tribut à la Nature. Tout ce que je crains, c'est qu'en perdant la vie, je ne perde aussi ton amour. Les horreurs du tombeau n'ont rien d'aussi cruel que cette idée. »

« Le souffle du trépas seroit-il donc capable d'effacer les traits profonds que l'Amour a gravés dans *nos cœurs*? La mort ne put éteindre dans Protésilas le souvenir de sa chère Léodamie: pour jouir encore de ses embrassemens, il quitta le séjour des ombres, & reparut dans son ancienne demeure de Thes-

faïe. Quelle que soit ma destinée sur les sombres bords, je ne cesserai jamais d'être ton amant. Un amour *comme le mien* peut franchir aussi les obstacles de l'onde infernale. En vain la troupe de ces Héroïnes que le sort des armes soumit aux vainqueurs de Troye, s'offroit à mes regards : *la terre équitable ne permettra pas* qu'aucune de ces beautés l'emporte à mes yeux sur Cynthie. Quand le destin épargneroit tes jours jusqu'au terme d'une longue vieillesse, je n'en donnerois pas moins des larmes *au trépas qui réuniroit nos cendres*. Ah ! puisses-tu brûler pendant ta vie de cet amour qui me consumera dans le tombeau ! Oui, quelque part qu'il me fallût la subir, la mort me seroit douce à ce prix. Mais que j'ai lieu de craindre qu'un nouvel amour ne commande à tes pleurs de se tarir, & ne te fasse, hélas ! oublier ce que tu devras à mon ombre ! Il n'est point de constance à l'épreuve des ordres maîtrisans de l'Amour. Hâtons-nous donc, ô Cynthie ! de goûter les douceurs d'une flamme mutuelle ; durât-il un siècle, l'amour heureux n'est jamais qu'un instant. »

Le Lecteur peut prononcer maintenant entre ces deux Traductions, qui offrent à peu près par-tout les mêmes défauts & le même mérite. On ne fait pourquoi M. de la Houffaye en a tronqué quelques-unes & omis d'autres en entier.

Dans sa Préface, il combat avec avantage l'opinion de ceux qui donnent à Tibulle la préférence sur Properce dans le genre éro-

tique; il la donne à ce dernier, même sur Ovide; & il fonde ce sentiment sur des raisons plausibles & sur beaucoup d'autorités. Pourquoi donc l'opinion contraire paroît-elle plus généralement reçue? Ne seroit-ce point que le style de Properce étant véritablement plus obscur que celui de ses rivaux, on a trouvé plus court de le condamner que de se donner la peine de l'entendre? Il faut convenir aussi qu'il est difficile de faire une appréciation bien exacte du mérite de deux Auteurs qui en ont beaucoup, & que c'est d'après le plus ou moins d'analogie qu'on rencontre entre leur manière de sentir & la sienne propre, qu'on se détermine souvent en faveur de l'un d'eux.

*LE Mariage inattendu de Chérubin, Comédie en trois Actes & en prose, par Mme de Gouge. A Séville, & se trouve à Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, & chez les Marchands de Nouveautés.*

Cette Comédie n'est ni une parodie ni une critique de la Comédie de M. de Beaumarchais. Elle fait suite au *Mariage de Figaro*, comme celui-ci fait suite au *Barbier de Séville*; & son action commence même longtemps après que celle du *Mariage* est finie. On s'en appercevra par la différence des rôles que jouent les mêmes personnages dans la nouvelle Comédie. Mme de Gougé ayant pris

les noms, a dû conserver les caractères; mais son intrigue lui appartient.

Il ne manque ici à la maison du Comte *Almaviva* que deux personnages notables, *Mathurin* & le Docteur *Bartolo*. Mais la situation de la plupart est bien changée. *Figaro* a fait fortune; car dès la seconde Scène, le Comte lui dit: vous faites l'important, Monsieur le Financier parvenu. Le Comte, au contraire, s'est fort dérangé; il a vendu son château.

Mais c'est sur-tout *Chérubin* qu'on seroit presque tenté de ne pas reconnoître. Ce joli espiègle, qui couroit après toutes les femmes, qui sentoit des émotions, même à l'aspect de la vieille *Marceline*, qui sur-tout étoit si tendrement, si timidement amoureux de la Comtesse, est aujourd'hui vertueusement & uniquement épris de *Fanchette*; ce Page enfin, traité si cavalièrement, à qui le Comte va jusqu'à donner un soufflet, au moins d'intention, est aujourd'hui un grand Seigneur lui-même, protecteur de son Excellence, ou du moins son bienfaiteur; car il loge le Comte & la Comtesse dans leur château, qu'il a acheté.

Pour *Fanchette*, son amour n'est plus un enfantillage. C'est très-sérieusement & de tout son cœur qu'elle répond à la passion de *Chérubin*, devenu M. le Marquis. On remarque même en elle un certain air de dignité qui n'est pas ordinaire à une fille de son état, Mais son amour & sa fierté sont bien contra-

riés par *Antonio* ; car il l'a fiancée avec un *Nicolas*, qui lui déplaît autant qu'il est bête.

*Fanchette* & *Chérubin* gémissent douloureusement sur leur sort ; mais le Comte, qui prouve qu'il est plus facile à un libertin de se ruiner que de se corriger, est toujours à la poursuite de *Fanchette*.

Telle est la fable que Mme de *Gouge* a bâtie avec les personnages de M. de *Beaumarchais*. Dans la nouvelle Comédie, la Comtesse & *Suzanne* sont bien moins occupées ; la dernière sans doute, parce qu'elle est femme, depuis quelque tems, de *Figaro* ; & la Comtesse, parce que *Chérubin* ne met plus en danger sa fidélité conjugale.

Au moment où le mariage de *Fanchette* va se terminer, on apprend que le Duc & la Duchesse de *Médoc*, parens de la Comtesse & de *Chérubin*, vont arriver en visite au château. On se détermine à aller au-devant d'eux ; & le Comte trouve des prétextes pour rester seul, en faisant partir tout le monde. Comme il a tant de goût pour le droit du Seigneur, que même en vendant son château il n'a pas voulu renoncer à ce droit-là, il se décide à en user auprès de *Fanchette*. Mais pour la tromper, il lui fait croire que c'est *Cherubin*, qui, étant en possession du droit du Seigneur par l'acquisition de la terre, exige qu'elle passe avec lui une demi-heure tête-à-tête. Le rendez-vous est troublé par le retour de *Chérubin* & de toute la compagnie. Le Duc & la Duchesse qui arrivent en même-temps,

temps, viennent réclamer *Fanchette*, qui se trouve leur fille. Leur mariage d'abord secret, & ensuite réhabilité, les avoit forcés à en faire mystère; & de là on devine que *Fanchette* devient la femme de *Chérubin*.

Il y a certainement du talent dans cette Comédie, dont les détails annoncent de l'esprit & de l'imagination. Les caractères y sont conservés fidèlement; & même le ton du dialogue du *Mariage de Figaro* y est quelquefois parfaitement imité. Nous ne citerons qu'un morceau d'une Scène où se trouvent le Comte & *Chérubin*, avec *Fanchette*, la Comtesse & *Suzanne*. *Chérubin*, comme de raison, fait l'éloge de *Fanchette*.

LE COMTE, (à part.)

« Il en est amoureux comme un Espagnol.  
 » Je m'en étois douté: voilà ce qui l'a guéri  
 » de sa passion pour la Comtesse. Je n'en suis  
 » pas fâché.

FIGARO, (bas au Comte.)

« Je le crois, Monsieur; voilà votre hon-  
 » neur à couvert: vous avez couru de grands  
 » risques!

LE COMTE, (de même.)

« Chut!

SUZANNE.

« Vous voyez comme l'éloge la fait rougir.

» C'est une vérité.

F A N C H E T T E.

» Madame la Comtesse, ne me gêtez pas :  
» je ne le fais que trop.

F I G A R O.

» Les femmes en conviennent rarement ;  
» mais elle est si jeune, si simple, que la  
» vanité n'a pas encore corrompu son âme.

L E C O M T E, (*bas à Figaro.*)

» Cela viendra, M. Figaro, cela viendra.

F I G A R O.

» Vous l'espérez, Monseigneur ?

L E C O M T E.

» J'y compte.

C H É R U B I N.

» Mais pourquoi épouser un homme que  
» vous n'aimez pas ?

L E C O M T E.

» On dit que l'amour vient avec le temps.

F I G A R O.

» Et moi, je soutiens qu'il s'en va.

S U Z A N N E.

» Figaro a raison.

F I G A R O.

» Je l'aurois juré, &amp;c.»

Dans ce court dialogue épigrammatique, chacun des Interlocuteurs rappelle si bien le caractère & le ton des personnages tels qu'on les voit dans le *Mariage de Figaro*, que la ressemblance va jusqu'à l'illusion. Cette sorte d'imitation, qui ailleurs seroit impuissance & plagiat, est ici une preuve de talent.

On est étonné sur-tout lorsqu'on lit dans la Préface de cet Ouvrage : « Je le présente » aujourd'hui au Public, rempli de fautes, » tel que doit l'être une production faite en » vingt-quatre heures, à laquelle je n'ai rien » changé. Nous ignorons ce qui surprendra le plus, ou tant de facilité ou tant de modestie.



---

**SCIENCES ET ARTS.**


---

*PHYSIQUE du Monde, cinquième volume,  
Tome premier, (le second est sous presse)  
Section cinquième.*

**L**A première Section de cet Ouvrage, contenue dans le premier volume, renferme l'examen de tous les systéme de Cosmographie; la seconde, contenue dans le second volume, embrasse toute l'Astronomie physique; la troisième, contenue dans le troisième volume, renferme toute la théorie de la lumière; la quatrième, contenue aussi dans le quatrième volume, renferme toute la théorie des couleurs.

Le traité du feu qui forme la cinquième Section, a exigé deux volumes.

Chaque Section de cet Ouvrage renferme donc une théorie particulière, & doit être regardée comme un Ouvrage séparé & complet. Chacune de ces Sections présente, outre notre théorie, l'analyse raisonnée de toutes les opinions des Savans sur la matière qu'elle renferme, toutes celles au moins qui méritent d'être rappelées.

Les différentes Sections n'ont de rapport entre elles que parce qu'elles reposent toutes sur un principe commun, ou plutôt, parce que toutes ces différentes théories se déduisent d'un principe unique.

Cet Ouvrage est donc, non-seulement un corps complet de Physique, mais encore une Bibliothèque générale & raisonnée de cette science.

Toute la Physique céleste & la Physique sublunaire n'exigent plus qu'un principe simple, très-facile à concevoir; ou plutôt elles se déduisent toutes deux

d'un seul fait inattaqué autant qu'inattaquable. Dans tout cet Ouvrage il n'y a pas une supposition ; surtout les hypothèses qui ont tant retardé les progrès de cette science, sont remplacées par les déductions rigoureuses, nécessaires & très-lumineuses d'un principe démontré ; & les explications de tous les phénomènes n'en sont que des corollaires.

Notre monde est une machine ; & cette machine , ainsi que tout autre , est soumise aux loix de la mécanique.

Plus le principe que nous avons invoqué s'applique aux différens grands phénomènes , plus il est démontré qu'il suffit pour les expliquer tous.

Aux preuves qu'en ont déjà fournies la théorie physique de tous les mouvemens célestes, celle de la lumière, celle des couleurs, se réunissent celles que présente la théorie du feu & de la chaleur , & celle-ci paroît ne plus laisser de doute.

Nous avons joint à ce cinquième volume un résumé sommaire de nos principes qui répond suffisamment à toutes les objections faites ou à faire.

Il vient de paroître un Ouvrage intitulé: *Observations Critiques sur la Physique Newtonnienne*. L'Auteur de cet Ouvrage, dont le nôtre paroît n'avoir pas été connu, fait valoir avec sagacité, vigueur & succès toutes les objections que nous avons faites contre le système des attractionnaires, & d'autres encore qui nous ont échappé, ou que nous avons négligées, parce que ce Savant ne s'étant point, ainsi que nous, proposé de rien mettre à la place de l'attraction, avoit plus de temps à sacrifier pour la combattre. Il manifeste à chaque page les embarras & les contradictions des attractionnaires. Encore deux ou trois Ouvrages écrits d'une manière aussi lumineuse, & on ne parlera plus de l'attraction que comme de l'horreur du vuide & des qualités occultes.

Le Baron DE MARIJETZ.

B iij

## VARIÉTÉS.

LETTRE aux Auteurs du Mercure.

MESSIEURS,

AYANT rendu compte de la *Suite & fin de la Vie & des Ouvrages de Tristram Shandy*, vous ne parlez peut-être point de la nouvelle Traduction du même Ouvrage, par M. de L. B., qui se vend chez Buisson & chez Delalain, rue S. Jacques. Permettez-moi de détruire une prévention qu'on s'est efforcé d'établir contre elle.

On a affirmé, par un avis répandu dans plusieurs Journaux, qu'il ne faut pas confondre cette Traduction avec celle de M. le Marquis de \* \* ; que celle de M. de L. B. est d'un style lâche & rampant, & que les idées de Stern y sont si gauchement rendues, qu'on croiroit cette Traduction l'ouvrage d'un Ecolier forcé de faire une version.

J'ai lu, Messieurs, cette Traduction. Bien-loin d'y trouver les défauts qu'on lui reproche, j'ai reconnu dans un grand nombre de morceaux la touche originale de l'Auteur, le caractère, en un mot, de cet Ouvrage, aussi bizarre dans sa marche que piquant dans ses détails. Mais pour opposer à ce jugement très-suspect une autorité qui ait quelque poids, souffrez que je transcrive ici une Lettre que M. l'Abbé Reynal écrit à M. de L. B. La voici :

« J'ai reçu le présent que vous avez bien voulu

» me faire; les Écrivains les plus prévenus en fa-  
 » veur de notre langue, n'auroient jamais osé es-  
 » pérer que la gaieté, que l'esprit, que l'originalité  
 » de Stern pussent être rendus aussi heureusement  
 » que vous l'avez fait; vous voilà comme obligé  
 » de nous donner en entier un Ouvrage dont vous  
 » avez traduit d'une manière très-piquante deux des  
 » plus agréables morceaux.»

Après cet éloge d'un homme célèbre, qui nous met à même d'apprécier la critique injurieuse que je vous dénonce, j'ajouterai que plusieurs Lettres de Stern, quelques dissertations philosophiques, des morceaux extraits de ses Sermons, & quelques pensées & bons mots qui se trouvent de plus dans la Traduction de M. de L. B. doivent lui assurer la préférence.

Je serois bien tenté, Messieurs, de donner à vos Lecteurs une idée du style piquant dont M. de L. B. rend l'Auteur qu'il traduit, & de mettre sous leurs yeux la manière vraiment comique dont Tobie imite avec son serviteur Trim, les campagnes de Marleboroug; ils verroient comment il le peint saisissant le plan d'une Place investie; transportant les lignes de la ville sur son local; déterminant l'échancrure & la profondeur des fossés; les talus des glacis, & la hauteur précise de chaque parapet, &c. &c. &c. Mais ce morceau passeroit les bornes d'une Lettre; permettez-moi seulement de transcrire, en l'abrégeant, le Chapitre sur un Ane que Stern rencontra sur le seuil de la porte de son hôtel.

« Je fus arrêté, dit-il; c'étoit par un pauvre âne  
 » qui y entroit avec une couple de larges paniers  
 » sur le dos, pour quêter humblement des têtes de  
 » navets & des feuilles de choux. Il s'arrêta sur le  
 » seuil de la porte, ayant ses deux pieds de devant  
 » dans la cour & ceux de derrière dans la rue, in-  
 » certain s'il devoit entrer ou non.

» Ah ! c'est un animal que je ne battrai jamais !  
 » la patience & la résignation dans les souffrances ,  
 » sont si affectueusement écrites dans les regards &  
 » dans son maintien ; son humilité plaide si fort  
 » pour lui , qu'il me désarme au point que je ne fais  
 » pas même lui parler incivilement .... En vérité , de  
 » toutes les classes des êtres qui sont au-dessous de  
 » moi , il est le seul avec lequel je converse ; car  
 » pour les perroquets & les geais , je ne leur dis  
 » jamais un mot. Je ne fais point échanger avec  
 » eux la moindre idée , non plus qu'avec les  
 » singes....

» Mais avec un âne je parlerois toujours.

» Soyons honnête , dis-je en voyant qu'il m'étoit  
 » impossible de passer entre la porte & lui.

» Entres-tu , mon ami , ou fors-tu ?

» L'âne tourne tristement sa tête , & regarde dans  
 » la rue.

» Bon , répliquai je ! nous attendrons une minute  
 » ton conducteur.

» Il retourna sa tête tout pensif , & regarda fixe-  
 » ment le côté opposé.

» Je t'entends parfaitement ; si tu faisois une  
 » fausse démarche , il t'assommeroit de coups. Eh  
 » bien ! une minute n'est qu'une minute ; & si je  
 » sauve à ce bon animal une bastonnade , elle ne  
 » sera pas mal employée.

» Il mangeoit une tige d'artichaut pendant que  
 » je lui parlois ; & la nature combattant en lui entre  
 » la faim & l'amertume de ce mets , il la laissa  
 » tomber six fois & la reprit six fois.

» Que Dieu t'aide , pauvre animal ! ton déjeuner  
 » est bien amer , tes jours le sont bien autant ; les  
 » coups qu'on te donne pour tes gages le sont en-  
 » core plus ; tout , oui , tout ce qui est vie pour les  
 » autres , est amertume pour toi.... Et tu n'as pas  
 » un ami dans le monde qui te donne un macaron !

» En disant cela je sortis de ma poche le sac qui  
 » contenoit ceux que j'avois achetés, & je lui en  
 » donnai un....

» Quand il eut achevé, je le pressai d'entrer: il  
 » étoit pesamment chargé; ses jambes trembloient  
 » sous lui, il aimoit mieux s'en aller; & comme je  
 » le prenois par le licol, le licol me resta aux  
 » doigts.

» Alors il me regarda d'un air triste & soumis:  
 » Ne m'en frappez pas, ne m'en battez pas, me  
 » disoit-il; mais si vous voulez le faire, vous le  
 » pouvez, &c. &c. &c. &c. »

Pardon, Messieurs, de la longueur de cette Lettre;  
 mais je ne peux la terminer sans extraire quelques  
 pensées des différens sujets traités par Stern, & dont  
 M. de L. B. a enrichi & augmenté sa Traduction.

« L'homme vain est toujours malade. Touchez-  
 le, vous le blessez. Il agit comme si personne autour  
 de lui n'avoit ni sensibilité ni délicatesse; & il en a  
 rant, que les plus petites négligences qui seroient à  
 peine ressenties par les autres, le piquent continuel-  
 lement, & le percent sans cesse jusqu'au cœur. »

» Nous déclamons si haut contre les vicieux;  
 nos cris se réunissent tellement contre-eux, qu'un  
 homme sans expérience qui s'en rapporteroit seu-  
 lement à ses oreilles, s'imagineroit que le genre-  
 humain a formé une association pour chasser le vice  
 hors des limites du monde. Changeons la scène, &  
 qu'il voye la réception que la société fait au vice:  
 il connoîtra que sa conduite est en opposition avec  
 ses paroles; ce qu'il a entendu sera tellement con-  
 trarié par ce qu'il voit, qu'il ne saura auquel de ses  
 sens il pourra désormais se fixer. »

« Ce que nous attendons des autres, est toujours  
 en raison de ce que nous nous estimons nous-mêmes;  
 & les refus, sans nous détromper, irritent notre  
 orgueil. »

« Le ton positif & tranchant est une absurdité. Si vous avez raison, il diminue votre triomphe ; si vous avez tort, il ajoute à la honte de votre défaite. »

« Le desir est une passion dans la jeunesse & un vice dans la vieillesse ; quand il sollicite il est pardonnable ; quand on le sollicite il est vil. »

Je borne-là mes citations : elles suffiront pour caractériser l'esprit philosophique de Stern, & le style de M. de L. B. qui n'est, comme on le voit, ni lâche ni rampant. Je me flatte, Messieurs, que vous voudrez bien insérer ma Lettre dans le plus prochain Mercure : la protection que vous devez aux Gens-de-Lettres, trop souvent victimes de la cupidité, vous en fait un devoir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

## S P E C T A C L E S.

### ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

**L**E Jeudi 23 du mois dernier, on a remis *Panurge*, Comédie - Opéra en trois Actes, par M. M...., musique de M. Grétry.

On a peut-être jugé cet Ouvrage trop rigoureusement, lors de ses premières représentations ; & le reproche de négligence qu'on a fait au style, n'est peut-être pas aussi fondé qu'on le pense. Le principal personnage n'est qu'un bouffon ignorant & avantageux, dans la bouche duquel le beau langage seroit déplacé. Ce personnage devient d'autant plus

plaisant par le ridicule ; qu'il présente sans cesse la prétention au mérite , à l'esprit , & l'impuissance de la soutenir. On condamne bien souvent un Auteur , parce qu'on ne veut pas se donner la peine d'examiner ses intentions & son but. C'en'est pas que nous approuvions quelques plaisanteries assez mauvaises , quelques locutions très-communes qu'on a justement condamnées dans le style ; nous voulons seulement dire qu'on n'écrit point une Comédie Lyrique du genre bouffon , comme on écrit une Tragédie , un Ballet Héroïque , & même une Pastorale. Mais , dirait-on , s'il existe un genre qui paroisse accorder aux Écrivains , si non le droit , au moins la liberté d'écrire avec une négligence encore plus marquée que celle adoptée , dans presque tous leurs Ouvrages , par nos Auteurs Lyriques , ne doit-on pas proscrire ce genre ? Ah ! ceci est une autre question , & sans doute on nous pardonnera de ne la point résoudre. Tout ce que nous pouvons assurer , c'est que l'intrigue de Panurge est toujours plaisante , & souvent comique , qu'elle offre des situations neuves & piquantes , qu'elle amène des fêtes agréables , de la pompe & du spectacle ; en un mot , qu'elle force au rire les gens les plus difficiles. Il nous semble que tout cela peut annoncer qu'elle a quelque mérite.

La musique est fraîche , brillante , agréable : elle prouve que M. Grétry a dans l'esprit des ressources inépuisables , & qu'il porte très-loin la connoissance de la Scène comme celle

des effets comiques. Beaucoup de finesse dans le dialogue, des airs charmans écrits d'un style très-varié, des airs de danse d'un caractère original & analogue au genre du spectacle, tout concourt à donner à cette production une couleur véritablement bouffonne, plus difficile à saisir qu'on ne l'imagine, sur-tout pour un Compositeur qui respecte son talent & le goût.

L'Ouvrage est bien remis, bien exécuté. On y applaudit avec transport les premiers Sujets de la danse & du chant, principalement M. Laïs, dont une maladie grave avoit privé le Public pendant long-temps, qui reparoit avec tous les avantages d'une voix flexible, sonore, douce, moëlleuse & sensible, & avec un goût peut-être plus pur encore que celui dont il avoit fait preuve jusqu'à ce jour.

Le lendemain 24, on a remis *Alceste*, Tragédie-Opéra en trois Actes, par M. \*\*\*, musique de M. le Chevalier Gluck.

Nous ne craignons point d'exagérer l'éloge, en avançant que cette production de M. Gluck est une des plus belles créations du génie musical, & nous osons la regarder comme le chef-d'œuvre de son Auteur. On se rappelle encore les querelles qu'a fait naître la première représentation de ce bel Ouvrage, les pamphlets qu'il a fait écrire, & l'ivresse qu'il excitoit au milieu des clameurs de l'ignorance & de l'envie. Nous ignorons si cette

reprise fera reparoître les Scènes scandaleuses qui eurent lieu en 1776 ; mais au moins elle a excité un enthousiasme semblable à celui qu'Alceste inspira en paroissant pour la première fois sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur le mérite de cet Opéra, dont les beautés, aujourd'hui mieux senties, & par une suite naturelle, bien plus justement appréciées qu'elles ne le furent il y a dix ans, n'ont pas besoin d'être longuement détaillées.

La marche du Poëme n'est pas très-rapide : elle est quelquefois un peu lente, & le dénouement laisse beaucoup à désirer. L'arrivée d'Hercule est un incident inattendu, brusqué, presque hors-d'œuvre. Si l'on en excepte le moment où ce Héros chante le morceau : *C'est en vain que l'enfer compte sur sa victime*, le rôle n'est pas digne du personnage. Il descend obscurément aux enfers, en ramène Alceste tristement, & ne reste là que pour recevoir sur son courage quelques mots d'un très-froid compliment. Ces défauts sont rachetés par un Spectacle imposant, noble, auguste, intéressant, digne du Théâtre d'Athènes, & par des situations très-attachantes, dont le Musicien a tiré le plus grand & le plus heureux parti.

La musique a cela de remarquable, qu'elle joint presque toujours la mélodie à l'expression ; que les motifs en sont tous vrais & analogues aux sentimens qu'ils ont à peindre, à leurs nuances, à leur progression

& à leur enchaînement. Nous citerons pour preuve, l'air d'Alceste au premier Acte : *Grands Dieux ! du destin qui m'accable*. Cet air, en *mi bémol*, offre trois motifs différens, une invocation aux Dieux, un sentiment de désespoir, un autre d'inquiétude & de tendresse maternelle. Le ton, les mouvemens, les phrases du chant, se réunissent pour peindre & pour développer la variété des sentimens qui remplissent & qui déchirent l'ame d'Alceste. On remarque le même mérite dans l'air en *si bémol* majeur : *Divinités du Styx*. La transition de la phrase, *Mourir pour ce qu'on aime est un si doux effort, une vertu si naturelle* ; à celle-ci : *Mon cœur est animé du plus noble transport*, offre un contraste aussi heureux que savant. Le style d'abord tendre & facile devient fier & prononcé dans la seconde phrase : c'est à ces traits, à ces nuances fugitives de l'expression, que l'on reconnoît l'homme de génie, le compositeur dramatique. Madame Saint-Huberti, dont le talent est généralement admiré, a très-bien chanté ce bel air ; mais nous croyons devoir l'inviter à ne pas presser les accens sur ces paroles : *du plus noble transport*. Le Musicien a marqué ce passage du sceau de l'enthousiasme de l'amour conjugal ; & ce trait, pour être parfaitement senti, a besoin d'être porté par des accens soutenus & prolongés. Nous désirerions aussi que dans tout le cours du premier Acte, sa douleur eût un abandon moins réfléchi. *L'air est de ca-*

*cher l'art.* Au reste, Madame Saint-Huberti a été sublime dans le second Acte : elle a été parfaitement secondée par M. Lainez, dont le jeu touchant, énergique & noble n'a laissé rien à désirer. Revenons à la musique d'Alceste.

La marche des Prêtresses est d'un chant doux, simple, auguste & religieux ; il saisit l'âme d'un saint respect. L'invocation du Grand-Prêtre est digne d'un Ministre d'Apollon ; mais rien n'est plus beau que le moment de l'inspiration. La fierté, pour ainsi dire, surnaturelle des accens du Grand-Prêtre, la marche noble, brillante & claire des accompagnemens, tout, dans ce morceau, rappelle ces temps dont la tradition nous a conservé la mémoire, où un peuple entier attendoit dans un religieux silence que le ciel s'expliquât, en inspirant un homme sur le sort des Rois & des Empires.

Comme nous ne parlons point d'un Ouvrage neuf, nous ne pouvons nous arrêter que sur un petit nombre de morceaux ; nous en citerons pourtant encore un, & nous le citerons par préférence à beaucoup d'autres, parce que peu de gens y font l'attention qu'il mérite : nous ne voulons parler du Récitatif obligé que chante Alceste à la troisième scène du troisième Acte. C'est en examinant avec soin toutes les modulations employées par le Musicien, qu'on se pénétrera de l'art & de l'intelligence de M. Gluck. Les images les plus effrayantes, les sentimens les plus dé-

chirans, la douleur, le désespoir, le courage, la résignation, la tendresse se succèdent dans ce morceau sans se heurter jamais, & par des transitions aussi habiles que rapides, font partager à l'ame du Spectateur tout le désordre de celle d'Alceste. Ce Récitatif seul attesterait un homme de génie.

Le soin avec lequel on a remis Alceste, la richesse des habits, la rigoureuse observation du costume & des cérémonies de la religion grecque, la réunion des talens de Madame Saint-Huberti, de M. Lainez & de M. Chéron, l'exécution finie de l'orchestre, dirigé par M. Rey, & que l'on peut regarder aujourd'hui comme le premier orchestre de l'Europe, tout doit faire sentir à cette reprise le mérite de cet Ouvrage fait pour être placé dans le petit nombre de ceux qui

Toujours plus beaux, plus ils sont regardés,  
Sont au bout de vingt ans encor redemandés.

( *Cet Article n'est pas du Rédacteur ordinaire.* )

## COMÉDIE ITALIENNE.

LES Papiers Publics ont fait connoître la conduite courageuse & humaine des Soldats des Régimens de Poitou & de Picardie lors d'un incendie qui a consumé plusieurs maisons au Hâvre il y a quelque temps. Cette Anecdote a donné lieu à un petit Ouvrage

en vaudevilles & en prose, qu'on a représenté le Mardi 21 Février, sous le titre de *l'Incendie du Havre*.

Cet Ouvrage n'ayant d'autre but que celui de célébrer la générosité des Soldats qui ont risqué leur vie & sacrifié leur intérêt pour le soulagement des malheureux, nous n'en rendrons pas un compte détaillé : nous dirons seulement qu'il représente très-bien l'accident, ses suites, le bienfait & la reconnaissance. Il a été très-applaudi : on a demandé l'Auteur ; un Acteur a nommé M. Desfontaines.

## ANNONCES ET NOTICES.

**D** ICTIONNAIRE *interprétatif manuel des noms latins de la Géographie ancienne & moderne, pour servir à l'intelligence des Auteurs Latins, principalement des Auteurs Classiques ; avec les désignations principales des lieux ;* Ouvrage utile à ceux qui lisent les Poètes, les Historiens, les Martyrologes, les Chartes, les vieux Actes, &c. &c. A Paris, chez Royer, quai des Augustins. 1 vol. in-8°. de plus de 400 pages. Prix, 3 liv. broché.

Ce Dictionnaire, vraiment utile à tous les Lecteurs, & sur-tout aux Professeurs & à leurs Disciples, donne en latin & en françois les désignations les plus claires & les plus précises de la position des différens lieux, Fleuves, Cités, Diocèses, Colonies, Monts célèbres, &c. de la Géographie ancienne & moderne. On sent qu'un vain étalage d'érudition seroit dépla-

cé dans un Ouvrage Manuel, dont le seul objet est de fournir les moyens de trouver facilement & promptement la signification des noms Géographiques qu'on n'entend pas, & qu'on chercheroit souvent sans fruit dans les Glossaires. Ce Manuel est sur-tout nécessaire aux personnes curieuses de lire ces Historiens qui, comme de Thou, ou Grégoire de Tours, latinisant les noms propres des villes gauloises ou françoises, semblent chercher à mettre en défaut la pénétration de leurs Lecteurs.

Ce volume complète la *Géographie méthodique, disposée par tablettes & colonnes*, en 2 vol. in-8°. qui se trouve aussi chez Royez, quai des Augustins. Ce dernier Ouvrage convient singulièrement aux Commerçans & aux Voyageurs, parce que d'un coup-d'œil ils apperçoivent distinctement toutes les positions locales & respectives, la population, le genre de trafic & de productions, les distances réciproques, & enfin les latitudes & longitudes des différentes régions de la terre.

La simplicité, l'ordre & l'exactitude distinguent cet Ouvrage de tous les autres du même genre: ce ne sont point des discours suivis & historiques sur les différens pays, mais des tableaux méthodiques qui réunissent l'avantage d'une carte exacte pour la nomenclature, aux utiles détails du commerce, des mœurs, de l'idolatrie & des diverses juridictions. Il est suivi d'un *Traité de la Sphère*, à la portée des personnes qui, par état ou autrement, ne peuvent s'adonner à l'étude des mathématiques. Nous sommes de l'avis de l'Auteur, lorsqu'il dit qu'un pareil Traité doit terminer un Livre de Géographie; il est uniquement l'affaire de la mémoire, & l'étude de la Sphère celle du raisonnement: il est bon d'exercer l'une dans la jeunesse, & l'autre dans un âge plus avancé. Au reste, cette nouvelle Géographie est revêtue d'une Approbation distinguée de M. de Vaugondy.

*ALMANACH nécessaire*, ou *porte-feuille de tous les Jours*, pour l'année 1786. Prix, reliure ordinaire, 3 liv. A Paris, chez Didot jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

Cet Almanach, qui remplit vraiment son titre, est d'une utilité journalière. C'est une espèce de petite Encyclopedie pour toutes les choses usuelles de la vie. Il donne des lumières & des indications sur tout ce qui regarde les Gens-d'Affaire de tous les genres, les Chefs de Maisons, & les Curieux. On y parle avec clarté, exactitude, & d'une manière satisfaisante, de ce qui concerne les Couriers, la Banque, le Commerce, les Voitures publiques, la Jurisdiction Consulaire, les Spectacles, &c. &c.

*TARIF nouveau de Bois quarrés*. On y trouve à chaque colon. les solives, pieds, pouc. & lig. sans avoir besoin d'autre calcul que l'addition de deux lig. lorsque le tour n'est pas sur une On y a joint un Tarif de la vente selon le toisé & non selon Barème; à chaque colonne, à quelque prix que ce soit, les comptes sont faits. On y trouve aussi un Tarif de la mesure des cercles; & à chaque ligne le résultat de la circonférence & le total. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, près celle des Mathurins, maison de M. Villain, Maître Teinturier. Prix, 2 liv. broché, & 150 liv. le cent en feuilles.

*NOUVEAU Dictionnaire Historique*, ou *Histoire abrégée de tous les Hommes qui se sont fait un nom par des talens, des vertus, des forfaits, &c.* par une Société de Gens-de-Lettres. Sixième Édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. 8 vol. in-8°. A Caen, chez G. Leroy, Imprimeur du Roi, hôtel de la Monnoie, rue Notre-Dame.

Ce Dictionnaire est un des Ouvrages du siècle qui

ont le plus réussi ; & il mérite son succès. A chaque nouvelle Édition qu'on en a faite, les Auteurs se sont empressés de réformer des erreurs inévitables dans un pareil Ouvrage, & de rectifier leurs jugemens. Cette sixième Édition, plus parfaite que les précédentes, & plus considérable, quoiqu'on n'ait pas augmenté le nombre des volumes, est une nouvelle preuve de leur zèle. On y trouve, en forme de supplément, plusieurs articles trop récemment rédigés pour avoir pu être placés dans le cours de l'Ouvrage. Parmi ces nouveaux Articles, on distinguera ceux de M. le Comte de Tressan & de M. Thomas. Ils nous ont paru faits avec autant de goût que d'impartialité.

*RICHARD Cœur de-Lion*, Comédie en trois Actes, en prose & en vers, mis en musique; représentée pour la première fois, à Paris, par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 21 Octobre 1784, & à Fontainebleau, devant Leurs Majestés, le 25 Octobre 1785. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue de Mariveaux, près la Comédie Italienne.

Ce très-intéressant Ouvrage d'un Auteur connu par tant de succès, fut joué d'abord en trois Actes, & réussit. On trouva seulement plus foible le troisième Acte. L'Auteur convint de ce vice, qui étoit peut-être celui du sujet. Il changea le dénouement, mais en ajoutant un Acte; ce qui rendit la catastrophe longue & traînante. Enfin il est revenu aux trois Actes, en dénouant la Pièce par un siège. Ce dénouement est commun; mais il est vif & rapide; & ce sont là peut-être les seules qualités que devoit avoir ce troisième Acte, qui ne pouvoit jamais ajouter à l'intérêt du second, ni même le soutenir.

*CONSTANCE*, Parodie de *Pénélope*, en un Acte

& en Vaudevilles, représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le Vendredi 6 Janvier 1786. Même adresse que ci-dessus.

Quoique cette Parodie ne soit pas tombée, les Auteurs ont cru devoir la retirer, parce qu'elle avoit fait peu d'effet. Il y a des couplets bien tournés.

*STIRPES nova, aut minùs cognita, descriptionibus & iconibus illustrata, in-folio*, par M. Lhéritier, Conseiller à la Cour des Aides de Paris A Paris, chez L. N. Prevost, Libraire, quai des Augustins; à Londres, chez Elmsly, Libraire; à Vienne & à Leipsick, chez Rod. Græffer, Libraires.

Le principal but de cet Ouvrage est de faire connoître les Plantes nouvelles par des descriptions d'une part, & de l'autre par des figures; le tout fait d'après nature. On en publiera chaque année quatre Cahiers ou environ. Le Cahier contiendra dix à douze Planches, rarement plus ou moins. Le Texte & les Planches sont imprimés sur papier grandeur de chapelet demi-feuille. Soixante Exemplaires format atlantique sont tirés sur papier vélin grand raisin superfine de la Manufacture Royale du sieur Réveillon. Il y a aussi quelques Exemplaires sur le même papier qui seront coloriés pour les personnes qui en feront leur soumission. Le prix du Cahier se réglera par le nombre des Planches. La Planche simple coûtera; savoir, en papier ordinaire, 1 liv. 4 sols, & en grand papier vélin format atlantique 2 liv. 8 sols: ainsi le premier Cahier, qui est en vente, contenant onze Planches, se vend en feuilles 13 liv. 4 sols sur papier ordinaire, & 26 liv. 8 sols sur papier vélin. A l'égard des Planches coloriées, l'on n'en peut pas encore déterminer le prix. Tout l'Ouvrage augmentera d'un quart en sus pour les Personnes qui n'auront pas acheté les premiers Cahiers; de sorte que la Plan-

che sur papier ordinaire se vendra 1 liv. 10 sols, au lieu de 1 liv. 4 sols, & sur papier vélin 3 liv. au lieu de 2 liv. 8 sols, & ainsi des autres parties de l'Ouvrage dans la même proportion. Aucun Cahier ne se vendra séparément. Le Libraire, lors de l'achat du premier Cahier, donnera sa reconnoissance, par laquelle il s'obligera à fournir tous les Cahiers suivans aux prix & conditions ci-dessus exprimés; savoir, de 1 liv. 4 sols ou 2 liv. 8 sols par Planche simple. Les Cahiers ne seront délivrés qu'en représentant cette reconnoissance, sur laquelle le Libraire fera mention de chaque Livraison. Cés reconnoissances n'obligeront que pour un an, à compter de la publication du Cahier qu'on auroit négligé de retirer; & passé ce temps, le Libraire ne sera plus tenu de fournir aucun Cahier mis en vente depuis plus d'un an. En faveur des Personnes qui acheteront des Exemplaires coloriés & qui désireront y joindre des Planches tirées en noir, l'on détachera ces Planches du Texte. Prix, sur papier vélin, 1 liv. 4 sols pièce quant à présent; outre le prix convenu pour l'Exemplaire colorié. L'on se propose de publier le nom des Souscripteurs, ou, pour mieux dire, des Acheteurs. C'est pourquoi chacun est prié de donner ses noms & qualités au Libraire qui lui aura vendu l'Ouvrage, pour les transmettre à l'Auteur. Les prix ci-dessus marqués sont pour Paris seulement. Pour la Province & pour l'Étranger, outre l'affranchissement de l'argent & des lettres, les Acheteurs payeront également le port du Livre. En conséquence il sera plus convenable pour les Étrangers & pour les Personnes de Province de charger un Correspondant à Paris de retirer leurs Cahiers à chaque livraison, en représentant à cet effet au Libraire sa reconnoissance.

Il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, d'exécuter plus magnifiquement un Ouvrage de Bo-

ranique, Papier, caractère, impression & gravure font de la plus grande beauté; mais son mérite le plus recommandable, c'est une clarté & une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Voilà ce que nous ne craignons pas d'affirmer d'après la première Livraison que nous avons sous les yeux.

*DÉPART pour la Chasse à l'Oiseau. — La prise du Cerf. — L'arrivée des Chasseurs. — Accident du Voyage. — Quartier général de l'Armée Hollandoise. — Vue du grand Marché aux chevaux d'Anvers & d'une partie de l'Escaut, gravées par Picquenot, d'après Wauvermans. Prix, 1 liv. 4 sols chacune. A Paris, chez l'Auteur, rue des Carmes, au Collège de Prêles.*

On accueillera avec plaisir ces six Estampes, qui sont pendant, & qui sont d'une composition agréable.

Le même Auteur exécute actuellement l'utile précaution du Chevalier Espagnol, d'après le Tableau original de Philippe Wauvermans, de même grandeur, de 15 pouces 6 lignes de large sur 11 pouces 9 lignes de haut. Ce Tableau est un des beaux Tableaux de ce Maître, qui n'a point été gravé.

*JOURNAL Hebdomadaire, composé de différens Airs avec accompagnemens de Clavecin, par les meilleurs Auteurs; vingt-unième année, nos. 11 & 12. — Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres, sixième année, nos. 1 & 2. Prix de l'abonnement pour chacun de ces Journaux, 15 liv. port franc pour 52 Livraisons qui se font chaque Dimanche; chaque N°. séparé 12 sols. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, à la Croix d'or, N°. 6.*

*NUMÉRO 12 du Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse; ou recueil d'Airs nouveaux arrangés en*

quatuor, complétant l'année 1785. Nota pour l'année 1786. Suivant le desir des Souscripteurs, tous les morceaux seront à l'avenir en quatuor, & l'on joindra aux Aïrs François, ce que la Musique étrangère offrira de plus piquant. Deux Nos. par mois, faisant 24 cahiers, 21 liv. & 24 liv. franc de port. — *Douze Menuets pour le Clavecin*, par M. Hayden. Prix, 1 liv. 16 sols port franc. — *La Chasse*, grande symphonie de M. Hayden, pour le Clavecin, avec Violons & Basse à volonté, par M. Wenck. Prix, 4 liv. 4 sols, port franc; se trouve, ainsi que les précédens articles, chez Mme Baillon, Marchande de Musique, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la *Muse Lyrique*; & celui-ci, chez l'Auteur, rue de la Michaudière, maison de M. Garnier.

## T A B L E.

<i>Vers à Mme la Comtesse d'Arville,</i>	3	<i>ture,</i>	7
<i>Ariette traduite du Drame de Pinceflos,</i>	4	<i>Traduction nouvelle de Pro-</i>	16
<i>Vers sur le Discours de M. le Comte de Guibert,</i>	5	<i>perce,</i>	16
<i>Charade, Enigme &amp; Logogryphe,</i>	ib.	<i>Le Mariage inattendu de Chd-</i>	22
<i>Pièces intéressantes pour servir à l'Histoire &amp; à la Littéra-</i>		<i>rubin, Comédie,</i>	22
		<i>Sciences &amp; Arts,</i>	28
		<i>Variétés,</i>	30
		<i>Académie Roy. de Musiq.,</i>	34
		<i>Comédie Italienne,</i>	40
		<i>Annonces &amp; Notices,</i>	41

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 4 Mars 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 3 Mars 1786. GUIDI.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI II MARS 1786.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

*VERS sur la Mort DE HERVÉ, Marquis  
DE THIEUVILLE. \**

**M**ANES des Thieuville, ombres illustres, sières,  
Héros, au tems jadis, qui, dans les Champs de Mars,  
Rassemblant mille Chefs sous vos nobles bannières,  
Affrontiez avec eux les plus sanglans hafards ;  
Il ne nous restoit plus de votre antique race  
Qu'un rejeton chéri, l'ami de ses ayeux ;

---

\* C'est par erreur que sa mort a été annoncée, dans le Mercure du 28 Janvier dernier, Art. de Paris, sous les noms de *Herré de Thienville, Marquis de Mont-Aigu-la-Prizette*, au lieu de *HERVÉ DE THIEUVILLE, Marquis de Mont-Aigu-la-Brizette*.

N<sup>o</sup>. 10. II Mars 1786.

3

Son fils unique, un fils tout jeune, plein de grâce ;  
 Atteint d'un plomb mortel, tombe, expire à ses yeux,  
 Ah ! s'il a pu survivre à ce malheur extrême ,  
 C'est un tribut de plus qu'on doit à sa vertu :  
 La mort à pas plus lents s'avance sur lui-même ,  
 Le frappe , & doute encor de l'avoir abattu.  
 Quels accens douloureux se font alors entendre ?  
 Les malheureux en pleurs le suivent au tombeau ;  
 Les uns embrassent l'urne où repose sa cendre ,  
 Les autres d'Atropos maudissent le ciseau.  
 Pour moi , qui vois d'ici ses vertus couronnées ,  
 Je ne fais quel plaisir se mêle à ma douleur.  
 Cher Hervé ! si la parque a tranché tes années ,  
 Tu vis , tu vis encor tout entier dans mon cœur,  
 ( Par M. L. V. de M. )

---

### R É P O N S E A L A Q U E S T I O N :

*Est-ce un plus grand malheur pour une  
 femme d'être jalouse, que d'avoir un mari  
 jaloux ?*

I.

**S**ous les dures loix d'un jaloux  
 Zélis voit passer son bel-âge ;  
 Églé, folle d'un jeune époux ,  
 Doit elle craindre l'humeur volage ,

## DE FRANCE.

31

Est dans un bien plus triste cas.  
Zélys voit trop qu'elle est aimée;  
Sans cesse inquiète, alarmée,  
Églé craint de ne l'être pas.

(Par M. Révérony.)

### I L

Deux exemples peuvent suffire  
Pour décider la question :  
De son mari jaloux Vénus ne fit que rire ;  
La rage fut toujours dans le cœur de Junon.

(Par M. H. . . . .)

### I I L

DORIMÈNE est jalouse; un mot, le moindre vent,  
Un rien, tout enfin la désole.  
Je suis jaloux d'Iris : si son sort est cuisant,  
L'amour-propre au moins la console.

(Par M. C. D. M. Américain.)

### I V.

Toujours douter de la foi d'un époux,  
Est un plus grand sujet de peine ;  
On plaint la femme du jaloux,  
Mais la jalouse est un objet de haine.

(Par M. Dehaussy de Robécourt.)

### V.

Si de l'humeur jalouse on souffre un mal extrême,  
Il vaut mieux être en bute aux soupçons d'un époux,

C. ij

On ne voit pas sans cesse le jaloux ;

On vit toujours avec soi-même.

( Par Mlle Desm..... l'aînée, )

## V I.

D'UN couple uni sous un joug rigoureux ,

S'il faut que l'un ou l'autre opprime ,

Le sort de l'oppressé sans doute est malheureux ;

Mais pour l'épouse , il vaudroit encor mieux :

Gouverner en tyran que gémir en victime.

Or , c'est par-là que la Beauté

Dans ses foyers conservera l'empire ;

Car son époux constamment tourmenté ,

Croira souvent calmer un ombrageux délire

En immolant ses droits à sa tranquillité.

( Par M. M....., de la Société Littéraire de  
Goyen , en Bretagne. )

## V I I.

AIR : *Que ne suis-je encore un enfant.*

SOUÇONNER le cœur d'un époux ,

Est bien triste pour une Belle :

On peut pardonner au jaloux ;

Pardonne-t'on à l'infidèle ?

## V I I I.

MESSIEURS , à la France éclairée

Proposer cette question ,

C'est vouloir comparer le destin de Junon

Au sort d'Isabelle de Cythère,

## I X.

CŒURS sensibles, plaignez une épouse fidelle  
 Qu'en ses sombres fureurs tyrannise un jaloux ;  
 Mais vous devez des pleurs aux tourmens d'une Belle  
 Qui craint de n'adorer qu'un infidèle époux :  
 De ses soupçons rongeurs victime infortunée ,  
 Elle n'ose céder aux penchans les plus doux :  
 Quels biens peuvent offrir l'Amour & l'Hyménée ,  
 Si la sécurité ne les embellit tous ?

( Par M. Millard. )

## X.

SOUÇONNER un mari volage,  
 Souffrir de sa brutalité ;  
 Du désespoir l'un est l'image ,  
 L'autre en est la réalité.

( Par M. de Monrocher. )

## NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

*Quel est le sentiment le plus naturel aux femmes ?*



*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Diane* ; celui de l'Énigme est *De* ; celui du Logogryphe est *Polignac*.

### CHARADE.

A LA VOIX d'un Lecteur, mon premier très-docile  
 Peut paroître muet, s'ouvrir ou se fermer ;  
 Employez mon second, vous ferez un entier  
 De vingt morceaux épais : cette épreuve est facile.  
 De vingt morceaux épais : cette épreuve est facile.  
 Au jeu l'on fait mon tout, & souvent sans jouer.

(Par M. Regnault, Commissaire des Classes,  
 retiré.)

### ÉNIGME.

A PEINE tu venois de naître,  
 Lecteur, qu'un pédant ennuyeux,  
 Non sans te bien gronder, t'apprit à me connoître.  
 Ma forme tortueuse a de quoi plaire aux yeux.  
 A varier je suis sujette.  
 Je suis forte, foible ou muette.

# DE FRANCE.

51

Je suis forte avec Mascaton,  
Muette chez Banafge, & foible avec Jason.  
Jusqu'au Trône des Rois jadis je fus placée.

Ce que j'en dis n'est pas pour me vanter :

Le caprice m'y fit monter,

Le caprice m'en a chassée.

Mais en quittant l'éclat de ma grandeur passée ;  
J'ai perdu peu de chose ; & l'on peut encor voir  
Que je conserve ailleurs un assez grand pouvoir :  
Je fis siffler Pâris & le charlatanisme ;  
Mais le sifflet redouble au nom du Mésmérisme.

( Par M. M.... , Abonné. )

---

## LOGOGYPHE.

**J**E trouve tous les jours de nouveaux courtisâns ;  
J'ai l'art de les fixer : je vois peu d'inconstans.  
On me veut à la mode, aussi je m'y conforme,  
Car je change souvent de couleur & de forme.  
En donnant à mon être un autre arrangement,  
Sans peine on peut y voir des quatre un élément ;  
Ce qu'il ne faut pas perdre ; une triple couronne ;  
Un très-petit réduit qui ne plaît à personne ;  
Ce que laisse après soi chaque coup de pinceau ;  
Ce qu'il est bon d'avoir quand il tombe de l'eau ;  
Une amère boisson ; ce qui suspend la guerre ;  
Ce que porte un Abbé ; de Rome une rivière ;

C iv

Ce qui vit par instinct ; en fin l'inscription  
 D'un Livre ; à mes neuf pieds fais bien attention ;  
 Aux cercles on me voit , je suis commune en ville ;  
 Peut-être , cher Lecteur , te suis-je très-utile.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DISCOURS aux Enfans de Monseigneur le Duc d'Orléans , sur la mort de leur aïeul Louis-Philippe , Duc d'Orléans , Premier Prince du Sang , prononcé au Service célébré le Samedi 11 Février 1786 , en présence de Mme la Duchesse d'Orléans , en l'Église des Dames de Belle-Chasse , par M. l'Abbé Bourlet de Vauxcelles , Lecteur de Monseigneur Comte d'Artois , Frère du Roi , Vicaire-Général d'Autun , &c. A Paris , de l'Imprimerie Politype , rue Favart.*

**L**E sujet de ce Discours , & les circonstances dans lesquelles il a été prononcé , déterminoient un genre particulier d'éloquence. Les Législateurs Littéraires ont tracé les règles de chaque genre ; mais ne pouvant ni ne voulant tout prévoir , ils ont laissé au goût , non le droit de confondre tout , comme on paroît le croire aujourd'hui , comme on a osé le dire plus d'une fois ; mais le soin d'interpré-

ter , de modifier ces mêmes règles ; de les étendre & de les resserrer , de marquer en un mot la nuance qui convient aux diversités de lieu & de circonstance.

Le Prince qu'avoit à louer M. l'Abbé de *Vauxcelles* , a mieux aimé exercer des vertus utiles que de brillantes qualités ; sa bonté constante & inépuisable a distrait , pour ainsi dire , du spectacle de ses autres vertus morales : en un mot , il préféra toujours les bénédictions du pauvre & du malheureux , aux bruyantes acclamations de la renommée.

Voilà le cœur qu'avoit à peindre M. l'Abbé de *Vauxcelles* ; & c'est aux petits - fils de son Héros , Princes encore enfans , qu'il devoit faire entendre son éloge ; c'est-à-dire , qu'il avoit à célébrer la plus douce de toutes les vertus , devant le plus tendre de tous les âges.

Si un judicieux Aristarque avoit eu à désigner d'avance les qualités d'esprit que devoit avoir l'Orateur choisi pour ce doux & glorieux emploi , il auroit exigé de la grâce dans le style , & de la douceur dans les idées ; plus de sensibilité que d'éclat ; non cette éloquence énergique qui a besoin de tourmenter l'âme de l'Auditeur pour l'élever à un modèle qu'il est glorieux d'imiter , mais cette facile persuasion qui vous montre près de vous un exemple qu'il est doux de suivre ; il auroit demandé un Écrivain qui eût assez d'élégance pour se passer du faste oratoire , & qui au lieu de ces couleurs éclatantes qui

énoncent, eût trouvé dans son âme ces teintes douces & délicates qui flattent l'esprit en intéressant le cœur, & qui par-là eût su tourner au profit de l'instruction les sacrifices de son amour-propre.

En désignant ce que devoit être l'Orateur choisi pour cet éloge, on auroit loué d'avance ce qu'a été M. l'Abbé de Vauxcelles. Il n'avoit pas à prononcer l'Oraison Funèbre d'un Héros au milieu d'une armée qu'on veut remplir de ses vertus, & enflammer de son courage; il n'avoit pas à célébrer devant une Nation assemblée, la gloire de son libérateur: c'est d'un bienfaiteur pacifique qu'il avoit à parler devant ceux qui avoient été honorés & qui jouissoient encore de ses bienfaits; ce sont les vertus d'un tendre père qu'il avoit à retracer au sein même de sa famille; famille immense à la vérité, & qu'on n'auroit pu rassembler dans les murs qui retentissoient de son éloge, si l'on avoit appelé tous ceux qu'il y avoit associés par sa bienfaisance.

Ce n'est pas que l'Orateur ait négligé de relever dans son Héros d'autres vertus que celle qui a consacré spécialement sa mémoire.

« Dois-je, dit-il, développer chacun des titres du Duc d'Orléans à la gloire: titres  
 » avoués, nombreux & divers; car on l'a  
 » vu, & comme Gentilhomme dans la mêlée  
 » des combats, & comme Prince dans les  
 » discussions de la paix. » Mais c'est sur-tout le tableau de sa bienfaisance qu'a dû présenter M. l'Abbé de Vauxcelles.

Après avoir dit que dès sa jeunesse, son cœur fut ce qu'il a été dans tous les temps, il s'écrie : " Que la vérité sévère, ou, si on  
 " l'aime mieux, cet esprit général de liberté  
 " qu'a respiré la Nation, & cet orgueil phi-  
 " losophique qui affecte de mépriser l'orgueil  
 " des titres, réduisent à peu d'espace les longs  
 " éloges de tant de Princes; j'y consens. Mais  
 " on ne pourra effacer l'inscription simple  
 " que je viens graver sur cette tombe : *Il*  
 " *fut aimé de la Nation, & mérita de l'être.*  
 " Cette courte & énergique louange renfer-  
 " me & suppose mille faits; elle éclaire le  
 " cours d'une vie entière; elle passera aux  
 " siècles suivans; toute une race Royale en  
 " est honorée, comme on éprouve, en lisant  
 " notre Histoire, que le nom du bon Duc  
 " Philippe nous intéresse encore aux gran-  
 " deurs de la Maison de Bourgogne. Ce n'est  
 " qu'une ligne; mais cette ligne, la postérité  
 " la lira; mais l'Histoire sera forcée de se dis-  
 " traire des bruits des révolutions & des ba-  
 " tailles, pour l'expliquer & pour l'étendre :  
 " elle dira que s'il fut aimé d'une Nation  
 " brave, compatissante, éclairée, fidelle à  
 " ses Maîtres, c'est qu'il fut ferme aux dan-  
 " gers, simple en sa vie, tendre & fidèle en  
 " amitié; Sujet respectueux à la Cour; zélé  
 " pour la Nation aux Conseils publics; à  
 " l'armée, chéri par sa libéralité, & respecté  
 " par son exemple; dans son palais, bon maî-  
 " tre, & Prince magnifique. Ainsi parlera  
 " l'avenir. Et vous, ô Religion sainte, qui

» n'attendez pas l'avenir pour être juste ,  
 » mais qui écoutez fidèlement la voix des  
 » peuples , vous vous hâtez de consacrer par  
 » avance la vérité de leurs éloges. »

M. l'Abbé de Vauxcelles n'omet rien de ce que lui offre son sujet ; mais il ne donne jamais à la vérité cette âpreté hardie , qui , en la faisant craindre & repousser , l'empêche par-là même d'être utile ; & des circonstances les plus délicates de la vie de son Héros , il fait tirer des leçons pour les jeunes Princes. En rappelant ces temps de trouble & de dissention entre les différens pouvoirs de l'État , ces temps où la conduite particulière du premier Prince de la Nation sembloit devoir être pour elle une leçon & un exemple , l'Orateur s'adresse aux jeunes Princes qui l'écoutent : « Les bons Citoyens vous expli-  
 » queront un jour entre quelles difficultés  
 » fut marcher votre aïeul ; quels principes il  
 » a développés dans des Mémoires reçus  
 » depuis si favorablement ; quelle affection  
 » publique il recueillit alors ; quelle estime  
 » des Princes ; quels ménagemens aimables  
 » du Roi , jusques dans la disgrâce..... Ce mot  
 » de disgrâce m'est échappé ; mais il faut que  
 » vous appreniez à en redouter & à en sou-  
 » tenir l'idée ; car il n'y a que l'honneur  
 » qu'on peut toujours sauver. La retraite im-  
 » posée au Duc d'Orléans fut une occasion  
 » de plus pour Louis XV de lui prouver son  
 » inclination ; l'exil étoit l'apparence , le fond  
 » étoit l'amitié ; un intérêt marqué à la per-

» sonne ; jusqu'au soin de ses plaisirs , jus-  
 » qu'à des ordres plus détaillés en faveur de  
 » sa chasse ; en un mot , des égards d'autant  
 » plus flatteurs , que le cœur du Roi avoit  
 » seul le crédit de les lui dicter. O loyauté !  
 » ô bonté ! telle devoit être une discussion  
 » entre deux descendans du bon Henri. »

C'est ainsi que chaque trait d'éloge de-  
 vient une leçon par les réflexions qui l'accom-  
 pagnent ; parce que l'Orateur fait aimer les  
 conseils qu'il donne , & qu'il prouve que  
 tout ce qu'il loue dans son Héros , est un  
 devoir pour ceux qui écoutent ses louanges.

« Qui n'a été aimé de ce Prince , dès qu'on  
 » a pu arriver jusqu'à lui ; & après avoir été  
 » admis , qui fut rejeté ? Prompt à l'amitié ,  
 » mais non moins constant , le nœud se for-  
 » moit sans peine & duroit toujours. On étoit  
 » en peu de temps établi dans ce cœur ; non  
 » qu'il ne fit la juste différence entre la grâce  
 » de l'amitié naissante & le mérite de celle  
 » qui a vieilli ; mais tout auprès de lui de-  
 » venoit un attrait & un engagement à s'ar-  
 » tacher , & rien n'avoit l'air de l'épreuve.  
 » Oh ! quelle est longue quelquefois chez  
 » les Grands ! &c.

Nous croyons inutile de faire remarquer  
 ici l'heureux choix de toutes ces expressions  
 gracieuses , qui amènent la douloureuse ré-  
 flexion des épreuves qu'on subit quelquefois  
 auprès des Grands ; de cette longue attente  
 qui souvent fait de leur amitié plutôt un sa-  
 laire qu'un bienfait !

Avec quelle louable & ingénieuse adresse M. l'Abbé de Vauxcelles, en rappelant les sentimens religieux du Duc d'Orléans, prouve que c'est sur-tout dans ce haut rang que l'obéissance à la Religion devient un devoir sacré! « Nous voulons, Messieurs, vous  
 » voir par-tout à notre tête. La piété ré-  
 » clame votre exemple ainsi que la valeur:  
 » soyez braves; mais soyez Chrétiens: vous  
 » servirez la patrie en combattant pour elle;  
 » vous la servirez en priant & obéissant à  
 » Dieu avec nous. Il ne sera point dit que les  
 » mœurs vous redoutent autant que la gloire  
 » compte sur vous. »

Enfin nous ne nous refuserons pas au plaisir de rapporter ici, quoiqu'il ait déjà été cité, un morceau de l'Orateur sur l'immortalité de l'âme, sujet si souvent traité, si difficile à rajeunir, & qui semble avoir trouvé sous la plume des grâces toutes nouvelles: « Com-  
 » bien la tendresse des bons cœurs souffriroit  
 » de l'idée que nous ne reverrons plus nos  
 » amis..... Si l'espoir de l'immortalité ne  
 » nous eût été révélé par Dieu même, il  
 » semble que le besoin de nos âmes auroit  
 » su l'inventer pour proposer un grand hon-  
 » neur à la vertu & une longue récompense  
 » aux bienfaits. \* Je me figure qu'elle auroit  
 » pu s'offrir à nous, en ce jour même, à ces

---

\* Cela rappelle un vers heureux de Voltaire :

Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.

„ obsèques d'un Prince si humain ; & puis-  
 „ que je parle à des hommes éclairés & sen-  
 „ sibles , j'affirme que si j'avois l'honneur de  
 „ vous apporter ici le premier cette grande  
 „ découverte , que l'homme est immortel ; à  
 „ cette annonce ravissante , à cette appari-  
 „ tion imprévue d'un ciel qui s'ouvre à la  
 „ bonté pour l'éternité toute entière , vous  
 „ les verriez , ces esprits indociles , bien plus  
 „ heureux de la soumission qu'ils ne sont fiers  
 „ de se révolter , se laisser charmer à l'espé-  
 „ rance , & devenir en un moment d'hum-  
 „ bles & confians adorateurs. Ah ! n'accorde-  
 „ ront-ils pas à la Religion ce que la Nature  
 „ nous persuade elle-même ? „

Nous éprouvons, & nos citations doivent avoir inspiré le regret de ne pouvoir rapporter en plus grand nombre des morceaux de ce Discours. On y trouve bien à reprendre quelques expressions ; mais depuis longtemps on a dit que les Ouvrages les plus parfaits sont ceux où il y a le moins de défauts.

*La flatterie lui compose & lui orne un danger à raconter*, est d'une hardiesse qui approche du néologisme.

Il y a de la sécheresse & un défaut d'harmonie dans quelques membres de phrases, tels que celui-ci : *Sa modestie souffre qu'on s'empresse pour peu* ; il nous semble même que *on s'empresse pour peu*, manque de noblesse, ainsi que l'expression suivante, en parlant de l'épithaphe que l'Orateur a proposée pour son Héros : *Ce n'est qu'une*

*ligne ; mais cette ligne , la postérité , &c.*

*Cette gloire ( la gloire de la guerre ) renverse tout , & presque jusqu' à l'humanité dans l'âme du sage. Presque jusque , n'est ni élégant ni harmonieux ; mais ces taches , qui d'ailleurs sont rares dans le Discours de M. l'Abbé de Vauxcelles , sont rachetées par l'élégance du style & par une foule d'expressions heureuses. Il dit en parlant des Grands : " La flatterie qui » les poursuivoit pendant la vie , s'attache » encore à leurs funérailles , & ne les abandonne que sur le bord de l'oubli , où ils descendent bientôt avec les éloges qui les y conduisirent. »*

Il appelle la pompe funèbre de son Héros ,  
 « cette fête de la douleur. »

Quoi de plus beau de style que ce mouvement oratoire : " Loin de ce Discours le » reproche fait quelquefois aux Orateurs , » d'amuser par des paroles la vanité des » grandes Maisons , de choisir à notre gré des » faits , & d'attacher à quelques momens » d'une vie , un éloge qui recouvre la misère & l'inutilité du reste. »

L'esprit & les grâces sont voisins de la manière ; le familier touche à la simplicité du style : tels sont les écueils qui menaçoient M. l'Abbé de Vauxcelles dans le genre d'éloquence qu'il a dû choisir ; mais il en a toujours heureusement triomphé , & il a presque toujours fait aller de front le naturel & l'élégance. Seulement on desireroit quelquefois un peu plus d'élan , une manière plus large.

Nous nous permettrons d'observer aussi que l'Orateur a mis peu d'ordre dans sa marche, ou qu'il l'a trop cachée à ses Lecteurs. En effet, il s'étend sur la peinture attachante de l'âme sensible du Duc d'Orléans ; il se complaît dans l'éloge de sa bonté : comme on le croit près d'en sortir, il s'y replie encore ; il parle de la bienfaisance du Prince, comme le Prince la pratiquoit, en y revenant sans s'en appercevoir ; mais ce défaut d'ordre, qui est une sorte de surabondance du sujet, semble louer davantage la bonté du Prince & la sensibilité de l'Orateur.

( *Cet Article est de M. Imbert.* )

*ÉTRENNES du Parnasse*, choix de Poésies recueillies par M. Mayeur de Saint-Paul. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, & chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux.

Il y a peu d'Auteurs qui ne composent quelques-unes de ces Pièces légères si bien appelées fugitives, & auxquelles on peut appliquer ces vers :

Vous aurez le destin  
De ces fleurs si fraîches, si belles,  
Qui ne durent qu'un matin :  
Comme elles vous plaisez ; vous passerez comme elles.

Quelques Amateurs virent avec peine que les plus achevées, ainsi que les plus médio-

ces , eussent le sort de tous les Écrits que leur seule petitesse expose presque toujours à périr en naissant. Delà est venue l'idée des Recueils , que l'abus a dans la suite beaucoup trop multipliés. Celui-ci , qui est un des plus anciens , a été long-temps un des plus mauvais. Il s'est amélioré beaucoup depuis deux ans ; bien des personnes même trouvent le volume de cette année aussi agréable que l'Almanach des Muses. M. l'Abbé Morel , \* Auteur de l'Épître à une jeune Matérialiste , l'a enrichi de vers très-ingénieux & très-poétiques.

Ceux qui s'amuseront à lire les Pièces de M. le Ch. de Bruix , de M. l'Abbé Burat , de M. de la Ch.... , de M. Hoffman , de M. le Ch. de Limoges , &c. pourront , avec justice , leur faire un reproche auquel ils ne donnent lieu que trop souvent : c'est que si l'on y remarque de l'esprit , de l'agrément , du badinage , on n'y trouve point assez de poésie.

On en peut dire autant de l'Épître de l'Ane à l'Homme , Épître d'ailleurs très-ingénieuse ; témoin cette plaisanterie :

C'est à moi de t'instruire. Ah ! rien n'est plus aisé.  
 Jadis je fus Docteur , & la métépsychose  
 En m'ôtant non surtout m'a ravi peu de chose.

La précision & l'esprit font distinguer les

---

\* L'Épître à *Julie* lui est attribuée par erreur.

*Stances à un Ami* de M. des T....; nous invitons à les lire dans ce Recueil; mais voici un quatrain du même Auteur que les Amateurs de Poésie & de Musique me sauront gré de transcrire.

*Inscription pour le Portrait de M. le  
Chevalier Gluck.*

La musique chez nous ne parloit qu'à l'oreille;  
Ce n'étoit point un art; mais Gluck parut enfin.

De l'âme il trouva le chemin,  
Et notre Polyminie eut aussi son Corneille.

Le Rédacteur des *Étrennes du Parnasse* y a inséré une *Épître* de sa composition en vers alexandrins, qui annonce des idées, de l'esprit naturel, & une grande facilité. Sans doute la facilité est un charme. Quiconque veut plaire doit éviter l'ombre même de la contrainte. Mais on doit avertir M. Mayeur de Saint-Paul de ne pas trop se fier à sa facilité naturelle. Les bons vers ne se font qu'avec peine. Les plus riches dons de la Nature ont encore besoin de l'art & du travail pour produire leur effet. Voici une tirade très-heureuse, à quelques taches près:

Agricole & Poëte en mon riant asyle,  
Je quitte l'arrosoir pour tracer une Idylle.  
Entends-je du moineau le monotone chant;  
Saisissant mon fusil, je l'arme promptement.

Je mesure de l'œil ma proie & la distance

*Qui l'éloigne de moi ; soudain j'ajuste , avance ,*

Et pressant d'un doigt sûr l'acier obéissant ,

Le salpêtre enflammé chasse avec violence .

*Le plomb mortel : il part , siffle dans l'air , s'élançe ,*

Et va frapper l'oiseau qui tombe en expirant .

*Qui l'éloigne de moi ,* est une redondance profaïque , qui , en outre , offense le précepte connu :

Et le vers sur le vers ne doit pas enjamber .

La même faute revient plus bas. Ces remarques n'empêchent pas que l'Épître de M. Mayeur ne soit une des meilleures , comme une des plus considérables de son Recueil. Parmi les autres Pièces de quelque importance , on lira avec intérêt une Ode à l'éloge de Voltaire , par M. de la Viconterie. L'admiration paroît avoir très-bien secondé l'effort lyrique du Panégyriste dans plusieurs strophes , & sur-tout dans celle-ci :

Passion des grands cœurs , vif amour de la gloire ,

Il supporta pour toi ses immenses travaux .

Il sépare à grands traits la Fable de l'Histoire ,

Les bons Rois des Tyrans , les brigands des Héros ;

Du sublime Chantre d'Achille ,

De l'Arioste & de Virgile ,

Tous les lauriers ornent ses mains .

Amant chéri de Melpomène ,

Il a triomphé sur la Scène

Des Grecs , des François , des Romains.

Il faut encore indiquer aux Amateurs du genre Lyrique , une Diatribe sur le Luxe , par M. Sabattier de Cavaillon , dont la Muse a moissonné plus d'une fois dans le champ stérile de l'Ode , qui , depuis Rousseau , semble être presqu'entièrement en friche.

La Fable de M. le Bailli , intitulée *l'Enfant & l'Anguille* , est digne d'être citée toute entière. Il a su rendre avec élégance des détails secs & difficiles à dire en vers. Je lui donne ici d'autant plus volontiers une louange méritée , qu'en rendant compte de son Recueil de Fables , la justice m'avoit forcé de lui reprocher de la sécheresse , & une sorte de pénurie dans les idées. Je ne puis mieux terminer cet article que par l'Épigramme suivante. Elle est dans les Étrennes du Parnasse , sous le nom d'une Société de Gens de Lettres.

On vient donc de le publier ,

Ce Poëme annoncé long-temps avec emphase.

L'Auteur , comme il le dit , sans doute est Écuyer ,

Mais pas assez pour bien monter Pégase.

Au reste , il ne peut juger un Auteur ni un  
Ouvrage d'après une épigramme,



**CAROLINE**, par Mme de \*\*\*, publiée par le Traducteur de *Werther*, 2 vol. in-12. A Lausanne, aux dépens de l'Auteur, & se trouve à Paris, chez Buiffon, Libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, 1786.

IL en est aujourd'hui des Romans comme de la Tragédie : le fond de ces deux genres d'Ouvrages est tellement usé, qu'on a beau en changer le titre & la forme, le Public se retrouve toujours avec les mêmes personnages. L'élégant & ingénieux Auteur d'*Ernestine* a achevé parmi nous de fermer le cercle des événemens, des situations, des caractères. Pour produire maintenant une grande illusion ou inspirer un grand intérêt, il faut donc s'écarter de cette monotonie de mœurs & de sentimens traités sous mille faces : de-là cette recherche du bizarre, de l'ampoulé, de la fausse sensibilité, reprochés depuis quelque temps à la plupart des Romans nouveaux.

L'Auteur Allemand du Conte moral qui a fourni le sujet de *Caroline*, a évité ce dernier écueil, en imaginant une action différente de celles de nos longues Fables amoureuses. Il peint une jeune personne de qualité, mariée avant l'âge de raison, & par des convenances d'ambition, à un homme qu'elle ne connoît qu'à l'instant même où elle doit passer dans ses bras ; repoussant ce lien par une aversion physique pour la figure disgrac-

idée de cet époux; obtenant de lui-même d'en être séparée le jour même de leur union; reléguée à la campagne chez une de ses parentes, sans réfléchir sur sa situation; arrachée peu de temps après à son indifférence enfantine par un commencement de passion violente; se rappelant alors les liens dont elle est enchaînée; sacrifiant son amant à son devoir, & ramenée ensuite à l'amour le plus tendre pour cet époux qu'elle avoit fui, & à qui elle inspire les mêmes sentimens.

Le but moral de l'Auteur est de montrer que le bonheur n'est pas toujours le fruit d'un premier attachement, & qu'il est des moyens puissans de ramener à la tendresse que se doivent deux époux que nos usages ont condamnés à s'unir sans se connoître. Voici par quel enchaînement de fictions & d'épisodes, l'Auteur de *Caroline* a formé deux volumes de l'idée primitive de son original.

Le Baron de Litchfield, Grand Chambellan du Roi de Prusse, apprend à sa fille *Caroline*, à peine âgée de quinze ans, & ayant encore les mœurs comme les goûts de l'enfance, qu'à la demande du Roi, il l'a promise au Comte de Walstein, Favori du Monarque, & son Ambassadeur en Russie. L'enfant reçoit cette nouvelle en solâtrant, & se persuade qu'un Favori du Prince doit être un excellent danseur, qu'il lui aidera à prendre des papillons, qu'elle passera de la toilette la plus brillante aux plaisirs de toute espèce, Son bonheur à venir ainsi fondé

sur la danse, sur la parure & sur les papillons, elle attend l'époux qui doit lui être présenté, avec l'impatience de l'enchantement. L'instant arrivé, Caroline s'effraye à la vue du Comte, maigre & plombé, boiteux & marqué d'une cicatrice sur la joue. Elle poussa un cri perçant, dispartoit, conjure vainement l'ambitieux Chambellan de ne pas la sacrifier à cet affreux mariage; mais le Favori d'un Roi ne peut être refusé, & Caroline, dont la douleur commençoit à développer la raison, est obligée de prendre aux autels une chaîne irrévocable.

Dans son désespoir, elle embrasse une résolution au-dessus de son âge: le jour même de la noce, elle écrit au Comte son époux, & lui remet une lettre dans laquelle elle lui demande la permission de se retirer à l'instant à la campagne, chez la Baronne & Chanoinesse de Rindaw, qui a pris soin de son enfance. Walstein se prête généreusement au projet de sa nouvelle épouse, dont il ne veut point contraindre les sentimens; il obtient le consentement du Roi pour cette étrange séparation, sur laquelle le Monarque impose à tout le monde le plus profond silence.

« Tous le promirent, & en effet, n'en firent  
 » confidence, sous le sceau du secret, qu'à  
 » une trentaine d'amis; avant la fin de la  
 » semaine, personne n'en doutoit à Berlin....  
 » Mais comme rien ne confirma ces bruits,  
 » qu'on ne revit point Caroline, que le Comte  
 » retourna paisiblement à son Ambassade,  
 » que

„ que le Chambellan se taisoit, & que bien  
 „ d'autres secrets de la Cour succédèrent à  
 „ celui-là, on finit par ne plus le croire, ou  
 „ plutôt par n'y plus penser. „

Cela est très-naturel; ce qui l'est moins, c'est que la Chanoinesse, enveloppée aussi dans le nombre des personnes pour qui ce mariage doit rester un mystère, n'en apprend rien de qui que ce soit, pendant le séjour de la petite Caroline à *Rindaw*. Dans cette retraite, l'Héroïne oublie bientôt ce qui s'étoit passé; elle y partage ses journées entre son amie, la promenade, la lecture, les Beaux-Arts. La Chanoinesse étant tombée malade, pour en célébrer la convalescence, Caroline fait construire un Pavillon avec un Autel à l'Amitié; elle y ménage une surprise charmante à sa tutrice, & dès ce jour, le Pavillon devient son Musée: livres, pinceaux, musique, ouvrages, tout y est transporté. La plupart des détails de ce morceau ont infiniment de grace & de sentiment, & l'on s'attache plus encore à la simple narration des plaisirs d'un enfant à la campagne, qu'aux aventures suivantes dont elle devient l'objet.

Bientôt *Caroline* est touchée d'un autre sentiment que de celui de l'amitié. Un jour qu'en s'accompagnant de la guitare dans le Pavillon, elle chante une romance sur l'indifférence, elle entend une voix répéter le refrain en second dessus; la curiosité la pousse vers la croisée; elle apperçoit un beau jeune homme en habit de chasse. A cette vue, elle

se retire ; mais son cœur reste occupé de l'inconnu. Le Pavillon sous lequel il s'est fait entendre , dès le lendemain revoit la Cantatrice qui repète la romance , dans l'espoir de ne pas la répéter seule. Elle a beau , cependant , y chanter sur tous les tons , que son *indifférence est son unique bien* ; personne ne vient la contredire : ennuyée de ce silence , *Caroline* prend ses pinceaux , lorsque le bruit d'un cheval les lui fait quitter. A peine a-t-elle le temps de reconnoître dans le Cavalier l'inconnu de la veille ; car dans l'instant où il va la saluer , il est emporté par son cheval ; mais son image reste dans l'ame de la jeune Comtesse. Le jour suivant , nouveau séjour au Pavillon ; nouvelle visite de l'inconnu : il s'annonce comme un voisin de campagne , & dès le lendemain il se présente chez *Mme de Rindaw* , sous le nom du Baron de *Lindorf*. En partant , il demande & obtient la permission de réitérer ses visites : déjà la Chanoinesse trouve en lui un époux digne de *Caroline* , & le cœur de celle-ci étoit loin de démentir ces favorables impressions.

Les assiduités du Baron de *Lindorf* développent cette passion funeste ; mais à l'instant où il fait à *Caroline* la demande de sa main , elle se rappelle & ses liens & ses devoirs ; elle s'arrache des bras de son amant , en lui déclarant qu'elle est mariée , & par le Roi lui-même. *Lindorf* se flatte de faire rompre ce mariage par le crédit d'un ami tout-puissant auprès du Prince. « Eh ! quel appui , dit

» Caroline, peut balancer la faveur du Comte  
 » de Walfstein? » A ce nom, Lindorf reste  
 anéanti. Walfstein est son ami, son bienfai-  
 teur. Il demande pour le lendemain une  
 audience dans le Pavillon; là, il remet à  
 Caroline un écrit & une boîte à portrait,  
 en lui disant un éternel adieu.

Le portrait est celui de Walfstein, non  
 pas tel qu'il s'est présenté le jour de son ma-  
 riage, mais beau, bien fait, mais avec tous  
 les agrémens que lui enleva une affreuse blef-  
 sure, dans un duel avec Lindorf. Tandis que  
 le Comte le servoit en père, & travailloit  
 à le détacher d'une jeune paysanne nommée  
 Louise, dont il étoit épris, *Lindorf* vit en  
 lui un rival. L'histoire de cet amour, de  
 cette méprise, du malheur qui en résulta,  
 de la générosité de Walfstein, qui pardonne  
 à Lindorf, en exige un profond silence, &  
 lui remet sa Compagnie aux Gardes, forment  
 la plus grande partie de l'écrit resté dans les  
 mains de Caroline.

Pénétrée de respect pour les vertus de son  
 époux, elle s'attache à son portrait comme  
 à celui même d'un amant; la réflexion,  
 le cri du devoir, la sensibilité que lui  
 inspirent les qualités de Walfstein, lui font  
 oublier la difformité de sa figure. L'impa-  
 rience de la Chanoinesse une fois instruite  
 du mariage, accélère le rapprochement des  
 deux époux. Sous prétexte d'une visite à son  
 Chapitre, Mme de Rindaw conduit son amie  
 au Château de Ronebourg, habité par le

Comte de Walstein. Là, après divers incidens qu'il seroit trop long de rapporter, les époux s'ouvrent mutuellement leur ame, & s'expriment une tendresse que l'embarras de leur précédente situation leur a fait longtemps dissimuler. Lindorf, guéri de sa passion, épouse la jeune Matilde, sœur de Walstein : double union à laquelle le Lecteur est préparé par des développemens antérieurs, sur lesquels nous ne pouvons nous arrêter.

Ce Roman est l'ouvrage d'une femme ; on y reconnoît le caractère d'imagination & de sensibilité particulier à son sexe : plusieurs morceaux indiquent même un degré de talent qu'il n'est pas commun de rencontrer chez les femmes, non plus que chez les hommes de beaucoup d'esprit. Mme de... a traité avec succès des situations délicates, qu'il étoit difficile de développer sans les affoiblir, de conduire à leur dénouement sans faire languir l'intérêt. Rarement, il est vrai, cet intérêt produit une émotion très-vive ; jusqu'aux scènes touchantes & très-bien peintes de leur réunion, les deux personnages principaux attachent plus qu'ils n'attendrissent. Il ne faut donc point chercher ici ni le langage ni les effets des grandes passions ; le sujet même & le but du Roman ne l'en rendoient pas susceptible.

Je puis voir mal, & mal juger ; mais il me semble que la longueur de l'Ouvrage, & sa complication, en sont le défaut dominant. Rien de plus simple, de plus naturel,

de mieux ordonné que la moitié du premier volume. Le Lecteur suit avec moins de plaisir les détails infiniment volumineux de l'écrivain du Baron de Lindorf. L'épisode de ses aventures & de celles de Walstein, forme une seconde action; les amours de la jeune Martilde en forment une troisième: en resserrant beaucoup ce tissu d'événemens divers, de récits, de correspondances, on augmenteroit d'intérêt, on empêcheroit, à ce que je crois, l'attention de se distraire en se partageant. L'art nécessaire à la liaison de tant de scènes épisodiques, & à cette unité qui doit régner non-seulement dans la conclusion, mais encore dans le cours entier d'un Roman, est le fruit de la réflexion, & de l'habitude de composer. Sans cette profonde étude du plan, les plus belles choses manquent leur effet, & l'on tombe dans des invraisemblances perpétuelles. Le Roman de Mme de \*\*\* n'en est pas exempt. On y trouve un assez grand nombre de lettres de Caroline, de Walstein, de Lindorf: toutes ont le même ton; jusqu'au paysan *Justin*, écrit d'un style qui nous paroît souvent monotone & peu naturel; l'auteur leur ayant donné à tous à-peu-près les mêmes sentimens, il néglige d'en varier l'expression, ou du moins de l'adapter au caractère propre de chacun des personnages.

Quoique le style de cet Ouvrage soit en général facile & naturel, on ne l'a pas trouvé assez soigné. Je ne parle pas des incorrections que l'Auteur feroit dif-

paroître aisément ; mais aujourd'hui , aucune production agréable n'est dispensée d'une élégance continue. Si l'on trouve ici des tournures , des expressions négligées , il faut s'en prendre à la rapidité avec laquelle Mme de... paroît avoir composé certains morceaux. Ces imperfections disparaîtront dans la nouvelle édition que prépare l'Auteur : on peut laisser , en assurance , à une femme dont l'esprit est aussi exercé , le soin de revenir sur quelques endroits foibles , & ses premiers succès sont un gage de ceux qu'elle peut acquérir un jour. *M. D.*

---

## V A R I É T É S.

---

*OBSERVATIONS sur l'Histoire impartiale des événemens de la dernière guerre dans les quatre parties du monde, en 3 vol. A Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques.*

**O**N se plaint avec raison de la multitude des Ouvrages qu'enfantent sans cesse les presses , & qui laissent à peine à un homme occupé , le temps de les connoître bien imparfaitement sans doute , mais uniquement par les extraits ou les jugemens qu'en donnent les Journaux ; mais on ne s'élève pas assez fortement contre la précipitation avec laquelle la plupart de ces Ouvrages sont produits par beaucoup d'Auteurs. Pour composer un Livre sur la matière la plus intéressante , il ne leur faut que

le temps d'écrire en grande hâte quelques faits recueillis de même, ou quelques idées auxquelles on n'a pas donné le temps de se mûrir. L'inexactitude dans les faits, la fausseté & l'incohérence des vues, sont les vices nécessairement résultans de cette manière de travailler.

Je ne me donne point le droit d'appliquer ces réflexions à l'Histoire impartiale de la dernière guerre; mais le Public lui fera peut-être les reproches que je viens d'adresser aux Ecrivains précipités, après qu'on aura lu le petit nombre d'observations que je me permets ici de publier, & qui ne sont qu'une très-petite partie de celles que j'aurois pu recueillir.

*Page 59.* « La nouvelle Angleterre n'a pas moins de 300 milles sur les bords de la mer, & s'étend à plus de 50 dans les terres. »

*Observation.* La nouvelle Angleterre comprend les Etats de Massachusets, New-Hampshire, Rhode-Islande & Connecticut. Elle s'étend des confins de l'Etat de New-Yorck, jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, sur une longueur de 550 milles du pays, chacune de 826 toises de France. Sa limite à l'occident est le fleuve Mississipi: en aucun endroit elle n'a moins de 120 milles de largeur.

*Page 60.* « Les colons de la nouvelle Angleterre font un commerce très-lucratif de café, de coton & de cacao. »

*Observation.* Aucune partie des Etats-Unis ne produit de café ou de cacao, & le cotonnier ne se cultive avec succès, que dans le nord du Maryland. Si l'Auteur a voulu dire seulement que les nouveaux Anglois achètent ces objets de consommation des pays qui les produisent, pour les porter à quelques autres pays que le leur, je puis

assurer qu'ils n'en passe par leurs mains que la partie qu'ils en consomment eux-mêmes.

*Ibid.* le nombre des pêcheurs de la nouv. Angl. est, selon l'Auteur, selon la vérité, il est

Pour la morue, de 4000	2700
Pour le hareng & le maquereau. . . . .	6000
Pour la baleine. . . . .	7500
Total. . . . .	17,500
Total...	6300

*Page 62.* « La nouvelle Hampshire s'étend depuis la baie de Massachusetts, jusqu'au fleuve Saint-Laurent. »

*Observation.* Entre la nouvelle Hampshire & le fleuve Saint-Laurent, se trouve interposée environ la moitié du Canada.

*Ibid.* « La population de Massachusetts est de 900 mille habitans. »

*Réponse.* Le dénombrement présenté au Congrès en 1775, par les Représentans des Etats respectifs, à l'effet de répartir entre tous les Etats un rachat de deux millions de dollars en papiers, porte la population de l'Etat de Massachusetts à 350 mille habitans, & un second dénombrement fait en 1783, l'établit sur le même pied.

*Page 62.* « La longueur de l'Etat de Massachusetts est de 112 milles, & sa largeur de 28. »

*Observation.* Une portion de cet Etat est située au midi de la nouvelle Hampshire, & l'autre, appelée le Maine, à son levant. La première a environ le double de la largeur que donne l'Auteur à la totalité, & la seconde est environ cinq fois plus large que la première. L'Auteur se trompe donc environ d'un à douze.

*Pages 63 & 64.* « Boston est la capitale de la nouvelle Angleterre, & peut-être de toute l'Amérique septentrionale. »

*Observation.* Les trois autres Etats qui composent la nouvelle Angleterre, New-Hampshire, Connecticut & Rhode-Island, n'ont pas cédé leur souveraineté à celui de Massachusetts, le seul dont Boston soit la capitale.

*Page 65.* « L'étendue de Rhode-Island ne suffit qu'à 60 mille habitans; plusieurs furent obligés d'aller sur le Continent. »

*Observation.* On voit que l'Auteur entend parler de l'isle, puisqu'il l'oppose au Continent: or l'isle de Rhode-Island ne contient pas plus de 8 ou 10 mille habitans, cinquième ou sixième partie de la population de tout l'Etat, portée par le premier dénombrement du Congrès à 58 mille, & par le second à 50,400.

*Page 66.* « Rhode-Island est situé au nord de Boston. »

*Observation.* Rhode-Island est précisément au midi de Boston.

*Page 67.* « La nouvelle York n'occupe sur le bord de la mer, qu'un espace de 20 milles. »

*Observation.* Long-Island, qui n'est qu'une partie de cet Etat, s'étend sur une longueur de plus de 100 milles de côtes.

*Page 69.* « Long-Island produit du tabac, qui se dispute à celui de Maryland. »

*Observation.* Il ne se cultive point de tabac dans Long-Island.

*Page 70.* « Le nouveau Jersey est situé entre l'Océan & les terres inconnues, qui le bornent au nord. »

*Observation.* Ces terres inconnues qui limitent l'Etat du nouveau Jersey au couchant & au nord, sont les contrées les plus peuplées de la Pensylvanie & de New-York.

*Page 73.* « Les Etats de Pensylvanie & de la

Delaware, n'ont été séparés qu'au moment de la révolution. »

*Observation.* Même avant la révolution, ces deux Provinces, quoiqu'ayant un même Gouverneur, étoient aussi séparées que l'Etat d'Hanovre & la Grande-Bretagne.

*Page 75.* « Jamais le sang humain n'avoit souillé cette terre ( la Pensylvanie ) avant le règne de Georges III. »

*Observation.* Cette Province avoit été plusieurs fois le théâtre de guerres sanglantes.

*Page 78.* « Philadelphie est située au confluent de la Schughill & de la Delaware. »

*Observation.* Philadelphie est située à 7 milles au-dessus du confluent.

*Page 79.* « On comptoit à Philadelphie 20 mille habitans. »

*Observation.* Au temps dont parle l'Auteur, la population de Philadelphie étoit estimée de 50 à 60 mille habitans.

*Page 80.* « On a commencé à fortifier l'entrée du fleuve Delaware. »

*Observation.* On n'a rien tenté de pareil.

*Ibid.* « On fait monter la population du Maryland à 320 mille habitans. »

*Observation.* La liste du Congrès de 1775, ne la porte qu'à 250 mille, & celle de 1783, à 220 900.

*Page 81.* « Les habitans du Maryland fournissent en échange pour le rhum des Barbades & le vin de Madère, des étoffes de soie & de laine, des toiles de coton, des armes à feu, & toutes les espèces de quincailleries qu'ils savent fabriquer. »

*Observation.* Les seuls articles qu'exporte le Maryland, sont le tabac, la farine, le maïs, le porc, & du fer en gueuse & en barres. Il n'y existe pas une seule fabrique de celles que lui donne l'Auteur.

*Page 83.* « La population de la Virginie est de 650 mille habitans, y compris les esclaves, dont le nombre est de 150 mille. »

*Observation.* Un dénombrement de cet Etat, fait avec la plus grande exactitude, n'a donné que 567,614 habitans, dont 270,762 esclaves.

*Page 84.* « Les rétributions arbitraires des Pasteurs Anglicans, &c. Les appels au Conseil Britannique, & définitivement à la Cour d'Angleterre. »

*Observation.* Les salaires des Pasteurs étoient fixés par la loi à environ cent guinées les uns dans les autres. On ne connoissoit en Virginie d'autre appel qu'au Conseil du Roi.

*Page 86.* « La Caroline septentrionale a pour bornes immédiates la Virginie, la Géorgie, l'Océan & les Apalaches. »

*Observation.* Entre la Caroline septentrionale & la Géorgie, on trouve la Caroline méridionale; & la limite occidentale de cette Province, est le Mississipi.

*Page 88.* « Le Congrès fait monter la population de la Caroline méridionale, à 300 mille habitans. Il est à craindre qu'il n'y ait de l'exagération dans ce calcul. »

*Observation.* L'exagération est toute entière de la part de l'Auteur. La première liste du Congrès est de 200 milles, & la seconde de 170 milles.

*Page 89.* « On commence à fabriquer dans la Caroline du sud, des étoffes mêlées, de laine & de soie. Elle en fait des envois aux Colonies voisines. »

*Observation.* Ces manufactures sont absolument de la création de l'Auteur. Les habitans de la Caroline méridionale, n'ont d'autre occupation que la culture du riz & de l'indigo.

*Ibid.* « Sa population est de 250 mille habitans. »

*Observation.* Elle est, selon le premier dénombrement du Congrès, de 200 mille, & selon le second, de 150 mille.

*Ibid.* « Les deux Carolines occupent un espace de 200 milles dans les terres. »

*Observation.* Leur limite, selon le traité de Paris, est le Mississipi, ce qui donne environ 700 milles d'étendue au couchant, ou, comme dit l'Auteur, dans les terres.

*Page 90.* « La Géorgie a pour bornes la rivière de Savanaah au nord, & celle d'Alhatamaha au midi. »

*Observation.* Le fleuve Alhatamaha ne limite point la Géorgie, il la partage en deux parties à-peu-près égales.

Après avoir reconnu dans trente-deux pages seulement tant d'erreurs capitales, que l'Auteur auroit pu en grande partie éviter en se donnant seulement la peine de consulter une bonne Carte & les Journaux imprimés du Congrès, combien d'autres méprises ne doit-on pas craindre dans la partie de son Ouvrage où il traite des affaires du Cabinet & des événemens militaires ! Ce seroit trop de peine que d'entreprendre d'arracher les épines de ce champ, qui d'ailleurs, après en avoir été purgé, ne paroît encore ne pouvoir être d'aucun usage. Je ne veux cependant pas passer sous silence trois méprises, non-seulement importantes & grossières, mais qui méritent une censure sévère.

I. Il raconte que le Président du premier Congrès ( Payton Randolphe ) rompit un Crown en douze parties, qu'il distribua aux Députés des douze Etats, ( l'Etat de Géorgie n'étoit pas représenté au premier Congrès ). Quiconque aura pris la peine de lire la Supplique au Roi, les Remontrances au Parlement, & le Mémoire adressé au peuple d'Angleterre, concevra que les Auteurs

de ces écrits n'ont pas pu se laisser aller à une si sottise & si misérable puérilité ; sans compter que ces mêmes écrits démontrent qu'à cette époque les Américains espéroient & desiroient encore de rester unis à la Grande-Bretagne.

II. L'Auteur nous fait prendre d'affaut un Fort à Portsmouth en 1774. C'est nous taxer faussement d'avoir été les agresseurs, tandis qu'il est notoire que les hostilités n'ont commencé qu'à Lexington, le 19 Avril 1775, & que les Anglois ont les premiers fait feu, comme il conste par les dépositions faites sur serment, & enregistrees dans le Journal du Congrès de la même année.

III. Il fait entrer dans une conjuration contre le Général Washington, une certaine veuve Gibbon, qui étoit, dit-il, sa maîtresse, à qui il confioit ses papiers, & qui les communiquoit au Général Anglois ; ce qui, ajoute-t-il, déconcertoit les meilleurs plans du Général Washington.

On peut défier l'Auteur anonyme de l'Histoire impartiale, de produire un seul témoin qui ose soutenir avec lui une imposture si hardie. Quelque peu d'importance qu'on attache aux bonnes mœurs en certains pays, il y en a d'autres où on les respecte encore, & le grand Homme dont on parle, les a toujours respectées. Quant à la souveraine imprudence que cet Ecrivain prête au Général, il n'est pas besoin que je réfute cette imputation, que l'opinion universelle qu'on a de sa sagesse, dément suffisamment. Je finirai par une réflexion générale, qui peut servir à tenir le Public en défiance contre les Ecrivains qui, comme l'Auteur de l'Histoire Impartiale, se hâteront d'écrire l'Histoire de la révolution de l'Amérique.

Avant qu'on puisse avoir une Histoire bonne & complète de la dernière guerre, il faut qu'on en ait fait une bonne en France, une autre en An-

gleterre & deux en Amérique ; l'une , des événemens arrivés dans les Etats du Nord , & l'autre , de ceux dont les Etats du Midi ont été le théâtre. Celle qu'on peut désirer de voir écrite en Angleterre , se trouve faite passablement dans l'*Annual Register* ; mais elle y est éparée en beaucoup de volumes. Il faudroit la recueillir & l'imprimer séparément , en en corrigeant quelques endroits dictés par l'esprit de parti , & surtout ceux où l'Historien s'en est rapporté aux relations des Commandans de terre & de mer de sa propre nation. On commence à en imprimer une nouvelle d'un M. Andrews , dont les premières feuilles annoncent un Ouvrage assez bien fait.

L'Histoire de la guerre dans les parties du midi de l'Amérique , a été bien écrite par le Docteur Ramsey , Membre du Congrès pour la Caroline méridionale , homme intelligent & bien instruit dans les affaires de l'Amérique , quoiqu'il puisse l'être moins dans celles d'Europe. Elle se traduit à présent en François , & sera publiée par *Froullé* , Libraire à Paris. Quant à l'Histoire de la guerre dans les parties septentrionales , il n'en existe point encore ; il n'y en a point non plus en François qui mérite d'être lue , sans en excepter celle de M. d'Auberteuil , qui appelant le Général Anglois Hector , & Washington Achille , semble nous faire l'Histoire de la guerre de Troie. Quant à la connoissance géographique de l'Amérique , l'*Atlas Américain* publié par *Jefferies* , à Londres , contient les meilleures Cartes qu'on ait de cette partie du monde ; mais elles ont besoin d'être corrigées d'après les changemens arrivés depuis la paix.

( Par un Habitant de la Virginie. )

---

**S P E C T A C L E S.**

---

**COMÉDIE ITALIENNE.**

**Q**UAND un Auteur transporte sur le Théâtre de sa Nation, une action dramatique qu'il a puisée dans une source étrangère, il doit être très-circonspect sur les changemens qu'il se permet d'y faire: sans cette attention, il peut mériter tout-à-la-fois & très-justement les reproches des deux Nations; de l'une, parce qu'il aura dénaturé l'Ouvrage dont elle avoit adopté la marche, les motifs & le but; de l'autre, parce qu'il n'aura point su en établir l'intrigue conformément à son goût & à ses principes connus. L'Auteur de l'*Amour Filial*, Comédie en un Acte & en prose, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois le Jeudi 2 Mars, est positivement dans ce cas. Cette Pièce est imitée d'une Comédie Allemande, intitulée: *Le Fils Reconnoissant*, dont nous avons plusieurs Traductions, une entre - autres qui a été représentée, il y a environ deux ans, avec quelque succès sur le Théâtre de l'Ambigu Comique. L'action de l'Ouvrage Allemand n'est pas bien vive; mais au moins a-t-elle quelque mouvement, & à l'intérêt principal se joint

un intérêt de curiosité qui résulte d'un incident fort naturel. En voici la Fable.

Un Payfan s'est engagé, a servi, s'est distingué, & est parvenu au rang de Capitaine : tous les mois il a fait parvenir à ses père & mère une partie de sa paye, & il a augmenté sa rétribution en proportion de l'accroissement de ses revenus. Son Régiment va prendre ses quartiers de garnison dans une ville voisine de son lieu natal ; il va revoir ses parens, qui l'attendent avec toute l'impatience de la tendresse & de la reconnoissance. Des Soldats se répandent autour du village, cherchent à faire des recrues ; engagent par finesse & veulent faire marcher par violence, ou faire racheter à prix d'argent un jeune payfan qui aime & qui va épouser la fille de leur Capitaine. Le bon fils revient ; les premiers momens sont pour la tendresse & pour la joie ; ensuite on lui demande justice de l'insolence des Soldats, qui, à l'aspect de leur Capitaine, qu'ils étoient loin de croire le fils des payfans outragés, demandent grâce & l'obtiennent à la sollicitation de toute la famille & des deux amans.

Dans l'*Amour Filial*, le caractère du fils est le même que dans l'original. Il retrouve dans une payfanne nommée Colette, une personne qu'il a sauvée du pillage, qu'il aime, & dont il est aimé, quoiqu'il ne l'ait vue qu'un instant. Du reste, on ne rencontre dans cette imitation aucun incident, soit pour l'intérêt, soit pour la gaieté. Les payfans attendent

leur fils, il vient, les embrasse, se marie, & voit marier sa sœur : voilà toute l'action, toute l'intrigue de la Pièce. Qu'on y joigne un style boursoufflé, un langage toujours étranger au village, quelques madrigaux à prétention, & l'on aura une idée complète de l'Ouvrage François. Ce n'est pas là imiter, c'est détruire.

La musique est très-estimable; elle fait désirer que son Auteur rencontre enfin un Poëme digne de ses talens. On y remarque un chant doux, facile; heureux; des motifs bien aperçus & bien rendus; une grande intelligence dans la partie des accompagnemens, & une connoissance assez étendue de l'harmonie & de ses effets. L'air en rondeau : *Un sentiment doux & paisible occupe mon cœur nuit & jour*, a été généralement applaudi; Mlle Desbrosses l'a parfaitement chanté: il a fait fortune au Théâtre, & il doit la faire aussi dans les Concerts. Nous croyons devoir observer que le désir de faire briller le gosier & la flexibilité de l'organe de Mlle Renaud, a engagé l'Auteur dans un contre-sens très-sensible: les airs que chante cette intéressante Actrice sont des airs de *bravura*, & ils nous paroissent très-déplacés dans la bouche d'une paysanne. Au Théâtre, la musique doit se rapprocher de la Nature autant que les conventions de l'Art le permettent: sacrifier au talent d'une Cantatrice la vérité sans laquelle rien n'est beau, c'est préférer un succès passager à une réputation durable. Le Public a

très-hautement demandé l'Auteur; les cris se font exaltés jusqu'à la licence; enfin un Comédien est venu annoncer d'une manière assez indécente que l'Auteur de la musique se nomme M. Ragué. Nous conseillons à MM. les Comédiens Italiens, non-seulement d'asseoir leur Parterre, mais encore de choisir, pour parler au Public, un Acteur qui sache que le langage honnête a des bienséances dont on ne doit pas s'écarter.

---

## ANNONCES, ET NOTICES.

---

**D** ICTIONNAIRE universel de Police, contenant l'origine & les progrès de cette partie importante de l'Administration civile en France; les Loix, Réglemens & Arrêts qui y ont rapport; les droits, privilèges & fonctions des Magistrats & Officiers qui exercent la Police; enfin, un tableau historique de la manière dont elle se fait chez les principales Nations de l'Europe; par M. des Essarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies.

Le Traité de la Police, du Commissaire de la Marre est sans doute un excellent Ouvrage; mais le plan du Dictionnaire que nous annonçons est beaucoup plus vaste, & on y trouve beaucoup de parties importantes qu'on chercheroit en vain dans le Traité de la Police & même dans le Supplément du même Ouvrage. M. des Essarts, à qui l'on doit d'autres Ouvrages utiles & consacrés par le suffrage du Public, a cru qu'on lui sauroit gré de faire paroître un Dictionnaire universel, qui renfermeroit,

sous une forme commode pour toute sorte de Lecteurs, un dépôt général des connoissances nécessaires à l'homme de Loi & au citoyen, sur une branche de l'administration de la Justice, qui intéresse aussi essentiellement la tranquillité publique & la sûreté des individus.

Le Dictionnaire universel de Police, dont on imprime actuellement le premier volume, contiendra non-seulement des matières traitées dans les vol. du Commissaire la Marre & de son Continuateur, mais encore tous les objets qui devoient entrer dans le Plan du Traité de la Police. Il offrira en outre tous les changemens qui sont arrivés dans la Police, depuis près d'un siècle que son Ouvrage a paru.

On s'est attaché à donner des définitions claires & exactes, & l'on a mis tout en usage pour que chaque Article forme un Traité séparé qui ne laisse rien à désirer.

Le Dictionnaire de Police renfermera aussi une multitude d'Articles historiques sur la Police des Nations, tant anciennes que modernes.

Ainsi, avec le secours de ce Dictionnaire, on réunira toutes les connoissances nationales & étrangères, utiles & agréables, qu'on peut désirer sur la Police. On n'a pas cru pouvoir fixer d'une manière précise le nombre des volumes dont cet Ouvrage sera composé: on croit cependant qu'il n'excédera pas celui de dix volumes in-4°. de 80 feuilles, du même format & du même caractère que ceux du *Prospectus*. Il paroîtra un volume tous les six mois. On délivrera le premier dans le courant du mois d'Avril 1786. Chaque volume sera de 10 liv. en feuilles, & de 12 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit. On souscrit, pour cet Ouvrage, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny

On n'exige d'autre avance des Souscripteurs, que celle de 10 liv. pour le premier volume; & le dernier sera dévoté gratis.

*Portrait de P. Camper, célèbre Médecin, Associé étranger de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Chirurgie, & de l'Académie Royale de Londres, &c.*

Ce Portrait, très-bien dessiné d'après nature par M. Pujos, & très-bien gravé par M. Vinsac, se trouve à Paris, chez M. Pujos, quai Pelletier, près la Grève.

*Récueil de Réglemens, & Recherches concernant la Municipalité : 4 volumes in-12. A Paris, chez Prevost, Libraire, quai des Augustins; Méquignon le jeune, grande-salle du Palais, & Regnault, rue S. Jacques.*

Sous ce titre modeste, se trouve renfermée une foule d'Ordonnances, de Réglemens & de Dispositions Coutumières, dont la connoissance ne peut être que très-utile, non-seulement aux Officiers de Ville, mais à tous Citoyens.

L'Ouvrage est divisé par parties & par titres; tous les Réglemens, tant civils que militaires & de police, toutes les dispositions coutumières concernant ces différens objets, sont rapportés, & même avec beaucoup d'ordre & de netteté. La matière dont traite le troisième volume est singulièrement intéressante; l'Auteur a pour ainsi-dire créé les objets qu'il traite, il les discute avec beaucoup d'ordre, de méthode & de sagesse. Le style est net & propre au sujet; on peut en juger par ce passage pris au hasard, page 441. » Malgré des Réglemens aussi précis, aussi formels, & quoique leur texte & leur esprit soient de mettre les domiciliés à l'abri de toute innova-

tion ; néanmoins, jusqu'en l'année 1770, les domi-  
ciliés étoient livrés à une sorte d'inquisition d'au-  
tant plus révoltante , qu'elle émanoit de gens  
absolument sans droit & sans qualité; mais l'habi-  
tude avoit subjugué l'esprit, & l'abus n'étoit point  
aperçu tant il étoit invétéré. »

Au total, l'Ouvrage mérite d'être connu; il est  
intéressant & d'une utilité réelle, sur-tout pour  
les Citoyens qui, appelés aux places Municipales,  
desirent en connoître les devoirs & veulent les  
remplir.

*RÉCUEIL général des Pièces obsidionales & de  
nécessité; gravées dans l'ordre chronologique des évé-  
nemens, avec l'explication dans l'ordre alphabétique  
des faits historiques qui ont donné lieu à leur fabri-  
cation, à la suite desquelles se trouvent plusieurs  
Pièces curieuses & intéressantes sous le titre de Ré-  
créations Numismatiques, par feu Tobiasen, Duby,  
Capitaine d'une compagnie d'Invalides, Interprète  
de la Bibliothèque du Roi & de l'Amirauté, in-4°.  
A Paris, chez la Veuve de l'Auteur, rue des Mou-  
lins, burte Saint Roch, n°. 39, & chez Debure  
l'aîné, Libraire de la Bibliothèque du Roi, quai des  
grands Augustins.*

Ce titre a besoin d'être expliqué. En temps de  
guerre on est souvent forcé de frapper des monnoies  
de deux espèces; celles qu'on frappe dans une Ville  
assiégée se nomment *Nummi obsidionales*, e'est-à-  
dire, Pièces obsidionales; celles qu'on frappe pour  
la solde des armées s'appellent *Nummi castrenses*,  
ou Pièces de nécessité.

M. Duby, très-versé dans la connoissance des  
monnoies, avoit rassemblé les matériaux de ce  
Volume qui doit intéresser ceux qui cultivent cette  
partie, & porter des lumières dans l'Histoire de la  
Nation. Ce ne sont pas là les seules richesses que ce

l'avant Auteur ait rassemblées. On publiera bientôt de lui un autre Recueil dans l'ordre alphabétique de tous *Baïons* de France, dénomination qui comprend non-seulement les monnoies frappées par les grands Vassaux de la Couronne, mais encore celles des Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers qui, dans le temps de la féodalité, s'étoient emparés de ce droit, qui n'appartient qu'au Monarque. La dernière Partie des Œuvres de l'Auteur sera composée des monnoies des première, seconde & troisième Races de nos Rois.

*MÉLANGES de Littérature étrangère, Tome III.* Prix, 1 liv. 16 sols. A Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle, Libraires, rue du Hurepoix, près du Pont Saint Michel; Belin, Libraire, rue Saint Jacques, & Hardouin, Libraire, au Palais Royal, sous les arcades à gauche, n°. 14.

Nous avons déjà parlé de cet Ouvrage, qui doit intéresser les Amateurs de la Littérature, & dont on doit desirer la continuation.

*Essai sur les révolutions du Droit François, pour servir d'introduction à l'étude de ce Droit, suivi des vues sur la Justice Civile, ou Projet de réformation dans l'Administration de la Justice Civile,* par M. Bernardi, Lieutenant-Général au Siège du Comté de Sault, &c. un Volume in-8°, Paris 1785, chez Servière, Libraire, rue Saint-Jean-de Beauvais. Prix, 5 liv.

Cet Ouvrage, dont toutes les opinions ne seront pas généralement adoptées, contient des recherches, des vues utiles, & mérite l'attention de ceux qui s'intéressent au bien public.

*GÉOGRAPHIE élémentaire à l'usage des Collèges, avec un Précis de la Sphère & des Cartes,* par

M. Robert, Géographe ordinaire du Roi, quatrième Édition, un Volume in-12. Paris 1786, chez le même Libraire. Prix, 1 liv. 16 sols relié.

Le succès de cet Ouvrage en prouve l'utilité.

*Précis de l'Histoire de France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au règne de Louis XVI, à l'usage des Enfans & des Personnes qui voudront se contenter d'une idée sommaire de notre Histoire, par M. Mourtalon, un Volume in-12. Paris 1785, chez le même Libraire. Prix, 1 liv. 4 sols relié.*

L'Auteur nous semble avoir atteint son but, qui est d'être utile à la Jeunesse.

*QUATRIÈME Concerto à Violoncelle principal, deux Violons, Alto, Basse, Cors & Haut-bois, par M. J. B. Bréval. Œuvre vingt-deuxième. Prix, 4 l. 4 sols. — Six Duos à deux Violons, par le même; Œuvre vingt-troisième, & huitième de Duos. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Faidean, N<sup>o</sup>. 28.*

*Six Duos dialogués pour deux Violons, par M. J. Crémont le jeune, prix, 6 liv. A Paris, chez Mlle. Girard, Marchande de Musique, rue de la Monnoie, & à Bruxelles, chez M. Godefroi.*

*JOURNAL de Clavecin, par les meilleurs Maîtres, cinquième année, N<sup>o</sup>. I. Prix, séparément, 2 liv. 8 sols; abonnement pour 12 cahiers, 15 liv. franc de port. — Numéros 32 & 33 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres, sixième année. — Numéros 13 14 & 15 du Journal Hebdomadaire, composé de différens airs nouveaux arrangés pour le Clavecin par les meilleurs Maîtres. vingt-unième année. Prix de l'abonnement, ainsi que pour celui de Harpe, 15 liv. franc de port; chaque n<sup>o</sup>, 12 sols.*

Il en paroît un tous les Dimanches, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n<sup>o</sup>. 6.

Enfin l'usage du *Chronomètre*, instrument destiné à donner l'idée la plus juste du mouvement conçu par l'Auteur, & avec lequel on est certain de retrouver toujours ce mouvement tel qu'on l'a pris d'abord, commence à se répandre, & tous les morceaux qui composent les Journaux que nous venons d'annoncer, sont marqués d'après le Chronomètre de M. Renaudin, adopté par l'École Royale de Chant, & qui ne tardera pas sans-doute à l'être par nos différens Théâtres Lyriques. Nous avons tâché de démontrer dans ce Journal même les avantages que présente cet Instrument, & nous espérons que son usage en fera encore mieux sentir l'utilité réelle.

---

## T A B L E.

<i>Vers sur la Mort de Hervé,</i>	<i>le Duc d'Orléans,</i>	56
<i>Marquis de Thierville,</i>	<i>49 Etrennes du Parnasse,</i>	65
<i>Réponse à la Question,</i>	<i>50 Caroline,</i>	70
<i>Charade, Enigme &amp; Logo</i>	<i>Variétés,</i>	78
<i>gryphe,</i>	<i>54 Comédie Italienne,</i>	87
<i>Discours aux Enfans de Mgr,</i>	<i>Annonces &amp; Nouvelles,</i>	90

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 11 Mars 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 10 Mars 1786. GUIDI.

---

---

M E R C U R E  
D E F R A N C E .

S A M E D I 1 8 M A R S 1 7 8 6 .

---

---

P I E C E S F U G I T I V E S  
E N V E R S E T E N P R O S E .

---

*A M. le Marquis DE MONTESQUIOU.*

Vous dont le sort, l'amour & le Dieu du Permesse  
Ont prévenu, comblé les vœux ;  
Vous qui prizez le rang & la noblesse  
Par le pouvoir de faire des heureux !  
Je viens vous adresser un vœu qui doit surprendre  
Un ami de l'humanité ;  
Car la faveur que de vous j'ose attendre,  
C'est le droit de tuer avec impunité.  
Mais hâtons-nous d'éclaircir ce mystère :  
Je ne peux point tuer, si vous armez ma main,  
Petit ni grand, tenant au genre-humain ;  
Mais des perdrix la nation légère,  
Ainsi, plus gai que glorieux,  
Je vois faire ma promenade,  
N<sup>o</sup>. 11, 18 Mars 1786. E

Mais le peuple lièvre ou lapin.  
 Je pourrois , répétant ce qu'a dit plus d'un Livre ,  
 Et sur un ton moral habile à discourir ,  
 Dire que l'ennemi que je voudrois poursuivre ,  
 A nos dépens se plaît à se nourrir ;  
 Et que sans crime on peut faire mourir  
 Ceux qui voudroient nous empêcher de vivre ,  
 Mais sans masquer la vérité  
 D'une brillante & vaine excuse ,  
 Je dirai que la faculté  
 Me prescrit ce plaisir comme utile à ma Muse ,  
 Et nécessaire à ma santé.  
 Voisin du vieux Sénart , \* si je livrois bataille  
 A ses timides habitans ,  
 Je suis sûr à tous les instans ,  
 Si ce n'est ni perdrix ni caille ,  
 De meurtout au moins le temps ,  
 Car ne croyez pas que je brille  
 Dans les forêts , par mon art assassin :  
 J'ai souvent dans mes vers fait parler Jean Lapin ;  
 Rarement j'ai versé le sang de sa famille ,  
 Pressant d'un doigt rêveur le fatal bassinet ,  
 Et de chasse & de vers ensemble je m'escriinte ;  
 Et lorsqu'avec un lièvre une rime pa oit ,  
 Voilà que mon Chasseur distrait  
 Laisse courir le lièvre , & court après la rime .

---

\* La Forêt de Sénart.

## DE FRANCE.

Et je me porte beaucoup mieux  
Sans faire presque un seul malade.

D'UNE telle faveur je connois tout le prix,  
Marquis aimable autant que sage ;  
Et j'ai pour l'obtenir emprunté le langage  
Que les Muses vous ont appris.  
Si rendu savant par l'usage  
Un jour dans les forêts je fais me faire un nom ;  
Si, du Styx on voit le rivage  
Peuplé d'ombres de ma façon  
J'invoquerais la Parque à files occupée  
Et si j'obtiens son utile secours,  
Je prierais que par moi chaque trame coupée  
Alonge celle de vos jours.

( Par M. Imbert. )

---

A M. VERNET ; sur le Tableau  
qu'il vient de faire pour M. le Comte  
DE VAUDREUIL.

Q U O I ! pour l'automne de tes ans  
Les fleurs semblent renaître encore !  
Aussi brillant qu'à son aurore  
Ton génie enchaîné le temps !  
Est-ce un feu divin qui t'anime ?  
Ton pinceau ne peut-il vieillir ?  
Ah ! de la palme légitime

E ij

Qu'à ton âge tu fais cueillir,  
 Homme immortel, Peintre sublime,  
 Tu peux, crois-moi, t'enorgueillir.  
 Bien moins heureux que toi sans doute,  
 Corneille, dans ses longs jours  
 Est resté trop tard sur la route  
 Qu'il a frayée à ses rivaux.  
 Dans la vicillesse languissant,  
 L'Amour du Ciel & de Cléon,  
 Esquissa d'une main péfante  
 Agéfilas & Saphir.  
 Mais toi, digne objet de la gloire,  
 Conservant toujours tes avantages  
 Et sans révant & sans vain espoir,  
 Tu cours au Temple de Mémoire.

POURSUIS : loin de te ralentir,

Permetts que le nouveau Mécène,

Dont nos Arts ont à stupéfacteur

Te retienne encor dans l'arène.

Où tes lauriers vont se verdier,

Redouble d'efforts pour lui plaire;

D'un grand sans morgue & sans fierté,

D'un protecteur plein de bonté

Que ton talent soit tributaire.

Imite l'astre étincelant

Qui, dans sa brillante carrière,

Lorsqu'il arrive à son couchant,

Verse encor des flots de lumière.

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent,*

**L**E mot de la Charade est *École*; celui de l'Énigme est la lettre *S*; ( nous avons inféré cette Énigme, parce qu'elle est ingénieuse; mais nous prévenons ici que nous n'inférons plus d'Énigmes sur les lettres de l'alphabet, parce que le genre en est trop facile; ni de Logogryphe, &c. sur les noms propres, parce que l'intérêt en est trop particulier ); celui du Logogryphe est *Tabatière*, où l'on trouve *air*, *tête*, *Tiàre*, *bière*, *trait*, *abri*, *bière* (boisson), *traité*, *rabat*, *Tibre* (le), *bête*, *titre*.

### C H A R A D E.

**E**NFANT du luxe & de l'orgueil;

Mon premier va comme on le mène;

Et mon second en deuil deuil;

Jase souvent à perdre haleine.

Mon tout se plaît à l'Hôpital;

Aux Champs de Mars est nécessaire,

Et guérit quelquefois le mal

Que le point d'honneur a fait faire.

( Par, un Abonné. )

## É N I G M E.

D'un des mystères de la foi,  
Lecteur, j'offre l'heureux emblème.

L'égalité réside en moi;

De tous côtés je suis le même.

Aidé de la combinaison,

Aisément tu dois me connoître,

Si tu peux découvrir le nom

Qui trois fois se trouve en mon être.

( Par M. S. D. B., Officier de Marine. )

## L O G O G R Y P H E.

SANS être sphère ou globe de ce monde,

Je suis comme eux de forme ronde.

On me fait parcourir par jeu, par passe-temps,

Un chemin verd dans tous les sens.

On use contre moi d'une rigueur extrême,

Et cependant au fond l'on m'aime;

Malgré cela, l'on me mène au bâton,

Et l'on me met fort souvent en prison.

Lecteur, si tu me décomposes,

Tu ne trouveras pas un grand nombre de choses;

De quoi te nourris cependant;

Ce qui t'incommode souvent;

Ce qui fait loi dans l'Angleterre;

Enfin le nom qu'on donne à cette terre.

---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*HISTOIRE de France, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au Règne de Louis XIV*, par M. Garnier, Historiographe du Roi & de Monsieur pour le Maine & l'Anjou, Inspecteur & ancien Professeur du Collège Royal, de l'Académie des Belles-Lettres. Tomes 27 & 28. A Paris, chez Saillant & Nyon, & la Veuve Defaint.

« **S**I nous n'avons point encore d'Histoire  
 » Générale qui vaille celle de Tite-Live.....  
 » j'ose dire..... que ce n'est pas tant la faute  
 » de la langue que celle des Historiens..... Si  
 » tel que je connois, avoit entrepris d'écrire  
 » l'Histoire de France.... peut-être que nous  
 » égalerions les anciens, & que nous aurions  
 » notre Tite-Live. »

Voilà ce qu'écrivoit en 1671 le P. Bouhours, dans ses *Entretiens d'Ariste & d'Eugène*, Entretien 2. Depuis ce temps, on a certainement fait des progrès en France dans l'art d'écrire l'Histoire; on a senti qu'il falloit la rendre imposante par le style, & utile par les réflexions; qu'il falloit l'animer par des peintures qui la gravassent dans l'imagination, qu'il falloit en faire la leçon éternelle des Rois

& des peuples, & non l'amusement ou l'ennui des Lecteurs oisifs. On a senti tout cela; c'est-à-dire, de bons esprits l'ont senti, & quelques hommes éloquens l'ont exécuté. Mais ils sont en petit nombre; leur gloire n'étant pas consacrée par le temps, est encore contestée; & l'on peut dire que, jusqu'à présent, les modernes, qui ont égalé ou surpassé les anciens dans plusieurs genres de Littérature, sont restés au-dessous d'eux dans celui-ci. Les Savans parmi nous se sont emparés de l'Histoire; ils y ont porté l'esprit de discussion qui leur est propre; ils ont négligé les ressources de l'éloquence. Thucydide & Xénophon chez les Grecs, Tite-Live, Salluste, Tacite, Quinte-Curce chez les Romains, sont tous diversement éloquens: ils font sur l'âme des impressions profondes; on n'oubliera jamais un fait qu'on a lû dans leurs écrits; ils peignent & les hommes & les événemens en traits ineffaçables; ils peignent, & nous racontons à peine; ils peignent, & nous discutons. Ils écrivent l'Histoire en Philosophes, en Orateurs, quelquefois même en Poètes, nous l'écrivons en critiques. Tite-Live, prêt à tracer ce beau tableau du combat des Horaces & des Curiaces, que Corneille a encore embelli, observe en passant qu'on ne fait pas bien qui des Horaces ou des Curiaces étoient les Romains ou les Albains; mais qu'il suit l'opinion la plus commune, suivant laquelle les Horaces étoient Romains.

*Tamen in re tam claxâ nominum error manet,*

*atque populi Horatii, veritas Curtii fuerint. Auctores utroque trahunt: plures tamen invenio, qui Romanos Horatios vocent. Hos ut sequar, inclinat animus. Il dit, & il peint.*  
 Pour nous, nous aurions laissé-là le tableau pour tourmenter ce point d'érudition; c'est-à-dire, que nous aurions quitté la proie pour l'ombre.

De cet esprit général de critique, substitué parmi nous à la chaleur de l'éloquence, il résulte que nos Histoires modernes, comparées sur-tout à celles des anciens, sont froides & sans intérêt comme sans coloris; ce qu'un Auteur discute, lui est toujours étranger; ce qu'il peint lui devient toujours personnel. En effet, quoique nous ayons pris des anciens la mauvaise méthode de donner toujours raison à notre Nation, & toujours tort aux ennemis, en sorte que la même Histoire, écrite par un François, par un Espagnol, par un Anglois, par un Allemand, n'est plus reconnoissable, & que nos Histoires dégèrent en *Factams*, il est vrai de dire que dans ces Histoires on sent toujours ce vuide & cette longueur qui annoncent que l'Auteur n'appliquoit point son ame à ce qu'il écrivoit, qu'il parloit en un mot de l'affaire d'autrui, & non de la sienne. Parmi les Écrivains de notre Histoire Générale, il n'y a que Mézeray qui, dans son style dur & bizarrement énergique, paroisse quelquefois sentir ce qu'il dit, & qui se venge par sa plume, des oppresseurs & des brigands publics. Voyez de quelle profonde indignation

tion Tacite est pénétré lorsqu'il peint les vices de Rome & les crimes de Néron !

Jusqu'ici nous avons comparé en général les modernes aux anciens ; si nous comparons à présent les modernes entre-eux , nous trouverons peut-être que la France , qui , au Théâtre , dans la Chaire , au Barreau , dans tous les genres d'éloquence & de poésie , est le modèle des autres Nations de l'Europe , est inférieure à plusieurs d'entre-elles dans l'Histoire , du moins dans l'Histoire générale de son pays ; car nous ne parlons pas des morceaux d'Histoire particuliers , dont l'examen & la comparaison nous meneroient trop loin ; l'Espagne , par exemple , a dans Mariana un Peintre de son Histoire , plus énergique , plus formé sur les grands modèles de l'antiquité , que nos Cordemoy , nos Daniel & nos Mézeray ; l'Angleterre , si stérile dans ce genre avant ce siècle , & qui n'avoit point d'autre Histoire que celle qu'un François lui avoit donnée , est aujourd'hui dans ce même genre la Nation la plus riche de l'Univers : elle peut opposer à tous les trésors même de l'antiquité , son Histoire de David Hume , monument immortel , sinon de l'éloquence antique , au moins de la philosophie moderne ; modèle parfait de cette raison supérieure , de cette impartialité sainte , à laquelle seule il appartient de juger les Nations & les siècles. Son apathie sublime , préférable peut-être à la chaleur des anciens , est toujours celle de la justice & de la vérité. Les Historiens Grecs &

Romains ne sont quelquefois que des Avocats éloquens de leur patrie : M. Hume seul est le Juge du monde.

M. l'Abbé Velly, ou ceux qui le mettoient en œuvre, avoient conçu sans doute une idée heureuse. On a, disoient-ils, assez écrit l'Histoire des Rois de France; écrivons celle de la Nation: en conséquence cet Ouvrage devoit être particulièrement l'Histoire des mœurs & des usages, des institutions, des modes, des variations arrivées dans le caractère national & dans la constitution. Cette idée contribua beaucoup à donner dès le commencement à cet Ouvrage un grand succès de débit. Par succession de temps, il est devenu, comme toutes les autres Histoires de France, l'Histoire générale de l'Europe & l'Histoire particulière des Rois; on se ressouvint cependant toujours plus ou moins du premier plan, ce qui procure à ce Livre l'avantage de contenir plus de détails que les autres sur les objets que nous avons indiqués; l'Abbé Velly fut assez exact à se renfermer dans les bornes de ce premier plan, ou du moins assez attentif à n'en pas trop sortir. Son style d'ailleurs, quoique sans physionomie & sans couleur, étoit pur & correct.

M. Villaret, son successeur, voulut être Philosophe dans les idées, & fort dans l'expression; il ne fut le plus souvent qu'emphatique & boursoufflé. Il étoit d'ailleurs trop manifestement *serviteur des conjonctures*, trop servilement dévoué à de certains corps

au préjudice de quelques autres, & dans ses jugemens il ne considéroit pas assez la postérité.

Il y a pourtant dans sa partie des morceaux intéressans ; tels que l'examen du procès de la Pucelle d'Orléans.

Nous ne croyons pas devoir prévenir le jugement du Public sur le continuateur actuel ; mais nous pouvons du moins assurer qu'il n'a pas les mêmes défauts ; nous pouvons assurer encore que ses recherches ont donné du prix à cet Ouvrage, & nous pouvons citer la relation des États de Tours, tenus au commencement du règne de Charles VIII ; morceau intéressant, tiré du manuscrit de Mafselin, dont M. l'Abbé Garnier nous a donné un fort bon extrait.

Les deux nouveaux volumes de son Histoire, que nous annonçons aujourd'hui, & qui sont les 29<sup>e</sup> & 30<sup>e</sup> de l'Ouvrage entier, contiennent les quatre premières années du règne de Charles IX. On y trouve d'abord une relation curieuse & intéressante des États d'Orléans : c'est le pendant de celle des États de Tours. Tout attache, jusqu'aux moindres détails, dans l'Histoire de ces tems dévastateurs, heureuse la Nation dont l'Histoire est insipide ! Ces relations d'États sont une portion bien essentielle & bien précieuse de l'Histoire de la Nation, elles peuvent même servir à changer sur ce point les idées. M. de Voltaire a dit, en parlant des États de Blois de 1588, où les Guises furent massacrés :

On proposâ des Loix qu'on n'exécuta pas ;  
 De mille Députés l'éloquence stérile  
 Y fit de nos abus un détail inutile ;  
 Car de tant de conseils l'effet le plus commun  
 Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

N'est-ce donc rien de les voir & de les montrer ? Souvent il n'en faudroit pas davantage pour les faire soulager tous. *Ah ! si le Roi le savoit !* c'est le cri du peuple dans sa misère & dans sa souffrance : ajoutons que c'est le cri d'un bon peuple qui aime son Roi, & qui fait qu'il en est aimé.

Les bons vers passent aisément en proverbe ; ils établissent des maximes : c'est quelquefois un inconvénient, quand la maxime peut être une erreur, comme dans le cas dont il s'agit. Les États de Tours avoient remonté la machine du Gouvernement, altérée & dérangée par les violences & les injustices de Louis XI. Ils avoient rétabli un ordre qui soulagea pour un temps la Nation, & qui auroit assuré son bonheur, si cet ordre n'eût été promptement détruit par les passions des Grands, les foiblesses des Princes, les guerres, les expéditions lointaines. Des États d'Orléans, en 1560, & des premiers États de Blois en 1576, ont résulté d'excellentes Ordonnances.

« Tenir les États, disoit le Chancelier de  
 » L'Hôpital à l'ouverture des États d'Orléans,  
 » c'est, de la part du Souverain, communiquer  
 » avec ses sujets, prendre leur avis sur des

„ matières qui touchent à l'ordre public,  
 „ écouter leurs plaintes pour y appliquer les  
 „ remèdes convenables.... Personne ne con-  
 „ testera, je crois, que ces sortes d'Assem-  
 „ blées ne soient infiniment utiles au peu-  
 „ ple..... On demande seulement si elles le  
 „ sont également au Roi. Des gens préten-  
 „ dent que c'est dégrader sa puissance, avilir  
 „ sa Majesté, que de l'astreindre à prendre  
 „ conseil de ses Sujets, à consulter ceux aux-  
 „ quels il a droit de commander..... Cette  
 „ façon de voir m'a toujours paru bien étran-  
 „ ge; & plus j'y réfléchis, moins j'apperçois  
 „ ce qui peut y avoir donné lieu. Car, y a-t'il  
 „ une fonction plus auguste, un acte plus  
 „ digne d'un Roi, que celui de présider à l'As-  
 „ semblée de ses Sujets, d'écouter leurs de-  
 „ mandes, & de faire droit sur leurs requê-  
 „ tes ?..... A cette première considération joi-  
 „ gnons-en une autre non moins impor-  
 „ tante: c'est presque le seul moyen qu'ayent  
 „ les Rois de connoître la vérité, qui leur est  
 „ déguisée par tout ce qui les entoure....  
 „ C'est-là que le Roi apprendra le tort inap-  
 „ préciable qu'il se fait à lui-même, en char-  
 „ geant le peuple de nouveaux imôts, en  
 „ vendant les Offices, & conférant les pre-  
 „ miers emplois Civils & Ecclésiastiques à  
 „ des hommes scandaleux, & en contribuant  
 „ ainsi, sans s'en douter, à dépraver son  
 „ peuple.... Prétendre qu'un Roi, en deman-  
 „ dant conseil à ses Sujets..... dégrade son au-  
 „ torité..... c'est dire..... qu'on devrait sup-

» primer aussi le Conseil d'État, les Parle-  
 » mens, & toutes les autres Cours Souver-  
 » raines qui ont droit de délibérer & de  
 » faire des représentations.»

Si les maux politiques se sont accumulés,  
 aigris & invétérés au point où nous le  
 voyons, disent les États d'Orléans, « n'en ac-  
 » cusons que notre négligence à recourir au  
 » souverain remède, c'est-à-dire, aux États-  
 » Généraux : institution sainte, qui, tant  
 » qu'elle a été en vigueur, a fait prospérer  
 » cet Empire, & l'a élevé au-dessus de toutes  
 » les autres Monarchies. N'espérons pas qu'il  
 » se relève jamais de l'affaîssement où il est  
 » tombé, si nous ne nous montrons plus at-  
 » tentifs que nos pères à le renouveler en  
 » quelque sorte par de plus fréquentes Assen-  
 » blées d'États-Généraux.»

Ils conjurent le Roi, par l'amour qu'il a  
 pour ses Sujets, & le desir pur & ardent qu'ils  
 ont de voir prospérer son règne, « ils le con-  
 » jurent d'ordonner que désormais les États-  
 » Généraux se tiendront tous les cinq ans,  
 » sans que la guerre ni aucune autre cause  
 » puisse déranger cet ordre, & de vouloir  
 » bien assigner dès ce moment le jour & le  
 » lieu de la prochaine tenue.»

Nos Historiens avoient trop négligé ces  
 relations d'États-Généraux ; ils en avoient à  
 peine donné des résultats succincts : M. Gar-  
 nier réhabilite cette importante partie de no-  
 tre Histoire, il la développe, il en présente  
 les détails avec beaucoup de méthode & d'im-

térêt. Il ne néglige pas davantage les autres faits, il en montre, d'une manière attachante & souvent neuve; les rapports & l'enchaînement; & quoique ces faits en général soient très-connus, les Savans même trouvent encore de l'instruction en les relisant ici; ils découvrent des points de vue qui leur avoient échappé; & du mélange de ce qu'ils savoient & de ce qu'ils apprennent, se forme un intérêt qui fait qu'on a peine à quitter le Livre, écrit d'ailleurs d'un style naturel, clair, coulant, périodique, sans prétentions, & non sans agrémens.

*EUPHÉMIE, Nouvelle, par Madame \*\*\*.*  
A Bouillon, & à Paris, chez les Marchands  
de Nouveautés.

Le fonds de cette nouvelle est intéressant par lui-même, & netif par les formes que l'Auteur a su lui donner.

Le Chevalier de *Saint-Alme*, lié à l'Ordre de Malte par des nœuds indissolubles, ne peut se défendre d'aimer une personne dont les vertus égalent la beauté. C'est la Comtesse *Euphémie*, fille du Baron de *Châteaufort*, Chanoinesse de \*\*\*. Un accident survenu à un bal, fit connoître la passion du Chevalier pour *Euphémie*; qui ne put cacher longtemps l'amour qu'il lui avoit inspiré. Mais si leurs cœurs étoient assez sensibles pour ne pouvoir se défendre d'aimer, ils étoient trop vertueux pour oublier leur devoir.

Le frère d'*Euphémie* étant mort, elle quitte son Chapitre. Le desir qu'ont ses parens de conserver dans la famille une substitution très-considérable, lui fait un devoir de l'hymen; & son amant lui-même, ne pouvant être heureux avec elle, victime de sa passion, mais toujours esclave de son devoir, & jaloux de l'honneur de ce qu'il aime, ose choisir lui-même l'époux qui doit lui être préféré. C'est son ami le Marquis de *Levignan*; & cet ami est dans la confiance des deux amans. Le Marquis, sûr de la vertu d'*Euphémie*, & de l'amitié de *Saint-Alme*, mène *Euphémie* à l'Autel, & obtient son estime par les procédés les plus délicats.

Cette situation étoit difficile à présenter au Lecteur; l'Auteur l'a développée avec autant d'adresse que de vérité; les trois personnages sont presque également intéressans. Enfin la mort du Marquis rend *Euphémie* à elle-même; & le Grand-Maître de Malte, touché de l'histoire de *Saint-Alme*, le relève de ses vœux. Le Chevalier revient à Paris, épouse *Euphémie*; mais la mort la lui enlève après plusieurs années de la plus tendre union.

Ce qu'on peut reprendre, & ce qui est à louer dans cette Anecdote, semblent prouver également qu'une femme en est l'Historien. Il y a dans le style cet abandon & en même-temps cette délicatesse qu'on ne définit point, & qui trahissent le sexe de l'Écrivain. Nous ne croyons pas devoir en citer des morceaux, qui perdroyent nécessairement à être détachés,

parce que le mérite de l'Ouvrage est moins dans tel ou tel détail, que dans le ton général de la narration. Nous allons cependant en rapporter quelques phrases qui termineront cet article. Le Chevalier, après sa liberté obtenue, en parle d'abord à la mère d'*Euphémie* en particulier. " Après le départ de *Saint-Alme*, Mme de *Levignan*, (*Euphémie*) ne donna point à sa mère le temps de venir la trouver; elle courut à son appartement, se jeta dans un fauteuil, se couvrit les yeux, & lui demanda en sanglotant si le Chevalier étoit heureux. Heureux, reprit vivement la Baronne. Il le sera de ton bonheur; dis un mot, & rien n'égalera sa félicité. La Marquise en auroit dit mille; mais elle n'étoit pas dans le secret, & elle ne concevoit pas comment son amant pouvoit être heureux sans être à elle. Elle crut qu'il venoit encore négocier quelque mariage, & pour cette fois elle trouva son zèle très-déplacé. Elle ne le cacha point à sa mère, puis elle soupira, & donna de nouveau un libre cours à ses larmes. La Baronne eut la malice d'en jouir; mais elle étoit elle-même trop attendrie pour laisser long-temps sa fille dans l'erreur; elle y mit fin en se précipitant dans ses bras; & elle la combla de joie, en lui répétant tout ce qu'elle avoit appris. "

Il nous semble que dans ce peu de lignes on doit trouver la preuve du soupçon dont nous ayons fait part à nos Lecteurs.

## V A R I É T É S.

*MORCEAUX traduits du Rambler.*

ON a publié, il y'a quelque temps, une traduction de quelques morceaux choisis du *Rambler*, & le *Mercur* en a parlé avec les éloges que méritent le travail du Traducteur & le grand mérite de l'original. L'accueil que le Public & les Gens-de-Lettres ont fait à ces morceaux, nous détermine à en faire paroître d'autres du même Ouvrage dans ce Journal.

Les feuilles du *Rambler*, qui enchantoient les Anglois en paroissant, ont mérité d'être recueillies pour toutes les Nations & pour la postérité.

Nous autres François, nous n'aimons guères de la morale que la peinture des mœurs & des ridicules : nos Moralistes commencent par flatter notre penchant à la malignité ; c'est-à-dire, qu'ils commencent par nous donner un vice, sans être bien sûrs de nous guérir des autres. La Bruyère, qui avoit tant d'esprit naturel, met son esprit à la torture, *il épuisse son cerveau*, comme il le dit lui-même, pour chercher des tournures, tantôt d'éloquence, tantôt d'épigrammes, & nous faire oublier qu'il parle de morale. Les Moralistes Anglois parlent à un peuple qui aime la morale beaucoup plus encore que les agrémens de l'esprit ou les ornemens du style. Un style leur paroît toujours assez aimable ou assez beau, lorsqu'il peint les vertus

avec leurs charmes naturels, & qu'il trace les règles éternelles de la justice avec l'autorité qu'elles tirent de la raison & de la conscience. Il est arrivé de cette différence du goût des deux peuples, que les Moralistes François ont peint sur-tout les formes passagères & fugitives de la société, & les Moralistes Anglois, le fonds universel & immuable du cœur humain. Avec les uns, on apprend à être plutôt aimable, avec les autres, à être plutôt vertueux. Ni la Bruyère, ni la Rochefoucault n'ont songé à nous inspirer le goût des mœurs domestiques : ils nous jettent au dehors, nous répandent dans le monde qu'ils peignent ; la Bruyère sur-tout, dont le style est plein de mouvemens & de dialogues, nous fait entendre, pour ainsi-dire, le bruit même & le tumulte du monde.

Les Auteurs du Spectateur & l'Auteur du *Rambler*, (D. Johnson) ont peint aussi très-bien les originaux & les grotesques même que leur offroit la ville de Londres ; mais où ils sont supérieurs, c'est lorsqu'ils approfondissent les principes raisonnés de la morale ; c'est lorsqu'ils établissent ces principes sur l'évidence de nos sentimens intérieurs & sur l'expérience du genre humain ; les sophismes éloquens & artificieux des passions cèdent à la puissance de leur logique. Ce sont les Moralistes Anglois qui ont rendu la voix de la conscience plus forte que celle des passions, & la raison plus persuasive que les plaisirs. De beaux esprits & des faiseurs de vers ont dit parmi nous que la morale étoit ennuyeuse ; & on les a crus parce que des pédans ou des hommes mélancoliques prêchoient une morale chagrine & sombre, ennemie de tous les dons que le Ciel a faits à l'homme. Mais la morale n'est ennuyeuse que dans les plats ou faux Moralistes, comme les vers dans les froids & méchans versificateurs. L'homme, au contraire, a

un goût naturel pour la morale, & ce goût lui fait trouver un charme infini non-seulement dans le récit des vertus héroïques ou bienfaisantes, mais dans le développement même des règles qui composent la moralité & la beauté de nos actions. Une belle théorie de morale est un plan superbe de vie, qui plaît à l'ame tant qu'elle n'est pas corrompue sans retour; comme le plan d'un édifice élégant ou d'un beau poëme plaît à l'homme sensible aux arts, au goût & de l'imagination. Horace me convient davantage, il est plus mon ami dans ses belles Epitres morales, que dans son Art poétique. Les Moralistes Anglois, qui ont beaucoup mieux connu que nous ce goût de l'homme pour les principes des devoirs mêmes qu'il néglige ou qu'il viole, n'ont pas craint d'approfondir les fondemens de la morale, & d'en développer éloquemment toute la théorie. Ils sont descendus au fond de nos ames, & nous y ont fait descendre avec eux: j'entends plus souvent dans leurs écrits la voix de ma conscience que le fracas du monde. Le recueillement dans lequel ils méditent & ils écrivent, passe dans l'esprit de leurs lecteurs; on se croit transporté dans le silence des campagnes, dans ces belles nuits d'été où la Nature ne présente que des objets muets & serens; où tout luit, & où rien ne brille; où l'imagination jouit de son repos & sent encore celui de la Nature; & l'ame rassemblée, pour ainsi-dire, toute entière dans l'attention que demande l'Ouvrage, se sent partout frappée de la force des vérités qu'on lui fait entendre. Nous connoissons peu ce talent de calmer & de reposer les ames; nous voulons toujours les agiter, les remuer, comme si elles ne l'étoient pas déjà trop par elles-mêmes; nous ne sentons pas qu'il est bien plus difficile de suspendre les mouvemens tumultueux de nos passions, que de

les exciter, & que le talent, comme la Nature, n'a jamais un charme plus attendrissant, que lorsque les tableaux font pénétrer le calme & le repos au fond de nos âmes inquiètes & troublées.

On avoit destiné Johnson à l'étude des loix ; mais la science des loix est une espèce d'érudition ; & quand les loix sont très-anciennes, ( comme les loix civiles de l'Angleterre ), c'est passer sa vie à apprendre & à débiter ce que des Barbares ont eu la fantaisie d'établir. Johnson, qui avoit l'esprit assez pénétrant pour appercevoir de nouveaux rapports entre les choses, préféra l'étude de la Morale. Dans ce genre, on a le pouvoir législatif quand on a du génie ; & , quand on est éloquent, on a encore le pouvoir exécutif. Un Moraliste penseur & éloquent est réellement un souverain qui règne sur les âmes.

On peut s'étonner que Johnson ait donné sa Morale par feuilles, au lieu de fonder tous les devoirs naturels & conventionnels de l'homme sur un de ces plans vastes & réguliers, tels qu'un grand esprit peut en concevoir & en exécuter, il en donna quelque part lui-même la raison. Il se hâtoit d'être utile & de mériter une réputation ; il ne vouloit remettre après sa mort, ni le bien qu'il pouvoit faire, ni la gloire qu'il pouvoit recueillir. Plusieurs de ceux qui pouvoient profiter de ses idées se-toient morts avant qu'il eût fini un grand Ouvrage ; au lieu que tous ceux qui vivoient en même-temps que lui, pouvoient profiter de ses feuilles. *Il avoit tous les jours un laurier, & eux tous les jours un fruit.* Il y a dans ces aveux un mélange d'honnête-é & d'amour-propre qui doit nous surprendre. Si un Ecrivain s'exprimoit ainsi parmi nous, il est sûr qu'on lui contesteroit & les fruits qu'il donne, & les *lauriers* qu'il recueille.

Il semble qu'un Peintre des mœurs doive être

un Ecrivain élégant ; mais ce n'est pas-là ce qui caractérise Johnson ; ce qui le distingue , c'est une grande sagacité dans les idées , & je ne fais quel éclat poétique dans l'expression. Les Anglois lui reprochent , dit-on , trop de magnificence dans le style ; mais si ses idées comportent cette magnificence , on ne voit pas où est le motif d'un pareil reproche. On a fait parmi nous la même critique du style de M. de Buffon , & l'on fait avec combien peu de justice. Quand il n'y a point de disproportion , de disconvenance entre les idées & le style , ce qu'on appelle le *Poeticus decor* va bien à tous les genres d'Ouvrages ; & il est même impossible à un homme qui a de l'imagination d'écrire autrement. Ce sont les pédans qui ont voulu réduire les genres à tel ou tel style : ce n'est pas au genre des Ouvrages , mais au ton des idées que le style doit se proportionner.

Le *Rambler* est très-difficile à bien traduire ; & on le conçoit aisément , lorsqu'on fait que les idées en sont souvent très-fines & les expressions très-hardies. C'est une double lutte , l'une contre le génie de l'Auteur , l'autre contre son talent. Comment toujours vaincre ? comment même n'être pas toujours vaincu ? M. Boulard aura sans doute triomphé souvent de ces difficultés dans sa Traduction ; mais nous nous sommes défendus d'y jeter les yeux. Il a choisi dans un Ouvrage où tout seroit à prendre ; & nous avons pu choisir encore après lui. S'il nous est arrivé de faire quelquefois le même choix , il n'y aura peut-être pas de mal à ce que le Public ait deux copies d'un grand tableau. On pourra mieux juger de l'original , & on pourra mieux juger encore les Traducteurs. Chacun sera le maître de préférer ou celui qui suivra l'original de plus près , ou celui qui en s'en

Soignant, plaira davantage. J'avertis seulement que j'ai cherché à être exact jusqu'au scrupule, parce que j'ai pour principe qu'une Traduction doit être une Traduction.

*Lettre sur la Retraite.*

*Strenua nos exerceat inertia : navibus atque*

*Quadrigris petimus bene vivere : quod petis, hic est ;*

*Est Ulubris, animus si te non deficit æquus. HOR.*

Active in indolence, abroad we roam

In quest of happiness, which dwells at home :

With vain pursuits fatigu'd, at length you'll find,

No place excludes it from an equal mind.

ELPHINSTON.

Actifs dans l'indolence, nous cherchons le bonheur par terre & par mer, sans songer qu'il est ici, qu'il est par-tout où se trouve un esprit égal.

Un des principaux préceptes de la Philosophie Stoïcienne, est que l'homme ne devrait jamais faire dépendre son bonheur des circonstances extérieures ; cette secte altière a porté si loin l'orgueil de ce précepte, qu'elle a exigé du sage de regarder les maux & les plaisirs physiques avec une entière indifférence.

C'est le délire de la sagesse, comme Horace le dit d'une autre secte ; une pareille extravagance de philosophie, n'a besoin ni d'autorité ni de raisonnement pour la réfuter : elle est démentie par l'expérience de chaque moment, & combattue de toutes les forces de la Nature. Mais il convient d'examiner jusqu'où nous pouvons nous approcher de

de cet état sublime, jusqu'à quel point nous pouvons nous soustraire aux influences du dehors, & assurer à notre âme un état de tranquillité : car s'il y a de l'orgueil & de la folie à se vanter d'une indépendance parfaite, il ne seroit pas moins indigne de notre âme de céder lâchement à la première impulsion, & de se laisser tourmenter sans résistance par des maux accidentels ; cette âme toute dégradée, toute avilie qu'elle est, remonte à une origine céleste, & se flatte encore d'être un jour réunie avec la bonté infinie & la félicité immuable :

» *Nè visis pejora foveas*

» *Proprium desinat otium.* »

Pour nous convaincre de la nécessité de nous élever à quelque degré de dignité morale, & de nous créer des objets de plaisirs qui ne soient pas tout-à-fait à la merci des événemens, nous n'avons qu'à regarder ceux à qui la fortune donne tout & ne laisse rien à faire ; n'étant point assujettis par leur état à une distribution de temps régulière & marquée, ils sont obligés de se faire des occupations & des amusemens ; & n'ayant rien au-dedans d'eux-mêmes qui puisse leur en tenir lieu, ils sont réduits à chercher avec industrie tous les moyens de tuer le temps.

Les expédiens sans nombre dont s'avise cette classe d'hommes pour alléger le fardeau de la vie, ne sont pas moins honteux & peut-être pas moins dignes de compassion, que ceux auxquels est réduit un Marchand sur le point de faire banqueroute. J'ai vu le chagrin & la douleur s'emparer de toute une famille, à la nouvelle d'une partie de cartes manquée ; & lorsqu'après avoir épuisé tous les projets, après avoir dépêché les laquais en ces

N<sup>o</sup>. 11, 18 Mars 1786.

B.

commissions différentes, ils se sont soumis avec constance & résignation à l'infortune de passer une soirée dans la conversation l'un de l'autre; si une ville inattendue leur amène un *parthénaire*, on croit voir la joie d'une ville affamée que de nouvelles provisions mettent en état de se défendre encore.

Le remède ordinaire de ceux qui se déplaisent à eux-mêmes sans en connoître la cause, est de changer de lieu; ils aiment à se persuader que leur mal est la suite de quelque désagrément local, & tâchent de s'en éloigner, comme les enfans de leur ombre; espérant toujours retirer quelque plus grande satisfaction de chaque nouvel objet, & toujours revenant chez eux insommes & mécontents.

Qui peut voir cette espèce de manie, sans penser à la situation de ceux qui sont tourmentés aux terribles symptômes de cette rage, appelle par les Médecins *horreur de l'eau*? On sait que ces infortunés, incapables de boire, quelque bienant de bois, pient, retournent leur corps de toutes les manières, se flattant de pouvoir saisir dans une posture plutôt que dans l'autre, cette liqueur qui sans cesse repoussent leurs lèvres.

Et ce genre de folie n'est pas seulement attaché à l'ignorance ou au défaut de réflexion, il s'empara aussi quelquefois de ces esprits que des connoissances variées, une pénétration vive, un jugement exact sembleroient devoir le plus en exempter; & il faut avouer que l'orgueil du talent & de la science est souvent confondu, en voyant que les lumières ne sont pas un sûr garant contre ces erreurs vulgaires qui égarent les plus foibles & les plus grossiers des mortels.

Ces réflexions me sont venues en me rappelant un passage de la Préface de Cowley, à la tête de ses Poésies. Malgré l'élevation de son génie & l'étendue de ses connoissances, Cowley ne laisse pas

de nous faire part d'un projet de bonheur , auquel se seroit à peine abandonnée l'imagination d'une fille qui perd son premier amant; projet ou idée qu'il semble avoir caressé jusqu'au point de n'en plus voir l'absurdité, & qu'il auroit probablement exécuté, s'il n'avoit rencontré d'autre obstacle que sa raison.

« Il y a quelques années, dit-il, que je me propose, quoique j'en aie été empêché par divers accidens, de me retirer dans quelqu'une de nos plantations d'Amérique, non pas à la poursuite de l'or, ou pour m'enrichir du commerce de ces contrées, comme c'est le but de la plupart de ceux qui s'y transportent, mais pour abandonner ce monde pour jamais, avec ses vanités, ses tourmens, & m'y ensevelir dans quelque retraite obscure, me réservant toutefois la consolation des Lettres & de la Philosophie. »

Telles étoient les folles mesures que Cowley avoit prises pardevant lui, pour le repos de sa vieillesse, & qu'il semble recommander à la postérité, à qui il ne s'en ouvre que pour cet effet. Certainement on ne pouvoit pas être plus fortement persuadé que le contentement étoit attaché à certaines plages favorites, & qu'avec un bon vent, un homme pouvoit s'embarquer & laisser derrière lui tous ses chagrins, toutes ses charges, tous ses malheurs.

S'il ne faisoit un si long voyage que pour s'aller ensevelir dans quelque retraite obscure, il auroit pu trouver dans son propre pays une infinité d'asyles assez sacrés pour y déposer en sûreté le génie de Cowley; ce qui, quelque idée qu'il eût pu se faire de l'importunité avec laquelle il seroit rappelé sur la scène du monde, une courte expérience l'auroit convaincu qu'il est plus aisé de renoncer à la gloire que de l'acquérir, & qu'il ne lui faudroit que peu de constance

pour se débarrasser de la tyrannie des hommages publics. Il y aura toujours assez d'orgueil dans le cœur humain, pour empêcher qu'on ne soit fort avide de faire connoissance avec un homme dont on est sûr d'être négligé, quelle que soit l'estime ou la curiosité qu'excite en nous sa réputation de science ou de vertu ; de sorte que celui qui aime la retraite, n'a pas besoin de craindre que le respect des Etrangers ne l'accable de visites. Ceux même avec qui il aura été anciennement lié, se consoleront très-aisément de son absence, une fois qu'ils se seront un peu faits à vivre sans lui, & qu'ils auront trouvé ailleurs de quoi remplir ces momens que la société contribuoit à égayer.

Il étoit peut-être dans les vues de la Providence, afin de nous empêcher de nous tyranniser mutuellement, qu'il n'y auroit point d'individu assez important pour causer, par sa retraite ou par sa mort, aucun vuide dans le monde. Et Cowley n'auroit retiré que peu de fruit du commerce des hommes, s'il n'avoit pas remarqué avec quelle facilité l'ami utile, le compagnon agréable, l'amant favori, s'effacent de la mémoire, dès qu'on ne les voit plus, avec quelle promptitude ils font place à de nouveaux objets.

Ainsi donc, quand il se seroit choisi son hermitage dans l'enceinte de l'isle qui l'avoit vu naître, il y auroit toujours été suffisamment seul. Il auroit trouvé ici contre *les vanités & les vexations* du monde, des préservatifs non moins efficaces que ceux qu'il se promettoit dans les bois ou dans les deserts de l'Amérique ; mais son ame une fois flétrie par le dégoût, il crut qu'il ne pouvoit trop s'éloigner de ce qui le causoit ; & il s'enfuyoit avec tout l'empressement d'un poltron qui, faute d'oser regarder derrière lui, croit toujours avoir l'ennemi à ses talons.

Quand il étoit importuné par le monde, ou quand il étoit las des affaires, il se représentoit si fortement les douceurs de la retraite & du loisir, qu'il étoit bien résolu de s'y livrer désormais sans interruption, & de renoncer pour jamais à tout ce qui pouvoit le priver de sa jouissance favorite : oubliant au fort du desir, que la solitude & le repos ne doivent ce qu'ils ont de piquant, qu'à tous ces embarras qu'il étoit si fort en peine d'éviter; car telles sont les vicissitudes du monde dans tous ses rapports, que, le jour & la nuit, le travail & le repos, l'agitation & la retraite, se prêtent un charme réciproque : tels sont les changemens qui tiennent l'ame en action; on desire, on poursuit, on atteint, on est rassasié; on desire quelqu'autre chose, on commence de nouvelles poursuites.

S'il eût exécuté son projet, & fixé sa demeure dans la plus riante partie du nouveau monde, il n'est pas sûr qu'éloigné comme il auroit été des vanités de la vie, il eût pu s'en éviter les tourmens. Il est ordinaire à l'homme qui sent quelque mal; de croire qu'il le supporteroit mieux par-tout ailleurs. Cowley ayant connu les désagrémens & les embarras de tel état en particulier, se persuada aisément qu'il ne pouvoit rien exister de pis, & que tous les changemens pour lui ne pouvoient être qu'heureux; il étoit bien loin de soupçonner que la cause de son malheur venoit du dedans, que ses passions n'étoient pas suffisamment réglées, qu'il étoit tourmenté par sa propre inquiétude, qu'elle l'accompagneroit au-delà des mers, & sauroit bien trouver & ouvrir la porte de son élysée américain. L'expérience l'auroit bientôt convaincu que c'est au fond de l'ame que le contentement doit prendre sa source; & que celui qui a assez peu de connoissance de la nature humaine pour chercher à se rendre heureux par tout autre changement que celui de ses propres

dispositions, consumera sa vie en vains efforts, & ne fera que multiplier les maux qu'il se propose d'éviter.

*Pœnitur pœnas peccandi sola voluntas ;*

*Nam scelus intra se tacitum qui cogitat ullam,*

*Falsi crimen habet.*

JUV.

For he that but conceives a crime in thought

Contracts the danger of an actual fault.

ERRÊCH.

L'attention du crime en comporte la peine; car quiconque roule une mauvaise pensée dans son ame, l'effectue autant qu'il est en lui.

Si le plus actif & le plus industrieux des hommes, pouvoir, au sortir de la vie, se rappeler distinctement ses momens passés, & d'après une revue exacte, les placer chacun dans l'ordre où ils ont été employés, il en trouveroit bien peu qui fussent marqués par des effets durables ou sensibles; & l'on ne sauroit croire en quelle petite proportion ce qu'il a réellement fait se trouveroit avec ce qu'il sembloit pouvoir faire; combien de vuides immenses viendroient successivement se présenter à ses yeux, & combien de blancs intermédiaires, même au plus fort des affaires, & au moment des plus vives poursuites.

Les Philosophes modernes disent que non seulement les grands globes de matière sont semés au large dans l'espace, mais que même les corps les plus durs sont si poreux, que si toute la matière étoit comprimée jusqu'à un parfait degré de solidité, elle pourroit être contenue dans un cube de quelques pieds. De même, si tout l'emploi de la vie étoit resserré dans l'espace de temps qu'il a réellement occupé, peut être que dans la plus longue vie on en trouveroit qu'un petit nombre de

semaines, de jours ou d'heures; car il y a une telle distance des facultés corporelles aux facultés intellectuelles, que nous imaginons dans une minute, de que nous exécutions dans une année, & souvent l'année reste spectatrice oisive du travail des mains & de l'action des pieds.

C'est pour cela que les anciens Généraux trouvoient souvent le loisir de se livrer à l'étude de la Philosophie sous leurs tentes; & c'est d'après la vérité, que Lucain fait dire à César, de lui-même, qu'il marquoit les révolutions des astres, au milieu des préparations du combat.

*Madia inter praelia semper  
- Sideribus, calique plerisque vacavi.*

Amid the stores of war, with curious eyes  
Y trace the planets and survey the skies.

Au milieu des apprêts, des combats furieux,  
Mon oeil suivoit toujours les mouvemens des cieux.

Il est probable que l'ame pense toujours; mais la plus grande partie de son activité nous devient inutile par les bornes de nos besoins physiques; & c'est par la raison même que nous pensons toujours, que le plus souvent nous ne faisons que penser.

De pour que l'emploi d'une faculté si active ne devienne ou inutile ou dangereux, & que le superflu de l'entendement ne se perde, ce n'est pas une vaine spéculation d'examiner de quelle manière nous pouvons gouverner nos pensées, en empêcher des mouvemens irréguliers, & les retenir dans de sages limites.

Quelle est la meilleure manière de diriger l'entendement vers toutes les Sciences, par quels degrés doit-il arriver à son but, par quels procédés peut-on le guérir de ses défauts & l'accou-

numér à de nouvelles études. Toutes ces recherches ont été faites par des hommes avisés, éclairés, que judicieux, dont je n'adopterai ni ne rejeterai les observations, mon objet étant de suivre la marche morale de l'esprit, & d'étendre l'empire de la vertu, bien plus que celui de la science.

Cet examen semble n'avoir été négligé que faute de se rappeler que chaque action procède de l'esprit, & que par conséquent ne pas s'opposer à la corruption des pensées, c'est empoisonner les sources des vertus & de la morale; les desirs irréguliers produiront les pratiques licencieuses; ce que les hommes se permettent de désirer, ils en feront bientôt l'objet de leur espérance, & se sentiront enfin portés à exécuter ce qu'ils se plaisent à imaginer.

C'est pour cela que les Casuistes de l'Eglise Romaine, à qui la Confession fournit de grands moyens de connoître la nature humaine, se sont accordés à décider que ce qu'il est mal de faire, il est mal de le penser. \* Puisqu'en songeant avec complaisance à la facilité, à la sûreté, à l'avantage d'une mauvaise action, un homme commence bientôt à sentir sa fermeté s'ébranler & sa délicatesse s'affoiblir; l'éclat du succès qui se présente à ses yeux, l'aveugle sur l'atrocité du crime, & l'on finit par commettre avec confiance des actions dont la première idée n'avoit fait que se glisser dans l'ame déguisée en rêverie agréable, & soufferte plutôt qu'approuvée.

Consultez les hommes à qui l'amour ou la jalousie; la haine ou l'envie ont fait commettre des crimes, tous vous diront avec quelle facilité ils auroient pu repousser la tentation à sa naissance,

---

\* On doit se rappeler que c'est un Protestant qui parle.

combien il leur auroit été aisé de détourner l'attention de leur esprit à quelqu'autre objet ; combien leur passion s'est trouvée foible toutes les fois qu'ils s'en sont distraits , & combien elle a acquis de force lorsqu'ils l'ont rappelée pour s'en occuper avec complaisance.

On voit donc combien il importe de tenir l'imagination sous la garde constante de la raison, puisqu'il est le seul moyen de nous assurer de notre propre vertu , & que sans cela nous pouvons corrompre nos cœurs dans la solitude la plus profonde , par des goûts & des desirs plus pernicious & plus dominans qu'ils ne seroient dans le commerce du monde. On est aisément révolté par les crimes qui se montrent d'abord dans toute leur énormité ; mais le développement successif de notre malice , protégé par l'intérêt & déguisé par tous les artifices de l'illusion personnelle , nous donne le temps de trouver des distinctions en notre faveur , & la raison se plie insensiblement à l'absurdité , comme par degrés l'œil se fait aux ténèbres.

Dans cette maladie de l'ame , il est de la plus grande conséquence d'appliquer les remèdes dès le commencement ; & c'est pourquoy je m'efforcerai de faire voir quelles sont les pensées qu'il faut rejeter ou qu'il faut suivre , par rapport au passé , au présent ou au futur ; je voudrois & j'espère réveiller la vigilance & l'attention de ceux qui s'abandonnent à des songes dangereux , & d'autant plus dangereux , que n'étant encore que des songes , on les regarde comme innocens.

La considération du passé n'est bonne qu'autant qu'on en peut tirer des leçons utiles pour l'avenir ; quand un homme commence une revue de sa vie , la première chose qu'il doit faire , c'est d'examiner la disposition de son ame. S'il suit avec

complaisance les détours d'une heureuse fourberie, les excès d'une nuit de débauche, le fil d'une intrigue criminelle, qu'il rappelle son imagination comme engagée dans une fausse poursuite, qu'il repousse bien loin ces souvenirs ou le plaisir, sans l'approbation de la conscience, fait faire oublier le crime, & qu'il les remette à un moment où il pourra s'y arrêter avec plus de sûreté; ce moment ne manquera pas de venir; car l'impression du plaisir passé va toujours en diminuant; mais le sentiment du crime & du remords augmente toujours, & devient toujours plus affreux.

La revue de nos actions, faite d'une manière sérieuse & impartiale, est incontestablement nécessaire pour nous affermir ou nous ramener dans le chemin de la vertu, & c'est pour cela qu'elle est recommandée par les Théologiens sous le nom d'*examen de conscience*, comme le premier pas vers le repentir. Cette pratique est si nécessaire, que sans elle nous serions d'éternels commençans dans la vie, toujours prêts à être séduits par les mêmes appas, égarés par les mêmes illusions. Mais pour ne pas perdre le fruit de notre expérience, il faut nous efforcer de voir chaque chose telle qu'elle est, & exciter en nous ces sentimens que le grand Auteur de la Nature a destinés à suivre ou à accompagner les bonnes ou les mauvaises actions.

« Ne laisse pas le sommeil s'approcher de tes yeux, dit Pythagore, que tu n'ayes repassé just-  
 » qu'à trois fois les actions du jour qui finit. Où  
 » me suis-je allé laisser égarer? qu'ai-je fait?  
 » qu'ai-je omis? Reprens ainsi depuis la première  
 » action, & poursuis; & à la fin effraye-toi du  
 » mal que tu as fait, & réjouis-toi du bien. »

Nos pensées, par rapport à l'avenir, étant de-

terminés par les objets que nous avons sous les yeux, ne sont pas sujettes, à ces dangers, à cette dissipation que je m'arrête ici à considérer. Mais je ne puis m'empêcher, dans cet article, de prémunir les âmes tendres & délicates, les imaginations sensibles & foibles contre un abatement trop grand & des inquiétudes trop vives, car les pensées ne sont criminelles qu'autant qu'on les a provoquées, & que l'on continue de sy livrer.

Evil into the mind of godor man

May come and go, so un approv'd, & leave.

No spot or stain behind.

MILTON.

Devant les yeux de l'homme ou devant ceux de Dieu,  
Le mal passe & repasse, & toujours repouffé,  
Disparoît, & ne laisse après lui rien d'impur.

C'est principalement dans l'avenir que se rassembrent tous les pièges où l'imagination va se prendre. L'avenir est le siège naturel de la crainte & de l'espérance, avec cette foule d'inquiétudes & de desirs nés les uns des autres, qui leur doivent tous l'existence. L'avenir est une mer où l'on voit encore les événemens & les hasards se mêler & se confondre sans aucun rapport visible avec leurs causes; nous avons tout le temps & toute la liberté de faire un choix qui nous convienne, & nous ne manquons pas d'en profiter. Prendre & choisir au milieu des avantages possibles est, comme on l'appelle en Droit, *in vacuum venire*, s'emparer de ce qui n'appartient à personne; le danger qu'il y a, c'est de s'entêter à garder ce dont on s'est une fois mis en possession, quand même il se présenteroit un maître. On s'est bientôt permis de songer à ce qu'on peut avoir, jusqu'à ce qu'enfin on

Fvj

se détermine à l'obtenir ; & de se représenter le bonheur d'une situation particulière , jusqu'à ce qu'on ne puisse plus se trouver heureux que dans celle-là. Nous ne devrions au moins prendre pour objet de nos desirs , rien qui soit au pouvoir d'un autre , si nous voulons conserver notre repos , & rien qui soit en sa possession , si nous voulons conserver notre innocence. Quand un homme se trouve engagé , même par une suite de sentimens honnêtes , à désirer ce à quoi il n'a point de droit , il devrait reculer comme des bords d'un précipice couvert de fleurs. Celui qui s'imagine qu'il serviroit mieux le Public dans un poste élevé , que celui qui le remplit , en viendra insensiblement à croire que c'est un acte de vertu de le supplanter ; & comme la rivalité a bientôt enfanté la haine , son empressement à se saisir d'une mission à laquelle il n'est pas appelé , lui fera commettre des crimes qui n'étoient jamais entrés dans son premier plan.

Ainsi donc , celui qui prétend régler ses actions sur les principes de la vertu , doit régler ses pensées sur ceux de la raison ; il faut qu'il éloigne le crime des avenues de son cœur , & se souvienne que les plaisirs de l'imagination , & les émotions causées par le desir , sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus cachées : car alors les obstacles extérieurs ne les arrêtent point , & le remords ne se fait pas sentir encore.



*NOTE envoyée, au Mercure de France, par  
la Famille de feu M. le Duc de Praslin.*

ON ne relevera point ici toutes les erreurs de fait qui se sont glissées dans le Mercure du 25 Février, à l'article du Discours prononcé à l'Académie pour l'Eloge de M. Thomas, parce que le détail en seroit trop long & trop minutieux. Mais on ne peut se dispenser de dire que jamais M. le Duc de Praslin n'exigea rien de M. Thomas, qui put alarmer sa délicatesse, & qu'il ne fut pas même dans la possibilité de le renvoyer directement ou indirectement, pour avoir éprouvé de sa part une généreuse résistance.

On ajoutera que le Ministre, qui s'étoit d'abord attaché M. Thomas en qualité de Secrétaire des Affaires Etrangères, lui avoit ensuite procuré, par M. le Duc de Choiseul, son parent & son ami, la place de Secrétaire - Interprète des Suisses, avec mille écus d'appointement; que cette place, qu'il a gardée jusqu'à sa mort, lui fut accordée à titre de retraite, & comme récompense des services qu'il avoit rendus en qualité de Secrétaire; que M. Thomas en étoit déjà pourvu lorsqu'il fut invité à se présenter pour une place vacante à l'Académie Française, & qu'il n'étoit plus par conséquent dans le cas, on ne dit pas d'être renvoyé, mais même remercié.

On dira enfin que M. le Duc de Praslin, après avoir fait ce qui dépendoit de lui pour mettre M. Thomas également à l'abri des *Protecteurs injustes*, & de la pauvreté, lui conserva toujours l'entrée libre de sa maison, & une part distinguée dans son estime.

## S P E C T A C L E S.

## COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Vendredi 10 decemois, on a représenté, pour la première fois, le *Mariage Secret*, Comédie en trois Actes & en vers.

M. Belton, homme déjà sur le retour de l'âge, s'est retiré dans une Terre avec deux nièces, toutes deux veuves, jeunes & aimables; l'une s'appelle Mme de Volmar, & l'autre n'est connue que sous le nom d'Émilie. La première est restée dans le veuvage; la seconde s'est remariée, mais secrètement, parce que le vieil oncle qui craint d'être contrarié dans ses goûts & dans la façon de vivre, a pris la résolution d'éloigner de sa personne celle de ses nièces qui contracteroit un nouveau mariage. Auprès de M. Belton sont deux personnages tous deux amoureux d'Émilie. L'un, (M. de Perinville) homme dissimulé, froid & réfléchi, a su prendre un très-grand ascendant sur l'esprit du vieillard; l'autre, (M. de Merval) est un de ces êtres ridicules dont la société offre plus d'un modèle, qui croient que la Nature les a exclusivement doués de tous les avantages qui viennent à la figure, aux manières, à la raison, à l'esprit & même à la finesse; qui, toujours dupes de leur bizarre amour-propre, toujours malhea-

seur dans les projets que leur fait entreprendre la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, n'en conservent pas moins un orgueil opiniâtre, & néanmoins fort amusant quelquefois pour ceux qui savent rire de la prétention des fots; mais Merval est réellement un bon homme, ce qui n'est pas très-ordinaire aux gens de son caractère. Au moment où Mme de Volmar reçoit les confidences de sa cousine, au moment où elle vient d'apprendre que celle-ci a épousé secrètement le Chevalier de \*\*\*, que son mari a fait un voyage en Amérique, qu'il revient, qu'il va se rendre à Paris; un Jockey se présente avec une lettre du Chevalier. Saisir l'instant où Emilie répond à son époux, pour songer à la servir; gagner le Jockey, l'engager à briser la voiture de son Maître au bout de l'avenue du château; envoyer, sans le mettre dans le secret, Merval au-devant du Chevalier, l'introduire ainsi dans le château, en le faisant, comme par les suites d'un accident imprévu, présenter à Belton: tout cela est pour l'active & industrieuse Volmar, l'affaire de quelques minutes. Le Chevalier, bien reçu par le vieillard, surpris, enchanté de l'aventure, & dissimulant sa joie, brûle du desir de voir Emilie & de l'entretenir en particulier. Il est traversé dans ce dessein d'abord par Merval, qui lui fait tout ingénument l'aveu de sa passion pour Emilie; \* ensuite par Permaville, dont le

---

\* Cette confidence, faite par un amant à un

caractère inquiet & ombrageux est plus à craindre que celui de son bénin rival. L'adroite Volmar se sert de la bonhommie du premier, & de la jalousie du second, pour les écarter tous deux. La nuit vient : les époux se rencontrent dans un salon sans lumières ; ils se disent tout ce qu'inspire l'amour ardent & contraint au mystère. Le hasard conduit l'Oncle dans le salon : il écoute avec curiosité, entend le Chevalier donner à Émilie le nom de sa femme ; il éclate : les époux fuient, & l'oncle furieux jure de se séparer de sa nièce dès le jour même. Mais laquelle est mariée ? Il a cru reconnoître la voix d'Émilie ; cependant il lui reste des doutes. Un quiproquo fait croire à Merval que ce n'est point Émilie qui a épousé le Chevalier, que c'est au contraire Mme de Volmar ; sur cette idée, celle-ci imagine tout-à-coup un nouveau moyen de servir sa cousine. Elle profite de la passion de Merval & de Permaville pour Émilie : elle feint d'être véritablement la femme du Chevalier, & les engage tour-à-tour à obtenir de Belton la grâce de sa nièce coupable, en assurant l'un & l'autre, aussi tour-à-tour, qu'Émilie n'épousera jamais son rival, par conséquent en leur faisant concevoir le chimérique espoir de l'épouser. Belton, à qui les deux rivaux ont persuadé que Mme de Volmar est

---

mari, n'offre pas une situation nouvelle au Théâtre, mais elle est traitée, ici de manière qu'elle devient propre à l'Auteur.

celle qu'il a surprise avec le Chevalier, veut lui faire quitter le château; celle-ci prie, supplie, conjure son oncle de pardonner; Belton est inflexible, les instances de Merval ne font que l'irriter; mais il cède enfin aux remontrances de Permaville. Quelle est sa surprise, quand il voit Emilie à ses genoux! Il croit d'abord que ses deux nièces ont commis la même faute: tout s'éclaircit. Mme de Volmar explique les motifs de sa conduite courageuse, intéressante & noble. Des deux rivaux pris pour dupes, l'un prend son parti comme un sot orgueilleux, mais bonhomme; l'autre dévore en entageant son dépit & sa honte; & Belton, satisfait du compte que Permaville & Merval lui ont rendu des mœurs & des qualités du Chevalier, ratifie le mariage d'Emilie.

Cette Comédie a été très-vivement applaudie depuis l'exposition jusqu'au dénouement; & elle mérite véritablement son succès. L'esprit gai, adroit, fécond en ressources, l'âme sensible & aimante de Mme de Volmar, rendent très-intéressant ce personnage, dont la physionomie est neuve, piquante & dramatique. Gerôle forme un contraste très-bien apperçu & très-bon avec la vaine & indiscrete bonhomie de Merval, qui, toujours plein de confiance en son esprit; voit tout à gauche, fait tout de travers, travaille contre lui-même avec une ardeur infatigable; & qui n'ouvre les yeux sur une sottise qu'il a faite, que pour en faire une autre au même instant. On pourroit désirer que le caractère de Belton fût

plus prononcé qu'il ne l'est : l'Auteur annonce comme un homme foible & bon, mais opiniâtre dans quelques idées, notamment dans la résolution d'empêcher les nièces de former de nouveaux liens; & aucun incident antérieur à la Scène du fallon ne fait éclater la prévention du vieillard. Cependant il nous semble que cette prévention, développée d'avance d'une manière adroite & bien ménagée, pouvoit rendre Émilie plus intéressante, jeter quelque incertitude sur le succès des desseins de Mme. de Volmar, & ajouter des motifs à la curiosité publique. Peut-être l'Auteur a-t'il crain de nuire à la rapidité de son action : si cela est, nous croyons qu'il a porté trop loin la crainte. Il faut sans doute éloigner les détails inutiles, quelque brillans qu'ils puissent être; mais il ne faut pas bannir ceux qui établissent & éclairent, pour ainsi dire, les personnages essentiels d'un tableau dramatique. Parmi les incidens qui enchaînent l'intrigue, il y en a de plaisans, il y en a de comiques. Le dialogue a de la précision, de la rapidité, du naturel; il est quelquefois très-brillant sans cesser d'être vrai, & nous insistons sur ce mérite, parce qu'il est assez rare aujourd'hui. Le style est en général bon, élégant & correct; on y rencontre pourtant quelques jeux de mots, quelques idées recherchées, quelques expressions néologiques; mais ces taches, qui tiennent à l'influence du goût précieux de nos cercles & de nos lycées bourgeois, sont extrêmement rares dans le

*Mariage Secret.* L'Auteur nous paroît être du petit nombre des Écrivains modernes qu'on peut inviter, sans craindre de s'en repentir, à travailler pour le Théâtre.

---

## ANNONCES ET NOTICES.

---

*E*AU DE MONSIEUR LE PREMIER. M. Lauron, Maître en Pharmacie, par une lettre signée de lui, réclame contre une annonce de M. Lamégie, & déclare que le Public n'étoit pas privé de cette eau qu'il en fait depuis cinq ans un débit considérable; qu'il la compose, non d'après une recette arbitraire, ou retrouvée dans de vieux papiers, six ans après la mort du possesseur, mais d'après celle qu'a bien voulu lui confier M. le Duc de Coigny, après M. Boiscaillaud, qui, en ayant été dépositaire, la lui avoit rendue avant de mourir; M. Lauron ajoute qu'on la trouvera toujours chez lui au même prix que M. Boiscaillaud la vendoit, à 24 liv. la pinte.

*GALERIE du Palais Royal, gravée d'après les tableaux des différentes Ecoles qui la composent, avec un Abrégé de la vie des Peintres, & une Description historique de chaque tableau, par M. l'Abbé de Fontenai; dédiée à S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, par J. Couché, Graveur de son Cabinet. Première Livraison. Prix 12 liv., non compris le port. A Paris, chez J. Couché, rue Hyacinthe, n°. 51; Jean Bouillard, rue S.-Thomas-du-Louvre, n°. 23; & chez les principaux Libraires de Province.*

Toute l'Europe sait quelles richesses renferme la

magnifique Galerie du Palais Royal : le projet de graver tous les tableaux qui la composent, devoit exciter dans le Public le plus vif intérêt.

La première Livraison que nous annonçons, justifie bien cet empressement, & remplit l'attente & le desir des Connoisseurs ; & c'est avec plaisir que nous joignons notre suffrage à celui du Public. Elle a été mise au jour le 15 Février ; on prie les Souscripteurs de faire retirer leurs Livraisons à mesure qu'elles paroissent, ou d'indiquer s'ils desirent qu'on la leur fasse parvenir ; alors il faut ajouter 15 sols pour la boîte, sans le port.

*PORTIQUE ancien & moderne, ou Temple de Mémoire, dédié aux Mânes des Savans illustres & des Artistes célèbres ; Ouvrage dans lequel on trouvera un extrait de leurs vies & leurs portraits, &c. Deux cahiers in-8°. A Paris, chez Cussac, Libraire, carrefour de St.-Benoît, vis-à-vis la rue Tarane ; & au Buteau du Portique, rue Saint-Merry, n°. 22.*

Cet Ouvrage sera composé de douze cahiers, & chaque cahier contiendra deux portraits accompagnés d'une Notice raisonnée. Les deux cahiers que nous annonçons, sont fort bien exécutés pour l'impression & pour la gravure. Ils renferment le portrait & la Notice du Graveur *Nanteuil*, du Comédien *Garrick*, du Musicien *Lully*, & du fameux Horloger *Julien le Roy*. Ces Notices se font lire avec intérêt ; elles sont faites avec soin, & annoncent, de la part de l'Auteur, des connoissances dans plusieurs genres.

*TRAITÉ de bâtir Moulin, & des Bannalités en général ; par M. L. C. M. Avocat au Parlement de Douai : in-12. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.*

Nous pensons, comme le Censeur de cet Ouvrage, que la manière claire & précise dont l'Auteur y traite sont sujet, le feront favorablement accueillir du Public. Ce qui lui donne un nouveau prix, c'est que nous n'avions point d'écrit particulier sur cette matière.

*BIBLIORUM Sacrorum Vulgata versionis editio. Tomus 3 & 4. Jussu Christianissimi Regis ad institutionem Serenissimi Delphini: in-8°.* sur papier vélin de Matthieu Johannot d'Annonay. Prix 20 l. broché en carton. Les Tomes 1 & 2 sont actuellement, comme nous l'avons annoncé, à 24 livres broc. en carton. — La même, dédiée au Clergé de France, sur papier vélin, même prix & même condition. — La même, dédiée au Clergé. En papier ordinaire, 4 Volumes reliés en veau, 20 l.

*NUMA Pompilius, second Roi de Rome; par M. de Florian, Capitaine de Dragons & Gentilhomme de S. A. S. Mgr. le Duc de Penthièvre, de l'Académie de Madrid, &c., &c., &c.* Un vol. in-8°. papier vélin, avec figures, 12 livres broché. — Le même, papier ordinaire, 5 livres broché. A Paris, chez Didot l'aîné, rue Pavée St.-André; Debure, quai des Augustins; Didot fils aîné, & Jombert jeune, rue Dauphine. On trouve chez les mêmes Libraires, *Galatée & les six Nouvelles*, en 1 vol. in-8°. papier vélin 12 l. & papier ordinaire, 4 liv. 4 sols.

Nous reviendrons sur ce nouvel Ouvrage d'un Auteur connu par un nombre de productions estimables.

*TRAITÉ des maladies des yeux & des oreilles, considérées sous le rapport des quatre parties ou quatre âges de la vie de l'homme, avec les remèdes curatifs, & les moyens propres à les préserver des*

accidens. Avec planches gravées en taille-douce.  
 Prix, 18 liv. rel., & 16 liv. 10 sols broch.; dé-  
 dié à Mme Adélaïde de France, Madame, par  
 M. l'Abbé Desfontaines, Pensionnaire du Roi.  
 Chez l'Auteur, rue St.-Antoine, n°. 137; & chez  
 Lottin de Saint-Germain, Imprimeur de la Ville;  
 rue St.-André-des-Arts, n°. 27. Avec Approbation  
 & Privilège du Roi. •

Il seroit inutile de faire connoître le zèle infa-  
 tigable de M. l'Abbé Desfontaines, dans le trai-  
 tement curatif des maladies des yeux; les cures qu'il  
 opère tous les jours, en sont une preuve aussi éton-  
 nante qu'incontestable.

Le plan de son Ouvrage, considéré sous le rap-  
 port des quatre parties ou quatre âges de la vie  
 de l'homme, nous présente le tableau graduel de  
 nos infirmités; les préceptes qui les accompagnent  
 sont rendus avec cette simplicité qui caractérise  
 l'homme à talents; son style est à la portée de tout  
 le monde; sa morale est sans sévérité; ses pré-  
 ceptes sans déguisement, c'est toujours l'amour de  
 l'humanité.

Il seroit à désirer que tous les Seigneurs de  
 Paroisse se procurassent un Ouvrage aussi utile,  
 & en rendissent dépositaires MM. leurs Curés,  
 qui, dans leurs longs momens de loisir, trouveroient  
 à exercer de nouvelles fonctions d'humanité.

*La France Chevaleresque & Chapitreale, ou Prés-  
 ents de tous les Ordres de Chevalerie, des Chapitres  
 Nobles de l'un & de l'autre Sexe, des Corps, Collèges  
 & Ecoles de la Noblesse du Royaume; avec une No-  
 tice des Preuves exigées pour y être admis, & les  
 noms de tous les Chevaliers, Chanoines & Chanai-  
 resses, avec un Supplément, pour l'année 1786; par  
 M. le Vicomte de G. \* \*. A Paris, chez Leroy, Libraire*

blaire, par S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie. Prix, 3 liv. broché.

Le titre de cet Ouvrage est libre: l'accueil favorable du Public a confirmé le suffrage de M. Chérin, Généralogiste des Ordres du Roi, & nous dispose de faire l'éloge de cette importante Collection, qui nous manquoit.

*Portrait de Comte de Castiglione*, dessiné d'après nature par Guerin, gravé par Deroy. A Paris, chez l'Auteur, rue des Grands Degrés, N<sup>o</sup>. 17, & chez M<sup>lle</sup> Lebeaut, Marchande au Palais Royal, N<sup>o</sup>. 16.

Au bas de ce Portrait, qui a du caractère, se trouvent ces quatre vers:

L'homme dans chaque siècle a couru les prestiges;

Ce Docteur que tu vols a profité du sien;

Il erudia l'homme, & grand Magicien,

Sur l'ignorance humaine il fonda ses prodiges.

*NUMÉROS 169 & 170 du Journal d'Anecdotes Italiennes*, dédié à la Reine; l'une, del Signor Guaglielmi; l'autre, del Signor Accorimboni. Prix, 2 liv. 8 sols chaque. On s'abonne pour ce Journal à Paris, chez M. Bailleux, Marchand de Musique du Roi, rue Saint-Honoré, près celle de la Harpe, à la Règle d'or.

*NUMÉROS 1, 2 & 3 du Journal de Violes, Flûtes, Alto & Basse*, sous le titre de *Recueil d'Airs nouveaux François & Etrangers en quatuors concertans*. Le prix de l'abonnement pour l'année entière, qui sera composé à l'avenir de vingt-quatre Cahiers, est de 21 liv. & 24 liv. port franc. Il en paroît un Cahier tous les quinze jours. Prix, séparé, 2 liv. On souscrit à Paris, chez M. Porro & M. Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu, à la Muse lyrique.

*Nouveaux*, 2. & 3. du *Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres, cinquième année. Abonnement 15 liv. pour douze Livraisons. Séparément 3 liv. — Numéros 7, 8, 9 & 10 du *Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres, Abonnement 15 liv. franc de port pour 52 Livraisons, qui se font chaque Dimanche. Séparément 12 sols. — Numéros 17, 18, 19 & 20 du *Journal Hebdomadaire*, composé d'*Airs d'Opéras*, *Kaudevilles* & *Romances*, avec *Accompagnement de Clavecin*, par les meilleurs Auteurs, vingt-unième année. Mêmes conditions que celui de Harpe. — *Ouvertures*, 1°. des deux *Tuteurs*; 2°. de *l'Amant-Statue*; 3°. du *Corsaire*: à huit parties. Prix, 3 liv. chaque. — 1e, 2e, 3e & 4e *Recueils d'Airs d'Opéras arrangés pour deux Violons*, faisant suite aux *Recueils de Cardon*. Prix, 6 liv. chaque, franc de port par la poste. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, à la Croix d'Or,

## T A B L E.

A. M. le Marquis de Mon-	<i>Histoire de France</i> ,	103
quieu,	<i>Euphémie, Nouvelle</i> ,	112
A. M. Vernet,	<i>Variétés</i> ,	115, 133
<i>Charade, Enigme &amp; Logogry-</i>	<i>Comédie Française</i> ,	134
<i>phe</i> ,	<i>Annonces &amp; Nouvelles</i> ,	139

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Gardé des Secaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 11 Mars 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 19 Mars 1786. GUIDI.

---

---

**MERCURE  
DE FRANCE.**

**SAMEDI 25 MARS 1786.**

---

---

**PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.**

---

*FAUTE à corriger dans le précédent  
Mercure, aux vers de M. Imbert à M. le  
Marquis de Montesquiou.*

Supprimez les deux derniers vers de la  
première page, & ajoutez au bas de la  
seconde.:

Ainsi, plus gai que glorieux,  
Je vois finir ma promenade,

---

*VERS à M. le Chevalier DE C\*\*.*

**B**EAU Chevalier, pour qui l'automne  
S'embellit des fleurs du printemps;  
Qu' de myrthe nouveau ceignez une couronne,  
Sur des lauriers cueillis à l'âge de vingt ans;

**N<sup>o</sup>. 12, 25 Mars 1786.**

**G**

On vous a vu jadis, dans les champs de Bellone,

( A peine alors votre menton

Se paroît d'un naissant coton; )

On vous a vu, plein d'une noble audace,

Semblable au Dieu de la Thrace,

Au fier Anglois enlever son canon.

Aujourd'hui, méditant des conquêtes nouvelles,

Presqu'à l'âge d'Anacréon,

Vous enlevez les cœurs des Belles.

Beau-Chevalier, poursuivez vos succès,

Puisque Louis, dissipant nos alarmes,

Nous permet de goûter les douceurs de la paix,

Souffrez que les Amours s'emparent de vos armes;

Eux, en revanche, ils vous cèdent leurs traits,

Arborez un de ces plumets

Qui de Zelmire ont ombragé les charmes:

C'est, pour le ralliment, le signal des Plaisirs.

Sur-tout faites briller, dans vos tendres loisirs

La croix d'émail, prix de votre victoire:

La vertu peut exciter les desirs;

Et l'on séduit la Beauté par la gloire,

Si par un ordre de la Cour

Où le Dieu qui porte des ailes

Dans le sein de Cypris fait son heureux séjour,

Si l'on récompensoit d'une croix, en ce jour,

Les amans tendres & fidèles,

Nous serions, vous & moi, Chevaliers de l'Amour.

( Par M. de la Mothe, à Luchet. )

## B O U T S - R I M É S .

Nous étant apperçus que les *Bouts-rimés* & les *Acrostiches* ensemble occupoient un trop grand espace, nous avons cru devoir les séparer. Nous ne donnerons donc aujourd'hui que les *Bouts-rimés*.

Tous ceux que nous avons reçus formeroient un volume. Parmi ceux que nous avons rejetés, peut-être s'en trouve-t'il d'aussi bons que d'autres que nous avons admis. Mais ne pouvant en adopter un grand nombre, nous nous croirons irréprochables, si aucun de ceux qui ont été exclus ne vaut mieux que ceux que nous avons inférés.

On ne sauroit trop répéter que dans ce genre d'Ouvrage, le but étant de surmonter les difficultés, on est en droit d'exiger de ceux qui s'y exercent, la plus grande exactitude. Quelques personnes n'ont pas conservé les rimes telles que nous les avons données; ils ont mis au pluriel ce qui étoit au singulier; d'autres les ont transposées; plusieurs, en y ajoutant d'autres syllabes pour en former d'autres mots, en ont changé la prononciation: par exemple, on peut, en ajoutant une syllabe à *quille*, en faire un autre mot, *coquille*; parce que cette syllabe ajoutée ne change pas la manière de prononcer; mais si l'on vouloit ajouter une autre syllabe pour en faire *tranquille*, alors la prononciation seroit changée; parce que les deux *ll* de *quille* sont

mouillées, au lieu que dans *tranquille*, elles cessent de l'être, puisqu'on prononce comme si l'on écrivoit *tranquile*. De pareilles fautes ou de pareilles licences sont des motifs d'exclusion.

Ce qui est sur-tout indispensable dans un *Bout-rimé*, c'est qu'il soit rempli d'une manière si aisée, que la rime ait l'air, pour ainsi dire, de sortir naturellement du bout de chaque vers, & que le vers ne paroisse pas aller s'ajuster à la rime comme malgré lui; enfin il faut que les rimes & les mots dont on les lie semblent être nés ensemble, & que le tout forme un sens raisonnable & déterminé.

Nous avons cru devoir adresser ces observations, non aux personnes d'un goût sévère, qui regardent comme des crimes d'innocentes inutilités; mais à ceux qui se permettent de chercher un passe-temps dans ces bagatelles.

*Bouts-rimés qu'on avoit proposés.*

I.

A TON âge, Baron, sans dents & sans cheveux,  
 Tu veux courir encor de conquête en. . . conquête!  
 Malgré tes prés, tes champs, tes grands  
     troupeaux de . . . . . bœufs,  
 L'Amour mettra néant au bas de ta re... quête,  
 Et t'enverra touffer au fond de ton. . . donjon:  
 Crois-moi, lorsque l'on est réduit à la. . béquille,  
 On peut encor, par fois, caresser sa ro... quille;  
 Mais les jeux de l'Amour ne sont plus de saison.

(Par trois Clercs du Palais.)

I I.

VOULEZ-VOUS à cent ans conserver vos *cheveux* ?  
 Rejetez loin de vous tout projet de . . . *conquête* ;  
 Tranquille spectateur, allez le pas des . *bœufs* ;  
 Ennemis des procès, fuyez gens à re . . . *quête* ;  
 Aux astres n'allez pas lire en quelque . . . *donjon* ;  
 Que la raison en tout vous serve de . . . *béquille* ;  
 Laissez les noirs chagrins pour prendre la ro *quille* ;  
 Buvez, chantez, riez, n'importe la . . . *saison*.  
 ( Par M. C. . . . )

I I I.

CHAQUE chose a son prix : c'est par ses  
 blonds . . . . . *cheveux*  
 Que Lisé d'un amant sut faire la *conquête* ;  
 Le Laboureur doit tout aux travaux de ses *bœufs* ;  
 Le frère Capucin s'enrichit de sa . . . . . *quête* ;  
 Un manant se dit noble à l'abri d'un . . . *donjon* ;  
 Le vieillard marche encore, aidé de sa . . . *béquille* ;  
 L'ivrogne trouve un trône au fond de sa ro *quille*,  
 Et l'automne est pour lui la plus belle . . . *saison*.  
 ( Par Mme la Comtesse D. B. Ch. D. E. )

I V.

*La prédiction accomplie.*

CESSE, enfant, de pleurer, d'arracher tes *cheveux* :  
 La Tiare t'attend ; viens faire sa . . . . . *conquête*.

Disoit à Sixte-Quint, qui gardoit lors les *bœufs,*  
 Un frère Cordelier revenant de la. . . . *quête :*  
 Viens, renonce à Montalte, à ce triste. . *donjon ;*  
 Je veux te faire Pape ; & qu'un jour, sans *béquille,*  
 Montant au Vatican aussi droit qu'une. . *quille,*  
 Tu sois comblé de gloire en ta vieille . . *saison.*

( Par M. R... de B... )

## V.

Qu'UNE Belle se plaise à tresser ses. . . *cheveux ;*  
 Qu'un galant Chevalier hasarde sa. . . *conquête ;*  
 Qu'un vigilant Fermier fasse valoir ses. . *bœufs ;*  
 Qu'un Moine nasillard ne songe qu'à sa *quête ;*  
 Qu'un Seigneur campagnard nous vante  
 son. . . . . *donjon,*  
 Un Curé son Église, un vicillard sa. . . *béquille ;*  
 Qu'un Marin s'entretienne & de mâts & de *quille ;*  
 Tout homme a sa marotte, & tout fruit sa *saison.*

( Par Mlle Isabelle Berghmans. )

## V I.

*Le Vieillard & le Limaçon, Fa'le.*

UN Vieillard éclopé, malgré ses blancs... *cheveux,*  
 D'une jeune Bergère entreprit la. . . . *conquête.*  
 Il lui parle d'amour, offre moutons &. . . *bœufs.*  
 Lise acceptant ses dons, rejette sa re. . . *quête.*  
 L'Invalide confus regagnoit son. . . . *donjon ;*  
 Un limaçon lui dit, évitant sa. . . . *béquille :*  
 Je me tiens renfermé l'hiver dans ma co... *quille ;*

Pourquoi fais-tu l'amour dans l'arrière . . . *saison ?*  
 (Par M. le Marquis de G...on, Capit. de Caval.)

## V I I.

Tout change avec le temps, Damis aux  
 blonds . . . . . *cheveux,*  
 Qui ne parle aujourd'hui que d'amour, de *conquête,*  
 Dans dix ans parlera de ses champs, de ses *bœufs,*  
 Vantera de ses chiens le jarret & la . . . *quête.*  
 Bien vieux, ne pouvant plus s'éloigner du *donjon,*  
 On le verra montrer, déposant sa . . . *béquille,*  
 A ses petits-enfans l'art d'abattre une . . . *quille.*  
 Ainsi donc le plaisir est de toute . . . *saison.*  
 (Par M. de Saint Georges, Chevalier de S. Louis,  
 à Crépy en Valois.)

---

*Quatrain sur l'Auteur de ces Bouts-rimés,*  
*par lui-même.*

DAMON, qui dans tout genre a la fureur d'écrire,  
 Remplit des Bouts-rimés: on doute qu'ils soient bien;  
 Mais au moins on ne pourra dire  
 Que ce qu'il fait ne rime à rien.

*Bouts-rimés à remplir pour le mois de Mai.*

MARBRE,

MIROIR,

ARBRE,

SOIR,

LUCINE,

PANDOUR,

MINE,

AMOUR.

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Charpie*; celui de l'Énigme est *Triangle*; celui du Logogryphe est *Bille*, où l'on trouve *ble*, *bile*, *bill*, *île*.

### CHARADE.

ON chante mon premier,

On sème mon dernier,

Et l'on craint mon entier.

( Par M. François de Saint-Michel,  
âgé de huit ans, à Mayenne. )

## É N I G M E.

**T**IENS, mon ami, disoit un Capitaine  
 A son Laquais, lui présentant un sac ;  
 ( C'étoit sa rente au bout de la semaine, )  
 Tiens, reçois donc ta livre de tabac ;  
 Et quand, mon cher, tu l'auras consumée,  
 Si tu me peux dire combien pesant  
 De ce tabac est sorti de fumée,  
 Je t'en veux bien donner cent fois autant.  
 Oui, volontiers, je m'offre à vous l'apprendre,  
 Dit le Laquais, sans beaucoup me gêner.  
 Or, maintenant, comment il faut s'y prendre ?  
 C'est-là, Lecteur, ce qu'il faut deviner.

( Par M. Gendry. )

## L O G O G R Y P H E.

**L**ECTEUR, je suis sorcier : mon nom, quoiqu'effrayant,  
 T'offrira dans sept pieds, en les décomposant,  
 Maint objet suffisant pour donner de la joie ;  
 Le produit d'une mine d'or ;  
 Ce qu'un Chasseur appelle cor ;  
 Plus, le travail du ver à soie ;  
 Ce que fait un coucou dont on entend le cri ;  
 Un ron à l'octave du si ;

Comment se nomme un Roi que l'on appelle Sire ;

Et ce qu'emploie un Ouvrier

Pour faire une tête de cire ;

Un arbuste connu sous le nom de rosier ,

Ainsi que le nom d'une rose.

Tu peux encor.... Mais taisons-nous, pour cause ;

Si j'usois de tout mon pouvoir ,

Je te ferois, Lecteur, trouver dans moi ce soir.

( Par M. Palmer. )

## NOUVELLES LITTERAIRES.

*HISTOIRE Littéraire du Moyen Age.*

A Paris, chez Lotrin de Saint-Germain,

Imprimeur - Libraire, rue Saint - André-

des-Arcs, n°. 27.

CETTE Histoire est tirée d'un Ouvrage Anglois, intitulé : *Philological Inquiries*, dont l'Auteur est M. Jacques Harris, mort en 1780, connu par plusieurs autres Ouvrages, entre-autres par celui qui a pour titre : *Hermès*, & qui passe pour un des meilleurs qu'on ait faits sur la Grammaire générale. Le Traducteur, qui n'est point aveuglé par un fol amour pour son original, convient qu'un sujet aussi important que l'Histoire Littéraire du Moyen Age, demandoit d'être plus approfondi & traité avec plus d'étendue; mais il faut aussi convenir avec

lui que cette Histoire, telle qu'elle est, méritoit d'être offerte au Public comme une esquisse agréable d'un Ouvrage intéressant ; & en général c'est rendre un grand service à notre Littérature, que de l'enrichir ainsi des bonnes productions de la Littérature Angloise.

L'intervalle de temps qui s'écoula entre la chute de l'Empire d'Occident au cinquième siècle, & celle de l'Empire d'Orient, dans le quinzième, forme un espace d'environ mille ans, qui constitue ce qu'on appelle le *Moyen*

*Age.*

C'est le temps des Moines, des Légendes, des Vers Léonins, des épreuves, du Duel judiciaire, des Croisades, des Hérésies, des Persécutions, de l'Inquisition, des entreprises des Papes sur les Couroines; en un mot, des grandes erreurs & des grandes folies de l'esprit humain.

En général, c'est la partie la moins connue de l'Histoire de ce même esprit humain. On comprend presque tous ces siècles sous la dénomination injurieuse de siècles d'ignorance, & on ne s'arrête guère à considérer les caractères particuliers qui peuvent les distinguer; on suppose assez qu'ils ne différaient en ignorance & en barbarie que du plus au moins.

Ici on distingue trois Nations principales, qui cultivèrent diversement les Lettres pendant la durée du Moyen Age; savoir, 1°. Les Grecs Bizantins; 2°. les Sarrasins ou Arabes; 3°. les Latins ou Francs, qui

habitoient la partie orientale de l'Europe : sous ce nom sont compris principalement les Italiens & les François ; les Anglois y figurent aussi, car c'est un Anglois qui écrit ; & quoiqu'en général la marche des Sciences & des Lettres ayant toujours été dirigée du Midi au Nord, les Italiens ayent été instruits par les Grecs, les François par les Italiens, les Anglois par les François, cependant cette communication successive de lumières ayant eu lieu principalement depuis la prise de Constantinople par les Turcs, on peut dire que dans les temps antérieurs, c'est-à-dire, dans ceux qui composent en grande partie le Moyen Age, c'étoient les Croisades qui avoient le plus contribué à répandre dans l'Europe le goût des Lettres, & elles avoient dû répandre ce goût d'une manière à-peu près égale chez toutes les diverses Nations croisées.

Des quinze chapitres dont cet Ouvrage est composé, les cinq premiers roulent sur les Grecs ; & le Traducteur, attentif à donner à ce Livre tout l'agrément dont il étoit susceptible, & à développer les idées de son laconique Auteur, par leur mélange & leur comparaison avec les idées de ceux qui ont le mieux peint la Grèce, termine le cinquième chapitre par quatre excellens morceaux relatifs à ce sujet toujours intéressant. De ces quatre morceaux, l'un est tiré du Discours Préliminaire du Voyage Pittoresque de la Grèce, par M. le Comte de Choiseul-

Gouffier ; l'autre est un morceau sur la Langue Grecque, tiré d'un Discours sur les Langues, de M. l'Abbé Arnould, inséré dans le premier volume des Variétés Littéraires ; le troisième, l'extrait d'une Lettre écrite de Constantinople, sur Athènes & sur la Grèce, par M. l'Abbé de Lille, le dernier de nos François qui ait salué en Amateur, cette terre sacrée, long-temps la patrie de la Liberté, des Arts & du Génie, & qui soit revenu à Paris nous en entretenir ; enfin, un Discours en vers sur les Grecs anciens & modernes, par M. de la Harpe.

Les trois chapitres suivans concernent les Sarrasins ou Arabes.

Tous les autres roulent sur les Latins ou Francs.

Nous prendrons indistinctement chez tous ces différens Peuples, les traits particuliers que nous croyons devoir présenter à nos Lecteurs.

Les anciens Philosophes Grecs prenoient pour philosopher le temps de la promenade, & pour écoles, des lieux propres à cet exercice. Platon donnoit ses leçons dans l'Académie, c'est-à-dire, dans un champ couvert d'arbres sur les bords du fleuve Ilissus ; ce champ ou cette forêt avoit appartenu autrefois à un particulier nommé Académus, & retint ce nom d'Académie.

*Atque inter sylvas Academi quarere verum.*

Aristote enseignoit dans le Lycée ; lieu

pareillement spacieux & couvert d'ombre ; & les disciples furent nommés *Peripatéticiens* , parce qu'ils philosophoient en se promenant.

Un vaste portique où on pouvoit se promener à-couvert , étoit l'école de Zénon.

Epicure philosophoit dans des jardins.

L'Auteur observe aussi qu'il y a autour d'Oxford un grand nombre de jardins charmans. L'aspect du ciel , l'ombre , l'eau , d'agréables allées , un air pur , un exercice doux & modéré , la liberté toujours plus grande en plein air & dans le mouvement de la promenade , que dans un endroit enfermé , mettent l'esprit dans la situation la plus propre à concevoir & à recevoir des idées , & le disposent à connoître , à sentir , à goûter les plaisirs purs de l'intelligence & de la vérité.

Parmi les différens voyageurs qui nous ont donné des Descriptions de la Grèce & d'Athènes , depuis que ce pays est tombé sous le joug des Turcs , l'Auteur distingue M. le Roy , & sur-tout M. Stuart , qui , après avoir résidé trois ou quatre ans à Athènes , nous a donné non-seulement le plan & les dimensions des principaux édifices qui subsistent dans cette ville , mais encore des gravures particulières de leurs plus petits ornemens ; de manière , dit M. Harris , « qu'un Archi-  
» tecte Anglois peut , s'il le veut , imiter  
» Phidias , & élever en Angleterre des mo-  
» numens semblables à ceux que ce grand  
» Artiste a érigés à Athènes. Je tiens encore

» de M. Stuart, ajoute-t-il, que nonobstant  
 » les diverses fortunes qu'Athènes a éprou-  
 » vées, les oliviers de l'Attique, & le miel  
 » du Mont-Hymette, ont encore aujour-  
 » d'hui la même réputation qu'autrefois.  
 » Les établissemens humains périssent, mais  
 » les bienfaits de la Nature durent toujours ».

Pas toujours, peut-être, sous la même forme  
 ni dans le même lieu; mais en général ses  
 dons sont inépuisables, & nous nous refusons  
 plus à la Nature, qu'elle ne se refuse à nous.

Quoique les Grecs actuels, dit l'Auteur, gémissent dans un esclavage honteux, le souvenir de leur ancienne gloire n'est pas encore entièrement effacé parmi eux, & sur cela il cite l'anecdote suivante :

« Quand feu M. Anson, frère du Lord  
 » Anson, voyagea dans l'Orient, il loua un  
 » vaisseau pour visiter l'Isle de Ténédos. Son  
 » Pilote, qui étoit un vieillard Grec, lui  
 » dit, dans la traversée, avec un air de  
 » satisfaction: *ce fut-là que notre flotte s'ar-*  
 » *rêta.* M. Anson demanda de quelle flotte  
 » il parloit. De quelle flotte? dit-il, de  
 » notre flotte grecque, au Siège de Troye. »

Virgile dit en effet que ce fut à Téné-  
 dos que cette flotte s'arrêta.

*Est in conspectu Tenedos.....*

*Huc se provehi-deserto in littore condunt.*

Et au retour,

*Jamque Argiva Phalanx instructis navibus ibat*

*A Tenedo.*

L'Auteur tire de la vie de Saladin , par Bohadin , divers traits assez curieux.

« Ce Prince étant un jour à l'entrée de sa tente , en conversation particulière avec ses amis intimes , un esclave d'un certain rang lui présenta une Requête en faveur d'une personne opprimée. » Le Sultan lui dit qu'il étoit fatigué dans ce moment , & qu'il verroit cette affaire dans un autre temps. L'esclave insista , & lui jeta même la Requête au visage ; trait d'insolence inconcevable , s'il ne doit pas s'expliquer par quelque usage du pays. Le Sultan lut la Requête , & la trouva juste. L'esclave , sur cette déclaration , lui proposa de la signer. Je n'ai point ici d'écritoire , dit le Sultan : il y en a une dans la tente , répondit l'esclave ; ce qui , suivant l'Historien , ne signifioit guères moins qu'une espèce d'ordre de se lever & d'apporter lui-même l'écritoire. Le Sultan se retournant & voyant en effet l'écritoire , s'écria : cet homme a raison , & signa la Requête. Bohadin , saisi d'étonnement , ( car il faut toujours s'étonner quand un Sultan fait une action juste & se rend à la raison ) , prit à témoin Dieu & Mahomet. que le Sultan venoit de faire une action sublime : elle n'étoit que juste. Saladin répondit avec froideur : « Ces » homme ne peut me nuire : j'ai fait son » affaire ; j'en suis récompensé. »

Lè même Bohadin exerçant un jour la fonction de Juge à Jérusalem , un Marchand

lui présenta une Requête où il se plaignoit d'un tort qu'il disoit lui avoir été fait. Bohadin lui demanda quel étoit son Adversaire : c'étoit le Sultan lui-même ; mais n'importe, ajouta le Marchand, c'est ici le Tribunal où l'on rend justice à tous & contre tous, & je connois votre impartialité. Mais, dit Bohadin, je ne puis juger sans que votre Adversaire ait été assigné. En conséquence le Sultan fut instruit de cette affaire, produisit ses témoins, plaida sa cause lui-même, la plaida très-bien, & la gagna. Cependant il eut si peu de ressentiment contre le Marchand, que, pour le dédommager de la perte de son procès, il lui fit présent d'un vêtement fort riche.

Saladin disoit qu'il étoit possible qu'il existât un homme (& c'étoit lui-même qu'il vouloit désigner) qui regardât les richesses comme de la boue. Cependant un Souverain peut en faire un si bon usage !

On célèbre beaucoup dans cette Histoire la libéralité de Saladin ; qualité souvent funeste dans un Prince. Quand son trésor étoit vuide & ne lui permettoit plus de faire des largesses, il vendoit ses propres meubles pour être encore en état de donner.

« Lorsque son armée campa dans les  
 » plaines de Ptolémaïs, on compta qu'il ne  
 » distribua pas moins de douze mille che-  
 » vaux, & on rapporte qu'il ne monta ja-  
 » mais un cheval sans l'avoir auparavant  
 » promis. » Tant pis ! il vaudroit bien mieux

ne pas prendre sur les peuples de quoi fournir à tant de largesses.

Bohadin, témoin & Ministre de ses libéralités, raconte " que tous ceux qui appro-  
" choient du Sultan, y avoient part, qu'il  
" surpasseoit même dans ses dons les desirs  
" les plus déraisonnables des sollicitateurs,  
" & que cependant on ne l'entendit jamais  
" se vanter d'aucun des bienfaits qu'il  
" avoit accordés. "

Tout cela nous paroît tenir beaucoup plus du Panégyrique que de l'Histoire; & un Panégyrique qui porte sur des profusions, ne nous paroît pas assez réfléchi.

" Il résulta d'une si grande libéralité,  
" continue l'Auteur, que lorsqu'il mourut,  
" il ne resta dans le trésor de ce Prince,  
" qui avoit joui des revenus immenses de  
" l'Égypte, de la Syrie, des Provinces  
" Orientales & de l'Arabie heureuse, que  
" quarante-sept pièces d'argent & une d'or,  
" de sorte qu'on fut forcé d'emprunter pour  
" payer les frais de ses funérailles. "

L'Auteur apperçoit & relève divers traits de ressemblance entre certaines fictions & certaines beautés des Poésies Arabes, & certains endroits d'Homère, d'Horace & des autres Poètes célèbres de l'antiquité. Sont-ce des imitations ou des rencontres dûes au hasard? C'est ce qu'il seroit assez difficile de décider.

Abulpharage rapporte que le Calife de Bagdad ayant envoyé un Ambassadeur à l'Empereur Constantin Porphyrogénète, les

Grecs dirent à cet Ambassadeur que le cérémonial de leur Cour exigeoit qu'il fit une profonde révérence en approchant de l'Empereur. Cet Ambassadeur, qui avoit aussi son orgueil national, l'ayant refusé, on imagina de l'introduire auprès de l'Empereur par une porte si basse, qu'il fût forcé de faire ce qu'on exigeoit : l'Ambassadeur vit le stratagème ; il se retourna promptement, & entra dans la chambre à reculons. Ces conteurs d'anecdotes, qui reproduisent toujours des faits connus, sous des noms modernes & célèbres, ont attribué ce trait à François I, dans le temps de sa prison à Madrid ; ils ont, suivant l'usage, fait quelques changemens de circonstances ; il s'agissoit, non de s'incliner devant l'Empereur, mais d'accorder aux Grands d'Espagne la distinction d'un salut que François I ne croyoit pas leur devoir, & qu'il supposoit qu'on n'exigéoit de lui qu'en abusant de son malheur.

Le même Abulpharage rapporte les traits suivans du Calife Mottawakkel. Il avoit un Médecin chrétien, nommé Honain ; il lui demanda un jour une recette pour se défaire de tous ses ennemis, sans qu'on pût lui rien imputer. Honain répondit qu'il n'en connoissoit point. Le Calife le fait mettre en prison : jusques-là c'est un tyran. Au bout d'un an il le fait sortir, & lui redemande cette recette avec plus d'instance, le menaçant de la mort s'il résiste : le voilà encore

plus tyran. Le Médecin se résigne à la mort. Le Calife alors lui dit : « rassure-toi ; je ne  
 » voulois que t'éprouver , afin de pouvoir  
 » t'accorder plus de confiance. Mais qui pou-  
 » voit t'inspirer le courage de braver ainsi  
 » la mort ? » Deux motifs, répondit Honain,  
 ma Religion, qui me commande de faire du  
 bien à mes ennemis ; & ma profession, qui  
 n'a été instituée que pour l'avantage du genre  
 humain : il pouvoit ajouter un troisième  
 motif non moins puissant ; c'est qu'en effet  
 il n'existe point de recette telle que le Calife  
 en demandoit. Au reste, le Calife content  
 de la réponse d'Honain, lui dit : voilà deux  
 motifs bien respectables, & lui donna, selon  
 l'usage de l'Orient, de riches vêtemens &  
 une bourse d'argent. Mais la plaisanterie  
 d'avoir retenu ce malheureux en prison pen-  
 dant un an, étoit un peu forte, & il faut  
 convenir que voilà d'étranges mœurs.

Ce même Calife étant assis avec un autre  
 de ses Médecins, nommé Bactish, qui avoit  
 une tunique de soie un peu déchirée par en  
 haut, s'amusoit, en causant, à la déchirer  
 jusqu'à la ceinture. Dans le cours de la con-  
 versation, le Calife demanda au Médecin  
 quand il jugeoit qu'un homme fût assez fou  
 pour qu'il fallût le lier. Nous le faisons lier,  
 répondit Bactish, quand il en vient au point  
 de déchirer la tunique de son Médecin jus-  
 qu'à la ceinture. Le Calife fit un grand éclat  
 de rire, & lui donna comme à Honain, de  
 l'argent & de riches vêtemens.

Dans cette Nation Turque, si accusée d'ignorance, il se trouve quelquefois des hommes fort instruits. Tel étoit, par exemple, l'Ambassadeur Turc qui vint en France en 1721. Il chercha inutilement chez les Libraires de Paris, le Commentaire d'Averroès sur Aristote ; & l'ayant trouvé à la Bibliothèque du Roi, il ne put cacher le regret qu'il avoit de n'avoir pu se le procurer. Le Roi fit relier magnifiquement cet Ouvrage, & le lui fit présenter par M. l'Abbé Bignon, son Bibliothécaire.

L'Ambassadeur Zaïd-Effendi, qui fit son entrée en 1742, étoit aussi fort instruit. Il écrivit en Turc une relation de son voyage en France. Cet Ouvrage a été traduit, & s'est vendu à Paris, chez Ganeau. Il emporta, dit-on, de Paris beaucoup de Livres, entre autres les Œuvres de Nicole.

En parlant des Vers Léonins dans l'Histoire Littéraire des Latins ou Francs, l'Auteur observe avec raison, qu'on trouve des Vers de ce genre, même dans les meilleurs Poètes classiques. Il en cite deux exemples, l'un de Virgile :

*Trajiçie ; i, verbis virtutem illude superbis.*

L'autre d'Horace :

*Fratrem marentis, raptò de fratre dolentis.*

« La différence qu'il y a, dit-il, c'est  
 » qu'il est vraisemblable que les rimes qu'on  
 » trouve dans ces génies supérieurs, leur  
 » sont échappées par hasard, tandis qu'au

» contraire elles ont été cherchées & mises  
 » à dessein par les Poètes modernes. »

La partie de cette proposition qui regarde les modernes, est évidente; mais nous ne saurions adopter celle qui regarde les anciens. Cette consonnance des deux parties du Vers est si commune chez eux, qu'elle ne peut pas être l'effet du hasard ou de la négligence. Il paroît même qu'elle est souvent recherchée, & qu'ils aimoient à faire jouer ainsi les substantifs avec les adjectifs, ou avec les participes, ou les pronoms possessifs qui tiennent lieu d'adjectifs.

*Tu mihi, seu magni superas jam saxa Timavi.*

*Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno.*

*Absint & piâi squallentia terga lucreti.*

*Ac veluti lentis Cyclopes fulmina massis.*

*Esto : agram nulli quondam flexere mariti.*

*Huc rursum Iliacas vento tenuisse carinas.*

*Quamvis multa meis exiret victima sepiis.*

*Tum castâ atque aliis intexens suavibus herbis,*

*Mollia luteolâ pingit vaccinia calthâ.*

Observons que ces deux derniers vers sont de suite.

*Pollio amat nostram, quamvis est rustica, Musam.*

*Incipe Damoëta; tu deinde sequere Menalcan*

*Talia sacra suis dixerunt, currite, fufis.*

*Aspice venturo latentur ut omnia saclo.*

*O mihi tam longa maneat pars ultima vita.*

*Sive sub incertis, zephyris motantibus, umbras.*

*Sylvestris raris sparsit labrusca racemis.*  
*Imò hæc in viridi nuper qua cortice fagi*  
*Carmina descripsi, & modulans alterna notavi.*  
*Puniceis humilis quantùm saliuuca rosetis.*  
*Cùm complexa sui corpus miserabile nati.*  
*Et gravis attrita pendebat Cantharus ansâ.*  
*Solvite me, pueri: satis est potuisse videri.*  
*Pasiphaen nivei solatur amore juveni.*  
*Perducent aliqua stabula ad Gortynia vacca.*  
*Jussit, & invito processit vesper Olympo.*  
*Cùm primùm pasti repetent præsepia tauri.*  
*Imò ego sardois videar tibi amarior herbis.*  
*Et quæ vos rarâ viridis tegit arbutus umbrâ.*  
*Per nemora atque altos quærendo bucula lucos.*  
*Cùm te ad delicias ferres Ameryllida nostras.*  
*Ah! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas!*  
*Doris amara suam non intermisceat undam, &c.*  
*Et tandem Euboicis Cumarum allabimur oris.*

VIRGILII.

*Non bene junctarum discordia semina rerum.*  
*Ægeona suis immanità terga lacertis.*  
*Inserere, & patrias intus deprendere curas.*  
*At non Hectoreis dubitavit cedere flammis.*  
*Quas ego sustinui, quas hæc à classe fugavi.*  
 Ces deux vers sont encore de suite.

*Viderat adducto flectentem cornua nervo.*  
*Strávimus innumeris tumidum Pythona sagittis,*

OVIDII.

*Quam neque finitimi valuerunt perdere Marfi.  
Tincta super lectos canderet vestis eburnos,  
Multaque de magnâ superessent fercula canâ,  
Quæ procul extructis inerant hesternâ canistris.*

HORACE.

Observons que ces trois derniers Vers sont de suite, qu'ils sont plus travaillés que les Vers ordinaires d'Horace, que l'harmonie en est très-recherchée, qu'il n'est pas possible que les consonnances continuelles qu'ils offrent, soient l'effet du hasard. Nous n'avons pas cherché ces exemples, nous nous sommes contentés de ceux qui se sont présentés d'abord à notre mémoire. Si notre opinion sur ce point, trouvoit des contradicteurs, il nous seroit aisé de les accabler sous le poids des exemples; & ceux qui pourroient conserver quelque doute à cet égard, ne seroient pas des Littérateurs nourris des bons modèles de l'Antiquité. Nous croyons donc que les Anciens trouvoient dans ces consonnances un mérite de symétrie & d'harmonie qu'ils recherchoient, mais qu'ils ne prodiguoient pas, parce qu'il en est de ce mérite comme de certaines figures qui font un grand effet lorsqu'elles sont rares & justes, & qui fatiguent lorsqu'elles sont multipliées.

Quant aux Vers Léonins du Bas-Empire, ils n'en sont pas moins ridicules par l'affectation, le mauvais goût & la platitude; & l'exemple des Anciens ne les justifie pas.

L'ART

*L'ART Musical ramené à ses vrais principes, ou Lettres d'Antoine D. R. Borghezze à Julie*, traduites de l'Italien par l'Auteur. 1 vol. in-8°. avec un vol. de planches de musique. Prix, 9 liv. broché avec les planches. A Paris, chez l'Auteur, rue & hôtel S. Thomas du Louvre; Hardouin & Gattey, Libraires de S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans, au Palais Royal, Nos 13 & 14, & chez tous les Marchands de Musique & Libraires qui vendent les Nouveautés.

DANS une Lettre qui sert de Préface, M. Borghezze se plaint du défaut de méthodes pour apprendre la musique, & principalement la composition. «Plusieurs Philosophes, » dit-il, ont écrit sur la théorie de la mu- » sique; mais ignorant tout-à-fait l'art, ou au- » moins plusieurs de ses parties, ils n'ont » jamais fixé les rapports qui se trouvent » entre les principes, *souvent inutiles*, de » cette théorie & de la pratique.... Ils n'en- » seignent pas même à faire une cadence ou » une basse de menuet.... Quelques Prati- » ciens se sont aussi donné la peine d'écrire; » mais il n'est sorti de leurs plumes qu'un » amas de règles obscures, confuses, super- » flues, & même inutiles.... Quelle conclu- » sion, ajoute-t'il plus loin, ai-je tirée de ce » fatras d'écrits? Que nous n'avons pas en- » core de méthode musicale.»

Cette conclusion ne nous paroît pas très-  
N<sup>o</sup>, 12, 25 Mars 1786. H

exacte ; mais elle doit être pardonnée à M. Borgheze , étranger , depuis peu d'années dans ce pays , & qui ne connoît pas nos Livres élémentaires. S'il les avoit lus , il sauroit que nous avons plusieurs excellentes méthodes de solfèges , dans lesquelles toutes les règles nécessaires pour lire la musique sont développées avec une extrême clarté & la précision convenable. Nous disons *convenable* ; car à force d'être précis , on est souvent obscur ; & c'est le plus grand défaut que puissent avoir les élémens d'un Art. Celui qui étudie a besoin de se familiariser , non-seulement avec les principes , mais encore avec leur nomenclature ; & ce n'est qu'en lui répétant souvent la même chose , & dans d'autres termes , qu'il parvient à la concevoir.

Quant aux méthodes de composition , M. Borgheze a bien plus raison. Il est bien vrai que les Ouvrages de nos Philosophes sont presque entièrement inutiles pour la pratique. Nous avons à la vérité , d'excellens Traités de M. l'Abbé Roussier , de M. le Chevalier de Lirou & d'autres , où toutes les loix de l'harmonie sont exposées avec beaucoup de clarté. Mais l'Élève qui connoît les loix de l'harmonie , n'est guère en état encore de l'employer. C'est un Écolier qui sauroit la grammaire , & qui , faute d'avoir la moindre idée de la rhétorique , ne seroit pas en état d'écrire un Discours. Il nous manque un Livre élémentaire où l'on conduise pas à pas l'Élève depuis la composition de la gamme jusqu'à

celle des fugues & des canons. L'Ouvrage de M. Borghèze est-il fait pour y suppléer ?

Il dit bien que "sa méthode est celle qu'on  
 " cherche depuis si long-temps; qu'il en ré-  
 " sulte un système clair & précis, un plan  
 " simple & bien conçu, dont toutes les par-  
 " ties se lient, se tiennent & s'expliquent  
 " l'une par l'autre." Mais nous n'y avons  
 pas vu cette clarté, cette identité qu'il vante,  
 & qui en effet seroit bien précieuse.

Une partie de cet Ouvrage est employée à  
 prouver la nécessité d'une nouvelle méthode,  
 & à faire l'analyse & l'éloge de celle de l'Au-  
 teur. Une autre partie fort considérable se  
 passe en complimens, en tendresses, en expres-  
 sions très-métaphysiques & très-touchantes,  
 adressées à une Julie, écolière & amie de  
 l'Auteur, qui peut bien être toute charmante,  
 mais qui n'étant pas connue des Lecteurs,  
 n'a pas pour eux le même degré d'intérêt.  
 Après cela vient la définition théorique du  
 son, que l'Auteur ramène à l'expérience de  
 l'air qui siffle à travers une fente de porte ou  
 de fenêtre. Ensuite, des principes de chant,  
 interrompus par des principes d'accompagne-  
 ment. On y apprend qu'il y a trois clés dans  
 la musique; qu'une ronde vaut deux blan-  
 ches, &c. Nous ne voyons rien dans tout  
 cela qui appartienne en propre à l'Auteur,  
 & que nous n'ayons par-tout, excepté la  
 proposition qu'il fait de chanter tout par trans-  
 position; ce qu'il appelle son système. M.  
 Borghèze, qui n'est point François, ignore

qu'autrefois en France cette méthode étoit généralement adoptée, mais que les inconvéniens ont obligé d'y renoncer.

Voici ce qu'il dit pour l'appuyer: " Les hommes, pour se communiquer leurs idées, ont établi très-ingénieusement des mots qui représentent les choses; par cette intime liaison de la chose avec le mot qui la représente, à l'instant que nous entendons prononcer un mot, ce mot réveille en nous l'idée de la chose & la chose même....

" Supposé ( qu'en solfiant ) l'écolier passe au mode de D. ( c'est celui de ré. ) La gamme, selon la méthode ordinaire, commencera par *ré*.... & la voix entière ( c'est-à-dire le ton entier ) sera représentée par les lignes *ré & mi, mi & fa, & la demi-voix ( le semi-ton ) par fa & sol*.... Dans la première gamme ( celle d'*ut* ) la demi-voix étoit représentée par *mi & fa, &c.* " Il est certain qu'il est ridicule d'appeler *ut* un *ut* dièze, &c, mais on pouvoit y remédier en affectant un nom différent à toutes les cordes de la gamme enharmonique. La méthode de la transposition répare mal cet inconvénient; car toutes les fois qu'une différente modulation se présente, il faut songer à reprendre celle d'*ut* sur des degrés qui ne l'exprimoient pas au paravant. Quel nom d'ailleurs donnera-t-on à ces notes de goût qui sont accidentées d'un dièze, sans pourtant annoncer véritablement la modulation que ce dièze indique? D'ailleurs, l'obligation où est le Lecteur par

cette méthode, d'être également familier avec toutes les positions de clés, a achevé de la faire abandonner, & nous doutons que M<sup>r</sup> Borgheze parvienne à la rétablir.

Enfin dans ce Livre, qui n'a pas 200 pages, il y en a une vingtaine sur la composition. On croit bien que cet Art n'y sauroit être développé. Il y manque en effet beaucoup de connoissances essentielles. Mais l'Auteur n'a pas prétendu que ce Livre tout seul, & sans le secours d'un Maître, pût former un grand Compositeur.

Ce qui nuit le plus à cet Ouvrage, c'est le peu de connoissance que paroît avoir M<sup>r</sup> Borgheze de notre nomenclature musicale. Le nom de *voix* pour celui de tons, la confusion perpétuelle de ces mots *quinte* pour *cinquième*, *huitième* pour *octave*, réciproquement mis l'un pour l'autre; nos notes représentées par des lettres; nos accords par des chiffres, &c. y répandent une obscurité d'où il est difficile de se tirer. Cependant cet Ouvrage annonce un homme consommé dans son Art, & dont les leçons particulières peuvent être d'une grande utilité. Les solfèges, & la scène Italienne gravés à la suite, paroissent sortir d'une plume exercée; & on trouve dans les Lettres même d'excellens conseils sur l'Art du Chant, que nous n'avons lus dans aucun de nos Livres élémentaires François.

(-Cet Article est de M. Framery.)

**NOTICE** raisonnée des Ouvrages de Gaspard Schott, Jésuite, contenant des Observations curieuses sur la Physique expérimentale, l'Histoire Naturelle & les Arts, par M. l'Abbé M\*\*\*, Abbé de S. Léger, de Soissons, ancien Bibliothécaire de Sainte-Geneviève, &c. A Paris, chez Lagrange, au Palais Royal, N<sup>o</sup>. 123, br. in-8<sup>o</sup>. Prix, 1. liv. 10 sols.

M. l'ABBÉ M\*\*\*, qui, à l'occasion des Statues parlantes & du vaisseau volant de M. Blanchard, a le premier en France fait connoître les Écrits du P. Tr. Lana, Physicien habile, a cru devoir aussi donner une Notice des productions de Schott, Écrivain extrêmement laborieux, & l'un de ceux qui, dans le dernier siècle, ont le plus travaillé sur la physique usuelle & expérimentale. N'y eût-il que l'attrait indiqué par le passage suivant, cette Notice plairoit infailliblement aux curieux, & les exciteroit à lire les Ouvrages dont il y est fait mention. « On y verra qu'un bon nombre de faits, pris ou donnés pour des découvertes de notre temps, étoient connus il y a déjà plus d'un siècle. Les têtes parlantes, l'instruction des sourds & muets, la palingénésie des plantes, la marche sur les eaux, les écritures cachées, & beaucoup d'autres. » M. l'Abbé M\*\*\* a suivi l'ordre chronologique des Ouvrages de Schott, & en habile Critique, il y a fait

remarquer, parmi une foule de choses inu-  
tiles, hasardées, ridicules même, *des faits*  
*curieux*, *des observations précieuses*, *des ex-*  
*périences dignes d'attention*, qu'il accompa-  
gne de notes souvent aussi intéressantes que  
le texte même. Quelques citations mettront  
nos Lecteurs à portée d'en juger dans le  
T. 2 de l'Ouvrage de Schott, intitulé : *Magis*  
*Universalis Natura & Artis*, où il est ques-  
tion des statues parlantes. " L'Auteur, dit  
" M. l'Abbé M\*\*\*, rapporte le passage de  
" Kircher, qui assure que l'on peut fabriquer  
" une statue parfaitement isolée, dont les  
" yeux, les lèvres & la langue auront un  
" mouvement à volonté, qui prononcera des  
" sons articulés, & qui paroîtra vivante.  
" Schott ajoute que le mécanisme en est pou  
" difficile. " — Dans le Tome 3 du même  
Ouvrage, le père Schott indique le moyen  
de marcher sur l'eau à l'aide d'une ceinture  
pneumatique dont il donne la description,  
& avec laquelle le Roi de Danemarck se  
promena autrefois sur un lac, avec un de ses  
Courtisans. M. l'Abbé M\*\*\* ajoute ici d'au-  
tres exemples postérieurs rapportés dans la  
Gazette de Hollande, du 7 Décembre 1736,  
article de Versailles, 29 Novembre. " Le  
" Roi alla le 26 souper & coucher à la  
" Muette. Sa Majesté, en passant au pont  
" de Sève, s'y arrêta, afin d'y voir faire par  
" deux hommes l'essai d'une nouvelle inven-  
" tion pour passer une rivière sans bateau ou  
" ponton. Ils étoient couverts de cuir qui les

» soutenoit, pendant qu'ils se servoient de  
 » leurs pieds & de deux petits battoirs qu'ils  
 » avoient dans les mains pour avancer cette  
 » expérience réussit, les deux hommes ayant  
 » passé & repassé la rivière en dix minutes.

La même Gazette porte que le 29 du même-  
 mois, cette expérience fut répétée avec succès  
 à Paris, entre le Pont Notre-Dame & le  
 Pont au Change, en présence du Prévôt des  
 Marchands. — A l'occasion d'un autre Écrit  
 de Schott, qui a pour titre *Technica curiosa*,  
 dont le sixième Livre contient la description  
 de plusieurs machines remarquables, M.  
 l'Abbé M\*\*\* rappelle celle qu'imagina l'Abbé  
 de Saint-Pierre, pour avoir entendu dire à  
 Chirac, Premier Médecin du Roi, qu'un des  
 remèdes les plus efficaces contre les obstruc-  
 tions, étoit de faire courir la poste en chaise  
 aux malades. « Ce respectable Citoyen conçut  
 » l'idée d'un fauteuil à ressort, dont le jeu  
 » secoue celui qui y est assis, autant qu'une  
 » chaise de poste en action; fauteuil qu'il  
 » fit exécuter par Duquet, bon Machiniste  
 » de son temps; il le nomma un *tremouffoir*;  
 » d'autres l'appelèrent *fauteuil de poste*. Le  
 » Médecin Astruc donna des éloges à cette  
 » invention dans le Mercure de France,  
 » Décembre 1734 & Avril 1735.

» Une invention si utile, continue M.  
 » l'Abbé M\*\*\*, a été négligée, je ne fais  
 » pourquoi; le nombre des personnes in-  
 » commodées d'obstructions n'ayant certai-  
 » nement pas diminué, à Paris sur-tout,

„ depuis 1735, elle est même si complète-  
 „ ment publiée aujourd'hui, que bien des  
 „ Lecteurs auroient peine à saisir le sens du  
 „ jugement porté par un Critique contre la  
 „ musique des *Indes Galantes*, de Rameau.  
 Il s'agit ici de l'Abbé Desfontaines, qui,  
 dans ses *Observations sur les Ecrits moder-  
 nes*, s'est exprimé de la sorte : *Cette musique  
 est une magie perpétuelle ; la Nature n'y a  
 aucune part ; rien de si scabreux & de si ra-  
 botéux : c'est un chemin où l'on cahotte sans  
 cesse. Le Musicien dispense d'acheter le faulx  
 de l'Abbé de Saint-Pierre. L'excellent tre-  
 mouffoir que cet Opéra !* — Un des derniers  
 Livres de Schott donne lieu à M. l'Abbé M\*\*\*  
 de s'étendre sur l'instruction des sourds &  
 muets. Il observe que l'idée de les faire par-  
 ler remonte plus haut que le siècle dernier :  
 „ Des le seizième siècle, dit-il, un Benedic-  
 „ tin Espagnol, nommé Pierre Ponce, par  
 „ charité pour un de ses Confrères, appelé  
 „ Gaspard de Bengos, lequel, à cause de ce  
 „ défaut naturel, n'avoit pu entrer en reli-  
 „ gion qu'en qualité de Convers, imagina de  
 „ l'instruire, pour qu'il pût se confesser ; &  
 „ il réussit au point que Gaspard devint ha-  
 „ bile, & écrivit même quelques Ou-  
 „ vrages.

Nous aurions pu égayer cet extrait, en  
 rapportant ce qu'on lit dans la *Magie Musi-  
 cale* du P. Schott, \* sur les moyens de faire

---

\* C'est le sixième & le septième Livre du vol. 2

exécuter un concert par des ânes, & un autre par des chats : bornons-nous à ce dernier mécanisme, espèce de clavecin que Kircher imagina pour dissiper un malade, & qu'un Bateleur a renouvelé de nos jours à la Foire S. Germain. « Kircher choisit neuf chats d'âges » différens, & conséquemment de voix plus » ou moins fortes ; il les enferma dans une » espèce de coffre, hors duquel sortoient les » têtes de ces animaux ; leurs queues, assu- » jetties par des cordes dans des tuyaux, ré- » pondoient à de petites pointes posées sur » les touches du clavecin ; en sorte que cha- » que pulsation de touche piquoit la queue » d'un des animaux, & le faisoit crier. De » ces cris divers résulta le concert de chats,

*de sa Magie Universelle.* Le cinquième Livre du tome 4 roule sur la *Magie Médicale* : « Il s'y agit » des manières occultes de guérir les maladies & les » plaies ; de l'efficacité de la voix, du tact, de la » vue, de l'insufflation, pour la guérison des mala- » des. » Dans le Livre précédent, Schou traite de la sympathie & de l'antipathie. « Il n'oublie pas, » parmi les végétaux, la sympathie de la branche » de Coudrier pour les métaux ; ce qui lui donne » occasion de s'étendre sur la baguette divinatoire. » M. l'Abbé M\*\*\* ajoute plus bas : « Il se moque » encore de ceux qui prétendent qu'en tenant un » anneau ou un petit poids suspendu par un fil dans » un verre, l'anneau frappe juste les coups qui ré- » pondent à l'heure où se fait cette prétendue expé- » rience. j'en ai vu pourtant soutenir la réalité dans » quelques sociétés de Paris, il n'y a pas encore » plus d'un an ou dix-huit mois. »

» qui, au jugement de je ne fais plus quel  
 » Ecrivain, ajoute M. l'Abbé M\*\*\*, auroit  
 » cadré à merveille dans la sérénade qu'Ar-  
 » lequin vouloit donner à sa maîtresse, avec  
 » deux cents trompettes, quatre cents tam-  
 » bours & un flageolet. » Enfin cette Notice  
 renferme quantité de traits qui ne peuvent  
 qu'intéresser nos Lecteurs.

---

## S P E C T A C L E S.

---

### ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LES représentations de la reprise d'*Alceste* \* se continuent avec succès ; on les attend avec impatience, & on les applaudit avec enthousiasme. Quelques personnes avoient pensé que les suffrages accordés depuis trois ans aux productions des Compositeurs Italiens, nuiront à l'effet des Ouvrages de M. Gluck : elles se sont trompées, & tant mieux pour les plaisirs du Public comme pour les intérêts de l'Opéra ! Les applaudissemens prodigués

---

\* Mme Saint-Huberti produit toujours un grand effet dans le rôle d'Alceste ; elle y a même un succès plus brillant & plus mérité. Chaque fois que cette Actrice joue un rôle, elle y fait appercevoir des beautés nouvelles, & des conceptions qui prouvent en elle une connoissance profonde de son art.

tour-à-tour, & très-justement, à la *Didon* de M. Piccinni, au *Renaud* de M. Sacchini; & à l'*Alceste* de M. Gluck, peuvent faire croire que les Amateurs du Théâtre de Polymnie ne voueront plus désormais à un Artiste adopté uniquement & par esprit de parti, une admiration exclusive; qu'ils se sont convaincus que les Arts ont plus d'une branche; que chaque Professeur peut mériter & obtenir dans son genre une réputation brillante, sans nuire à la gloire de ses rivaux; enfin, que la multiplicité des jouissances ne peut provenir que de la diversité des talens. Que cet esprit de justice & de paix se maintienne, l'Art y gagnera sans doute; mais ce n'est pas là tout ce qu'on peut désirer pour son avancement. Le Public accorde les hommages les plus flatteurs aux étrangers qui nous ont apporté leurs lumières, qui ont étendu le cercle de nos connoissances musicales; & il a raison; mais ce même Public si hospitalier, semble refuser même des encouragemens aux Compositeurs nationaux. Pourquoi cette injustice? Les étrangers disparaîtront un jour, leurs Ouvrages réunis ne suffiront pas pour fixer l'attention, pour varier les plaisirs des connoisseurs. Si on ne permet pas aux Musiciens François de marcher sur les traces des modèles qu'ils ont sous les yeux, si on ne les enhardit point à se présenter dans la carrière, si on les écarte, si on les rebute, que deviendra le Théâtre de l'Opéra? Faudra-t'il que nous allions sans cesse puiser dans le génie de nos voisins

des productions musicales dignes de nos suffrages? Vainqueurs de toutes les Nations dans l'Art Dramatique, sommes-nous faits pour garder le dernier rang dans l'art qui tient le plus essentiellement à la Poésie & aux grands effets de la Scène? Non sans doute. François! ne vous exagérez pas l'opinion que vous devez avoir de votre génie; mais ayez le courage d'être justes pour vous-mêmes. Rappelez-vous que Rameau est né parmi vous, qu'il a rempli le monde musical de l'éclat de sa gloire; & que, s'il fût né trente ans plus tard, peut-être eût-il laissé bien loin derrière lui ces noms fameux que vous adorez aujourd'hui. Abjurez donc une prévention ridicule & nuisible à la perfection d'un Art dans lequel votre sensibilité peut vous faire exceller; accueillez le talent par-tout où il est, & de quelque pays qu'il vienne; payez à vos bienfaiteurs un tribut légitime de reconnoissance; mais, pour l'honneur de votre nom, n'écartez plus vos amis, vos compatriotes, vos frères, d'une carrière dans laquelle ils peuvent mériter des succès.

( Cet Article n'est pas du Rédacteur ordinaire. )

## COMÉDIE FRANÇOISE.

**A** LA fin du siècle dernier & au commencement de celui-ci, on a pu représenter & voir sans chagrin sur la Scène Françoisise des Ou-

vrages qui tenoient plus à la farce bouffonne qu'au genre de la Comédie. Le goût alors n'étoit pas encore épuré, le nombre des Spectateurs instruits n'étoit pas bien considérable, & les Théâtres étoient rares. Aujourd'hui les Théâtres sont multipliés, les lumières se sont répandues, le goût s'est formé, on a relégué la farce sur les tréteaux; & ce n'est pas sans surprise qu'on voit le Spectacle de la Nation donner accès à des productions étrangères à sa dignité comme au genre de ses Spectateurs. Tout est bon quand il est à sa place; la Comédie bouffonne a ses partisans, elle doit avoir son cadre; & il ne convient pas plus au Théâtre François de faire accueil aux Pièces de cette nature; qu'il ne conviendrait à un grand Seigneur de porter la livrée de ses gens. La *Physicienne*, Comédie en un Acte & en vers, représentée pour la première fois le Jeudi 16, a donné lieu à ces réflexions, qui regardent plus le genre de l'ouvrage que le mérite de son Auteur auquel on doit des reproches & des encouragemens. Voici la Fable de la *Physicienne*.

M. & Mme Siphon ont une fille nommée Angélique: cette fille est l'amante aimée d'un M. Linval, jeune homme que protège M. Siphon amateur de l'Agriculture, & que refuse Mme Siphon la *Physicienne*, parce qu'il ignore combien il y a d'espèces de gaz. Mme Siphon a envoyé à l'Académie de Saint-Petersbourg un Discours sur la Théorie des machines Aérostatiques; Linval projette de faire

tourner à son avantage la manie scientifique de Mme Siphon; il feint d'avoir reçu de Russie une lettre qui lui apprend que la Physicienne a remporté le prix au jugement de l'Académie; il en fait lecture devant une assemblée de prétendus amateurs qui se réunissent chez M. Siphon; & son titre de premier porteur d'une aussi grande nouvelle, lui fait obtenir le consentement de Mme Siphon pour épouser Angélique.

Au travers de cette action, passent les uns après les autres quatre personnages inutiles: un Valet qui étudie la physique, & qui vérifie avec une balle d'écolier le système des corps élastiques; une Servante à qui ce même Valet veut faire connoître la puissance & les effets du magnétisme animal; un Abbé Phosphore, petit Charlatan en physique, petit Auteur de madrigaux, dédaigneux, insolent & lâche, comme c'est l'ordinaire; enfin un M. Poignardin, Auteur Tragique, revêtu des haillons de l'indigence, & qui parle de son grenier, de sa misère & de son opprobre, comme un Héros parleroit de ses lauriers.

L'inutilité de ces quatre personnages suffit pour démontrer combien l'action de la Physicienne est vuide & mal-entendue; combien la Pièce, dont le dialogue est pénible & contraint, annonce peu de connoissance du Théâtre. Mais il nous reste un reproche plus grave à faire à l'Auteur, celui d'avoir présenté son Poète Tragique sous un aspect méprisable & même dégoûtant. Le caractère du *Damis* de

la *Métromanie* est exalté, & même un peu ridicule, comme il devoit l'être; mais il est en même-temps honnête, fier & noble: il est bien étonnant que l'exemple de Piron n'ait jamais été suivi par ceux de ses successeurs qui ont mis des Poètes sur la Scène. Molière, qui a écrit pour tous les temps, a montré dans les *Femmes Savantes* jusqu'à quel point des Auteurs aveuglés par l'amour-propre, peuvent porter l'oubli d'eux-mêmes; mais Vadius & Trissottin, en s'injuriant réciproquement, ne sont point les trompettes de leur propre infamie. Jeune Écrivain, qui que tu sois, veux-tu mériter de la considération; veux-tu forcer les gens du monde à ne plus jeter un regard dédaigneux sur ceux qui les amusent, les instruisent & les éclairent; respecte-toi toi-même, & renonce à placer les enfans de Thalie & de Melpomène sur la ligne des Bateleurs de l'Art Dramatique. Après tant de reproches, dira-t-on, pourquoi l'Auteur de la *Physicienne* mérite-t-il d'être encouragé? Parce qu'au milieu des situations plus que bouffonnes de sa Pièce & des défauts qui y abondent, on remarque de l'imagination, des vues saines; l'art de présenter une idée avec précision, justesse & clarté; l'art plus difficile de l'encadrer de manière à la faire briller de tout son éclat; enfin, de la gaité, de l'esprit & de la verve. Voilà pourquoi il faut encourager l'Auteur, en finissant par l'avertir que si le mérite de bien écrire en vers est assez rare aujourd'hui, celui d'imaginer une action,

d'en établir les développemens, d'en combiner les ressorts, & de les conduire à une fin raisonnable, est aussi rare & plus difficile encore.

## V A R I É T É S.

### LETTRE aux Auteurs du Mercure.

M O N S I E U R,

LA Lettre que vous avez insérée dans le Mercure, N<sup>o</sup>. 9, au sujet d'une nouvelle Traduction des deux derniers volumes de *Tristram Shandy*, par M. L. B., me ramène à l'Extrait que j'ai donné de celle de M. le Marquis de \*\*\*\*, & qui se vend chez Volland, Libraire, rue des Augustins. Je me garderai bien de comparer ces deux versions; mais la justice m'oblige à déclarer que le Chapitre du *Chien tué sous la berline*, & que j'ai rapporté, est absolument de l'invention de M. le Marquis de \*\*\*\*. Pour s'en assurer, on peut feuilleter toutes les Éditions Angloises de *Tristram Shandy*; dans aucune on ne trouvera ce morceau si pathétique, & dont le mérite, à mon gré, surpasse celui de dix Traductions. L'Auteur s'est tellement confondu avec *Sterne* lui-même, qu'aucun Lecteur ne s'est douté qu'ici, M. le Marquis de \*\*\*\* fut original. En effet, ce Chapitre, & celui de la tabatière du Moine à Calais, dans le *Voyage Sentimental*, paroissent écrits de la même main, &c. &c.

15 Mars 1786.

MALLET DU PAN.

---

 ANNONCES ET NOTICES.
 

---

ON vient de mettre en vente à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, le *Tome dixième & dernier de l'Histoire Naturelle des Oiseaux*, grand in-folio. Prix, 30 liv. en feuilles.

Le même in-folio, petit papier; prix, 24 liv. en feuilles.

Le même, avec 59 planches enluminées; prix en feuilles, 60 liv. 18 sols; broché, 63 liv. 18 sols.

*TABLE des Sinus & Tangentes Logarithmiques, prise à vue, calculée pour chaque seconde du cadran, correctement supputée pour sept places de chiffres avec un Index: précédée d'une Table Logarithmique de nombres, depuis 1 jusqu'à 100000.* Ouvrage proposé par Soucription; par Michel Taylor, un des calculateurs des *Ephémérides Nautiques*, & Auteur d'une *Table Sexagésime*, imprimée par ordre des Commissaires du Bureau de Longitude.

L'Astronomie & la Navigation ayant fait de si rapides progrès depuis l'excellente invention des Logarithmes, découverts par l'illustre Lord Napier, dès le commencement du dernier siècle, les Astronomes, Mathématiciens & Navigateurs ont désiré depuis long-temps avoir une *Table des Sinus & Tangentes Logarithmiques*, calculée & publiée pour chaque seconde du cadran. L'importance d'une telle Table est évidente dans tous les calculs subtils que l'Astronomie semble exiger dans son état de perfection actuelle; non-seulement elle épargneroit beaucoup de tems, mais elle préviendroit encore les erreurs auxquelles le calculateur peut être sujet, sur-tout

dans de longs & ennuyeux calculs, lorsque la mémoire est suffisamment occupée à se ressouvenir du problème & de la méthode de le résoudre, sans se trouver surchargée de la peine de faire des proportions pour les secondes impaires. Cette raison a engagé depuis long-temps l'Auteur à entreprendre une tâche si laborieuse, lui faisant saisir avec empressement toutes les occasions de remplir le plus tôt possible son objet avec exactitude; & afin de rendre cet Ouvrage encore plus utile, son but est de le faire précéder d'une Table des Logarithmes de tous les nombres, depuis 1 jusqu'à 100000. Il a récemment soumis son plan à l'opinion des Très-Honorables & Honorables les Commissaires du Bureau de Longitude, qui ont bien voulu l'honorer de leur approbation & encouragement, comme il paroît par l'extrait suivant de leur Journal, qu'il a obtenu de M. le Chevalier Harry Parker, leur Secrétaire.

» Le Bureau résuma alors la considération du  
 » Mémoire de M. Michel Taylor, remis à la der-  
 » nière Assemblée des Commissaires, & a résolu de  
 » lui passer une gratuité de trois cents liv. sterl. pour  
 » le défrayer de l'impression de sa Table de Sinus &  
 » Tangentes Logarithmiques, calculée pour cha-  
 » que seconde du cadran, avec une Table de Lo-  
 » garithmiques adjointe, lorsque ledit Ouvrage sera  
 » publié; mais de ne lui faire aucune avance quel-  
 » conque, jusqu'à ce que l'Ouvrage soit complet &  
 » publié.

» La Résolution ci-dessus fut aussitôt communiquée  
 » à M. Taylor, qui ayant fait ses remerciemens à  
 » l'Assemblée, s'engagea à entreprendre l'Ouvrage  
 » aux conditions proposées.

De l'Amirauté, le 28 Nov. 1783.

» Extrait du Journal de l'Assemblée du Bureau  
 » de Longitude, tenue à l'Amirauté le 22 courant.

Le Chevalier Harry Parker, Secrétaire.

Cet Ouvrage, avec une explication & son usage démontré dans les langues Françoisé & Angloise, fera imprimé sur un papier éléphantin superfina, fait pour le présent Ouvrage; il sera exécuté avec un très-beau caractère neuf. Le tout sera contenu dans à peu-près soixante feuilles *in-4°*. Cet Ouvrage est actuellement sous presse. Le prix pour les Souscripteurs, sera de 3 guiaées en feuilles, dont une moitié sera payée au moment où l'on souscrit, & l'autre en livrant l'Ouvrage. Le prix sera augmenté pour ceux qui n'auront pas souscrit. Les noms des Souscripteurs seront imprimés. Les Souscriptions sont reçues & les reconnoissances imprimées & signées par l'Auteur, sont délivrées chez les Libraires & les Opticiens suivans: T. Payne & fils, dans Gaste-street, St. Martin's; L. Davis, dans Holborn; J. Dodstey, dans Pall-Mal; B. White, & J. Murray, dans Fleet-street; T. Cadell, P. Elmly & G. Nicoll, dans le Strand; R. Flauder, dans New Bon-street, Libraires; E. Nairne & T. Blunt, dans Cornhill, vis-à-vis la Bourse Royale; P. & J. Dollond, dans le Cimetière de S. Paul; J. Rasmden, dans Piccadilly, Opticiens à Londres. — J. Fletcher & D. Prince, à Oxfort; J. & J. Merrill, à Cambridge; S. Hodgson, successeur de T. Slack, à Newcastle sur Tyne; J. Todd, à York; C. Eliot, à Edinburgh, T. Wilson, à Glasgow & L. White, à Dublin, Libraires: & chez l'Auteur, même N°. 8, Great Pultney-street Golden-square.

*DE l'Art de la Comédie*, nouvelle Édition, par M. de Cailhava. 2 vol. *in-8°*. Prix, 8 liv. broc. A Paris, de l'Imprimerie de Ph.-D. Pierres; se vend chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Belin, rue S. Jacques; Royez, quai des Augustins, & Hardouin, au Palais Royal.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage estimable, qui

a beaucoup gagné par les changemens que l'Auteur vient d'y faire, en le réduisant de quatre volumes à deux.

*NOUVEAUX Synonymes François*, Ouvrage dédié à l'Académie Française, par M. l'Abbé Roubaud. 3 vol. in 8°. Prix, 2 liv. rel., 18 liv. br. A Paris, chez Moutard, Imprimeur Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cl. ni.

Les Synonymes de l'Abbé Girard ont fait sentir l'utilité d'un Ouvrage de ce genre; nous ferons connoître ceux de M. l'Abbé Roubaud.

*DICTIONNAIRE Languedocien - François*, Ouvrage où l'on donne avec l'explication de bien des termes de la Langue Romance ou de l'ancien Languedocien, celle de beaucoup de noms propres, autrefois noms communs de l'ancien langage, & qui est enrichi, dans plusieurs de ses articles, de remarques Critiques, Historiques, Grammaticales, & d'Observations de Physique & d'Histoire Naturelle; nouvelle Edition, purgée d'un grand nombre de fautes, augmentée d'environ dix mille articles, & enrichie d'une nombreuse Collection de Proverbes Languedociens & Provençaux, par M. L. D. in 2 vol. in 8°. broc. Prix, 6 liv.

La Tome quatorzième de la *Collection Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, vient de paroître. Le prix de la Souscription est de 48 liv. pour 12 vol. A Paris, rue d'Anjou Dauphine, N°. 6.

Ce volume contient les *Mémoires de Guillaume de Valennevod*, ceux de la *Trémoille*, & partie de ceux de *Ocheviller Bayard*.

*CONSIDÉRATIONS Philosophiques sur le Christ-*

*ianisme*, avec cette épigraphe tirée de Bacon :  
*Quelques grains de Philosophie conduisent à  
 l'Athéisme ; une provision plus abondante ramène à  
 Dieu & à la Religion* : in-8°. Prix 3 liv. 12 s.  
 broché. A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez  
 Belin, Libraire, rue St.-Jacques, près St.-Yves.

L'Auteur de cet Ouvrage a voulu se faire lire  
 des gens du monde, en évitant ce qui les empêche  
 communément de s'occuper des Ouvrages en faveur  
 du Christianisme. Les gens du monde ne veulent en  
 ce genre rien de volumineux, rien d'abstrait ; ils ne  
 veulent point de détails d'érudition ; ils rejettent  
 tout ce qui a l'air de la Théologie.

Il nous paroît avoir rempli son objet ; il est court  
 & précis, clair sans être méthodique ; il est moins  
 Théologien, moins érudit que Philosophe & con-  
 séquent ; il a évité les nombreuses citations, qui  
 conviennent plus aux Théologiens, qu'à la classe  
 de Lecteurs pour laquelle il a écrit.

*La Porte-Feuille des Enfants, Mélanges intéres-  
 sant d'Animaux, Fruits, Fleurs, Habillemens, &c.*  
 rédigé par une Société d'Amateurs, N°. 10. Prix,  
 1 liv. A Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle,  
 Libraires, rue du Hutebois, près le Pont-Saint  
 Michel ; Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinets ;  
 Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins, &  
 Chéreau, Marchand d'Estampes, rue des Mathu-  
 rins. A Versailles, chez Blaizot, Libraire, rue  
 Satory.

Chaque Livraison de cette Collection vraiment  
 intéressante, & dont l'utilité justifie le succès, est  
 composée de cinq ou six Planches en taille-douce,  
 qui se vendent aussi séparément. Les premières  
 Epreuves sont sur papier plus grand. Le Cahier est  
 de 36 sols.

*Eau de Mme de la Vrillière.* Un particulier souffrant horriblement d'une dent-carie, fut conseillé de se servir d'une Eau appelée *Eau de Mme de la Vrillière*, qui se vend chez M. Regnault, Maître Apothicaire, successeur de M. Brongniart, rue de la Harpe; comme il étoit las de se faire tirer des dents, il s'est servi de cette Eau, & avec tant de succès, que depuis il n'a plus senti aucun mal; il l'a conseillée à plusieurs de ses amis & connoissances qui, non-seulement en ont éprouvé le même bien, mais qui l'ont même regardée comme très-propre à raffermir les dents, à en empêcher l'ébranlement, & comme un grand préservatif contre la corruption des gencives, en s'en lavant la bouche le matin, mêlée avec de l'eau. Il croit, dit-il, que l'humanité lui fait un devoir de faire part au Public d'un remède aussi avantageux pour un mal aussi commun.

*BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames.* A Paris, rue d'Anjou, la seconde porte-cochère à gauche en entrant par la rue Dauphine.

Les deux volumes qui viennent de paroître renferment le *Vincennes de Rotrou*, & le *Cid de Corneille*, avec un Discours historique sur le Théâtre, & divers morceaux relatifs aux Auteurs de ces deux Tragédies.

*RECUEIL d'Airs variés pour le Violon*, par M. Alday le jeune. Prix, 3 liv. franc de port. — *Deux Sonates pour le Clavecin, Accompagnement de Violon*, par M. F. A. Hoffmeister. Prix, 6 liv. — *Six Quatuors concertans pour deux Violons, Alto & Basse*, par M. Bruni, sixième Livre de Quatuors. Prix, 9 liv. aussi franc de port. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître Saint Honoré, maison du Chandelier, n°. 573.

*Ouverture de la Ruse d'Amour pour le Clavecin, avec Violon, arrangée par M. F...., Professeur, Œuvre IV. Prix, 2 liv. 8 sol. A Paris, chez Mlle Lebeau, Marchande de Musique, galerie du Palais Royal, n°. 161.*

*Fautes à corriger dans les Observations sur l'Hist. impartiale de la dernière Guerre, insérées au Mercure du 11 Mars 1786.*

Page 79. vers la fin, le cotonnier, &c. lisez : ne se cultive pas avec succès plus loin au Nord que le Maryland.

Page 86, vers la fin, qui appelant, &c. lisez : qui, en appelant le Général Anglois Hector, & Washington Achille, pourroit être une Histoire de la Guerre de Troye autant que de celle d'Amérique.

---

## T A B L E.

<i>Vers à M. le Chevalier de C**</i>	145	vrais principes,	159
<i>Bouts-rimés,</i>	147	<i>Noëce Raisonnée des Ouvrages de Gaspard Schott,</i>	174
<i>Charade, Enigme &amp; Logo</i>	150	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	179
<i>gryphe,</i>	152	<i>Comédie Française,</i>	181
<i>Histoire Littéraire du Moyen</i>	154	<i>Varités,</i>	185
<i>Age,</i>	154	<i>Annonces &amp; Notices,</i>	186
<i>L'Art Musical ramené à ses</i>			

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 25 Mars 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 24 Mars 1786. GUIDI.



*JOURNAL POLITIQUE*  
DE BRUXELLES.

---

ALLEMAGNE.

*DE HAMBOURG, le 19 Février.*

DÈS la fin du mois dernier, à ce que nous apprenons de Copenhague, le Sund étoit débarrassé de glaces, & le 29 il y arriva un bâtiment de Dantzick. Le navire Danois la *Concordia*, Cap. *Kolle*, allant aux Indes Orientales, pour le compte des particuliers, a fait naufrage près de Heclande. De 53 hommes qui formoient l'équipage, on n'en a sauvé que 13. Il se confirme également que le vaisseau chargé des affaires de M. de *Cortal*, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Madrid à celle de Stockolm a coulé bas près d'Heltingor.

45 bâtimens, dont 26 de cette ville, 5 d'Altona, 8 de Gluckstadt, & 6 de Brême, sortiront cette année de l'Elbe & du Véser pour aller au Groënland à la pêche de la baleine.

N<sup>o</sup>. 9, 4 Mars 1786:

Le Ministère Danois s'occupe d'une expédition maritime dont l'objet sera de retrouver ou de chercher au moins l'ancien Groënland ou Winlande. On a recueilli toutes les traditions vraies ou fausses de ce pays, connu anciennement par sa fertilité, dans l'Histoire de *Torfæus*, dans celle de *Davi-Cranz*, & dans la savante Introduction à l'Histoire du Nord par M. *Mallet*. Sous plusieurs Rois de Danemarck, nommément sous Christian IV, on fit des tentatives pour la recherche de cette contrée. *Jean Eggede* entreprit dans ce dessein un voyage en Groënlande; il aborda cette île du côté occidental, sans pouvoir atteindre le bord oriental. Il paroît que la route de terre & de mer est barrée par des montagnes de glaces. L'existence de cette contrée paroît indubitable; on en a même désigné la position sur plusieurs Cartes marines; mais il faut croire que son état physique est aujourd'hui bien différent de celui où il fut jadis; il y croissoit alors des productions qu'on réservoir pour la table des Rois.

*DE VIENNE, le 18 Février.*

Au commencement de ce mois, l'Empereur a donné une grande fête à Schonbrun à l'Archiduchesse Marie Christine; on en a beaucoup célébré la magnificence; mais comme le détail de ces fêtes de Cour qui se ressemblent toutes, & qui surchargent les Gazet-

tes, est très-fastidieux pour ceux qui n'ont point assisté à ces galas, nous le passerons sous silence.

Il n'est question en ce moment que de bruits semés à dessein, de conjectures raffinées sur les événemens politiques à venir, & de nouveaux envahissemens de biens monastiques. Les Capucins & les Franciscains de cette Capitale viennent de perdre leurs jardins. On les vend à l'encan à ceux qui veulent y bâtir des maisons, & le produit de cette vente doit passer à la *Caisse des pauvres*. L'on a signifié aux Piaristes, ou Peres des Ecoles Pies leur suppression dans tous les Etats-héréditaires. Libre à ces Religieux de se vouer aux soins spirituels dans les Paroisses, ou d'enseigner les Humanités dans les basses classes.

On parle d'une défense faite en Bohême à tous les sujets de ce Royaume de passer au-delà des frontieres du cordon, sous peine de 25 florins d'amende, & de perdre tous leurs emplois. La même Ordonnance interdit aux villages de Bohême la moindre emplette dans les villages de la Silésie & de la Saxe. Ainsi, les villages d'Ebersdorff & de Seidenbourg, séparés par un ruisseau du territoire étranger, devront s'approvisionner à Friedland, éloigné de plus de deux lieues.

On apprend par des lettres de Cherson que le Prince de Potemkin a généreusement

fait présent au sieur de Raffarowitz, Consul général de l'Empereur, d'une étendue de terrain de 10 milles carrés d'Allemagne de surface.

Depuis le 10 jusqu'au 31 Janvier, le temps a été très-doux. Le thermometre de Réaumur marquoit le 29 & le 30 à 3 heures de l'après midi 9 degrés au-dessus de zéro, & le Barometre 28 pouces 3 lignes & demi, le vent constamment à l'ouest.

L'Empereur a ordonné en Autriche une levée de 4000 hommes pour completer les Régimens revenus des Pays Bas.

Pour arrêter les débordemens fréquens du Danube du côté des fauxbourgs, il sera construit des digues depuis Rusdorf. On a assigné pour cet objet 360,000 flor.

La Trésorerie de Hongrie a reçu l'ordre de faire construire des casernes pour les régimens de Cavalerie en garnison dans ce Royaume.

Depuis la publication de la Patente de l'Empereur, concernant le Traité de commerce entre cette Cour & celle de Pétersbourg, on voit, dit on, quelque activité dans ce commerce. Il se formera peut être des Compagnies pour faire construire des bâtimens, & pour les charger de marchandises à l'Orient.

Voici la fin de ce Traité de commerce, dont nous avons donné la premiere partie les deux Ordinaires précédens.

**XXI.** Tous les Consuls établis par S. M. l'Impératrice de Russie, dans nos pays héréditaires, pour l'avantage de ses sujets commerçans, y jouiront en général, dans toutes sortes d'occasions, de la protection des loix : & quoiqu'il ne leur soit permis d'y exercer aucune espèce de juridiction, cependant ils pourront être choisis & pris volontairement par les parties pour juges arbitres de leurs différends, bien entendu néanmoins qu'il restera toujours libre à ces mêmes parties de s'adresser de préférence à nos Cours de Justice, auxquelles, au reste, les susdits Consuls seront subordonnés eu égard à toutes leurs propres affaires particulières.

**XXII.** Toute assistance & tout secours possibles seront donnés aux sujets de la Russie contre tous ceux de nos propres sujets qui n'auroient pas exactement rempli les obligations qu'ils auroient contractées avec ceux-ci. Nous ordonnons en conséquence à toutes nos Cours de Justice, & nommément à toutes nos Juridictions consulaires, par lesquelles les contrats seront annotés, que, dans tous les cas de contestations judiciaires, ils rendent la justice la plus prompte à tous les sujets Russes, & ce, conformément aux Loix, Ordonnances & Réglemens existans dans nos pays héréditaires.

**XXIII.** Pour procurer toute la sûreté possible au commerce des sujets de S. M. l'Impératrice de Russie, nous ordonnons que toute l'attention possible soit portée à ce que parmi les commis ou inspecteurs qui sont publiquement employés, lors de la vente ou de l'achat des marchandises, jamais on ne puisse recevoir que des personnes capables & dignes de foi.

**XXIV.** Nous permettons à tous sujets Russes, qui se sont établis dans nos pays héréditaires, de

tenir, dans les endroits où ils demeurent, leurs livres de compte & de commerce, dans cette langue que bon leur semblera, sans qu'on puisse sur cela leur rien prescrire, ou les obliger à la représentation de leurs livres de compte ou de commerce, à moins que ce ne soit pour leur justification en cas de faillite, de tromperie ou de procès : cependant dans ces derniers cas, ils ne pourront être contraints qu'à la représentation des articles nécessaires pour l'instruction & l'éclaircissement de l'objet en contestation.

XXV. Dans le cas qu'un sujet de la Russie, qui n'auroit pas acheté le droit de bourgeoisie, dans nos Etats héréditaires, vint à y faire banqueroute, tous les créanciers devront, en présence du Magistrat, ou de la Justice du lieu, nommer des curateurs à la masse, auxquels tous les effets, papiers & livres de compte seront confiés. Alors si les créanciers, dont les prétentions forment, réunies ensemble, les deux tiers du revenant à la masse, conviennent ensemble d'une diminution ou remise quelconque sur le partage de la dite masse, tous les autres créanciers seront tenus de s'en rapporter à leur décision, & de s'en contenter. Mais à l'égard des sujets Russes qui seront naturalisés dans nos Etats, ou qui y auront acquis le droit de bourgeoisie, dans le cas de banqueroute de leur part, aussi bien que dans toutes leurs affaires particulières, ils seront soumis & sujets aux Ordonnances, Loix & Constitutions du pays.

XXVI. Nous permettons & accordons la liberté & le droit à tous sujets de la Russie de se bâtir des maisons dans toutes celles des Villes de nos Etats, où la constitution particulière de la bourgeoisie, ou des privilèges particuliers, n'y mettent point d'obstacles, pareillement d'y en acheter ou

vendre, & nous voulons que toutes les maisons  
 qu'ils posséderont, nommément à Vienne, Pres-  
 bourg, Temeswar, Triest, Lemberg & Brodi,  
 soient exemptes de logement de gens de guerre,  
 & ce pour aussi long-tems qu'ils les posséderont &  
 habiteront. Mais pour ceux qui en donneront ou  
 prendront à louage, ils ne jouiront point de cet  
 avantage, & ne seront aucunement exceptés de  
 l'obligation de loger les troupes. Dans toutes les  
 autres Villes des pays héréditaires, les maisons  
 qu'achèteront ou se construiront les Commerçans  
 Russes qui s'y seront établis, ne jouiront point  
 non plus de cette exemption, qui n'est accordée  
 qu'à l'égard seulement des six Villes ci-dessus  
 nommées. Mais dans le cas que nous ayons trouvé  
 bon de prendre en argent une indemnisation pour  
 le logement des gens de guerre, alors les Com-  
 merçans Russes, seront comme les autres habitans,  
 soumis à cette disposition.

**XXVII.** Tous sujets de la Russie qui seront dans  
 l'intention de se retirer de nos Provinces, Villes  
 & pays héréditaires, n'en pourront en aucune  
 manière être empêchés, & nous voulons que,  
 dans ces cas, conformément cependant aux pré-  
 cautions prescrites & d'usage dans chaque endroit,  
 les passeports nécessaires leur soient expédiés,  
 afin qu'ils puissent librement s'en aller & empor-  
 ter tout ce qu'ils auront apporté ou acquis de  
 mobilier, après avoir généralement acquitté  
 toutes leurs dettes, & après avoir payé tous les  
 droits prescrits par les Ordonnances, loix ou  
 statuts alors observés dans le pays. Nous en  
 exceptons uniquement ceux qui sont déjà vé-  
 ritablement devenus sujets du pays où ils se  
 sont établis, & ce suivant les loix de ce même  
 pays.

**XXVIII.** Tous les biens mobiliers & immobili-

liers que laisseront des sujets Russes, lors de leur décès, dans les pays héréditaires, passeront librement & sans aucune difficulté aux personnes qui seront appellées à la succession, soit *ab intestat*, soit en exécution de la dernière volonté du défunt, conformément toutefois aux Loix & Constitutions prescrites & observées dans chaque pays. En conséquence de quoi elles pourront, sans aucune autre formalité, prendre elles-mêmes, ou par Procureur, possession de l'héritage, ce qui doit pareillement s'entendre de ceux que la personne décédée auroit nommés pour Exécuteurs testamentaires. Moyennant quoi, les susdits héritiers, lorsqu'ils en auront payé les différens droits dus, suivant les loix du pays, pourront disposer, suivant leur bon plaisir, de l'héritage qui leur sera échu; mais dans le cas que cesdits héritiers, soit par raison d'absence ou de minorité, n'aient pas pris les précautions nécessaires pour user de leurs droits & les faire valoir, nous ordonnons qu'alors il soit procédé à l'inventaire formel de toute la succession par un Notaire public, en présence du Juge ou de la Justice du lieu; que le Consul Russe, s'il s'en trouve un dans cet endroit, y soit appelé, aussi bien que deux autres personnes dignes de foi; qu'ensuite de cela, tout ce qui appartient à la succession soit ou déposé dans un lieu public de sûreté, ou remis entre les mains de deux ou trois Marchands que nommera le susdit Consul, ou enfin, s'il n'y en a point (de Consul), aux personnes que le Magistrat choisira, pour, par les uns ou par les autres, ladite succession être conservée de la meilleure façon possible, & gardée pour l'héritier & propriétaire légitime. S'il arrivoit qu'une pareille succession fût contestée & réclamée par différentes personnes, la Magistrature, ou la Cour de Justice du lieu dans

lequel l'héritage sera situé, aura la connoissance & le jugement des contestations élevées à ce sujet, sur lesquelles elle prononcera conformément au droit & aux loix du pays.

XXIX. S'il arrivoit que, ce que Dieu ne permette jamais, la paix vînt à être interrompue entre les deux Cours Impériales, nous voulons que dans ce cas, ni les biens, ni les navires appartenans à des sujets Russes, ne puissent être confisqués, ni eux-mêmes arrêtés & retenus, mais qu'au contraire il leur soit accordé un délai d'au moins une année, pendant lequel ils puissent vendre, aliéner ou emporter tout ce qu'ils posséderont, & dans cette vue, se retirer partout où bon leur semblera, après que cependant ils auront exactement payé toutes les dettes, dont ils seront chargés. Nous voulons que pareille chose s'entende des sujets Russiens, qui seront dans le service de terre ou de mer. De même que nous accordons de plus à ceux qui se trouveront dans l'un ou l'autre cas, de céder à qui bon leur semblera, tant ce qu'ils ne pourront vendre de leurs effets avant leur départ, ainsi que toutes les créances qu'ils pourront avoir, ou enfin d'en disposer comme il leur paroîtra le plus avantageux & le plus convenable, & leurs débiteurs seront également tenus au remboursement de leurs créances, que si la paix n'avoit point été interrompue.

XXX. Nous voulons que tout ce qui est ordonné dans tous les articles précédens, à compter du jour de la publication de la présente Patente, soit ponctuellement & immuablement exécuté pendant l'espace de 12 ans dans tous nos Etats.

XXXI. Et attendu que de son côté, S. M. l'Impératrice de Toutes les Russies, a dans le

même tems donné pour tous les Etats une Patente qui s'accorde parfaitement avec le but de la présente, nommément de contribuer, par des avantages réciproques, à favoriser & opérer l'union immédiate du commerce des deux nations, nous avons trouvé nécessaire d'ajouter une traduction exacte de ladite Patente de S. M. l'Impératrice, afin que le contenu en soit connu de tous nos sujets commerçans. Nous ne doutons aussi nullement qu'ils ne reçoivent avec la plus vive reconnoissance cette nouvelle preuve de notre continuelle attention pour leur avantage & bien-être, & qu'ils s'efforcent de nous en donner des preuves, en s'empressant, à l'envi les uns des autres, de profiter & de tirer avantage par des entreprises & des spéculations répétées de commerce, de la nouvelle branche que nous leur présentons; nous assurons au reste, en même tems, de notre protection & bienveillance, tous ceux qui exécuteront notre Ordonnance suprême, & rempliront nos vues paternelles à cet égard. *Donné à Vienne dans notre Capitale, le 12 Novembre 1785.*

*DE FRANCFORT, le 22 Février.*

Le 2 de ce mois, le Duc regnant de Wirtemberg-Stutgard déclara, en présence des Seigneurs de la Cour & des Ministres étrangers, son mariage avec la Comtesse de Hohenheim; à laquelle ce Prince s'étoit déjà uni secrètement l'année dernière. La nouvelle Duchesse est d'une famille noble; le Duc lui avoit donné la terre d'Hohenheim, qui autrefois appartint au célèbre Paracelse.

Le Landgrave de Hesse-Cassel a fait une

avance de deux millions de florins, soit 4 millions & plus Tournois, à ses sujets du Comté de Hanau. Cette somme servira à rembourser des capitaux que ses sujets avoient été obligés d'emprunter hors du pays, à un intérêt considérable. Sous des peines graves, ce Prince a défendu tout emploi d'argent dans ses Etats pour les *Lottos* étrangers. On a reconnu également la sagesse qui distingue si éminemment les commencemens de son administration, dans la suppression totale de la Simonie civile; c'est à dire, qu'à l'avenir, personne ne pourra occuper à la fois deux charges civiles, militaires, ou à la Cour. Tous les Officiers pourvus de doubles emplois ont eu ordre d'opter, & de résigner ensuite celle de leurs charges qu'ils préfèrent ne pas conserver. Le Landgrave prépare de grandes réformes & d'utiles améliorations dans l'Université de Marbourg, bien déchue depuis long-temps de son ancien lustre.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt les détails authentiques suivans sur le brave Général de Ziéthen, dont nous avons annoncé la mort dernièrement.

» Jean Joachim de Zieten naquit le 18 Mai 1699 à Wurstrau dans le cercle de Rupin. Ses parens possédoient la plus petite partie de ce village, & n'étoient rien moins que riches; en sorte qu'ils ne purent lui donner un instituteur qu'à l'âge de treize ans. La simplicité des mœurs étoit telle encore qu'il alloit tous les

samedis à Rupin , qui est à un mille de Wurstrau , pour s'y faire tresser les cheveux , & il falloit que la tresse durât jusqu'au samedi suivant.

» M. de Zieten entra au service à l'âge de quinze ans sous le Roi Frédéric-Guillaume , mais il y fut long-tems malheureux , & obligé de le quitter deux fois , la première à cause des passe-droits qu'il éprouvoit , la seconde pour s'être battu en duel avec l'Officier qui commandoit l'escadron où il se trouvoit.

» Mais en 1733, le même Roi s'occupant d'augmenter jusqu'à trois escadrons les Hussards de Berkendorff , qui furent depuis ceux de Zieten , & desirant n'y placer que des Officiers distingués par leur bravoure , M. de Zieten fut proposé & agréé. Ce fut à cette époque que commença la carrière où pendant un demi siècle il a mérité de la manière la plus glorieuse les éloges de ses Souverains , l'admiration des personnes du métier , & l'attachement respectueux de ceux qu'il avoit sous ses ordres.

» Ce fut particulièrement dans les campagnes qui ont illustré le regne de Frédéric II , que M. de Zieten se signala. Depuis la première guerre de la Silésie , il accompagna toujours ce Prince , & fut présent à toutes les victoires qu'il remporta ; à la bataille de Molwitz , du 10 Avril 1741 , à la prise de Brieg qui suivit , à celles de Neisse & d'Olmütz , & enfin à la bataille marquée par des succès éclatans , de Chotusitz , du 17 Mai 1742. Pendant ce tems M. de Zieten , déjà major depuis 1736 , avança de grade en grade de la manière suivante : le 16 Mai 1741 le Roi le nomma Lieutenant-Colonel , & dès le lendemain ayant eu le bonheur de faire prisonnier tout un Régiment de Cavalerie Autri-

chienne, près de Rothschloff, il fut déclaré Colonel. Quelque tems après ayant réparé une faute qu'avoit faite son chef, le Colonel de Wurm, le Roi pour punir celui ci lui donna un régiment de garnison en place de celui de Hussards qu'il avoit, & dont S. M. recompensa M. de Zieten. Ce fut ainsi qu'il devint chef d'un régiment, de simple Major qu'il étoit peu de semaines auparavant.

Il fut fait Major-Général dans la guerre de 1744, pendant laquelle il se distingua beaucoup, sur-tout au combat de Neustadt, & à celui de Hohenfriedberg, en 1745.

« Lieutenant-Général en 1756, il eut une part plus directe aux événemens de la guerre, si glorieuse pour les Prussiens, & pour leurs Alliés. A la bataille mémorable & sanglante de Prague, le 6 Mai 1757, il commandoit l'aile gauche de la cavalerie à la seconde ligne, & fut assez heureux pour enfoncer la cavalerie Autrichienne, que la première ligne avoit inutilement attaquée à trois reprises. A celle de Ceuthen du 4 Décembre suivant, notre Général eut le commandement de toute la cavalerie de l'aile droite; par ses savantes manœuvres, il contribua le plus à la prise du village de Leuthen, qui mit le sceau à la victoire des Prussiens. Ce fut encore lui qui poursuivit les fuyards, & leur enleva plus de 3000 chariots & 9000 hommes.

» En 1758, avec trois bataillons d'infanterie, deux régimens de cuirassiers & 9 escadrons de Hussards il résista aux Généraux Loudon & Sickenwitz, qui l'attaquerent pendant trois jours avec 25000 hommes, & qui ne purent l'entamer, ni s'emparer d'un convoi qu'il escortoit. En 1759, il eut une grande part aux exploits du Prince Henri dans la Silésie, & en 1760 il con-

tribua tellement au succès de la bataille de Lignitz où le Roi commandoit en personne, que ce Monarque, pour lui en témoigner sa reconnoissance, le déclara le jour même Général de la cavalerie. Il avoit été décoré de l'ordre de l'Aigle Noir en 1757.

» Dans la campagne de 1760, il se distingua sur-tout à la bataille de Turgau, où il commandoit une colonne particulière; dans celle de 1761, il empêcha les Russes de pénétrer en Sésie; comme dans celle de 1762 il ruina toutes les mesures du Feld-Maréchal Daun près de Beuzelwitz & de Meudorf. La paix qui survint ensuite mit fin à ses travaux militaires & à ses succès.

» Personne n'ignore jusqu'à quel point le Roi honoroit ce vieillard respectable de sa bienveillance. Nous n'en citerons qu'un seul trait. Il avoit demandé en 1780, la permission d'assister à la revue dans un habillement différent que celui prescrit par la règle, s'excusant sur son grand âge & ses infirmités. S. M. lui fit cette réponse :

» *Mon cher Général de Zieten.* « Je serai charmé de voir paroître, malgré son grand âge, à la revue prochaine, à la tête de son régiment un Général qui s'est autant distingué que vous, & je consens avec beaucoup de plaisir que ce soit avec votre pétille ordinaire, sans peau de tigre & sans plume d'aigle. Mais si le tems étoit trop froid, je vous conjure de ménager votre santé, & de ne point vous rendre à la revue, de crainte que votre extrême régularité dans le service ne vous occasionne quelque indisposition que vous pouvez éviter. Lorsque comme vous on a servi long-tems avec gloire, on peut sans le moindre scrupule, se prévaloir dans de semblables occa-

sions des droits d'un vétéran Romain. C'est là le conseil que vous donne votre toujours affectonné Roi ».

Pozdam le 17 Mai 1780. FRÉDÉRIC.

Nous rapportâmes l'année dernière un trait également touchant des égards du Roi pour ce respectable serviteur, qu'il fit asseoir, vu son grand âge, tandis que lui-même étoit debout.

Nous avons parlé de la mort du célèbre Juif Mosès *Mendelsohn* ( Moÿse fils de Mendel ), un des plus célèbres Ecrivains de l'Allemagne, décédé à l'âge de 57 ans. Son principal ouvrage, & celui qui fonda sa réputation, est le *Phédon*, ou *Dialogue sur l'immortalité de l'âme* : on l'a traduit en François. *Mendelshon* fut un des coopérateurs des Lettres sur la Littérature, publiées il y a 25 ans, & qui contribuèrent à réformer le goût des Allemands. En 1783, il mit au jour un Ecrit sous le titre de *Jérusalem* ; dans la première partie, il soutient qu'il n'existe point de Droit ecclésiastique, & que tous les prétendus droits fondés sur la différence des opinions sont des abus : il se plaint aussi très-amèrement de ce qu'on n'enseigne pas gratuitement la Religion. A la suite de ces hérésies, il avance que les Juifs ont une *Loi*, & non une *Religion* révélée ; que des dogmes ne peuvent pas être révélés, que la seule doctrine des Juifs est la Religion naturelle, &c. &c. L'opinion a beaucoup varié sur le compte de ce Philosophe.

quelques-uns le regardoient comme un Sage; d'autres comme un esprit subtil & adroit qui ne pratiquoit le Judaïsme que par des vues personnelles. Ses partisans le nommèrent le *Socrate des Juifs*. Timide, & même pusillanime, comme le sont trop souvent les spéculatifs, il servit foiblement sa Nation dont il auroit pu devenir le bienfaiteur, en la réformant. Sa souplesse n'est pas un des traits honorables de son caractère; il favoit se concilier le suffrage des superstitieux, comme celui des incrédules; des fripons, comme celui des honnêtes gens, *Mendelsohn* a été enseveli par sa nation avec tous les honneurs qu'elle rend d'ordinaire à son premier Rabbin. On l'a porté au tombeau 24 heures après sa mort, contre l'usage des Juifs qui enterrent leurs morts avant le coucher du soleil; usage qu'ils croient fondé sur leurs loix, qui les met souvent dans le cas d'être enterrés tout vifs, & que la Police des divers Etats devoit leur interdire sévèrement. Une fois on proposa *Mendelshon* au Roi pour membre de l'Académie de Berlin; nous ne rapporterons pas la réponse négative du Monarque, mais nous remarquerons que le savant Israélite ne fut jamais admis aux entretiens de S. M. P.

Il vient de paroître à Vienne, dans un recueil publié sous l'approbation de la Censure, une caricature du portrait d'un grand Monarque, au bas de laquelle on lit une

exclamation d'un Déserteur ; dans ce Pamphlet, on dit que le Souverain dont il s'agit *n'a jamais fait de bien à personne* ; ce qui n'empêche pas, il est vrai, ce Souverain de répandre chaque année deux à trois millions de bienfaits dans ses Etats, c'est-à-dire, à peu près la neuvième partie de son revenu. Il est encore vrai que l'Auteur de la Brochure dispute aux soldats du même Prince la bravoure & la discipline.

On dit l'Evêque de Constance attaqué d'une maladie grave, même mortelle. Déjà l'on jette les yeux sur le sort de ce Diocèse, en cas que l'Evêque actuel vint à mourir, & l'on s'attend à de grands changemens.

Le Corps Helvétique a eu quelques alarmes au sujet d'une demande de la Régence de Milan, concernant les Bailliages libres des Cantons en Italie ; mais cette demande n'avoit pas toute la latitude qu'on lui supposoit. Les Cantons ayant séquestré les revenus que possédoient dans leurs Bailliages les Convens réformés en Lombardie par l'Empereur, le Gouvernement de cette Province les a réclamés : mais les Petits Cantons ont résolu de répondre, qu'admirant la sagesse de l'Empereur qui consacroit aux Ecoles publiques les revenus des Monastères, ils vouloient imiter cette conduite prudente, & consacrer les biens en question à leurs Ecoles dans les Bailliages qui en avoient grand besoin. La Maison de Hesse

en agit de même , dans le temps , à l'égard de plusieurs Couvens supprimés dans l'Electorat de Mayence. On a remarqué qu'en cette occasion , l'avis des Cantons Catholiques a été plus énergique que celui des Cantons Protestans.

Les Cantons de Zurich , Berne , Basle & Schaffouse avoient consacré chacun anciennement un fonds de 10,000 florins pour l'entretien de 4 Etudians Hongrois Protestans (1). Ces 16 jeunes gens recevoient chacun à-peu-près 100 florins annuellement. L'Empereur instruit de cet acte de libéralité des Cantons , a demandé ces fonds , sur la supposition qu'ils avoient été fournis par ses ancêtres. On a prouvé l'établissement au tems de la Réformation , & on a refusé la demande. Peu après, S. M. I. a augmenté de 20 pr. 100 les droits sur les Livres de la Suisse qui entrent dans ses Etats , & il a défendu aux parens des jeunes Hongrois Etudians en Suisse , de leur envoyer aucun argent.

Le Décret du Roi de Suede dont nous avons parlé , concernant l'abolition de la Torture dans la Poméranie Suédoise , est de la teneur suivante :

De par Sa Majesté le Roi de Suède &c. &c. à son Gouverneur-Général & à la Régence de ses Etats de Poméranie : Faisons sçavoir par la présente : Attendu que Sa Maj. notre Roi & Seigneur , par un effet de son zèle infatigable pour le bien-être de ses Etats & de ses Sujets , porte aussi sans cesse son attention sur l'administration

(1) Il en est de même à Genève.

de la Justice, Elle n'a pu laisser échapper à son observation Royale les suites fâcheuses, qui résultent inévitablement de la torture dans les cas criminels : Et regardant la question comme un reste barbare des siècles d'ignorance, au moyen duquel il n'est pas rare qu'on ait vu un innocent puni, pour n'avoir pu supporter ce tourment, & un criminel au contraire échapper au supplice mérité, pour avoir soutenu la torture ; & qu'en outre les abus de cet usage ne vont à rien moins qu'à une punition du délit, avant qu'il ait été constaté judiciairement ; ce qui est aussi contraire à l'équité qu'à la liberté & à l'humanité : Tous ces motifs ont porté Sa Maj. à user de la plénitude de son droit & de son pouvoir, pour étendre sa grace & sa faveur aussi à cet égard, en statuant, que tous & chacun, qui se trouve actuellement dans ses Etats d'Allemagne, ou qui s'y trouvera à l'avenir, dans le cas qu'il seroit accusé d'un délit, de quelque espèce que ce soit, sera affranchi d'un pareil examen par la Question, & en ordonnant, que tous & chacun, dans ses Etats d'Allemagne, à qui il appartient de rechercher & de punir les délits, aient à s'abstenir dorénavant de tout interrogatoire avec torture & à ne plus se servir d'un moyen, qui outrage la Justice pour arracher la vérité, laquelle peut être mise au jour par des moyens beaucoup plus sûrs. En conséquence & en vertu d'un ordre du Roi, en date du 26 Octobre de l'année présente, l'on notifie ce que dessus par la présente, qui sera publiée dans routes les Chaires, & qu'il est ordonné à toutes les Justices & Officiers de Jurisdiction d'observer exactement & conformément à leur devoir ; leur rappelant néanmoins en même tems, pour que les intentions très-gracieuses & paternelles de S. M. soient remplies à tous égards, de se donner,

dans tous les Procès - Criminels , qui s'instruiront par forme d'Enquête , en pesant exactement & soigneusement les circonstances & en comparant toutes celles , qui s'offriront dans l'instruction de l'affaire , d'autant plus de peine & de soins , pour mettre la vérité dans tout son jour , que , la torture étant abolie présentement dans cette Province , la confession du Délinquant n'est plus requise pour procéder à sa condamnation & à son supplice ; mais que , soit qu'il en fasse l'aveu ou non , il sera procédé envers lui , suivant les preuves qu'on aura à sa charge , ainsi que de droit il sera jugé appartenir. *En foi de quoi nous avons signé la présente , & nous y avons apposé le Sceau du Gouvernement-Général.*

( Signé ) F. G. C. DE HESSENSTEIN.  
 J. G. F. V. ENGELBRECHTEN. PUTBUS.  
 E. W. GR. V. JAHNKE. M. U. V. HORN.  
 O. H. V. THUN. S. C. TETZLOFF.

Dans quelques parties de la Suisse où le Code de Charles Quint , dit la *Caroline* , est admis , on a conservé la terrible pratique ; inusitée il est vrai en Suisse , que le Roi de Suede vient de réformer. A la fin du mois de Décembre dernier , le Conseil Souverain de Berne s'est assemblé pour délibérer sur cet objet. Après une séance de 8 heures , la torture a été conservée à la pluralité de 127 voix contre 51 , mais sous les plus grandes restrictions. Elle ne sera jamais administrée que dans les cas de crimes d'Etat , & lorsque tous les moyens de découvrir la vérité , auront été insuffisans ; le Sénat qui devra la décerner , devra être convoqué sous

serment ; au préalable, la procédure sera remise en Chancellerie, à l'examen de tous les Sénateurs. De plus, on a chargé une Commission de dresser de nouvelles instructions aux Juges, de déterminer les voies à suivre pour se passer de la Question, & limiter invariablement le petit nombre de cas où l'on pourra s'en servir.

## I T A L I E.

DE VENISE, le 28 Janvier.

Le Bey de Tunis a annoncé dans une lettre au Chevalier Emo des dispositions très-pacifiques, en priant cet Amiral de se rendre à Tunis pour y traiter ensemble d'une manière plus solennelle. Cette solennité a été si peu goûtée du Sénat, qu'il a défendu à notre Amiral d'accepter cette proposition singulière, en lui confirmant ses pleins-pouvoirs pour la guerre ou pour la paix.

On débite que le fameux Mahmud Pacha, que le Divan a déclaré un rébelle, est entré dans la Romélie, à la tête d'une armée de 40,000 hommes. La Porte a fait marcher contre lui une forte armée, commandée en chef par Abdi, Pacha de Sophie. On est impatient d'apprendre l'issue de cette expédition, si toutefois elle est bien certaine.

La République s'occupe sérieusement de la liquidation de la dette nationale. Cette dette

portant un intérêt annuel de trois & de trois & demi pour cent, sera éteinte de la manière suivante : « On remboursera tous les ans un demi-million de ducats, en faisant dix paiemens de 50,000 ducats tous les mois, excepté dans les mois de Juillet & de Novembre, qui sont des mois de vacances. Ce remboursement se fera par voie de lotterie, dans laquelle on mettra toutes les obligations à la charge de l'Etat. On tirera, par la voie du sort, chaque mois, un nombre d'obligations correspondant aux 50,000 ducats remboursables dans le mois, & ainsi de suite jusqu'à parfait paiement.

Le même Edit annonce un nouvel emprunt de trois millions de ducats, suffisant pour les fraix de l'armement fait & de ceux qui restent à faire.

*DE NAPLES, le 31 Janvier.*

Le 28 de ce mois, la Ville s'est rendue en Corps chez le Marquis de *Caraccioli*, pour le complimenter sur son élévation au Ministère. Ce Seigneur observa « très-ingé-  
 » nieusement que ce n'étoit point à la mere  
 » à venir trouver l'enfant, mais bien à celui-  
 » ci à lui rendre ses devoirs. » Sa premiere audience publique fut très-nombreuse. Toute la nation applaudit à l'heureux choix de Sa Majesté. Les abus qui se sont glissés dans le département de ce Ministre, auroient pu avoir les suites les plus fâcheuses, & il ne falloit pas moins que son zele & sa capacité pour y porter remede.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 21 Février.*

Depuis l'Ordinaire dernier , le Journal des séances du Parlement ne renferme encore que des projets de motions , ou de vagues débats sur divers points particuliers de l'Administration publique. Il en faut excepter cependant la discussion relative aux dépenses ordinaires & extraordinaires de l'Artilerie. Parmi ces dernières , doivent se trouver celles relatives au plan de nouvelles fortifications à Plymouth & ailleurs. Un Comité d'Officiers-Généraux porta cet objet , l'année dernière , à 300,000 liv. sterl. ; & la Chambre-Basse en vota 50,000 pour commencer. Cette somme est restée sans emploi , durant le nouvel examen de ce plan qu'a fait sur les lieux le même Comité militaire. Ses membres ayant été unanimes à juger ces fortifications nécessaires , M. Pitt mit ce rapport sous les yeux de la Chambre , en l'invitant à une décision. Il se refusa ensuite à la demande que lui fit l'Opposition de présenter à la Chambre ce rapport , & les instructions données au Comité ; mais la question ayant été reprise le 16 , le Chancelier de l'Echiquier termina les disputes en déclarant qu'un nouvel examen des papiers en question l'avoit fait revenir de son premier sentiment , & qu'il ne voyoit plus d'obstacle

à communiquer à la Chambre tous les éclaircissimens qu'elle désiroit. L'examen ultérieur de cette partie des subsides a été renvoyée au 22.

Le 14, la Chambre s'étant formée en Comité de subsides, M. Brett proposa les arrêtés suivans.

Qu'il soit voté 18,000 hommes y comprises les troupes de la Marine pour le service de la Marine en 1786.

Qu'il soit octroyé 4 liv. sterling par mois pour chaque homme, y comprises les dépenses de la Marine pour ce qui regarde le service de son Artillerie.

Ces deux Arrêtés passerent unanimement.

Des états mis sur le Bureau de la Chambre des Communes, il résulte;

Que le produit net de toutes les taxes de Janvier 1784 en Janvier 1785 a été de.

10,836,996 l. st. 16 s.

Que de Janvier 1785 en Janvier 1786 ce même produit net est monté à la somme de.

12,499,916 l. st. 18 s.

Il faut ajouter à ce revenu celui de la taxe annuelle sur les terres & sur la drêche qui n'y sont jamais comprises, & qui forment un objet de.

2,750,000

De plus, le produit des nouvelles taxes imposées en 1785, distinct de celui énoncé ci-dessus, & qui n'a été perçu que depuis les mois de Juillet, Août & Septembre. Le produit dans cet intervalle de près de six mois a été de.

167,222

Ainsi

Ainsi le total du revenu public en 1785  
aura été de . . . . . 15,417,138 l. st. 18 s.

Ce qui fait à peu près trois cents cinquante-  
quatre millions , cinq cent quatre vingt-  
onze mille livres tournois.

Le montant de la dette nationale , constatée par les mêmes états fournis à la Chambre des Communes, forme un capital de.

239,154,879

Qui coûte à la nation d'intérêts annuels. .

9,266,940

Ce tableau , dont il est impossible de contester l'authenticité, servira à réfuter les fausses notions que les Feuilles publiques ne cessent de répéter, & d'après elles, une foule d'Ecrivains ignorans, sur la dette nationale & sur le véritable revenu public de l'Angleterre. Son accroissement, en 1785, a été, comme on l'a vu, d'environ deux millions sterlings, dont plus de 18 cents mille l. st. sont uniquement l'ouvrage des moyens d'économie & des réductions, de la diminution des droits sur le thé & sur les eaux devie, ainsi que des mesures générales contre les importations frauduleuses.

Il circule une Lettre de *Sheffield*, qui occasionne beaucoup de spéculation. Cette Lettre écrite par un Manufacturier connu, apprend que l'on vient de fabriquer dans cette ville, pour le service de l'Inde, 6000 épées déjà emballées, & 10,000 fusils.

Lors du départ du Commodore *Cosby*, successeur du Chevalier *John Lindsay*, qui com-

mandoit l'Escadre Angloise dans la Méditerranée, il reçut des instructions pour renvoyer en Angleterre le *Sphinx* de vingt canons, & le *Kingsfisher* de seize, & le Sloop le *Rattle-snake*; mais il y a eu depuis un contre-ordre, en vertu duquel le *Kingsfisher*, qui étoit déjà à Lisbonne où il se dispoit à revenir en Angleterre, est retourné dans la Méditerranée avec le Commodore.

L'Amirauté vient de publier la liste suivante des vaisseaux de ligne & autres vaisseaux de guerre, lancés dans les chantiers royaux & marchands, en 1785.

Le St. Georges de . . . . .	98
L'Audacieux . . . . .	74
Le Zealons . . . . .	74
Le Victorious . . . . .	74
Le Majestic . . . . .	74
Le Ramillies . . . . .	74
Le Terrible . . . . .	74
Le Nassau . . . . .	64
Le Medusa . . . . .	50
Le Woolwich . . . . .	44
Le Chichester . . . . .	44
Le Regulus . . . . .	44
Le Romulus . . . . .	36
Le Castor . . . . .	32
Merampus . . . . .	36
Maemaid . . . . .	32
Solebay . . . . .	32
Circé . . . . .	28
Lapring . . . . .	28
Hiud . . . . .	28
Squirrel . . . . .	24
Scorpion . . . . .	16
Le Prince & l'Imprenable de 90 canons ;	

ainsi que la *Vanguard* de 74 , seront lancés incessamment.

M. *Hastings* & la Compagnie des Indes viennent de rendre un service bien éminent à l'Histoire & à la Philosophie , en faisant publier , sous leur autorité , un Ouvrage intitulé : LE BHAGUAT-GEETA , ou *Dialogues de Kreeslina & d'Arjoon* , en 18 leçons , traduits de l'original en langue *Sanscreeet* , par M. *Charles Wilkins* , le plus ancien des serviteurs de la Compagnie au Bengale. Cet Ouvrage , en un vol. in-4°. , est un monument curieux de la Littérature , de la Mythologie & de la Morale des anciens *Indous* : il est lui-même un extrait du MAHABHARAT , Poëme très-considérable , qu'on affirme avoir été composé , il y a plus de quatre mille ans , & que les Bramines actuels regardent comme le dépôt de tous les mystères de leur Religion. ( L'Ouvrage se vend chez *Nourse* , dans *le Strand* , au prix de 7 schellings six deniers en feuilles. )

On n'a pas négligé ici de réfléchir sur le prodigieux nombre de navires Anglois qui ont passé le Sund l'année dernière , comparativement à celui des autres Nations Occidentales. On se persuade en conséquence , qu'un commerce aussi florissant ne peut recevoir aucun échec matériel des diverses prohibitions dont il seroit l'objet.

Peu de souscriptions ont été aussi fructueuses que celle formée ici en faveur des ouvriers en soie qui se trouvoient dans la dé-

treffe. Suivant le rapport imprimé des Trésoriers, on a déjà secouru 4 MILLE personnes, à qui l'on a fourni de l'argent, du pain & du charbon.

« Nous avons rapporté le trait généreux & fraternel du nommé *Williams*, resté à Alger dans les fers dont il a déchargé son frere. A cette occasion, un particulier vient d'imprimer dans *S. James Chronicle*, une lettre où il déclare, que, « si on ne prend des mesures immédiates, quelconques, pour remettre en liberté ce vertueux jeune homme, il demandera au Gouvernement un des premiers criminels condamnés à la transportation, & s'embarquera avec lui pour aller l'offrir aux Barbaresques, contre un sujet qu'il seroit fier à jamais d'avoir rendu à l'Angleterre ».

Madame *Mara* a joué dernièrement sur le Théâtre Royal d'Haymarket, le rôle de Didon, dans la *Didone abbandonata* de Metastase, Musique d'Anfossi. Cette célèbre Cantatrice a étonné les Auditeurs même les plus accoutumés aux charmes de sa voix, & elle a fait taire toutes les critiques & toutes les cabales, formées en très-grande partie par des étrangers. Les suffrages se sont également réunis pour admirer l'expression vraie avec laquelle Madame *de Mara* a rendu le rôle de Didon; expression très éloignée de cette charge grimacière, qui consiste en gesticulations de Magicienne, en cris à faire peur, & en convulsions perpétuelles qui rendent quelquefois l'Opéra véritablement tragique, par la souffrance physique qu'il imprime aux spectateurs,

## FRANCE.

DE VERSAILLES, le 22 Février.

La Comtesse de Tourdonnet a eu, le 12 de ce mois, l'honneur d'être présentée au Roi & à la Reine par Madame Comtesse d'Artois, en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Le Vicomte d'Albon, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 13, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le 19 de ce mois, le contrat de mariage du Vicomte de Mori d'Honnenghem, Mest-de-Camp-Lieutenant en second du Régiment de Conti, Infanterie, avec Demoiselle Bertier; celui du Comte d'Argout, Capitaine de Dragons; avec Demoiselle d'Oimond; celui du sieur Tourteau de Sepcuil, l'un des premiers Valets de chambre du Roi, avec Demoiselle Pignon; & celui du Comte d'Ogny, Capitaine de Dragon, Intendant général des Postes & Relais de de France en survivance avec adjonction, avec Demoiselle Ménage de Preigny.

Ce jour la Baronne de Bthune & la Vicomtesse de Nieuil ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Duchesse de Sully, & la seconde par la Vicomtesse de la Rochefoucault.

Le même jour, la Société Royale d'Agriculture, présentée au Roi par le sieur de Calonne

Ministre d'Etat & des Finances, a au l'honneur de remettre à Sa Majesté le trimestre de ses Mémoires, & le jeton d'or destiné à servir de prix d'encouragement parmi les Agriculteurs de la Généralité de Paris.

*DE PARIS, le 1 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 19 Janvier 1786, qui fixe les droits que les laines nationales envoyées à l'Etranger, paieront à leur sortie du Royaume, à compter du jour de la publication du présent Arrêt.

Le Roi a ordonné & ordonne qu'à compter du jour de la publication du présent Arrêt, les laines nationales qui seront envoyées à l'Etranger, paieront à leur sortie du Royaume six pour cent de leur valeur & les dix sous pour livre en sus; & à l'égard des laines étrangères, qui après avoir été importées dans le Royaume, seront ensuite expédites à l'Etranger, veut Sa Majesté qu'elles puissent être exportées en exemption de droits; à la charge par les Négocians à qui elles appartiendront, de justifier de leur origine par la représentation des factures, connoissemens ou lettres de voitures, sur lesquels il's seront venus de faire mention des quantités d'édites laines qu'ils expédieront à l'Etranger.

Autre dit, du 19 Janvier 1786, qui dispense de la marque de tolérance les mousselines rayées, cadrillées & brochées, les gazes & linons & les toiles teintes, peintes ou imprimées, dont les déclarations auront été faites, conformément aux Arrêts du 10 Juillet & 7 Octobre dernier.

Autre dit, même date, qui ordonne que l'Arrêt du Conseil du 10 Novembre 1785, portant Règlement pour les toiles peintes, n'aura son exécution qu'à compter du premier Avril prochain ; & qui établit en conséquence pour la visite & marque des toiles peintes, des Bureaux dans les différens lieux désignés au présent Arrêt.

Un Courier extraordinaire expédié de Madrid pour Londres ces jours derniers, a rapporté, dit-on, que le *S. Pierre d'Alcantara*, vieux vaisseau de guerre venant de Lima, a échoué la nuit du 2 au 3 de ce mois sur la côte du Portugal près de *Péniche*, au-dessus de Lisbonne. L'équipage s'est sauvé, mais on ignoroit encore à Madrid si l'on pourroit sauver quelque chose de la cargaison. Elle est de 7 millions & demi de piastres enregistrées, ce qui en suppose 9 ou 10, & de 3 millions de piastres en fruits (à peu près 50 millions tournois). On se souvient que ce vaisseau partit au mois d'Avril ; ne pouvant doubler le cap *Horn*, il fut obligé de se séparer de sa conserve, & de retourner dans un des ports du Chili : depuis il relâcha à *Rio-Janéiro*.

Nous revenons avec plaisir sur un fait duquel nous fîmes mention l'année dernière, & dont les suites doivent intéresser les lecteurs sensibles. La lettre suivante que nous venons de recevoir en rappelle le précis.

Vers la fin de Décembre 1784, étant allé sur

la Paroisse de Régadan près Lesparres en bas Médoc, Sénéchaussée de Guienne, j'ai appris par une jeune nourrice qui allaitoit un enfant, que cet enfant n'étoit point à elle; que la mere étoit morte dans l'accouchement, & qu'elle s'en étoit chargée du consentement de son mari; que non-seulement elle l'allaitoit, mais lui prêtoit encore tous ses soins gratuitement, le pere étant hors d'état de pourvoir au nourrisage. Ce trait de générosité me frappa: vous eûtes la bonté de l'insérer dans le n<sup>o</sup>. 4 de votre Mercure de 1785.

Après avoir été assuré de l'existence de cet enfant, & de tout ce que j'avois avancé, le Ministre en a fait un don de 200 liv. à la nourrice, & a accordé la décharge des impositions royales que son mari devoit payer.

Cette femme a trouvé des ressources dans cette petite somme, qui l'ont mise à même de fournir avec plus de facilité aux besoins de l'enfant, entr'autres à une maladie grave occasionnée par la petite vérole, qu'il a eue le mois d'Octobre dernier. Cette femme s'est tellement attachée à son nourrisson, qu'ayant eu le malheur de perdre son enfant propre, soeur de lait de l'orphelin, elle veut le garder jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa vie.

Il n'est pas de semaine que nous ne recevions des lettres intéressantes sur divers objets d'utilité publique, & presque toutes sont l'ouvrage des Curés de divers lieux. Cette classe respectable d'Ecclésiastiques voit non-seulement de près, la cause des différens maux qui affligent les campagnes, mais elle est encore généralement animée du zèle le

plus louable pour y apporter remede. Entre les effets qui en exigent, il n'en est aucun de plus important à considérer que le malheur permanent, honteux, irrémédiable jusqu'ici de la mendicité. Pour l'extirper, un Curé du Diocèse de Courances propose les idées suivantes que nous abandonnons au jugement des Lecteurs éclairés.

Dans les projets qu'on a formés jusqu'à présent pour arrêter la mendicité, il semble qu'on n'a pensé qu'aux pauvres qui sont dans les Villes, sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui se multiplient chaque jour dans les campagnes. On plaçoit les premiers dans les hôpitaux, dans les auspices de charité, dans les manufactures de toute espee, pour y travailler sous les yeux des personnes chargées de veiller sur leur conduite : mais ce projet, très louable en lui-même, ne coupoit pas le mal par la racine ; c'est dans les Provinces où il prend sa source qu'il faut l'extirper. La campagne renferme une pépiniere de pauvres qui remplaceront ceux que vous occuperez dans vos ateliers, & qui leur succéderont sans fin aux portes de vos Eglises & à celles de vos maisons. Pour arrêter cette suite de fainéans & de malheureux, je crois qu'il seroit nécessaire que le Gouvernement obligéât tous les mendiants de se retirer dans leurs Paroisses respectives, en limitant le tems nécessaire, selon l'éloignement ou la proximité des lieux ; qu'il fit défense à tout pauvre de mendier dans une autre Paroisse que dans la sienne, sous une peine qu'il décréteroit, en obligeant les Maires, Echevins ou Syndics des Paroisses de veiller à la teneur de l'Ordonnance, & aux Juges de la mettre à exécution. Par ce moyen, chaque Paroisse se trou-

veroit , pour ainsi dire , responsable & chargée des pauvres qu'elle renfermeroit , ce qui en diminueroit considérablement le nombre , parce que les particuliers qui connoitroient les facultés , l'âge , la force & le tempéramment du mendiant , l'obligeroient à travailler , en lui refusant du pain qu'il seroit en état de gagner. Vous ne sauriez croire , Monsieur , le nombre de bras que cette seule opération rendroit à la culture des terres , & aux métiers nécessaires dans la campagne ; il faut l'habiter pour en avoir une juste idée. Mais je puis assurer qu'il n'y a pas de Village , l'un portant l'autre , qui ne renferme au moins dix personnes des deux sexes dans le cas dont je parle ; de sorte qu'un diocèse composé de cinq cents Paroisses , occuperoit dans une année cinq mille ouvriers qui vivoient auparavant dans la fainéantise & le libertinage. D'après cet exposé que je crois très-moderé dans le calcul , il est facile de comprendre ce que l'Etat gagneroit par cette seule opération.

De ce nouvel ordre de choses résulteroit un grand avantage en faveur des véritables pauvres. Les vieillards , les infirmes , les malades , les familles nombreuses & indigentes , trouveroient plus de ressources , parce que les secours seroient plus multipliés. Car si l'on joignoit à l'aumône qu'on a coutume de faire aux pauvres de sa Paroisse , toutes celles qu'on donne ordinairement à ceux de sept ou huit Paroisses des environs , il est évident que les premiers auroient une augmentation de secours sept ou huit fois plus forte. Et quand même ils trouveroient ces ressources en détail dans le voisinage , il resteroit toujours constant qu'il seroit plus avantageux de les recevoir en un jour dans son lieu , que d'être obligé de vagabonder toute une semaine pour se

les procurer ailleurs. Et qu'on ne dise pas que ce moyen refroidiroit la charité des gens de la campagne ; ils donneroient au contraire avec plus de plaisir , parce qu'ils sauroient que leur aumône seroit bien placée. La défiance , le mépris , l'importunité ne les porteroient jamais à faire une bonne action , & s'il se trouve quelquefois parmi eux un bourru , il est toujours bienfaisant. D'ailleurs , un Curé qui connoit sa Paroisse , connoîtroit aussi les familles indigentes : si ses moyens ne suffisoient pas pour leur procurer la satisfaction de fournir seul à leurs besoins , il se présenteroit chez le Seigneur du lieu ; il iroit chez les principaux habitans , chez les particuliers aisés , chez les bons fermiers , demander des secours. Soyez assuré, Monsieur, qu'il ne sortiroit jamais de ces maisons les mains vuides. Tout le monde se feroit un devoir & un plaisir de le seconder dans ses vues de bienfaisance. Je pourrois détailler une infinité d'autres avantages que le Public & les bons paavres retireroient du moyen que je propose ; moyen simple & facile , puisqu'il suffit , pour le faire réussir , de renvoyer les mendiens chez eux , & de leur défendre de mendier ailleurs que dans leur Paroisse.

L'Académie Royale des Sciences vient de proposer un Prix extraordinaire pour l'année 1788 , dans un Programme , dont les limites de ce Journal nous forcent à regret d'accourcir l'étendue.

L'Académie avoit proposé , au mois de Juillet 1766 , un Prix donné par le Roi , & dont l'objet étoit de perfectionner l'espece de verre nommé *Fint-glass* , que l'on emploie pour les objectifs des lunettes achromatiques. Ce Prix a été remis successivement jusqu'en 1773 , & il fut donné

alors comme encouragement à l'Auteur de la pièce qui contenoit le plus d'expériences.

Le Roi s'étant fait rendre compte de l'état des Sciences & des Arts, & voulant prévenir leurs besoins, en leur offrant les secours qui peuvent leur être nécessaires, a reconnu que la somme alors proposée n'avoit pas été proportionnée à la dépense qu'exigent les expériences que l'on peut tenter pour faire du *Flint-glass*; en conséquence Sa Majesté a bien voulu faire un fonds de 12000 l. & a autorisé l'Académie à proposer de nouveau ce sujet.

L'Académie s'empresse de publier cette nouvelle marque de la protection que Sa Majesté accorde aux Sciences & aux Arts, & des encouragemens qu'Elle dispense pour hâter leurs progrès; mais l'Académie s'étant apperçue, par les pièces envoyées aux premiers Concours, que les Auteurs n'avoient pas bien saisi l'état de la question, elle a jugé nécessaire de l'établir d'une manière plus précise, dans le Programme qu'elle publie aujourd'hui, & que les concurrens doivent se procurer, pour en connoître les conditions. Il n'existe point de procédé connu pour faire constamment de beau *Flint-glass*; ce n'est que par hasard qu'on y réussit, & les Opticiens se plaignent qu'il devient de plus en plus rare.

L'objet de l'Académie, en proposant ce Prix, est d'obtenir un procédé pour la composition d'un verre de l'espece du *Flint-glass*; procédé qui soit assez sûr pour en pouvoir faire constamment, à volonté & en telle quantité qu'on voudra, & dans lequel les doses des chaux & des autres ingrédients qui le composeront soient assez bien déterminées pour qu'il en résulte un verre pesant, & cependant exempt des défauts qu'on reproche au *Flint-glass*.

L'Académie demande des plaques d'un verre

présent, semblable à celui qui est nommé *Flint-glass* en Angleterre, d'où l'on puisse tirer des objectifs de lunettes, de six pouces au moins de diamètre, & de cinq lignes au moins d'épaisseur, exempts de fils, de tables & du coup-d'œil gélatineux.

Elle n'admettra au Concours aucune plaque de verre qui ne soit accompagnée d'un Mémoire où les expériences soient détaillées, & qui contienne un procédé sûr pour la composition de ce verre, afin que les Commissaires de l'Académie, nommés pour examiner & juger les pièces qui concourront au Prix, puissent répéter les expériences, & composer eux-mêmes un verre semblable à celui qui aura été envoyé au Concours.

Le Prix sera de douze mille livres, & il sera proclamé à la Séance publique de l'Académie, d'après la Saint-Martin 1788; mais les Mémoires ne seront reçus que jusqu'au premier Avril de la même année. Tous les Savans & les Artistes sont invités à travailler sur ce sujet, même les Associés étrangers de l'Académie.

Le Conseil Souverain d'Alsace a eu le 16 de Janvier un suppliant bien qualifié: c'étoit le Doyen des Têtes couronnées, le Roi de Prusse, comme prenant fait & cause dans l'affaire de son Receveur à Vesel. S. M. P. ayant présenté requête pour relever un appel rendu par le Magistrat de Strasbourg, en faveur du Poissonnier du Roi, la requête étoit dans la forme ordinaire à *Nosseigneurs*, &c.; toute là différence qu'on y a remarquée, c'est qu'il n'y avoit que *supplie* Frédéric, Roi; sans mettre *humblement*. Le Roi de Pologne, Auguste III, a été dans le même cas.

Suivant un relevé de l'état de la population qui a été fait à Strasbourg, il y a eu dans cette ville l'année dernière 2582 naissances, dont 816 garçons, & 766 filles, 398 mariages & 1584 morts, dont 349 hommes, 416 femmes, 448 garçons & 311 filles (*Aff. de Lorraine.*)

Par Edit du mois de Juillet 1785, le Roi a éteint & supprimé les Offices de Garde des Sceaux, Secretaires - Audienciers, Secretaires - Contrôleurs & Secretaires, Maison Couronne de France, créés en la Chancellerie établie près le Conseil Supérieur de Consc, par l'Edit du mois de Septembre 1769; Sa Majesté a en même temps conservé aux Titulaires la jouissance des privilèges attribués à ces Offices, & a en même-tems ordonné qu'en déclarant par eux dans trois mois de la date dudit Edit, qu'ils renonçoient au remboursement des finances de leurs Offices, ils jouiroient de la plénitude de ces privilèges, & transmettroient la noblesse à leur postérité. Par Lettres-Patentes du 4 Février 1786, Sa Majesté a ordonné que le délai de trois mois pour faire la déclaration, ne commenceroit à courir que du jour de la lecture & publication dudit Edit. L'Edit & les Lettres-Patentes ont été lus & publiés au Sceau, & enregistrés dès-registres de l'Audience de France, le 10 Février 1786.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois, sont: 77, 76, 90, 51, & 71.

### P A Y S - B A S.

**DE BRUXELLES, le 25 Février.**

Le 12 & le 13 de ce mois, les troupes des Provinces Unies ont évacué les Forts

de Lillo, de Liefkenshoeck, de Frédéric-Henri & de Kruifchans, dont un détachement Autrichien a pris possession.

Une Ordonnance du Magistrat de Cologne, publiée le 16 Février dernier, a interdit le cours des nouveaux louis d'or de France, & diminué de trois sols la valeur des écus de six livres des années 1784 & 1785.

M. le Comte de Bunge, Chargé des Affaires de Suede, a remis, de la part de sa Cour, une note à L. H. P., concernant l'accession du Roi son maître à l'alliance conclue entre la France & la République. Il paroît que cette affaire, désirée fortement de part & d'autre, ne tardera pas à être conclue; l'accession de la Cour d'Espagne à la même alliance est également décidée. M. le Chevalier de Llano, Ministre de S. M. C. auprès des Etats-Généraux, a remis au Président de Semaine un plan sur cette matière, qui a paru fort avantageux. Cependant il est probable que ces deux événemens se concluront à Paris, où pour cet effet les Ambassadeurs de la République devront encore rester quelque tems ensemble. Cette association qui n'est purement que défensive, n'est pas vue de bon œil par l'Angleterre.

Les Etats Généraux ont résolu d'offrir au Marquis de Bouillé un brillant de la valeur de 18 à 20 mille florins, en reconnoissance des services rendus par cet Officier général à la République, qui lui doit la reprise de Saint-Eustache.

Le Stathouder a fait passer aux Etats-Généraux la priere du Comte de Maillebois,

qui demande le grade de *Feldt Maréchal*. En même-tems S. A. S. a invité LL. HH. PP. à considérer les droits des deux Généraux d'Infanterie, *Lewe* & d'*Envie*, plus anciens au service de la République que le Comte de Maillebois, & a insisté pour que leur Requête fût admise, en cas que celle de M. de Maillebois fût favorablement écoutée de LL. HH. PP.

Une tempête furieuse a désolé les côtes de Hollande au commencement du mois. Le tems étoit chaud, le tonnerre s'est fait entendre comme en été, & assez fortement pour avoir effrayé à La Haye *Lady Harris*, épouse du Ministre d'Angleterre, qui a fait une fausse couche peu de jours après. Une partie du môle qui forme le port de Flessingue s'est écroulée & enfoncée sous l'eau. Toute cette partie de la Zélande se mine insensiblement, ainsi que le *Helder* & les terres voisines du *Texel*.

Cette position physique qui, de jour en jour, devient très-alarmante par le peu d'attention qu'on prend à y remédier, n'est pas le seul des malheurs actuels de la République. La Province d'Utrecht est dans une espece d'anarchie, & voici de quelle maniere parle la gazette d'Amsterdam, d'un nouvel incident survenu à Arnhem : c'est le Gazettier qui parle dans son style ordinaire, & non pas nous, très-éloignés de croire à l'exactitude de ce récit.

« Nous nous attendons ici , à Arnhem ; à une  
 « catastrophe sangante , si le Magistrat , ou à défaut  
 « la Cour Provinciale , ne prend les précautions  
 « les plus sérieuses pour retenir le Régiment de  
 « Douglas , en garnison ici , dans la plus exacte  
 « Discipline. Jusq' à ce moment , le Bourgue-  
 « maître , chargé de la Police de notre Ville ,  
 « ne paroît pas averti des excès très caractérisés de  
 « ces Militaires qu'on dit payés pour troubler  
 « la tranquillité publique , bien plus que pour con-  
 « tribuer à la maintenir. Ces perturbateurs du  
 « repos public ont commis déjà plusieurs atrocité-  
 « s & même des meurtres. En l'un des un gar-  
 « çon Charpentier , sortant le soir de la boutique  
 « d'un Barbier , où il avoit été pour se faire  
 « raser , fut assailli par quelques-uns de ces sédi-  
 « tieux ; l'infortuné Bourgeois succombant bien-  
 « tôt aux coups de sabres qui pleuvoient sur lui ,  
 « tomba par terre , nageant dans son sang ,  
 « mortellement blessé au crâne , il fut emporté  
 « pour être pansé ; lorsque ses assassins , le  
 « croyant mort , l'eurent abandonné ; cet infor-  
 « tuné est mort depuis , & à peine a-t-on fait quel-  
 « que perquisition pour découvrir & punir les meur-  
 « triers. L'assassiné laissoit une femme & six enfans  
 « qu'il nourrissoit de son travail. Une autre  
 « troupe de ces braves soldats , ayant attaqué un  
 « bourgeois qui étoit de garde à une des portes  
 « de la Ville , & celui-ci ayant reçu à propos du  
 « secours , les Militaires ne jugeant pas qu'il fût  
 « convenable pour eux de faire ferme , car ils ne  
 « sont intrépides que lorsqu'ils sont cinq ou six contre  
 « un , prirent la fuite , & furent se retrancher  
 « dans le grand corps-de-garde de la garnison ;  
 « l'un d'eux , en fuyant , lâcha , à la façon des  
 « Hussards , un coup de pistolet , dont la balle  
 « atteignit la main d'un des bourgeois qui pour-

» suivoient ces lâches, la blessure ne fut que  
 » très-légère; mais elle atteste toujours l'atro-  
 » cité du soldat assassin.

» En un mot, il est évident que l'on met  
 » tout en œuvre pour allumer le feu de la guerre  
 » civile, afin d'obtenir dans le trouble ce qu'on  
 » désespère aujourd'hui d'obtenir par d'autres  
 » voies que par celle de la rédition ».

Voilà dans quels termes les Gazettes hol-  
 landoises caractérisent les Militaires chargés  
 de la défense de la République.

« Dans la séance de l'académie des Sciences de  
 Berlin, tenue le 26 janvier, à l'occasion de l'an-  
 niversaire de la naissance du Roi, on doit distin-  
 guer, parmi les pieces dont il a été fait lecture,  
 un discours de M. l'Abbé Denina, servant de ré-  
 ponse à cette question, qu'on trouve dans la  
 nouvelle Encyclopédie par ordre de matieres :  
 Que doit-on à l'Espagne? Et depuis 2 siècles,  
 depuis 4, depuis 10, qu'a-t-elle fait pour l'Eu-  
 rope? Comme cette Question a été faite en  
 France, par un François, & dans un ouvrage  
 qu'on peut considérer comme national, l'ora-  
 teur en prend occasion de montrer que l'Espagne  
 ne le cede point à la France, quant à l'utilité  
 dont elle a été pour le reste de l'Europe; & il  
 s'attache à prouver, que cette nation a fait pour  
 la France même, jusqu'au tems de *Max-rin*,  
 plus que la France n'avoit encore fait alors pour  
 les autres nations ».

La Compagnie des Indes Orientales, dont  
 la dernière guerre a augmenté les dettes &  
 l'affoiblissement graduel, va recevoir, dit on,  
 encore un secours de dix millions de florins,  
 pour faire face au délabrement de ses affaires.

Une Commission en a pris connoissance , & a proposé un plan de réforme, dont la nécessité a été admise par quatre Provinces contre trois qui ont pris la résolution *ad referendum*.

La dernière Ordonnance du Gouvernement des Pays Bas qui gêne le *transit* des marchandises , & en a augmenté les droits , occasionne la plus grande fermentation dans nos Provinces. Nous sommes menacés de perdre absolument cette branche si importante de commerce ; les négocians menacent d'abandonner la route des Pays Bas , & de prendre celle de Bois-le Duc. Dans l'une des Requêtes présentées contre ces formalités accablantes, on a cité un exemple frappant de l'augmentation de frais qui en a été la suite.

Un partie de salpêtre, de 48,800 liv. pesant , expédiée d'Ostende par Louvain pour Cologne , avoit déjà coûté 50 florins de frais extraordinaires , les frais seuls de la pesée à Ostende montant à fl. 30-12-9, non compris les ouvriers. Cette augmentation est d'autant plus remarquable , que le droit de *transit* sur cette denrée n'est que de 3 sols le quintal, ce qui fait sur les 48,800 liv. , fl. 73-4 sols. Précédemment la même pesée n'eût coûté que fl. 5 10.

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Le Baron Otton de Gemmingen , qui avoit  
 » pris la défense des droits & des vues de l'Em-  
 » pereur , se voit attaqué aujourd'hui par les

» Ecrivains du parti Prussien. Cependant jusqu'à  
 » présent il ne leur a point répondu ; & proba-  
 » blement il ne leur répondra point, quoi qu'on  
 » en ait déjà dit. C'est peut-être parce que l'on  
 » veut laisser tomber une dispute, qu'il n'est  
 » pas à propos d'aimer dans le moment ac-  
 » tuel. Il est vrai que les cris d'alarme contre  
 » l'Echange de la Baviere, cette ligue Germa-  
 » nique, ces négociations, qui agitent toutes les  
 » Cours de l'Empire, déplaisent infiniment à  
 » Vienne. Mais ce n'est pas une raison suffisante  
 » pour ajouter absolument foi à un bruit qui  
 » se répand. Comme les Ministres de Prusse &  
 » de Hanovre se rendent tantôt chez l'un, tantôt  
 » chez l'autre des Membres du Corps Germani-  
 » que, l'on prétend que S. M. I. a ordonné aux  
 » siens de demander à ces Princes une réponse  
 » cathégorique sur la question s'ils adherent ou  
 » s'ils ont dessein d'adhérer à cette fameuse  
 » union, pour prendre ses mesures en consé-  
 » quence. » (*Gazette de Leyde, n°. 12.*)

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).*

*Procès à l'occasion d'un serin, jugé depuis peu par le  
 Parlement de Metz.*

Une ame sensible (dit M. Desseffarts) s'attache à tout ce qui l'entoure. Un oiseau qu'on chérit contribue souvent au bonheur de celui qui le possède. Aux yeux d'un homme froid, un attachement de cette espece paroît ridicule ; mais ceux qui connoissent le charme qu'on éprouve à élever, à instruire un oiseau, & sur-tout à jouir du tribut de reconnoissance qu'il paie à son maître par son ramage enchanteur, ne trouveront pas étrange qu'on soit sensible à la perte d'un oiseau.

Un événement de cette espèce a donné lieu à la caute dont nous allons rendre compte. Elle a piqué la curiosité d'une des grandes villes du Royaume, non seulement par sa singularité, mais encore par les qualités des deux adversaires qui combattoient, l'un pour conserver, & l'autre pour se faire restituer le serin.

Le sieur Boulanger, ancien Chirurgien-Major de l'Hôpital militaire de Metz, & Pensionnaire de Sa Majesté; & le Baron d'Huart, ancien Capitaine d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, étoient les deux parties du procès.

« Tel pourra me dire, obévoit le sieur Boulanger, dans son Mémoire imprimé, que c'est un procès fou; & il n'aura pas tort, quoiqu'à tout prendre, il n'y en ait peut-être point de sages, quels qu'en soient les objets: au reste, chacun veut avoir le sien; n'ayant ni charge, ni terre, ni fortune, je ne puis pas plaider pour un banc dans le chœur, à l'Eglise; pour obtenir le pas à la Procession, sur des Marguilliers; pour être encensé au *Magnificat*, pour jouir du droit du *Seigneur*; en un mot, pour de grands intérêts.

« Je plaide donc pour un oiseau, parce qu'il est mon bien, & parce qu'il m'étoit cher au sein de ma médiocrité.

« Il y avoit un an, & plus, que j'élevois cet oiseau charmant. Je supprime le détail des soins que j'en ai pris; je dirai seulement que, loin de les regretter, j'avois tous les jours à m'en applaudir. Formé par le goût de Favart, & exercé par l'un de ses pipeaux, mon serin chantoit l'air *le cœur de mon Annette*. Ses leçons avoient occupé mes loisirs; ses succès & sa mélodie charmoient mes ennuis; je n'en étois que plus empressé de satisfaire à ses besoins, & de répondre à ses fantaisies: c'étoit-là tout mon bonheur.

« Hélas ! il n'en est point de durable : je l'ai perdu par une imprudence. Un jour que je lui donnois à manger, les fenêtres de ma chambre étant ouvertes, soit distraction de ma part, soit excès de confiance, soit fatalité, je néglige de veiller à la porte de la cage : mon prisonnier profite de l'ouverture qu'il aperçoit, pour essayer l'usage de ses aîles, encore tout nouveau pour lui. En un clin-d'œil, son premier essor l'emporte au-dessus & loin de moi : bientôt ma voix, mes cris, les doux noms que je lui prodigue, ne sont plus entendus ; mes yeux le suivent dans les airs, errant çà & là, sans route certaine & sans expérience ; je tremble pour les dangers auxquels il s'expose ; j'aurois, dans ce moment, afin de le sauver, partagé l'audace & bravé les périls de l'infortuné *Pilatre* ; je m'élançai en idée jusqu'aux nues ; mais manquant de globe, de gaz, de parachute, & cloué par mon poids à la terre, je ne forme que de vains desirs pendant que mon fugitif ailé, porté sur les vents, dispaçoit à ma vue ; il m'en souviendra toujours, c'est le 12 du mois d'Août 1784, que je fus mis à cette cruelle épreuve.

« Cependant, je ne me décourageai pas entièrement ; l'espoir restoit encore au fond de mon cœur : je me persuade que plus étourdi que vigoureux, *Alzor* (c'est le nom que j'avois donné à mon oiseau) ne franchira pas l'enceinte de la ville ; qu'affoibli par la fatigue & pressé par la faim, il ne tardera point à se réfugier quelque part ; qu'il pourra m'être permis de découvrir son asyle, & d'espérer qu'il me sera rendu.

« Je prends mes mesures en conséquence ; je me mets en campagne avec tout ce que j'ai d'amis qui s'intéressent à ma perte ; je dénonce mon déserteur ; j'envoie son signalement ; les nouvelles à la main, les placards imprimés, les petites af-

fiches le répandent par-tout ; par-tout il y a récompense promise à qui pourra le livrer vif & en plumes à M. de Chenevierre , Capitaine de Chasseurs au Régiment de Prémont : cet Officier n'avoit permis d'emprunter son nom & son adresse pour aider au succès de mes perquisitions.

« Elles ne me réussissent pas d'abord : rien ne me rebute ; j'en fais de nouvelles ; je les réitère , & puis d'autres encore ; enfin , j'apprends que l'objet de mes recherches est , depuis quelques jours , au pouvoir de M. le Baron d'Huart , Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Bouillon.

« Dieu soit loué ! m'écriai-je , je n'aurai pas perdu mes peines : un Chevalier François , franc, loyal & généreux , comme ils le sont tous , est l'heureux possesseur de mon bien ; il ignore tous les mouvemens que je me donne pour le recouvrer : il va me le rendre en les apprenant , & il ne voudra profiter du hasard qui l'a si bien servi , que pour en prendre occasion de faire une action juste & honnête.

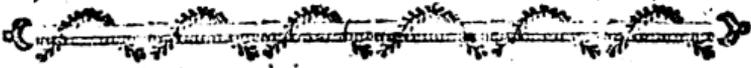
« Tout plein de ces réflexions , je me transporte chez M. le Baron d'Huart : le premier objet qui me frappe en entrant dans sa chambre , est *Azors* à l'impatience de ses mouvemens , à ses battemens d'ailes , à ses sons articulés à demi , je reconnois sa surprise , ses regrets , la joie que lui cause la vue de son maître. Vous voyez , dis je à M. le Baron , après les complimens d'usage , & en lui montrant l'oiseau , vous voyez , M. , le sujet de ma visite : il est à moi , ce serin ; depuis quelques jours , il s'est échappé de mes mains ; je suis charmé que sa bonne fortune & la mienne l'aient fait tomber entre les vôtres ; vous permettrez que je le reprenne & que je vous en remercie ; je voudrois savoir une autre manière

dé vous en témoigner ma reconnaissance ; celle que vous voudrez bien m'indiquer, sera toujours celle que je préférerai. Disant ces mots, je portai la main à la cage, que je promets de renvoyer aussi tôt.

« Il n'en sera rien, s'il vous plait, me répondit M. d'Huart, ce serin m'appartient ; cherchez le votre où bon vous semblera ; celui-ci n'est pas fait pour sortir de chez moi, où je l'éleve depuis 14 mois.

— Depuis 14 mois, M. le Baron ! Mais faites attention que j'ai perdu ce ciseau le 12 de ce mois ; que j'ai preuve certaine qu'il n'est en votre possession que depuis le 13. & que c'est depuis le 14 seulement que vous vous êtes procuré la cage qui le renferme, & la serinette qui l'entretient dans l'air qu'il respire. — Il est plaisant que vous parliez de preuve à un homme comme moi : n'est-il qui puisse prévaillir sur ce que je dis ? Ce serin, encore un coup, ni appartient depuis long-temps ; faites attention vous même à qui vous parlez : je n'aime ni ne souffre les répliques.

« Je répliquai pourtant, mais sans succès ; je fus obligé de quitter M. le Baron, sans en rien obtenir, bien assuré qu'un homme comme lui me retenoit mon serin, & je pris le parti de l'assigner au Présidial de Metz. Par Sentence du 16 Mars 1785, le Baron d'Huart a été condamné à restituer le serin au sieur Boulanger, ou à lui payer la somme de 72 liv. Le Baron d'Huart a été débouté de sa demande en réparation d'honneur, & condamné aux dépens. Cette Sentence a été confirmée par Arrêt du Parlement de Metz, du 10 Décembre dernier ; & le Baron d'Huart a été débouté de sa demande en suppression du Mémoire du sieur Boulanger.



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### ALLEMAGNE.

*DE HAMBOURG, le 26 Février.*

ON a long-temps regardé comme imaginaire, ou tout au moins comme fort incertain le voyage de l'Impératrice de Russie à Cherson de Crimée; mais il semble qu'on ne peut plus le révoquer en doute. Toutes les lettres de Pétersbourg parlent des magnifiques & dispendieux préparatifs de cette promenade. L'Impératrice se fera couronner à Cherson Souveraine de la Tauride, & cette cérémonie, fixée à la mi Juillet, sera célébrée en présence du Grand Patriarche. Au mois de Mai la Cour partira pour Moscou où elle séjournera quelques semaines, avant de se rendre à Cherson. Six Régimens de Cavalerie & vingt-deux d'Infanterie assisteront à la solennité; on distribuera une profusion de présens superbes, on multipliera les fêtes, & cette grandeur coûtera,

N<sup>o</sup>. 10, 11 Mars 1786.

6

dit-on, sept millions de roubles, c'est à-dire, plus de trente-cinq millions Tournois.

Cette dépense ne suspendra pas celles de la Marine. L'ordre a été donné d'armer, aussi tôt que la saison le permettra, tous les vaisseaux de guerre désarmés à Cronstadt. Dans leur nombre, sont la *Czarine* de 100 can. & l'*Elisabeth* de 80 can., deux bâtimens neufs. Dans trois mois on lancera la *Grecque*, de 76 can.

Un Journal de Commerce offre l'état suivant des bâtimens qui sont arrivés de France à Breme, dans les années 1777, 1778 & 1779, Savoir :

	1777.	1778.	1779.
De Bordeaux. . . . .	26 . . . . .	35 . . . . .	44 . . . . .
De Bayonne. . . . .	7 . . . . .	5 . . . . .	19 . . . . .
De la Rochelle. . . . .	1 . . . . .	2 . . . . .	1 . . . . .
De Dunkerque. . . . .	1 . . . . .	. . . . .	1 . . . . .
De Nantes. . . . .	8 . . . . .	6 . . . . .	4 . . . . .
De Cette. . . . .	4 . . . . .	2 . . . . .	3 . . . . .
De Marseille. . . . .	1 . . . . .	1 . . . . .	. . . . .
De St. Valeri. . . . .	1 . . . . .	1 . . . . .	. . . . .
Du Havre. . . . .	4 . . . . .	1 . . . . .	. . . . .
De Rouen. . . . .	1 . . . . .	. . . . .	. . . . .
Total	67	53	72

Le tableau suivant tiré d'un Recueil authentique fait connoître l'accroissement prodigieux des Manufactures de lainerie de West-Reding dans le Yorkshire en Angleterre : on y fabriqua en 1738—42,404 pieces de draps larges, & 14,495 pieces de draps étroits; en 1768—90,036 de la première espèce, & 74,480 de la seconde; en

1778—232,506 de la première espèce, & 101,629 de la seconde ; & en 1781—4,563,376 de la première espèce , & 2,746,712 de la seconde.

Nous avons beaucoup de relations sur la pêche de la baleine ; on vient d'en publier une assez curieuse sur celle de l'Hippopotame , & sur le commerce des dents, de la peau & de l'huile de ce poisson.

L'Hippopotame est un amphibie de la famille des Chiens de mer : il surpasse un Bœuf ordinaire en grosseur & en pesanteur. Les plus gros de ces poissons habitent les parages de la nouvelle Zemble , de l'île de Materscew & le golfe de Waigatsch : ceux de moyenne grandeur se trouvent au cap de Kaain , à la côte de T. man & à Spitberg ; les plus petits dans le golfe de Jugor. La pêche s'en fait avec des harpons , à-peu-près comme celle de la Baleine. Quelquefois on attaque aussi ce poisson lorsqu'il est monté sur la glace. L'époque de la pêche est le printemps & les mois d'été. Le commerce retire de cette pêche les dents de l'Hippopotame , qui en a deux , sa peau & le lard ou l'huile. Les dents servent à faire des images , des manches de couteau , des pions , des joujoux , &c. Leur prix varie selon leur grandeur. Le *Pud* de la première espèce se vend à Archangel & à Petersbourg 20 roubles & au-delà. Les peaux sont tannées & on en fait du bon cuir ; le déchet ou le gras des peaux sert pour en faire une bonne colle pour les papeteries. Le prix d'une peau est communément de 3 à 4 roubles. Le lard de ce poisson est fondu comme celui de la Baleine. En Russie on est dans l'usage de mêler l'huile de l'Hippo-

tame ; avec celle de Chien, de mer & de Beluga ; & de la vendre sous le nom de *Worwaancelalo*. Le *pud* de cette huile que l'on emploie dans les Savonneries & les Tanneries coûte à Archangel un rouble & demi & plus ; on en exporte annuellement par mer depuis 2000 jusqu'à 10,000 tonnes, chacune du poids de sept *puds*.

Il vient d'éclater une faillite très considérable à Gothenbourg ; faillite d'une funeste influence sur le commerce de ce port de mer. Une seule maison d'Amsterdam y perd vingt-six mille rixdalers, argent de Suede.

Le plus grand froid que l'on ait éprouvé cet hyver à Pétersbourg, a été le 22 Décembre. Ce jour-là le thermometre de Réaumur marqua 27 degrés trois quarts au-dessous du point de congélation ; la plus forte chaleur a été celle du 12 Juillet, où le même thermometre dans la même année marqua 22 degrés & un tiers. On a compté à Pétersbourg en 1785 85 jours d'un beau clair & 134 d'un temps couvert.

Dépuis quelque tems, écrit-on de Mittau, on affecte en Pologne de contester au Duc de Courlande, le droit d'avoir à Varsovie un Ministre ou Résident. Voici l'origine de cette contestation. Le Baron de Zugchoer, Résident du Duc à Varsovie, avoit un procès avec le Comte de Tamatis, procès qui fut porté au Tribunal du Maréchal de la Couronne. Le Tribunal condamna le Résident à la prison. Pour empêcher l'exécution de ce Jugement, le Baron de Zugchoer soutint qu'il ne pouvoit être emprisonné, sans lésion dans sa personne du droit des gens & de Légation. Depuis cette époque, on révoque

en doute à Varsovie le droit de Légation du Duc de Courlande ; droit qu'il a exercé sans interruption en Pologne depuis plus de deux siècles. Cette prérogative appartient tout aussi bien aux Ducs de Courlande qu'aux autres Souverains & Princes de l'Europe. On fait que le Duc Jacques avoit des Ministres reconnus en France, en Angleterre, en Suede, en Russie, &c., & que ces Ministres signerent à ces Cours des Traités de commerce & autres. Il suffit de citer à cet égard le Traité de commerce fait avec la France en 1643, & signé par le Major Firks, Ministre du Duc ; le Traité de neutralité conclu avec la Cour de Stockholm en 1647 ; le Traité d'Oliva, de 1660, & le Traité fait avec Charles II, Roi d'Angleterre, au sujet de l'isle de Tabago. — Quoi qu'il en soit cette affaire n'est pas encore terminée à Varsovie, & il y a paru nouvellement un Mémoire intéressant sur cet objet, qui a pour titre : *Droit de légation des Ducs de Courlande*, par M. le Baron de Heyking.

DE VIENNE, le 25 Février.

Le 13, on a enseveli le Baron de *Leyden*, Député extraordinaire des Etats-Généraux, frappé ici d'une apoplexie mortelle, le 10 de ce mois.

On a remarqué que le 6, le Prince de Kaunitz se rendit chez M. Caprara, Nonce de S. S. avec lequel il eut un entretien d'une heure & demie. Le soir même, le Nonce expédia un courrier à Rome.

Le bruit extraordinaire d'un voyage de l'Empereur à Cherson s'accrédite chaque

jour. L'Impératrice de Russie a invité, dit-on, solennellement Sa Majesté Impériale à la cérémonie du couronnement. On varie sur l'époque du départ de notre Monarque ; probablement elle ne précédera pas le retour de la belle saison.

Il est question d'une prochaine promotion militaire, ainsi que de lever neuf Régimens Hongrois. On travaille, dit-on, dans l'Arсенal, à des fusils de nouvelle invention qui doivent tirer 10 à 12 coups l'un après l'autre, sans interruption. Comme leur fabrication est dispendieuse, on les réservera pour les troupes d'élite.

Les satyres se multiplient ici, & la censure s'est vue obligée récemment de défendre un petit ouvrage intitulé : *l'Association des Nababs de l'Indostan contre le Grand-Mogol*. Ce pamphlet est écrit dans le goût de *l'Enéide* de *Blamauer*. L'auteur y fait jouer aux membres de l'association Germanique les rôles les plus singuliers. L'un paroît sur la scène comme *Nabab de Guzurate*, l'autre comme *Nabab d'Arcat*, un troisième comme *Nabab de Calcutta*. Mais enfin leurs assemblées & celles de leurs Ambassadeurs se trouvent dis-soutes à l'occasion d'une dispute d'étiquette sur la préséance.

Une paysanne s'étant présentée au corridor du palais impérial, où l'Empereur a coutume de recevoir les suppliques, elle tenoit entre ses mains la sienne dans laquelle elle exposoit que son mari étant mort, elle avoit besoin de son fils,

qui, par une suite de la conscription militaire ; lui avoit été enlevé, & enrôlé dans un Régiment, en suppliant qu'il lui fût rendu. L'Empereur en passant l'aborde, & lui demande sa requête : elle qui ne le connoissoit pas, la refuse, protestant qu'elle ne la remettroit qu'au Monarque lui-même. L'Empereur insiste, promettant à la femme qu'il alloit dans l'instant mettre sous les yeux du Monarque cette requête, & qu'elle seroit expédiée d'abord. La paysane cede enfin, en recommandant fortement de faire en sorte que l'Empereur voulût bien signer *vivat fiat*, sans quoi disoit-elle, ce ne seroit qu'une c... Bientôt un valet de Cour apporte à la paysanne son placet, signé *fiat*, & point de C...

L'Institut, établi ici pour l'instruction des sourds & muets, & confié aux soins de l'Abbé Stork, a formé un de ses élèves, au point qu'il a été trouvé capable d'être placé comme Copiste dans la Chancellerie Bohemo-Autrichienne.

M. *Jos. Mayer* a trouvé sous les ruines d'un Couvent de Bernardines en Bohême, un cadavre humain très-bien conservé. Ce cadavre étoit renfermé dans un cercueil de pierre, rempli de vin.

**DE FRANCFORT, le 2 Mars.**

Il se répand, on ne sçait encore sur quel fondement, que la Maison de Hesse forme sur le Brabant certaines prétentions dont elle prouvera la validité, afin de les faire valoir en temps & lieu.

Il s'est passé à Ratisbonne une scène tragique, le 6 Février. Le Comte de *Seilern*, Envoié de Bohême à la Diète, avoit amené il y a quelques mois à Ratisbonne un très-habile carrossier, qui fournissoit à bon prix d'excellentes voitures à nombre de Ministres & de Seigneurs. Les succès de cet ouvrier allumerent la jalousie de ses confreres de Ratisbonne. A 8 heures du matin, une Inconnue se présente à son magasin, & l'avertit qu'un Seigneur étranger, logé à l'auberge des *trois Casques*, veut lui parler de l'achat d'une voiture. Le carrossier sans défiance se rend au lieu indiqué, lorsqu'au voisinage de l'auberge & à 50 pas du Corps-de Garde de la ville, il est assailli par six garçons carrossiers, qui en lui frappant la tête à coups de marteaux, le firent tomber mourant sur le pavé. A ses cris le peuple accourut, mais les assassins eurent le temps de s'enfuir. On porta l'infortuné à l'Hôtel de l'Envoié de Bohême, où il expira au bout de quelques heures, entre les bras de sa femme & de ses enfans. La Police avoit laissé échapper les meurtriers : mais M. de *Seilern* qui les fit poursuivre de son côté fut plus heureux ; & dans la nuit, on saisit quatre de ces misérables dans la Seigneurie de *Donaufauf*, appartenant à l'Evêque de Ratisbonne.

On rapporte qu'en apprenant la mort du Général de *Ziethen*, le Roi de Prusse dit :  
*Tous mes braves Généraux me précèdent dans*

*l'éternité; ce sera bientôt mon tour de les suivre; j'y trouverai bonne compagnie.* Les nouvelles de la santé de ce Monarque continuent à être satisfaisantes; il reçoit ses Ministres, ses Généraux, & s'occupe des affaires publiques comme ci devant.

Les Cosaques *Saporoges* qui sont arrivés au mois de Décembre à *Temelwar* pour se rendre dans le Comitat de *Bakse* où on leur a assigné des quartiers, sont de la Nation des *Haidamaques*. Depuis la fin du seizième siècle jusqu'en 1785, ces Cosaques furent tantôt soumis à la Russie, tantôt à leur propre Souverain qu'ils élurent eux mêmes sous le nom de *Koschowoi-Attamann*. Lorsque les Russes se remirent en possession de ces bords du Dnieper, où sont les cataractes *poroges*, qui ont donné le nom à ces Cosaques, ils se révolterent, & forcerent un grand nombre de *maloroffes* à se soumettre à eux; mais quelques tems après ils furent attaqués inopinément par les Russes, défarmés & réduits à l'obéissance. Ces Cosaques n'étant pas dans l'usage de se marier, se recrutoient avec des *maloroffes*, des Polonois & des Tartares, & d'autres vagabonds, & ils vivoient dans un camp fortifié, qu'ils appelloient *Setscha*. Les Régimens de *Saporoges* étoient partagés chacun en 38 Compagnies. Chaque Compagnie avoit ses Officiers & un Chef appelé *Koschowoi-Attamann*, qui pendant l'année de son gouvernement, exerçoit, pour le service, un pouvoir absolu; du reste cet Attamann n'avoit point d'autre supériorité, puisque, hors le service, tous ces Cosaques se regardoient comme frères, & que l'Attamann rentroit dans la classe des autres, après l'année de son administration. --- Ces Cosaques ont une idée très haute de leur Nation; ils

croyoient honorer infiniment les étrangers, même ceux de distinction, qui traversent leur pays ; de leur offrir des lettres de naturalisation.

La plupart de ces Cosaques demeurent dans la *Setfcha*, mais un grand nombre avoient aussi leurs établissemens aux environs de ce camp. Sur la grande place de la *Setfcha*, où se tenoit le marché, étoient gardées les timbales que l'on battoit chaque fois que la Nation devoit s'assembler. En 1764 on compta dans leur *Setfcha* 27,117 hommes en état de servir. Les assemblées publiques appellées *Rada* se tenoient au marché ; on y délibéroit & convenoit des courses & des expéditions à entreprendre. Les Cosaques aiment beaucoup l'eau-de-vie ; les *Koschowoi-Attamann* ne manquent pas de les en régaler, sur-tout pendant la tenue des assemblées. Leurs lois sont des usages, & la pluralité des voix décide d'une affaire. Le meurtre est puni de mort, on enterre le meurtrier vivant avec le cadavre de l'homme tué. Pour les expéditions particulières les Cosaques se fournissoient eux-mêmes les chevaux, les armes & les munitions, mais une fois employés par la Russie, ils furent traités comme les autres Cosaques soumis à cet Empire. Les Cosaques qui vivoient hors de la *Setfcha* dans de petits villages, s'occupoient de l'Agriculture & de l'éducation des bestiaux. A mesure que l'on restreignit les excursions de cette Nation, elle s'appliqua aussi à apprendre des métiers & à faire le commerce. Leur habillement consiste en une culotte très-large, un gilet bien ferré sur le corps, & une espèce de manteau long, la couleur est indifférente. Dans la *Setfcha* les Cosaques vivoient ensemble en communauté ; leur nourriture consiste en bouillie de farine ou de gruau, & en soupes faites de poissons ; ils ne mangent que rarement de la viande & du pain. -- On

ne souffroit point de femmes dans la *Setfcha* ; les Cosaques mariés demeuroient dans les villages & dans les fermes. Leur Religion est celle de l'Eglise Grecque. Quand ils revenoient d'une excursion, chargés de butin, ils en faisoient des présens à l'Eglise & aux Prêtres ; le reste étoit dépensé en habits, armes & eau-de-vie. Malgré l'extrême pauvreté & la vie vagabonde de ce peuple, le vol fait chez eux est regardé comme déshonorant ; le voleur est mis au carcan pendant trois jours & fustigé. Ceux de ces Cosaques qui sont restés sous la domination de la Russie, ont quitté la plupart la vie vagabonde, & ils sont actuellement des laboureurs paisibles & industrieux.

On apprend de Munich que l'Electeur a diminué la valeur des écus de 6 liv. sans distinction, & les a portés à 2 florins 40 kreutzers, piece. Les louis d'or du poids complet continueront d'être reçus dans la Bavière, à raison de 11 florins.

D'après l'exemple de l'Empereur, qui a jugé à propos de régler de nouveau, par un Edit, la valeur des especes d'or, sur le pied monétaire, de vingt florins, on a fait pour le Duché de Wirtemberg le réglemeut suivant, concernant les especes d'or qui y seront reçues d'après le pied de vingt-quatre florins à la taille, savoir, à compter du premier de ce mois jusqu'à la fin de la présente année, les ducats impériaux & ceux de Cremniz seront reçus dans la circulation à raison de cinq florins & vingt-quatre creutzers, les souverains d'or pour seize florins, les sequins de Milan, de Florence & de Venise, pour cinq florins, quatorze creutzers & deux cinquièmes ; les ducats de Bavière & de Salstourg, pour cinq florins & douze creutzers ; les ducats de

Hollande & les autres ducats ordinaires, pour cinq florins, neuf creutzers & trois cinquiemes, les anciens louis d'or frappés depuis 1726 jusques & compris 1784, pour onze florins, deux creutzers & deux cinquiemes, & les louis d'or neufs de 1785, pour dix florins, vingt creutzers & deux cinquiemes. Après cette époque, la valeur de toutes ces espèces d'or, à l'exception des ducats impériaux & de ceux de Gremiz, sera augmentée, & on prendra les ducats de Milan, de Florence & de Venise pour cinq florins, dix-neuf creutzers & un cinquieme; les ducats de Baviere & de Salzbourg, pour cinq florins, dix-neuf creutzers & quatre cinquiemes; les ducats de Hollande pour cinq florins, quinze creutzers & quatre cinquiemes; les louis d'or frappés depuis 1726 jusques & compris 1784, pour onze florins, quatorze creutzers & deux cinquiemes, & ceux de 1785, pour dix florins, trente-deux creutzers & deux cinquiemes.

On a trouvé, dit on, à Mayence un ancien Manuscrit renfermant des observations météorologiques. D'après cet écrit les hyvers de 1186 & de 1486 ressembloient exactement à l'hyver actuel. Le Printemps & l'Été de ces années furent très beaux; on moissonna au commencement de Juin, & on fit les vendanges à la fin d'Août; ces deux récoltes furent très-abondantes.

En 1386, lit-on dans la Chronique de Francfort, l'Electeur de Mayence acheta 100 foudres de vin (grand tonneau de plusieurs muids) pour 80 florins; actuellement un seul foudre vaut cette somme, & même au-delà.

## I T A L I E.

DE ROME, le 12 Février.

Le Roi de Naples, dans le dessein d'augmenter le traitement des ex-Jésuites nés dans les états, & qui résident actuellement dans ceux de S. S., a chargé le sieur Charles Panificri, son agent & son Consul à Rome, de dresser un état des ex-Jésuites Prêtres & laïcs au-dessous & au-dessus de 60 ans. Sa Majesté désire savoir aussi dans quel état se trouve chaque individu, afin de les soulager tous selon leurs besoins.

Il circule à Livourne un Mémoire, dans lequel on propose d'établir une Compagnie Toscane, qui feroit le commerce de l'Amérique & des Indes. Comme cette Compagnie n'est encouragée, ni soutenue par le Gouvernement, on craint qu'elle n'ait le sort de toutes celles qui n'ont point eu cet appui.

DE TURIN, le 20 Février.

Le 16 de ce mois, vers les dix heures du matin, le feu prit à la salle du Théâtre de Carignan, séparée du palais de ce Prince par une grande place. En moins de deux heures tout l'intérieur de la salle & des bâtimens qui en dépendent, a été consumé; il ne reste plus que les gros murs, dont une partie est calcinée. Ce n'est qu'en coupant les combles

& les charpentes de communication aux maisons attenantes, qu'on a prévenu les progrès de l'incendie. Plusieurs Soldats du Corps des Canonniers ont été dangereusement blessés en travaillant avec beaucoup de zèle. La Princesse de Carignan a donné des marques de courage & d'humanité, en allant elle même dans les endroits où l'incendie paroissoit le plus fort, & où il y avoit même du danger; elle a ordonné qu'on négligeât tous les meubles qui lui appartenoient pour secourir les malheureux, auxquels elle a procuré les soulagemens que la circonstance exigeoit. La perte est estimée à environ 300,000 livres.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 28 Février.

La conduite publique de M. *Hastings* dans l'Inde a été, depuis plusieurs années, un texte de disputes dans le Parlement. Secondés par les formes de la Constitution & par l'esprit de parti, les ennemis de cet ancien Gouverneur-Général du Bengale, n'ont cessé de l'accuser en termes généraux, de péculat, d'oppression, de désobéissance aux ordres de la Compagnie & à ceux du Parlement. Dans le même temps, la faction opposée le représentoit comme le plus grand homme qu'ait eu l'Angleterre pendant ce siècle. De part & d'autre, on s'embarassoit peu de prouver ces asser-

tions contraires, & selon l'influence de l'un ou l'autre des partis, la balance de l'opinion dans le Gouvernement a penché alternativement pour ou contre *M. Hastings*. Tranquille au milieu de l'Empire qu'il gouvernoit avec un ascendant soutenu, ce Gouverneur, à chaque Mousson, voyoit arriver successivement des dépêches contradictoires; dans les unes, accablé de reproches, comblé d'éloges dans les autres. Ces variations ne devoient pas lui donner une haute idée de la justesse de vues & de la fermeté de jugement de ses supérieurs. Aussi redouté qu'estimé dans le Bengale, il y régneroit encore, si les clameurs continuelles de ses adversaires en Angleterre ne l'y avoient rappelé, pour faire face en personne à ce torrent de persécutions.

*M. Burke* s'étoit mis à la tête de ses accusateurs. Plusieurs fois, on l'avoit sommé de sortir enfin de ces généralités insignifiantes, & de demander en forme une procédure régulière contre *M. Hastings*. Pressé par ces défis réitérés, il vient enfin de se résoudre à cette éclatante démarche. Ce n'est pas, il est vrai, sur des preuves bien évidentes des crimes de *M. Hastings*, puisqu'en débutant, il a été réduit à requérir l'exhibition de tous les Papiers, dans lesquels on trouvera, à ce qu'il espère, les témoignages qui lui ont manqué. *M. Burke* avoit à choisir entre trois moyens d'attaque légale; ou celui de faire enjoindre au Procureur Général par la Chambre des Communes, de poursuivre *M. Haf-*

*stings* dans les Tribunaux inférieurs; ou une procédure faite par la Chambre même; ou enfin, l'*impeachment*, soit décret d'accusation devant la Chambre des Pairs, à la requête des Communes. *M. Burke* a adopté ce dernier parti; on fait, qu'en ce cas, si l'accusé étoit trouvé coupable, la prérogative de la Couronne de faire grace, seroit inutile; rien ne pourroit le soustraire à la rigueur du jugement.

Les motions, faites le 17 par *M. Burke*, pour la production de tous les Papiers & documens capables de fonder l'accusation, ont été également appuyées par les amis de *M. Hastings*, & ont passé, non sans violentes forties pour ou contre ce Gouverneur. Voici un extrait des apostrophes de *Mr. Burke*, contre un homme, sans lequel il ne resteroit probablement pas un pouce de terre à l'Angleterre dans l'Indoïtan.

Il y a près de quatre ans, dit *M. Burke*, que la Chambre s'est engagée solennellement à prendre connoissance de la conduite du fameux coupable que je lui dénonce: on ne me reprochera pas, ayant pour garant l'opinion du Parlement, de m'être engagé volontairement & au hasard dans cette cause. Dans une affaire de cette nature, la négligence est criminelle sans doute, en ce que l'honneur & la dignité de la Chambre se trouvent compromis par des assertions & une conduite contradictoires: on m'a sommé, le premier jour de la rentrée du Parlement, d'exhiber mes charges contre *M. Hastings*; mais ce ne sont point les miennes dont

il s'agit, ce sont celles du Parlement même que je lui présente. Quant à M. Hastings, on n'a rien à craindre, il connoît trop bien la force qu'il a en main pour ne pas être insensible à tout ce qu'on peut dire & faire : il y a long-temps qu'il s'est accoutumé à endurer des reproches, des accusations, sans s'émouvoir ; il s'est endurci à dédaigner l'opinion. Chaque flote lui a porté, pendant plusieurs années, des marques de censure & de désapprobation de la part des Directeurs ; mais une longue habitude lui avoit appris à mépriser ses maîtres, & à les faire taire quand cela devenoit nécessaire à ses vues. En changeant de climat, il n'avoit pas paru changer de principes ; il défie aujourd'hui la nation angloise, tranquille au milieu d'elle, comme il a autrefois bravé le ressentiment des peuples infortunés de l'Orient. La Cour des Directeurs ne lui a pas épargné les reproches, pourquoi ne les a-t-il pas forcés de prouver leurs allégations, ou de lui faire des réparations publiques ? Puisque j'y suis forcé par le peuple anglois, qui doit être instruit, s'il n'est pas vengé ; puisqu'on me somme de tenir parole ; que je suis invité à aller en avant par M. Hastings & les partisans ; que mon honneur même y est engagé ; & m'en fait un devoir ; quoique tremblant d'entrer dans une carrière où je trouverai des adversaires si formidables, je prends cette tâche sans me sentir découragé.

L'époque de notre avènement à la souveraineté de l'Empire de l'Inde, n'est pas encore bien éloignée. En l'année 1764, l'homme qui venoit de réunir ces possessions immenses à notre domaine, fut envoyé exprès pour réformer les abus qui s'étoient déjà glissés parmi ceux qui

devoient veiller au maintien des réglemens établis ; il réussit si bien dans sa mission , que la Cour des Directeurs lui en témoigna son approbation de la manière la plus manifeste ; elle envoya , immédiatement après son retour en Europe , M. Hastings , pour compléter , finir & établir la réforme que le Lord Clive , le fondateur de l'Inde , avoit commencée. La Cour des Directeurs eut bientôt des raisons de désapprouver la conduite du successeur , mais elle le trouva au-dessus de toute espèce de contrôle ; les plaintes arrivant de toutes parts , la Cour des Directeurs sentit qu'elle n'avoit pas assez de force pour gouverner un Empire aussi étendu. Le parlement prit en considération le plan qu'on avoit proposé ; dès-lors il en devint responsable à la nation : on commença par approuver la conduite de M. Hastings , mais on ne tarda pas à voir que les choses n'étoient pas comme elles devoient être ; c'est à cette époque que la malheureuse guerre d'Amérique vint détourner le Parlement de cet objet : cette malheureuse guerre devient une terrible épiſode dans le récit ; malheureuse pour l'Angleterre , plus malheureuse pour l'Amérique ; les plaintes qui en venoient absorbèrent alors l'attention du Parlement. Dans le plus fort de cette guerre , deux Comités d'enquête furent choisis ; ces Comités procéderaient avec autant d'ordre que d'harmonie à l'examen de la conduite de M. Hastings , en faisant des recherches de tout ce qui se passoit dans l'Inde ; ces recherches firent tant d'effet , que Sa Majesté daigna approuver leurs travaux dans un discours adressé à son Parlement.

Qui auroit pu imaginer après ce discours , que l'on verroit arriver un jour où un noble Lord possédant l'une des plus grandes charges de

l'Etat ; & qui ; si je puis me servir de cette expression , est le garde de la conscience de Sa Majesté , regarderoit ce rapport , comme des fables ! (1)

Après s'être étendu sur le résultat des différentes enquêtes , M. Burke dit : si la témérité , la rapacité , la cruauté , la destruction & l'oppression , ont caractérisé le Gouvernement de l'Inde sous M. Hastings , il y a certainement quelqu'un de coupable. Où est-il ce fameux coupable ? aurons-nous la répétition du *verdict* , du *corone*. ( quand on lui présente le cadavre d'un homme assassiné par une main inconnue ) *wilfull murder by some person unknown* ? Non sans doute , la main qui a commis tant de crimes n'est pas inconnue. On convient unanimement que les nations de l'Inde ont été opprimées ; que ce pays a été dévasté d'une manière horrible , & l'homme qui étoit alors à la tête du Gouvernement seroit innocent !

Le résultat des résolutions des Comités-parlementaires & de la Cour des Directeurs , prouvoit que M. Hastings étoit l'auteur des énormités commises dans l'Inde : on y trouvoit que son Gouvernement avoit été corrompu , factieux & insolent envers les supérieurs , hostile , perfide & oppressif envers les peuples du pays & ses inférieurs ; mais l'effet de ces résolutions avoit été anéanti par le grand crédit que ce Gouverneur avoit su se conserver parmi les Actionnaires. Il avoit continué dans son Gouvernement en inimitié ouverte avec la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne , & en état de révolte contre les Directeurs ses maîtres naturels. Ceux-ci avoient enfin substitué les

(1) Le Chancelier Lord Thurlow.

complimens aux censures, & fini une homélie touchante, timidement adressée à ce grand homme en disant qu'il lui étoit permis de revenir de l'Inde, en considération de ses, longs & fideles services.

Nous passerons sur les différens discours de Mrs. Dundas, Pitt, Fox, North, le Mesurier, pour rendre compte de la replique du Major Scott, ami intime, agent, défenseur à outrance de M. Hastings.

Je n'abuserai pas long-tems de l'indulgence de la Chambre, puisque l'honorable Membre (M. Burke) n'a pas jugé à propos de spécifier, [à travers toutes ses déclamations, un seul fait sur lequel il pût fonder une accusation contre M. Hastings. Il a promis beaucoup à la vérité, mais je suis si accoutumé à le voir prendre des engagemens solennels, que je n'en suis pas ému. On l'a déjà vu plus d'une fois descendre du rang élevé qu'il a dans l'opinion du public, à celui d'écrivain ordinaire de pamphlets, & promettre beaucoup plus qu'il ne pouvoit tenir.

Il se propose maintenant de procéder contre M. Hastings; mais comment s'y prend il! Il se présente pour demander la production de certains papiers, sur lesquels il veut établir ses preuves. Un accusateur honnête, qui agiroit par amour pour la justice, & non par des motifs particuliers de vengeance, procéderoit-il de la sorte? D'une année à l'autre, il s'est engagé devant Dieu, devant cette Chambre & devant la Nation, à prouver que M. Hastings étoit le criminel le plus insigne qui eût jamais existé. L'année dernière, sept semaines avant la clôture de la session, il fit part de l'intention qu'il avoit de le poursuivre; pourquoi tant de tems per-

du ? Pourquoi ne demandoit-il pas alors la production des papiers qu'il demande aujourd'hui ? La Chambre auroit pu s'occuper de cette affaire dès le second jour de la session présente. Pourquoi ne fit-il pas part alors à M. Hastings de la manière dont il vouloit procéder contre lui, comme il le fait aujourd'hui ? Une telle conduite auroit été celle d'un accusateur ferme, juste & honnête. Elle auroit été conforme aux Loix parlementaires, il est vrai ; mais elle n'auroit pas été celle d'un homme qui prend le Duc de Parme pour son modèle (1). *Dolus an virtus quis in hoste requirit ?* J'ai cependant la ferme espérance que cette Chambre n'adoptera point les sentimens de cet honorable Membre, & qu'elle protégera, contre les efforts de la calomnie, un homme qui, de l'aveu de tout le monde, a rendu des services très-importans à sa patrie.

M. Burke a beaucoup parlé des travaux de son comité, & de l'exacritude des rapports qui en sont provenus. Quant à moi, je soutiens que ces rapports sont partiiaux & injustes ; qu'on s'est servi des moyens les plus extraordinaires pour inculper M. Hastings, & qu'on a supprimé tout ce qui pouvoit servir à sa justification. Ce n'est point sur de légers fondemens que j'établis cette assertion. Je m'engage à la prouver, & je consens à être appelé calomniateur en présence de cette Chambre, si je ne parviens pas à la démontrer. En attendant, voici deux faits assez curieux, dont je garantis l'authenticité : le comité choisi cita devant lui une personne qui occupoit un rang considérable dans le service de la Compagnie. Je ne trouvois alors dans la Cham-

(1) M. Burke, dans un précédent Discours, s'étoit servi de cette maxime du Duc de Parme.

bre comme spectateur, & l'honorable Membre me pria fort poliment d'en sortir. Il fit alors plusieurs questions à la personne dont je parle; mais n'ayant pas trouvé que les réponses fussent conformes à ses desirs, il dit au comité qu'il n'étoit pas nécessaire de l'examiner. Cette manière de procéder peut-elle être approuvée par la Chambre? Le comité somma le Lieutenant-Colonel Stuart de comparoître. L'honorable Membre l'examina sur l'état & la condition d'Oude, & la réponse de cet Officier à la première question, fut qu'Oude étoit en effet dans un état ruineux; mais malheureusement la seconde réponse à la question de M. Burke sur les véritables causes de la ruine d'Oude, fut que ces causes ne provenoient pas des mesures prises par M. Hastings. Il l'examina ensuite sur les *Beguins* & leurs eunuques, &c. &c. &c. Le Colonel Stuart cita des exemples de leur turbulence & de leurs intrigues, qui remontoient jusqu'à l'époque de 1776. Ce témoignage tendoit à disculper M. Hastings; aussi a-t-il été entièrement supprimé. Je suis donc en état d'accuser ce comité de la plus coupable partialité, & je suis prêt à prouver ce que j'avance.

Long-tems avant que j'eusse l'honneur d'être Membre de cette Chambre, j'y suis venu souvent entendre l'honorable Membre parler avec emphase des oppressions, des cruautés, des vols & des meurtres commis par les sujets Britanniques dans l'Inde. Ma surprise étoit si grande, que je pouvois à peine imaginer en l'entendant, que j'eusse passé la plus grande partie de ma vie dans les riches plaines du Bengale, tant les descriptions qu'il en donnoit étoient éloignées de l'état réel des choses. Je m'étendrai davantage sur ce sujet, lorsqu'on en sera à examiner la triste situation du pauvre

Almas Ally Cawn, celle de ses femmes infortunées, de ses malheureux enfans, & des Princes & des Beguins qu'on prétend avoir vu si long-tems gémir sous l'oppression la plus cruelle.

La réputation de l'honorable accusateur a eu jadis un grand éclat dans ce pays ci; s'il est maintenant déchu de cette gloire, il le doit peut-être à la persécution immodérée d'un homme dont le mérite est universellement reconnu. Oui, je le répète, les moyens les plus illicites ont été employés pour noircir M. Hastings; mais ces moyens, tout indignes qu'ils sont de la part d'un Membre de cette Chambre, qui se charge de poursuivre une affaire importante sur des principes publics, sont parfaitement conformes, je le répète, au caractère de celui qui ose prendre le Duc de Parme pour son modèle, & qui fait ouvertement profession d'attaquer M. Hastings de la même manière que ce Général attaqua Henri IV.

Il promet maintenant de spécifier ses griefs, aussi-tôt qu'il aura obtenu les papiers qu'il a dessein de demander. J'espère qu'il n'éprouvera point de retard; je m'engage sur mon honneur à l'assister de tout mon pouvoir, à ce que les papiers soient produits; & j'attends de la justice & de l'honneur de la Chambre, qu'il n'y aura point de délai inutile. C'est d'après les sentimens de M. Hastings que je parle. J'ai eu l'honneur d'être employé pendant long-tems comme son Agent. Ma commission a cessé depuis son retour en Angleterre: mais je n'en conserve pas moins pour lui les sentimens d'affection & d'estime les plus vifs, & je connois ses sentimens. Quoique ma propre réputation soit intéressée à l'issue de cette affaire, c'est un incident très subordonné à l'importance de l'enquête demandée. C'est au nom de

M. Hastings que je parle. Il souhaite très-ardement qu'on recherche sa conduite de la manière la plus rigide, jusqu'au jour de son départ du Bengale, & que le résultat de cette enquête devienne le sceau de sa gloire, ou la preuve de son infamie, aux yeux de cette Chambre & de la Nation. Mais en demandant cette enquête avec un empressement si marqué, il attend avec confiance, Messieurs, que par honneur & par justice, vous ne souffrirez point que sa réputation soit encore pendant trois ans le jouet de la calomnie, comme elle l'a été pendant les trois années qui viennent de s'écouler; & que vous le garantirez des traits envenimés qu'on ne cesse depuis long-tems de lui lancer. Comme vous n'agissez point d'après les principes du Duc de Parme, il espère que vous engagerez son accusateur à spécifier les délits qu'il a commis, afin de pouvoir les détruire d'une manière simple & directe. Il y a déjà eu des délais inutiles, & amenés à dessein. Comme Membre du Parlement, M. Burke ne peut assigner aucune raison pour n'avoir pas demandé à la Chambre dans le mois de Janvier dernier, les papiers dont il avoit besoin, & pour n'avoir pas déclaré de quelle manière il avoit intention que l'affaire s'instruisît. Il est vrai que, comme le Duc de Parme, il avoit de bonnes raisons de faire ce qu'il a fait.

Avant de finir, permettez moi, M. le Président, de relever en peu de mots ce qui est échappé au noble Lord (North) sur la guerre de Rohilla, sur la vente de Corrh & d'Allahabad, & sur le retard apporté au paiement du tribut du Roi, &c.

Nous supprimons ces explications historiques, par lesquelles le Major Scott prouva

ce

ce qu'on suppose de reste, que plusieurs de ces Orateurs véhémens, qui se constituoient Juges des affaires de l'Inde, n'en connoissoient pas même la Géographie, les Peuples, les événemens.

Dans la séance du 20, on reprit cette discussion, & on arrêta la liste des Papiers nécessaires à l'Enquête. Ils seront tous fournis à la Chambre; mais il est aisé de prévoir qu'il n'en résultera aucune accusation grave contre *M. Hastings*: il a donc été prudent de la part de ses amis de donner leur aveu à l'examen requis, & le Ministre a donné en cette occasion une preuve de sa politique impartialité. Après l'examen des Papiers, la Chambre des Communes décidera si l'*impêachment* doit être prononcé ou non.

Le jour même où il étoit accusé publiquement, *M. Hastings* donna une fête brillante à un grand nombre de particuliers, & trois jours après, il fut invité à un dîné splendide chez *Mr. Buller*, l'un des 12 grands Juges, avec le Chancelier, le Comte de *Mansfield*, l'Archevêque d'Yorck, Lord *Mulgrave*, &c. &c.

Le même jour (17) fameux par la motion de *M. Burke*, *M. Jenkinson* en fit une, dans l'objet de renouveler pour un an l'acte qui règle par *interim* le commerce des Etats-Unis, avec les Possessions Britanniques. Il appuya cette motion d'un discours instruc-

rif , dont nous croyons intéressant de rapporter le précis.

Pour mieux faire connoître la nature de ce commerce , M. Jenkinson le divisa en deux branches. « La première , dit-il , dans le commerce » entre les Etats-Unis d'Amérique , & les Isles » Angloises de l'Amérique ; l'autre dans celui » de ces Etats avec la Grande-Bretagne elle- » même. Les objets de ce commerce sont , pour » les Colonies , les grains , la farine , le biscuit , » les légumes & le bœuf ; & pour la Métropole » quelques articles non manufacturés , tels que » l'huile , la poix , &c. Ces branches de commer- » ce sont très-avantageuses à l'Angleterre , & il » n'y a aucun sujet de craindre qu'elles lui soient » enlevées ; parce que si les Anglois ont un inté- » rêt pressant à ne pas être privés de ces mar- » chandises , les Américains n'en ont pas un » moindre à en trouver le débit ». M. Jenkinson porta à 700 le nombre des bâtimens Ang'ois employés l'année dernière au commerce des Etats-Unis ; il évalua le total de ces navires à 58,000 tonneaux , & le nombre de leurs matelots , à 4000. Il s'éleva contre la proposition déjà faite plusieurs fois à la Chambre , de ne pas restreindre le commerce des Etats-Unis dans les Isles , relativement à l'importation des produits à ceux qui seroient transportés dans des bâtimens anglois seulement. Une telle concession lui parut très-déplacée , d'après l'usage où sont les Américains de ne prendre jamais que de l'argent comptant , en retour des cargaisons qu'ils vendent dans les Isles angloises , & d'aller ensuite avec cet argent aux Isles françoises & espagnoles acheter du rum & du sucre pour les marchés du Continent , M. Jenkinson appuya son opinion sur un fait de l'année dernière ; à l'occasion de l'ouragan que la

Jamaïque a éprouvé. Dans cette circonstance le Gouverneur craignant que la Colonie ne manquât de provisions, crut devoir publier une proclamation pour permettre à tous les Américains d'y porter & vendre leurs cargaisons. Qu'en est-il arrivé? Les provisions il est vrai n'ont pas manqué dans la Colonie, mais une grande partie de son numéraire est sorti, parce que presque tout a été payé en argent que les Américains ont employé ailleurs. « Nous aurons toujours, ajouta » M. Jenkinson, une portion assez considérable » du commerce des Américains pour la vente » de notre rum & de nos sucres, même avec » la restriction de n'importer les articles de ce » commerce qu'à bord des bâtimens anglois, » parce que nos Isles sont le seul marché où il » peuvent débiter leur grain, leur farine & leur » biscuit. En effet, le Portugal a déjà prohibé » ces articles; il est vraisemblable que l'Espagne » en fera autant, ils ont été exclus des Isles fran- » çaises, & selon toute apparence, ils ne trou- » veront plus d'accès dans la Métropole de ces Co- » lonies. Enfin la Méditerranée est fermée aux » Américains par les Barbaresques, & quant au » nord de l'Europe, ils sont trop pour fonder » aucune espérance sur le commerce de cette par- » tie du monde. Ils seront donc forcés, s'ils veulent » se défaire de leur excédant en grains, légu- » mes & provisions, d'admettre les productions » de nos Isles. Le règlement que je propose, » continua M. Jenkinson, a déjà en sa faveur » une épreuve de trois ans; épreuve qui a eu le » plus grand succès, puisque nos Isles ont été » aussi bien approvisionnées que jamais de tout » ce qui leur étoit nécessaire. On me demandera » peut-être pourquoi d'après cela je ne propose » pas de rendre le bill permanent. Deux confi-

20 déclarations m'ont arrêté. Voici la première :  
 20 J'ai entendu dire que l'assemblée de la Jamaïque  
 20 se proposoit de faire passer au Roi une pétition  
 20 contre le système actuel qu'elle trouve appa-  
 20 remment défectueux en quelque point. En  
 20 conséquence, il m'a paru convenable d'atten-  
 20 dre cette pétition & l'opinion de la Chambre  
 20 sur le poids des raisons qui pourront y être ex-  
 20 posées avant de prendre un parti définitif sur  
 20 un objet de cette importance. L'autre motif  
 20 qui n'est peut être pas moins intéressant, c'est  
 20 la division qui regne dans les Conseils des Etats-  
 20 Unis, & sur-tout sur cet objet. En effet, il  
 20 y en a parmi eux qui ont chargé leur Délé-  
 20 gués au Congrès, de s'opposer à tout arran-  
 20 gement de Commerce avec la Grande-Bre-  
 20 tagne; quelques-uns demandent que le règle-  
 20 ment qui en fera la base, ait été accepté par  
 20 neuf des treize Etats; & d'autres l'unanimi-  
 20 té complète. Dans un tel état des choses je  
 20 crois qu'on ne risque rien de prolonger encore  
 20 l'épreuve un an. En conséquence, je fais la  
 20 motion pour qu'il me soit permis de présen-  
 20 ter un bill à l'effet de renouveler les provi-  
 20 sions d'un acte pour régler le commerce & la  
 20 navigation entre les Etats Unis & possessions  
 20 britanniques. »

Il est décidé que les Dividendes non ré-  
 clamés à la Banque, feront partie du *Budget*  
 de M. Pitt. Les Bureaux de l'Echiquier sont  
 actuellement occupés à en évaluer le mon-  
 tant que l'on dit énorme.

Un grand nombre de bâtimens baleiniers  
 destinés pour la pêche du Groënland doivent  
 appareiller dans peu de jours, parce que l'on  
 a observé que les premiers qui s'y rendent à

l'ouverture des giaces ; sont assurés du plus grand succès. Aussi les Ecoissois, beaucoup plus au Nord, font dans la même saison deux pêches, qui en général, sont très-heureuses.

On prétend que le Roi fera au printemps prochain une revue générale de la Marine à Portsmouth. S. M. se propose, dit on, de donner au Prince Royal de Danemarck un spectacle qu'aucune autre nation ne peut offrir, celui d'une armée navale composée de plus de cent vaisseaux de ligne réunis.

Suivant les dernières lettres de la Dominique, les détachemens de troupes envoyés à la poursuite des Negres fugitifs, en ont repris plusieurs, & forcé les autres d'abandonner l'Isle, en s'embarquant dans quelques petites chaloupes dont ils se servoient pendant la nuit pour aller chercher à la Martinique des armes & des munitions. On suppose même qu'ils ont cherché une retraite dans cette Colonie, ou à la Guadeloupe, où ils sont cachés par les Negres françois.

On assure que le privilege exclusif qu'avoit obtenu Lord Dundonald, pour faire du goudron de charbon de terre sera incessamment révoqué.

On a reçu de nos Isles d'Amérique les nouvelles les plus satisfaisantes. La nature paroît vouloir réparer le dommage causé par les ouragans. Tout annonce une récolte de Sucre très-abondante à la Grenade ; & pendant trois mois, les Isles de *Nevis*, de *Montserrat* & de *St. Christophle*, ont eü un tems si favorable à la végétation, qu'au départ du Paquebot por-

teur de ces nouvelles , on avoit une espérance fondée de recueillir plus de Sucre que dans les années citées pour leur fécondité.

L'un de nos Papiers publics vient de présenter une estimation , qu'il dit exacte , des revenus des Archevêchés & des Evêchés en Angleterre & en Irlande. Voici cet état dont nous croyons plusieurs articles exagérés.

## A N G L E T E R R E .

Cantorbery l. st.	8000	St. Asaph	1500
York	7000	Carlisle	2800
Londres	6200	Landaff	1600
Durham	8700	Peterborough	1700
Winchester	7400	Gloucester	2200
Ely	4000	Rochester	2400
Worcester	3400	Litchfield & Cov.	2800
Salisbury	3500	Bangor	1200
Norwich	6000	Chester	2700
Lincoln	3200	Oxford	2800
Hereford	3000	Exeter	2700
Chichester	2600	St. David	2400
Bath and Wells	2200	Bristol	1500

## I R L A N D E .

Armagh	8000	Clonfort	2400
Dublin	5000	Clogher	4000
Tuam	4000	Kilmore	2600
Cashell	4000	Elphin	3700
Derry	7000	Killala	2900
Limerick	3500	Kildare	2600
Corke	2700	Raphoe	2600
Cloyne	2500	Meath	3400
Down	2300	Killalloe	2300
Dromore	2000	Ossery	2000
Leigh and Ferns	2200	Waterford	2500

L'un de nos Papiers rapporte une anecdote plaisante sur le célèbre Handel.

Ce Musicien avoit l'oreille si délicate, que l'orchestre irascible instruit de son caractère, avoit toujours soin d'accorder les instrumens avant son arrivée. Un plaisant qui connoissoit le foible d'Handel, voulant s'amuser à ses dépens, un jour que le feu Prince de Galles devoit se trouver à un concert spirituel, se glissa dans l'orchestre, & désaccorda tous les instrumens. Son Altesse Royale étant arrivée, Handel donna le signal de commencer *con spirito*. Mais il est impossible de peindre la rage dans laquelle le jeta la cacophonie épouvantable que firent les musiciens en partant tous à la fois. Croyant que cela s'étoit fait pour le narguer, il se leva en fureur, renversa une double-basse qui se trouva sur son passage, & saisissant une timbale, la jeta avec tant de violence à la tête du conducteur de l'orchestre, que la perruque immense qu'il portoit fit demi-tour à droite, & tomba à ses pieds; sans se donner la peine de la relever, il s'avance nue tête pour parler au public; mais suffoqué par la colere, & ne pouvant pas articuler une seule parole, il resta immobile pendant quelques minutes, au milieu des ris occasionnés par l'attitude grotesque où il se trouvoit. Le Prince de Galles eut toutes les peines du monde à l'apaiser, & à l'engager à reprendre sa place.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 1 Mars.*

Le Marquis de Champcenets a prêté, le 19 de ce mois, serment entre les mains de Sa Majesté, pour la place de Lieutenant de-Roi de la province du Maine.

Le Comte de Cassini, Directeur de l'Observatoire, a eu l'honneur de présenter

à Sa Majesté l'extrait manuscrit des Observations astronomiques & physiques, faites à l'Observatoire royal de Paris dans le courant de l'année 1785.

« En considération de plus de 33 ans de  
 » services, & de la publication des Ouvrages sur les bois, intitulés : *Instruction*  
 » & *Supplément à l'Instruction*, &c. &c. (1),  
 » le Roi a accordé au sieur *Tellès d'Acosta*,  
 » le 25 de Février, des Lettres d'honneur  
 » de Grand-Maître des Eaux & Forêts  
 » des Provinces de Champagne, Duché de  
 » Luxembourg & Comté de Chigny. »

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 26 du mois dernier, le contrat de mariage du sieur Mesnard de Choufy, Capitaine de Cavalerie, Commissaire général de la Maison du Roi en survivance, avec Demoiselle le Normant.

Le Baron de Sainte Croix, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, a eu l'honneur de présenter au Roi l'Histoire des progrès de la Puissance navale de l'Angleterre.

*DE PARIS, le 8 Mars.*

Le premier Février il restoit dans le port de Bordeaux 446 navires, dont 85 François & 361 Etrangers; à cette même époque 24 navires étoient sur divers chantiers.

Pendant le mois de Janvier 28 navires

(1) Se vendent chez Cloufier, Imprimeur du Roi, rue de Sorboane.

ont été mis en costume, & en construction. Dans le courant du même mois, il est entré dans le même port trois navires venant des Colonies, savoir : un du Port-au-Prince, un de St. Louis, & un de la Martinique. Il est en outre entré 38 bâtimens de petit cabotage François, & deux de grand, ainsi que 57 navires Etrangers.

Dans le même mois, il est sorti du port 16 navires destinés pour les Colonies, neuf pour les Indes, 89 petits bâtimens de cabotage François, & 28 navires Etrangers.

Une Feuille publique du Languedoc, qui s'intitule : *Journal de Nismes*, rend un compte plaisant, quoique d'une manière très-sérieuse, de la réception faite à Mr. Mesmer, dans cette ville du Languedoc. Voici les propres expressions du Journaliste.

» M. Mesmer, si célèbre par sa découverte du  
 » *Magnétisme animal*, arriva dans notre Ville le  
 » 11 de ce mois, & en partit le 15, après avoir  
 » vu en homme éclairé nos superbes monumens,  
 » & le Cabinet d'antiquités & d'histoire naturelle  
 » de l'Académie. Il fut pénétré de l'accueil dis-  
 » tingué que lui firent Messieurs les Académi-  
 » ciens, & il ne fut pas médiocrement surpris  
 » de trouver, à cent cinquante lieues de la Ca-  
 » pitale, des collections aussi complètes, & des  
 » Savans aussi dignes de les posséder. Il se trans-  
 » porta ensuite chez M. Marchand, Chirurgien,  
 » Membre de la Société de l'Harmonie de Lyon ;  
 » il examina le *Réservoir-magnétique*, & il donna  
 » des conseils sages & éclairés aux malades qui  
 » suivent le traitement de ce dernier.

» Nos compatriotes s'empresserent à l'en-  
 » vie de voir ce grand homme, & plusieurs  
 » d'entr'eux voulurent l'engager à les initier  
 » dans la doctrine ; mais le court séjour qu'avoit  
 » à faire M. Mesmer dans notre Ville, l'empê-  
 » cha de seconder leurs vues. Si nous pensions  
 » que nos Lecteurs pussent voir avec plaisir dans  
 » notre Journal les propositions & le sommaire  
 » de la théorie de cet homme fameux, nous les  
 » leur donnerions dans les feuilles suivantes.  
 » Les conversations fréquentes que nous avons  
 » eues avec M. Mesmer, nous ont mis à portée  
 » d'observer que *l'homme de génie n'est jamais*  
 » *content de ce qu'il enfante, tandis que l'homme*  
 » *médiocre admire toujours ses productions chétives :*  
 » l'un voit qu'il pourroit faire mieux, l'autre  
 » est surpris d'avoir fait aussi bien. Ainsi, la na-  
 » ture, juste dispensatrice de ses dons, réserva  
 » la modestie pour le premier, & pour le second  
 » l'amour-propre. Celui-ci éprouve peu de con-  
 » tradictions, parce qu'il n'est jamais qu'un imi-  
 » tateur servile ; qu'il est toujours rampant, tou-  
 » jours timide, qu'il craint de passer dans des  
 » chemins qui ne sont point battus ; mais celui-  
 » là doit en éprouver beaucoup, parce qu'il se  
 » fraie des routes nouvelles, qu'il outrepatte les  
 » bornes connues, qu'il n'est point pour lui de  
 » *nec plus ultra*, & que, dans les sciences ( si  
 » toutefois je puis m'exprimer ainsi ), il porte  
 » plus loin les colonnes d'Hercule. Telle est la  
 » marche qu'a suivie M. Mesmer ».

Il existe à Ceintré, en Franche Comté,  
 un jeune homme de 22 ans., nommé *Simon*  
*Lucot*, qui jouit d'une pension du Gouver-  
 nement, & on va juger s'il l'a méritée. Voici  
 le certificat de ses services qui lui a été dé-

livré dans le temps , & qu'on ne lira pas sans admiration.

« Je soussigné , certifie que le nommé *Simon Lucot* , Soldat de la Marine , embarqué à bord de la frégate du Roi *l'Amazone* , commandée par le Vicomte de Montguilloite de Cambreugne , lors de son combat contre la frégate Anglaise *la Ste. Marguerite* , s'est signalé , quoiqu'il fût couvert de blessures , d'une manière toute particulière durant la chaleur de l'action. M. de Montguilloite averti que le sieur *Lucot* , qui faisoit les fonctions de Canonier , étoit blessé , l'engagea plusieurs fois à se retirer du combat : A l'instant un boulet de canon lui emporte le bras droit. Le Capitaine instruit de cet événement , le presse de descendre au poste des blessés. *Tant qu'il me restera un bras* , répond l'intrépide Canonier , *je l'emploierai à la défense de ma Patrie* : A ces mots il se jette sur sa pièce , & en la pointant , une balle de fusil lui fracasse la mâchoire inférieure , & sort de l'intérieur par l'extérieur de la bouche. Dix-sept blessures certifiées par les Chirurgiens , par les principaux Officiers , & sur-tout par M. le Chevalier de Lépine , avant sa mort , qui avoit succédé à M. le Vicomte de Montguilloite , tué d'un boulet de canon dans le combat , sont une preuve certaine d'une bravoure extraordinaire. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent *certificat* , le 29 Juillet 1783 , à bord du vaisseau *l'Amérique* ».

Vu par nous Lieutenant Général de la Marine , commandant l'armée.

Le Marquis de VAUDREUIL.

Le Chevalier de ROSPIEC , Lieutenant , chargé du détail de la frégate *l'Amazone* , après son combat.

L'on a extrait de l'intéressante *Collection des Mémoires particuliers, relatifs à l'Histoire de France*, une espece de *Compte rendu* à Charles VII, en 1456, par Jacques Cœur, Argentier, ou Surintendant des Finances de ce Monarque. Le marc d'argent valoit alors 3 liv. 15 sols tournois, & la liv. tournois, 5 liv. 13 sols 9 den. ; enforte qu'un marc de ce temps-là équivaloit à 49 liv. 15 sols 4 den. de notre monnoie actuelle.

Jacques Cœur trouva, par la recherche soignée qu'il fit de l'état des Finances du Roi, qu'au Royaulme de France y avoit dix-sept ( 1 ) mille clochiers, chacune ville pour un clochier, dont il rescindoit pour pays gasté ou autrement, sept mille; & par ainsi demouroit dix mille clochiers; & à prendre sur chacun clochier, le fort portant le feuble 2000 liv. tournoys par an pour toutes aydes, tail'es, impositions & huitiemes, se monte en somme par chacun an, vingt millions qui satisferont à ce qui s'en suit.

1<sup>o</sup>. Pour la despense de l'hostel du Roi par chaque jour, mil livres tournoys; autant pour la despense de la Roynne, & autant pour la despense des enfants du Roy, s'il y en a.

Pour entretenir en estat ses villes, forteresses & chasteaux, par chacun an, ung million. Pour les gages de vingt mille hommes d'armes,

( 1 ) Nota. Les Auteurs de la *Collection* disent 1700000, & plus bas 70000 clochiers, mais c'est évidemment une faute; car, actuellement même on ne compte qu'environ 40000 Paroisses en France. Il faut rétablir le texte & les calculs tels que nous les rapportons.

tant hyver que esté , pour chacun homme d'armes , l'un portant l'autre , trente livres par mois , qui se monte par an à six millions deux cens trois livres tournoys. Pour les gages des Officiers , un million par an. Pour donner aux Chevaliers Ecuycers & autres , pour leurs mérites & récompenses , un million par an. Pour donner aux estrangiers , comme Ambassadeurs & plusieurs autres gens alliés , un million par an. Pour les engins de guerre , trois cents mille livres par an. Pour entretenir gens sur mer , deux millions par chacun an ; qui est en tout quinze millions quatre cents vingt-six mille livres tournoys.

Et par ainsi demouroit encores au Roi à mettre en espargne , ou pour augmenter le nombre de ses gens de guerre , quatre millions cinq cens soixante-quatorze mille livres par an , sans son domaine.

Il faut remarquer qu'à cette époque la Bretagne , les deux Bourgognes , la Provence , &c. n'étoient point réunies à la Couronne.

L'histoire fabuleuse du Religieux enseveli & ressuscité à Châteaudun , que nous avons rapportée , sans partager la crédulité des autres Journaux , vient de nous être éclaircie par le Médecin même qui a guéri ce Religieux. Voici l'extrait de sa lettre.

Monsieur , vous avez eu raison de vous défier de la lettre qu'on m'attribuoit , sur le fait d'un Religieux de Châteaudun ; fait dénaturé par quelques circonstances auxquelles vous avez justement refusé d'ajouter foi ; mais que vous n'avez pu vous dispenser de rapporter à cause du danger des inhumations précipitées , & l'usage d'un moyen de curation plus connu , que pratiqué auprès des malades ou des moribons ; celui que j'ai guéri & voulu faire connoître au Public , est le Pere Victor.

*Benard*, Recolet, attaqué d'une maladie aiguë, palmodico-nerveuse, avec des symptômes de frénésie, qui, vers le dixième jour, l'avoit réduit à l'agonie, sans qu'aucun de mes remèdes l'en ait pu retirer. Son état m'a obligé à lui faire entendre dans son lit, & non dans la bierre à l'Eglise, deux violons, qui par des sons différens, l'ont enfin rappelé à la vie par des sueurs & une éruption, qui en deux jours ont parfaitement guéri sa maladie.

Signé **D E S T R E D**, Docteur en Médecine. M. R.

*Châteaudun*, ce 23 Février 1786.

P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES*, le 4 Mars.

Par un Edit publié ici le 11 Février, l'Empereur vient de réunir & de porter au second Dimanche après Pâques, toutes les Fêtes patronales, autrement dites *Dédicaces*, ou *Kermesses*, défendant toute autre célébration de ces Fêtes, sous peine de 200 écus d'amende contre les Curés contrevenans.

Le Prêtre *Pierlot*, assassin de son bienfaiteur & de deux servantes à Verviers, a subi le dernier supplice à Liege. Avant de le livrer au bras séculier, on l'a dégradé en appareil public. Voici de quelle manière s'est opérée la cérémonie.

Le Criminel fut amené de la prison à 7 heures & demie du matin sur un tombereau, & il étoit habillé de noir avec le rabat. Arrivé sur la place publique, on le fit descendre & placer au bas des degrés de l'Eglise de St. Lambert, où étoient préparés sur une espece d'autel, un calice & tous les vêtemens d'un Prêtre qui va célébrer le saint Sacrifice. *Pierlot* qui avoit fait le trajet de la prison avec une contenance assurée & même insul-

tante dans sa position , ne se déconcerta point dans ce moment. Il revêtit lui-même successivement & toujours avec le même sang-froid , l'aube , l'amict , le manipule , l'étole & la chasuble , & puis demanda tranquillement à s'asseoir en attendant l'arrivée des Prélats qui alloient mettre le sceau à sa reprobation. Ils arriverent sur les huit heures. Le criminel s'étant mis à genoux , le Suffragant lui adressa un discours dans lequel après avoir représenté l'énormité des crimes par lesquels il avoit profané son Ministère , il lui annonça qu'il alloit en être dégradé , & livré à la vengeance des loix. Alors on procéda à la dégradation selon le Rite prescrit par les Saints Conciles ; on lui gratta les doigts , la tonsure ; on le dépouilla des habits sacerdotaux ; & enfin le Suffragant s'adressant à Messieurs les Echevins-députés , leur dit qu'il remettoit le prisonnier entre leurs mains , mais qu'il leur recommandoit d'user d'indulgence , & d'épargner l'effusion du sang autant qu'il seroit possible. M. l'Official ayant dit également aux Officiers que *Pierlot* étoit dès à présent leur prisonnier , les Sergens s'en emparerent. On le revêtit d'un habit séculier , & on le conduisit dans la prison civile. Dès ce moment toute son audace parut terrassée.

La confession de ce scélérat n'est pas moins remarquable. Qui ne frémiroit , en voyant que c'est le funeste jeu des Loteries qui l'a conduit à tant d'excès !

« J'avois joué , dit-il , pendant long-tems aux Jeux pernicieux des Lottos , ( source de mon malheur ) j'y avois perdu des sommes considérables , ce qui m'avoit oberé de dettes , & le 17 Décembre 1785 , je devois rembourser à Mademoiselle Franquinet un capital de 1200 liv. qu'elle m'a-

voit prêté ; me trouvant dans l'impossibilité de le faire , je roulai mille moyens dans ma tête pour me tirer d'embarras ; enfin , je me décidai à aller assassiner toute la maison du Conseiller Delmotte & d'elever son trésor : A cet effet , je fus appeler les deux Servantes , en me servant du prétexte que leur Mere étoit à la mort & qu'elle souhaitoit de les voir encore une fois. Elles furent demander la permission de sortir , au Conseiller dans sa chambre. Je dis à celle qui se présenta la première , que je la conduirois toujours , & que je viendrois chercher l'autre par après , & qu'il ne convenoit pas de laisser la maison seule ; je m'en fus donc avec la première , j'eus beaucoup de peine à l'assassiner , parce que cette fille se défendoit très-bien , & je ne doute pas , que si elle avoit eu un couteau , elle ne m'en eût percé , enfin j'en vins à bout après bien des efforts ; on doit avoir trouvé ces mains très-meurtries ; je fus alors chercher l'autre , que j'assommaï en deux coups , sans qu'elle fit le moindre mouvement , que d'étendre un peu la jambe droite ; voyant que c'étoit fait , je me saisis de la clef de la maison , que cette dernière avoit en sa poche & je fus directement chez le Conseiller , que je trouvai sur son séant dans son lit ; lorsqu'il me vit entrer , il me demanda comment alloit la Mere de ses Servantes , & si elles étoient déjà revenues ; je sentis dans ce moment un remord , que je surmontai cependant d'abord , & pour toute réponse je lui donnai trois à quatre coups de masse , & le laissai pour mort dans son lit ; delà je fus à la chambre de l'Abbé Songné , qui pour mon malheur & contre mon attente , se trouvoit fermée ; je l'appellai , il ouvrit ; je lui dis de descendre , à cause que le Conseiller menoit un terrible tapage , parce que les deux servantes étoient près de leur

Mere mourante. Lorsque je vis l'Abbé Songné dans l'attitude à mettre ses culottes, je lui donnai un coup de massue, qui renversa sa tête sur son lit, je redoublai un coup, deux coups, mais les rideaux de son lit parerent en partie la force des deux derniers coups; alors à son tour, il me terrassa & me tira hors de sa chambre; voyant mon coup manqué, je pris aussitôt la fuite & m'enfuis directement sur *Spz*, & je dejeunai au *Caf*, où je demandai un guide pour me conduire à travers le Bois de la *Sauveniere* pour aller au *Cheneux*, chez ma Tante, à qui je fis la confession de mes crimes; j'y restai huit jours, caché, buvant, mangeant avec la famille regulierement aux heures des repas, & le soir, je me retirois à côté du Bâtiment dans un petit réduit, nouvellement construit, qui n'est pas encore couvert; là on m'avoit fait un lit, derrière les Tourbes & j'entendis deux fois la Patrouille, dans la maison de ma Tante, qui faisoit des recherches après moi; voyant donc que tôt ou tard, je serois découvert dans ma retraite, je fis part à ma Tante de mes inquiétudes, & lui témoignai que je serois charmé d'aller plus loin, si je pouvois; ma Tante qui étoit bien aise de se débarrasser de moi, approuva mon dessein, & me dit, que la nuit même, un de mes cousins m'accompagneroit, & que nous tacherions de gagner pays ensemble; nous partîmes effectivement la nuit, & arrivâmes sur la matinée, à *Ouvre*, grosse cense isolée, où étoit encore un de mes cousins qui y servoit comme valet; j'y demandai azile à l'hôte, après lui avoir fait la confession de mes crimes; j'y restai pendant huit jours, & voyant que la femme de mon hôte frissonnoit à chaque moment qu'elle me voyoit, je lui dis de ne rien craindre, & pour votre tranquillité, si vous voulez, faites moi attacher

comme un chien ; je ne demande que l'azile , & ne vous ferai aucun mal ; l'hôte rassura sa femme , & huit jours après , mon cousin devant finir son terme pour retourner à sa maison , il me proposa d'avancer davantage dans le pays , & que mon Histoire faisoit trop de bruit , que je n'avois qu'à me préparer à partir au premier jour , qu'il m'accompagneroit jusqu'aux *Trois Vierges* , où il y a un Couvent de *Récollets* , & que j'y demanderois azile en attendant : Je consentis volontiers à m'en aller , & je fis part de ma résolution à mon hôte , qui approuva fort le parti que j'allois prendre & par lequel il se trouvoit débarassé de moi. Je partis donc avec mon cousin , pour me rendre aux *Trois Vierges* ».

Le châtiment de cet indigne Ecclésiastique a été affreux. La Sentence l'a condamné à être tenaillé huit fois avec un fer chaud , à être rompu vit , puis étranglé. Il a montré autant de repentir que de fermeté & de résignation , & heureusement pour l'humanité , le Prince - Evêque de Liege a abrégé la durée des horribles tourmens de ce malheureux , en le faisant étrangler , après une heure de souffrances inouïes.

#### *Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Quelques avis particuliers de Varsovie annoncent que les habitans des environs du Caucase , au nombre d'environ 100 mille Tartares , se sont rendus maîtres des détroits & gorges de montagnes , par où les troupes Russes doivent passer , pour entrer ou sortir de la Crimée & du Cuban ». ( *Gazette de la Haye* , n°. 24. )

On espere enfin de voir terminer à l'amiable, l'affaire de M. le Comte de Rice, qui a tant fait du bruit pendant la dernière saison de Spa. M. le Comte de Rice s'étoit rendu à Liège, muni d'un passeport, ou sauve-garde Impériale, pour y poursuivre sa justification, contre le décret rigoureux du Prince-Evêque de Liège, qui l'obligea à quitter les Terres de cette Principauté. Cette affaire alloit avoir des suites, lorsqu'on a proposé la voye de la Médiation. Heureusement cette voye de conciliation a eu le plus heureux succès. Les conférences, entamées à ce sujet entre M. le Trésorier de Paix, le Comte de Rice, & M. Plomteux, Conseiller de S. A. le Prince de Liège, ont fini par une promesse, que le Comte Rice a faite, de présenter un Mémoire au Prince-Evêque, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur exercée particulièrement à son égard, ce Seigneur proteste, qu'il n'a jamais pensé à se soustraire aux Loix, Edits & Constitutions de la Principauté, & qu'il fait très-bien qu'il y est soumis tout comme un autre. Sur cette Déclaration peremptoire, le Prince-Evêque en a fait une de son côté, par laquelle S. A. assure, aussi que tout ce qui a été fait par son Ordre, pendant la dernière saison à Spa, n'avoit pour but que le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique. Qu'en conséquence, il seroit donné des ordres précis aux Associés des deux Maisons Privilégiées à Spa, d'avoir toutes les attentions & le respect convenables pour les Etrangers de distinction, qui fréquenteroient le Club. Sur cette promesse du Prince-Evêque, le Comte de Rice a donné sa parole d'honneur de se désister, lui & tous les autres Etrangers, de tous les engagements contractés avec le Bourgeois Levoz; déclarant de plus, que lui, Comte Rice, fréquentera pendant la

*saison prochaine les deux Salles de Redoute Privilegiées, comme ci-devant. Il paroît que le Prince Evêque est satisfait de cette Déclaration, & qu'on peut s'attendre à une parfaite & sincère réconciliation. ( Gazette d'Amsterdam, n°. 17. )*

Depuis quelques semaines il s'accrédite un bruit extraordinaire ; il ne s'agit pas de moins que de l'union d'un prince, à qui les loix du pays ne permettent pas de se marier sans le consentement du Parlement, avec une jeune dame Catholique-Romaine, de la plus grande beauté & du plus rare mérite : cette nouvelle est d'autant plus difficile à croire, que c'est par un Prêtre de l'Eglise Romaine que le mariage a, dit-on, été célébré. Il se trouve encore beaucoup de gens incrédules dans la société ; cependant le plus grand nombre paroît croire à l'union légitime de la dame que l'on nomme, avec l'illustre prince qui lui est donné pour époux, sa vertu n'étant pas moins connue que les liens qui paroissent s'être formés entre elle & S. A. R. Personne n'osera contester la célébration d'une cérémonie préliminaire, si on admet la possibilité de ce qui se débite.

*( Courrier de l'Europe, n°. 16. )*

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).*

*Voleur condamné & exécuté à Geneve.*

Le procès dont nous allons rendre compte n'est intéressant que parce que le défenseur du coupable a essayé d'y discuter une question importante en matière criminelle.

M. Mallet, jeune avocat du barreau de Geneve, avant appris qu'un particulier, nommé Gabriel Dupont, venoit d'être condamné à être pen-

du, pour vol fait avec de fausses clefs, par jugement du Petit Conseil, se chargea de le défendre devant le Conseil des Deux-cens. Voici le plaidoyer que M. Mallet prononça.

« Magnifiques & très-honorés Seigneurs, ( disoit M. Mallet ) Gabriel, fils d'Erienne Dupont, de Châlons-sur-Saône, âgé de 33 ans, pere de deux enfans, accusé d'avoir fait divers vols, en se servant de fausses clefs, & condamné à mort par arrêt du magnifique Petit Conseil, émané hier de son tribunal, implore aujourd'hui sa grace de vos Excellences.

» Il estime, en premier lieu, que la raison & la loi s'accordent à ne pas condamner à mort un voleur qui s'est servi de fausses clefs, en second lieu, que, quand même la loi condamneroit un pareil voleur, le cas particulier où il se trouve le rendroit digne de grace.

» Il ose se flatter que vos Excellences useront du plus beau droit des souverains, du droit le plus intéressant pour des ames sensibles, de celui de faire grace.

» Quelque sévère que paroissent, en général, les loix sur le vol, vous le savez, très-honorés seigneurs, elles ne condamnent point à mort, en termes exprès, le voleur qui s'est servi de fausses clefs. Afin de vous faire entendre sur ce sujet, la voix des loix par un organe digne d'elles, j'emploierai les propres termes dont un des Magistrats, que je vois présider cet auguste tribunal, se servit, en sa qualité de Procureur général, dans une cause pareille.

« Les vols commis par le moyen des fausses  
 » clefs, disoit ce Magistrat éclairé, n'étant point  
 » dans le nombre des délits qui se commettent  
 » fréquemment, je ne connois point de loix qui  
 » en fasse une mention spéciale, & qui détermi-

» nent , d'une maniere précise , la peine que  
 » doivent subir ceux qui s'en rendent coupables.  
 » Il est donc utile de rechercher ce que le droit  
 » public peut contenir de relatif à cet objet ,  
 » d'examiner les opinions des criminalistes , d'es-  
 » timer le degré de gravité de ce délit , & de dé-  
 » terminer la peine que l'intérêt public & celui  
 » des particuliers exigent qu'on lui assigne.

» La plupart des criminalistes regardent les vols  
 » faits avec des fausses clefs , comme moins graves  
 » que ceux commis par effraction , & comme de-  
 » vant être punis moins sévèrement ; ils les en-  
 » visagent comme une espèce de flouterie qui  
 » ne doit point soumettre à la peine de mort ceux  
 » qui s'en rendent coupables.

» Matthæus dit que les vols commis par le mo-  
 » yen des fausses clefs , ne doivent pas être punis  
 » de mort , mais d'une peine extraordinaire :  
 » *Apertularii & confectores cardinum quibus nihil*  
 » *tam cluseratum , occlusum , obsignatum est quod*  
 » *non aperiant puniuntur extra ordinem non tamen*  
 » *capite.*

» Carpsorius , commentateur du droit saxon ,  
 » estime aussi que les vols commis avec des fausses  
 » clefs doivent être punis moins sévèrement que  
 » ceux avec effraction : *Fur , cistam , vides , vel*  
 » *fores clave adulterinâ aperiens , pro effraçtore*  
 » *habendus non est , nec pœnâ laquei puniendus.* Et il  
 » observe qu'en Saxe les Juges ne prononcent ja-  
 » mais , pour ce délit , la peine de mort ».

Tous les Jurisconsultes allemands décident  
 qu'on ne doit point condamner à mort les voleurs  
 qui se sont servi de fausses clefs.

Quant aux jurisconsultes françois , l'on peut con-  
 clure indirectement , d'un passage d'un crimina-  
 liste , qu'ils sont aussi du même avis. A l'article inti-  
 tulé *vols faits par des ferruriers* , cet Auteur dit : « Ces

» vóls sont mis au nombre des qualifiés , à cause  
 » des conséquences dangereuses qu'ils entraînent  
 » dans la société, par l'abus que ces sortes  
 » d'ouvriers peuvent faire de leur art , en fai-  
 » sant de fausses clefs pour s'introduire dans les  
 » maisons. Ce vol doit être grièvement puni ,  
 » parce qu'au vol , il joint le crime de faux ».  
 D'où l'on doit conclure que , lorsque le vol fait  
 avec de fausses clefs n'est pas commis par des ser-  
 ruriers , ce n'est plus un crime de faux , un vol do-  
 mestique , un abus de confiance ; ce n'est plus ,  
 enfin , un vol qualifié & punissable comme tel.

La loi naturelle, très-honorés Seigneurs, & la  
 raison s'accordent avec la loi écrite, pour ne pas  
 juger digne de mort le voleur qui a employé de  
 fausses clefs ; elle met entre le voleur muni de  
 fausses clefs, & celui qui fait effraction à main ar-  
 mée, la même différence qu'entre le Chevalier  
 d'industrie qui filoute un bijou dans la poche de  
 l'homme du monde, & le brigand qui, le pistolet  
 sur la gorge vole un voyageur sur le grand chemin ;  
 la violence de l'un fait craindre qu'il ne joigne au  
 vol l'assassinat ; & la timidité de l'autre empêche  
 cette crainte de naître.

La loi & la raison s'accordent donc, très-hono-  
 rés Seigneurs, à ne pas demander la mort du vo-  
 leur qui s'est servi de fausses clefs ; mais quand  
 elles l'y condamneroient, le cas particulier où se  
 trouve Gabriel Dupont n'en seroit pas moins digne  
 de grace.

Du fond d'un cachot où il gémit chaque jour  
 sur sa vie passé ; un malheureux prend la liberté  
 de s'adresser à ses Juges, & de leur représenter  
 que sa vie a été honnête jusqu'au moment où il a  
 fréquenté des scélérats, qui, abusant de sa foi-  
 blesse, l'ont entraîné à sa perte ; ce n'est pas la  
 vie qu'il regrette ; il en fit le sacrifice dès l'instant

qu'il entra dans la carrière du crime ; mais il regrette de n'avoir pas un temps , hélas trop nécessaire , pour constater son repentir : ce n'est pas ses Juges temporels qu'il redoute , ni le supplice momentané qu'il doit subir ; mais il redoute le Juge suprême qu'il adore en tremblant , & des supplices éternels comme lui : il pleure , non pas sur lui , mais sur ses malheureux enfans , auxquels il ne laisse pour héritage que le souvenir d'une vie criminelle & d'une mort flétrissante : ô mes respectables Juges , je vous demande ma grace pour mes enfans , je me soumetts à toutes les rigueurs de la Justice , mais que vos seigneuries daignent me faire grace de la vie , pour conserver l'honneur à mes enfans. Etes-vous peres ? ô mes Juges ! Ah ! si vous l'êtes ! ma voix doit se faire entendre à vos cœurs ; une lueur d'espérance brille encore à mes yeux : oui , j'ose me flatter que , puisque le Procureur Général ne conclut point à mort dans le procès criminel de Pujol , & & puisque vous-mêmes , ô mes Juges , ne l'y condamnâtes point , quoiqu'il se fût introduit en armes , muni de fausses clefs , dans un comptoir , & qu'il y fût pris en flagrant délit , j'ose me flatter que vous me ferez grace. Puisse cet heureux pressentiment se réaliser ! C'est le vœu que dans ce jour horrible ose adresser à ses Juges le plus malheureux des hommes.

La défense de M. Mallet fait l'éloge de sa sensibilité ; mais elle ne devoit pas être couronnée par le succès : son client étoit complice & receleur de voleurs dont les crimes méritoient la mort. Il devoit , par conséquent , partager leur supplice ; c'est aussi l'événement de Dupont.

Par arrêt souverain du Conseil des Deux-cens , Dupont a été condamné à être pendu , & il a subi son supplice au mois d'Août 1784.

---

**JOURNAL POLITIQUE**  
**DE BRUXELLES.**

---

**TURQUIE.**

*DE CONSTANTINOPLE, le 26 Janvier.*

**N**otre Ministère vient de subir une nouvelle révolution. Le *Reys-Effendi* ou Ministre des Affaires étrangères a été déposé, & la place donnée à *Kairi-Mehemet-Effendi*, Surintendant de la Marine. *Alta-Bey* qui a déjà occupé ce dernier poste y est rétabli. Le *Kiaia Bey* enveloppé dans la disgrâce a été remplacé par *Suleiman Effendi*; enfin, le Grand Visir lui-même est déposé depuis le 24, uniquement, dit-on, à cause de son incapacité. Il conserve ses biens, ses papiers, & retourne à son Pachaïk d'Oczakow. Son éminente dignité a été conférée à *Yssuf Pacha*, cidevant *Kiaia* du Capitan Pacha, & Pacha de Morée depuis quelques mois. Comme il devoit cette dernière place au crédit du Grand Amiral, dont on le dit la créature, il est vraisemblable-

ble que la même influence l'a porté au Vifirar.

## R U S S I E.

*DE PÉTERSBOURG, le 10 Février.*

Les Députés des différens Gouvernemens de l'Empire ont tenu ici leur Assemblée triennale, instituée par l'Impératrice actuelle. Cette assemblée dure une semaine, & l'on repart presque aussitôt qu'on est arrivé. La séance a été accompagnée de fêtes & de harangues. Voici entr'autres en quels termes le grand Chambellan *Swan Schouwaloff*, Chef des Députés de Kaluga, a complimenté la Czarine.

TRES-GRACIEUSE IMPÉRATRICE,

La noblesse du Gouvernement de *Kaluga* adresse à Votre Majesté Impériale ses très-humbles remerciemens, pour les droits & prérogatives, que V. M. lui a concédés: Toutes mes paroles ne sauroient exprimer les sentimens de reconnoissance, dont nos cœurs sont remplis; sentimens qui passeront dans ceux de nos descendans, jusqu'à la dernière génération. Depuis neuf ans que j'ai l'honneur d'être Gouverneur de *Kaluga*, je n'ai qu'à me réjouir du devoir où je suis de faire connoître à vos sujets les Loix de V. M. Imp.; j'en vois les fruits, dans l'expédition prompte & équitable des procès, dans la diminution sensible des oppressions, des démêlés, & enfin dans plusieurs autres heureux événemens. C'est ici une preuve de bonheur général, dont la source se trouve dans la sagesse de la Législatrice. Très-gracieuse Sou-

véraine ! Vous nous avez ouvert le chemin à la prospérité, Vous nous avez mis en main les moyens les plus faciles pour l'acquérir. Combien ne sommes-nous donc pas obligés de reconnoître votre maternelle prévoyance à remplir dans tous les tems les devoirs qu'Elle nous impose à Votre égard, avec tout le zele, toute la sincérité, l'impartialité & le désintéressement possibles : en les remplissant, ces devoirs, nous nous acquittons de ce que nous devons à Dieu, à la Patrie, à V. M. Impériale & à nous-mêmes. J'ai le bonheur d'être témoin oculaire des soins infatigables de V. M. Imp. pour le bonheur de ses sujets, de votre humanité & de votre bonté pour eux ; c'est à cette humanité & grace, que moi & mes Confreres nous nous recommandons, au pied du Trône de Votre Majesté Impériale.

On a compté l'année dernière dans cette résidence 1472 mariages, 6109 naissances, dont 3127 garçons & 2982 filles, & 5762 morts, dont 3937 hommes & 1825 femmes.

## A L L E M A G N E.

*DE HAMBOURG, le 5 Mars.*

Les dernières nouvelles de l'isle de Sainte-Croix, écrit-on de Copenhague, font monter à plus de 18. tonnes d'or les pertes causées par le dernier ouragan. Il a tué 48 nègres & une grande quantité de bestiaux.

Le nombre total des mariages dans les royaumes de Danemarck & de Norwege & dans les Duchés est monté l'année dernière

à 17,948, celui des naissances à 64,238, dont 32,719 garçons & 31,519 filles. ( les enfans illégitimes étoient au nombre de 3065 ) & celui des morts à 67,931, dont 34,661 hommes & 33,330 femmes. Les morts ont surpassé les naissances de 2693.

On fait que, dans le mois de Décembre dernier, le Roi de Dannemarck, sur un exposé de la Direction de la Compagnie des Indes occidentales de Copenhague, a fait déclarer aux Actionnaires de cette Compagnie qu'il acheteroit toutes les actions à raison de 260 rixdalers chacune. Les Intéressés ne sont pas encore tous d'accord sur l'acceptation ou le refus de ces offres; mais on croit généralement que cette Compagnie cessera entièrement, que le Gouvernement ne continuera pas son commerce & qu'il y a lieu de présumer qu'il emploiera le produit des droits de Douane, qui avoient été cédés à la Compagnie, à réformer divers abus dans le commerce & à encourager des branches qui avoient été négligées jusqu'à présent. — Voici un petit précis de cette Compagnie. Son établissement date de 1778. Ses premiers fonds étoient de 500,000 rixdalers, repartis en 5000 actions. Dans les deux premières années de son existence, un concours de plusieurs circonstances favorables, & la protection marquée du Gouvernement, avancèrent les succès, au point qu'au bout de deux ans, elle fut en état de porter la valeur de chaque action à 300 rixdal. Les dividendes monterent les années suivantes, depuis 50 jusqu'à 100 rixdalers par action, & la Compagnie employa à son commerce 20 propres Bâtimens, & un grand nombre de Bâtimens étrangers qu'elle avoit frétés. Cette position avantageuse & l'achat qu'elle fit du bucin

immense que les Anglois avoient fait à l'occasion de la conquête de St. Eustache, doublerent la valeur de ses actions & la porterent jusqu'à 800, même 900 rixdalers. La paix conclue à Versailles en 1783, qui a influé plus ou moins sur le commerce de toutes les Nations d'Europe, mit fin à la prospérité de cette Compagnie, qui devoit à la guerre son existence & son arrangement particulier. Il ne faut point imputer à la Direction de cette Compagnie les pertes qu'elle a faites depuis cette époque & les restrictions qu'elle a été obligée de faire à son commerce afin de prévenir des pertes encore plus considérables. On porte à 30,000 rixdalers l'entretien annuel de la maison de la Compagnie & celui de ses Employés dans les Isles. Cet entretien onéreux, les diverses pertes que la Compagnie a essuyées & les expéditions qu'elle a faites aux Indes Occidentales, dans un moment défavorable, ne permettent pas d'espérer que cette Compagnie se soutienne plus longtemps.

Dans ce moment la Cour de Coppenhague s'occupe d'un plan qui pourra produire les effets les plus salutaires pour l'Etat en général & pour ses Colonies des Indes Occidentales en particulier. On sait qu'un grand nombre de Planteurs dans ces Colonies sont les débiteurs des Hollandois, & on porte le total de leurs dettes à dix millions de florins d'Hollande, pour lesquels ils sont obligés de payer depuis 6 jusqu'à 8 pour cent. Depuis long-temps il étoit question de trouver des moyens propres à débarrasser les Colons d'une charge aussi onéreuse. Ce moment favorable pour cet objet paroît être arrivé actuellement. Les obligations des Colonies étant tombées jusqu'à 53 pour cent, le Gouvernement a profité de cette circonstance pour en prendre une grande partie

contre des effets royaux. Il est vrai que le prix de ces obligations est remonté ; mais on peut en avoir à raison de 60 pour cent , & pour des intérêts annuels de 4 pour cent. Le Gouvernement continue de les négocier , & on est généralement persuadé que le nouveau Vice-Gouverneur , le Major-Général de Wattersdorf est chargé de rembourser successivement les capitaux Hollandois.

On lit dans un Journal de commerce , que le Roi de Sardaigne a donné en ferme la perception des droits sur les huiles , qui depuis 40 ans avoient été régis pour le compte de l'Etat , & que les fermiers en payent annuellement 423,000 ducats.

Le commerce d'importation dans la mer Baltique a occupé l'année dernière 5137 bâtimens , & celui d'exportation 4936.

### *DE VIENNE , le 4 Mars.*

Les Barons de Waffenaër & de Leyden , Députés des Etats-Généraux , eurent le 5 de ce mois leur audience de congé de l'Empereur. Le soir , le Chancelier Prince de Kaunitz leur remit de la part de S. M. deux bagues riches. M. de Leyden est mort d'apoplexie cinq jours après , ainsi que nous l'avons rapporté dans le dernier N°.

L'Empereur a donné deux preuves récentes de sa justice impartiale. La Baronne de Skebenski , jeune veuve à Tropau , ayant été convaincue d'avoir tué d'un coup de pistolet le Pere Rotter , ex-Jésuite , vient

d'être condamnée à être marquée sur les deux joues de l'empreinte d'une roue & d'une potence , & à être renfermée pour le reste de ses jours.

Le Commandant général de Carlstadt , & sur-tout l'auditeur de l'Etat-Major , ayant laissé traîner pendant deux ans le procès d'un pauvre pilote de Raguse sans le décider , ce procès n'ayant eu pour objet que le salaire du pilote , sans être susceptible d'appel , S. M. a pareillement condamné ces Mrs. à payer tous les frais & dommages que ce dernier a pu avoir soufferts par ce retard.

On dit , que les *Francs-Maçons* ont fait quelques démarches auprès de l'Empereur , pour obtenir du Monarque quelque adoucissement à la rigueur de l'Ordonnance rendue contre eux. Ils ont , à ce qu'on dit , présenté une requête au Monarque , par laquelle ils offrent de donner à S. M. Imp. une liste des noms de tous leurs Freres Maçons , mais cachetée & destinée uniquement pour l'Empereur , sans que cette liste doive être communiquée aux différens Départemens du Gouvernement. La raison , des Francs - Maçons pour appuyer efficacement leur demande , est que , si cette liste devenoit publique , plusieurs de ceux , dont elle contiendrait les noms , seroient exposés à faire des pertes considérables , en s'exposant à être privés d'heritages & de successions , auxquelles ils s'attendent , vu que plusieurs de leurs parens respectifs sont encore très-prévenus contre la Franc-Maçonnerie. On ignore la réponse de l'Empereur.

La Chancellerie Impériale a demandé à la Cour de Rome le Bref Apostolique requis

pour l'érection en Archevêché de l'Evêché de Laybach en Carinthie. On assure que S. S. a répondu, » qu'attendu que dans ses » Lettres Pastorales l'Evêque actuel de Laybach s'est servi d'expressions offensantes » pour le S. Siege, ce Prélat ne devoit pas » s'attendre à en recevoir des Bulles de faveur.

Dernièrement l'Empereur a fait une promotion militaire, & il a accordé la retraite au Général de Rieë, Commandant à Grœz, avec une pension de 7000 florins. On dit que le Général de Langlois le remplacera dans ce commandement, que le Général Comte de Botta aura le commandement du Milanès, le Général Comte de Stein celui de la Moravie, le Général de Terzi celui de Lintz, & que le Major Général de Wartenleben viendra ici en qualité de Brigadier.

Il paroît un Edit de l'Empereur, daté du 14 Décembre 1735, par lequel S. M. ordonne que les Gentilshommes, possesseurs de terres nobles dans le quartier de l'Inn, soient incorporés aux Etats d'Autriche au-dessus de l'Ens. Cet Edit composé de sept articles, porte en substance ce qui suit : Les Gentilshommes, possesseurs des terres dans le quartier de l'Inn, seront reçus à leur réquisition au Corps des Etats d'Autriche au-dessus de l'Ens sans payer à ce sujet aucune taxe ; pour être reçu il faut prouver sa noblesse & la possession des terres ; ceux qui désireront se faire inscrire dans les matricules des diverses especes de noblesse, pourront le faire en faisant la preuve requise pour chaque matricule ;

les possesseurs de terres nobles, qui ne sont pas nobles & qui desirant jouir des prérogatives accordées aux Etats, pourront demander des Lettres de noblesse; les héritiers des possesseurs des terres doivent, dans le terme d'une année, faire les démarches nécessaires pour être reçus au Corps des Etats; ce terme échu, ils seront traités dans les impositions comme les autres roturiers; les Chapitres de Reichersberg & de Rannshofen dans le quartier de l'Inn, feront partie du Corps des Etats & ils siégeront sur le banc Ecclésiastique; les possesseurs des terres nobles seront obligés de faire leur résidence dans le pays, à moins qu'ils n'aient obtenu une permission particulière qui les en dispense.

Parmi les anecdotes du Carnaval, on cite la suivante.

Trois masques, vêtus en *calender*, après s'être promenés dans la salle, se rendirent à l'appartement du Traiteur pour y souper, & ils y firent bonne chère. Deux ayant mangé avec grand appétit, se levèrent de table pour retourner à la salle; le troisième resta assis. Au bout de quelque tems le Traiteur qui voulut avoir la table vuide pour servir d'autres convives, lui demanda poliment sa serviette. Point de réponse, il le crut endormi; mais comme les nouveaux convives pressoient, il le secoua pour l'éveiller. Quelle fut sa surprise! le *calender* tomba à terre, on le crut frappé d'un coup d'apoplexie; mais en le visitant il le trouva que c'étoit une figure de paille. A cette vue le Traiteur commença à s'inquiéter pour l'écot de 6 flor. lorsqu'un quatrième masque se présenta & lui paya deux ducats.

Conformément aux dernières tables de conscription, la population de Presbourg mon-

te à 36,107 personnes, sur lesquelles on compte 10 mille 975 familles Chrétiennes; 288 familles Juives; 790 Ecclésiastiques; 542 personnes Nobles; 23 de la haute Noblesse; 1699 bourgeois; 5973 qui ne possèdent point de maison; 3636 enfans de 1 à 12 ans; 16296 femmes & filles. En général 30932 Chrétiens dont 5889 mariés & 8747 non mariés. Le nombre des Juifs est de 2020; dont 236 mariés, 522 non mariés, & 1233 femmes ou filles; le nombre des maisons est de 1627.

*DE FRANCFORT, le 9 Mars.*

Suivant nos lettres de Berlin, le Comte de Podewills, que le Roi a nommé son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Vienne, a pris congé de S. M. & se rendra à son poste incessamment.

On a reçu l'année dernière dans les divers établissemens de charité à Berlin 11,799 individus: actuellement il s'en trouve 7036. Le Roi a augmenté de 10,000 rixdalers les fonds de ces établissemens, & a fait ajouter à ses frais une aîle à la maison de charité.

Le Roi de Prusse vient de renouveler le règlement du 20 Mars 1699. concernant l'Académie de Peinture de cette Ville, & S. M. dans la vue de donner à cet établissement une marque de son attention particulière lui a assigné un fonds qui servira à augmenter le traitement des Professeurs, à acheter des modèles, à donner des prix, &c.

& Elle a promis de l'augmenter par la suite. Le Baron de Heiniz; Ministre d'Etat & Chef du Département des Mines, a été nommé Directeur de cette Académie.

On écrit de Vienne, que l'on a commencé à faire une levée d'hommes dans les Etats de l'Empereur, & que l'on se propose aussi de remonter la Cavalerie; l'Autriche doit fournir 1500 chevaux, la Bohême 3000.

Selon une lettre de Munich, le Nonce Apostolique y est attendu d'un jour à l'autre. L'Hôtel qu'il doit occuper est préparé pour sa réception. Il ne sera point traité ici, ajoute la lettre, comme étant seulement Envoié de la Cour de Rome, mais en qualité de Nonce avec toutes les prérogatives attachées à cette dignité.

Nous avons présenté le tableau de la surface quarrée & de la population des principaux Etats de l'Europe, tel que l'a donné un Journaliste Allemand, Il y a joint le dénombrement que voici des troupes de terre, de la Marine & des revenus de ces mêmes Puissances.

	<i>Armée de terre</i>	<i>Marine.</i>	<i>Revenus,</i>
Russie Européenne.	360,000 h. y compris les troupes lég.	30 à 40 vaisseaux de ligne, en tout 180 voies.	40 millions de roubles.
Autriche.	278,000 h.		60 millions de rixdalers.

France.	288,000 h.	72 vais-	617 mil-
	y compris les	seaux, de	lions de
	troupes prov.	ligne, en	liv. tout-
		tout 2,56	nois.
		voiles.	
Espagne.	100,000 h.	40 à 50	100 mil-
		vaisseaux	lions de
		de ligne,	piastre.
		en tout 150	
		voiles.	
Portug. l.	30,000 h.	10 à 12	15 mil-
		vaisseaux	lions de
		de ligne.	rixdalers.
Naples & Si-	32,000 h.	12 vais-	12 mil-
cile.		seaux &	lions de
		frégates.	rixdalers.
Sardaigne.	20,000 h.	11 vais-	3 mil-
		seaux, fré-	lions de
		gates, &c.	rixdalers.
Venise.	6,000 h.	14 vais-	8 mil-
		seaux, en	lions de
		tout 40	rixdalers.
		voiles.	
Suisse.	100,000 h.		
	au besoin.		
Hollande.	40,000 h.	40 vais-	21700000
		seaux de	rixdalers.
		ligne.	
Grande Bre-	50,000 h.	110 vais-	100 mil-
tagne & Ir-		seaux de	lions de
lande.		ligne, en	rixdalers.
		tout 364	
		voiles.	
Danemarck.	75,000 h.	31 vais-	7 mil-
		seaux de l.	lions de
		& frég.	rixdalers.
Suede.	47,337 h.	26 vais-	11 mil-
		seaux de	lions de

		lignes, 14 rixdalers
		frégates. monnoie
		d'argent,
Prusse	192,367 h.	21 mil-
		lions de
		rixdalers.
Pologne	15,000 h.	25 mil-
		lions &
		de
		florins.
Turquie Eu-	140,000 h.	10 vais-
ropéenne.	& au besoin	seaux de
	300,000 h.	ligne.
		20 mil-
		lions de
		piastres.

Dernièrement l'Empereur a supprimé la riche Abbaye de Lamprecht, à la garde de laquelle étoit confié le Trésor de Marie Zell. Cette suppression a été occasionnée, à ce qu'on dit, par des ventes clandestines à vil prix de quelques effets de ce trésor. L'été dernier, selon les mêmes bruits, une riche fermière de Stirie acheta pour 500 flor. une garniture de perles, dont on lui a offert 1800 fl. Le séjour d'un Jouaillier François au même lieu pendant six mois a aussi donné des soupçons, qui cependant ne sont pas très concluans.

On vient de publier à Vienne le voyage de M. *Bohadafsch* en 1763 dans le district des Salines de la Haute-Autriche.

M. *Bohadafsch* s'est attaché à décrire les plantes, les minéraux, les pétrifications & le sel que renferme de district de la Haute-Autriche. La chaîne de montagnes qui a fait l'objet de ses recherches, ressemble beaucoup aux montagnes de la Suisse. Il a trouvé au pied de la montagne de

*Traunstein* de la sauge glutineuse, ou pain de pourceau, du cyclament, plusieurs variétés d'aunée & de verge dorée. Les habitans cultivent le laitran, & le donnent à leurs bestiaux. On trouve près de la montagne de *Lahnaberg* la vesce valentinienne à couronne. L'espece de la viorne & du houx, qui croissent sur la montagne de *Spielberg* & de *Scharfstein* est glutineuse, & on en tire de la glue. Il croît sur le *Himmelstein* une petite espece de mouffe qui n'a qu'une tige, & dont les feuilles sont étroites, pointues & dentelées. La pierre de *Himmelstein* est une espece de gypse opaque qui n'est pas entièrement saturé d'acide. On trouve sur la montagne de *Sattel* l'*andeyclus* de Linnée, & la campanelle à feuilles de Gramen. Il croît dans la plaine d'*Ischel* des pins qui ont la forme d'une fourche, & aux environs des *Rossalpes* l'on trouve l'*antirrhinum* qui a une odeur très-agréable. — Les mines de sel près d'*Hallerstadt* ont plus de mille toises de longueur sur 700 de largeur, & 350 de hauteur. Les morceaux de sel gemme de ces mines sont enveloppés de cailloux d'un noir rougeâtre, de terre-glaite & de gypse. On trouve sur le *Himmelstein* une espece de *melampyrum* à tige simple, & dans la vallée de *Schichling* une espece de *véronique* qui se distingue des autres especes par un bouquet de fleurs au haut de sa tige, par la forme ovale de ses feuilles, & par un péricarpe noir. Il y a aussi dans le même lieu une autre espece de *véronique*, dont la tige a des branches; les fleurs de cette plante sont placées sur la tige. La persicaire à feuilles étroites croît à *Becdjcis*. On trouve dans la mine de sel d'*Ausser*, d'ailleurs le naif de *Gauber*, & dans les fossés d'*Adelbach* & de *Grabenbach* plusieurs pétrifications curieuses de poissons & de coquillages.

M. *Gleditsch*, l'un des Membres de la Société des Amateurs de l'Histoire Naturelle de Berlin, vient de donner un Mémoire instructif sur l'arsenic. Ce Savant expose la nécessité d'établir des Inspecteurs & des Distributeurs de ce minéral. « Il est des en-  
 » droits, dit-il, où l'on en use avec bien  
 » peu de circonspection, au point même,  
 » que l'on permet aux paysans d'en faire  
 » usage dans les épizooties. Dans l'*Ostfrise* ;  
 » les agriculteurs ont l'habitude de préparer  
 » un engrais avec de l'arsenic lessivé & du  
 » fumier de moutons ; en d'autres lieux, on  
 » mêle l'arsenic avec de la chaux, pour  
 » lessiver le bled & en prévenir les mala-  
 » dies. » M. *Gleditsch* prétend que ces mé-  
 langes & ces préparations ne produisent  
 aucun effet salutaire, & il les condamne,  
 comme pouvant être très-dangereuses. Il  
 approuve cependant l'usage où l'on est,  
 dans certains endroits, de laver les mou-  
 tons avec une dissolution d'arsenic. On  
 prend, pour laver un mouton, une demi-  
 once d'arsenic, que l'on dissout dans six  
 bouteilles d'eau bouillante. Le district des  
 mines de Reichenstein en Silésie, vend ac-  
 tuellement aux Hollandois, pour cet usage  
 seulement, plusieurs centaines de quintaux  
 d'arsenic blanc.

Un Journal de commerce présente les  
 détails suivans sur la navigation & le com-  
 merce du Weser.

Le Weser est formé par les rivières de Werse

& de Fulde à leur confluent , près de Minden ; dans la Principauté de Calenberg. Ce fleuve s'étant agrandi dans la Principauté de Verden , où il reçoit la rivière d'Aller , & dans le Duché de Breme où il prend encore la rivière de Wumme , se jette enfin dans la mer du Nord. Les bâtimens de commerce ne peuvent pas remonter jusqu'à Breme ; on les conduit jusqu'à Brake ou à Elsfleth , à trois ou quatre milles de cette Ville , & on les y décharge ; mais ils peuvent se rendre sur l'Aller jusqu'à Zelle , & sur l'Aller & la Leine qui s'unissent près d'Erfele , jusqu'à Hanovre. Les bâtimens qui naviguent entre Breme & Minden sont de deux especes ; les uns ont 118 à 120 pieds de quille , & une largeur de quatorze pieds ; ils portent 25 à 30 lasts ; les autres ont 60 à 70 pieds de quille , & une largeur de 6 pieds ; ils chargent 6 à 10 lasts ; on compte environ 110 bâtimens par an qui naviguent entre ces deux Villes. La douane d'Elsfleth rapporte environ 120,000 rixdal ers. Les endroits où les bâtimens allant sur le Weser paient des droits sont les suivans , savoir , 1°. à Dreye , 2°. à Inschen , 3°. à Hoya ; 4°. à Nienbourg , 5°. à Zinsbergen , 6°. à Holzenau , 7°. à Schusselbourg , 8°. à Petershagen , 9°. à Hausberge , 10°. à Vlotho dans le Comté de Ravensberg , 11°. à Erder dans le Comté de Lippe ; 12°. à Reinseln , 13°. à Rumbek dans la Hesse , 14°. à Hameln , 15°. à Oca , 16°. à Gronde , 17°. à Poll , 18°. à Holzminden , 19°. à Lemförde , 20°. à Beverungen , 21°. à Gieselwerder , & 22°. à Minden. La Ville de Minden fait un commerce considérable avec ses propres marchandises , & avec celles de l'Etranger. Toutes les marchandises venant sur le Weser , de la Hesse , de la Thuringe , de la Saxe , de la Franconie & de la

Baviers sont transportées dans cette Ville à cause de son privilège d'étape. Les maisons de commerce y sont au nombre de quatorze. On compte en-général cinquante-trois maisons qui font le commerce du Weser.

## ITALIE.

*DE NAPLES, le 21 Février.*

La Reine est accouchée le 18, d'une Princesse, baptisée sous le nom de *Marie Clotilde Thérèse Amélie Antoinette-Jeanne Baptiste Anne Gaëtan Pulchérie.*

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 4 Mars.*

En annonçant l'estimation annuelle des dépenses de l'Artillerie, arrêtée au Parlement, nous rendîmes compte du projet soumis à l'examen de la Chambre, de fortifier les ports de Plymouth & de Portsmouth. Depuis la dernière guerre, cette idée travailloit dans la tête de quelques Officiers & du Gouvernement. Le Duc de *Richmond*, Grand-Maître actuel de l'Artillerie, s'en étoit emparé, & avoit imaginé sur ce fondement un plan très-vaste, auquel il tenoit avec opiniâtreté. Dans le dessein de le faire réussir, il fit nommer, l'année dernière, des Commissaires chargés d'inspecter les côtes, auquel-

les on destinoit ces boulevards ; & soit par l'influence du Président, ( ce même Duc de *Richmond* ) soit par une suite du goût pour le métier , ce Comité avoit adopté , presque unanimement les vues du Grand-Maître de l'Artillerie. La nation , au contraire , voyoit de mauvais œil cette innovation : lorsqu'il a fallu lui procurer la sanction du Parlement , la Chambre des Communes a demandé d'examiner elle-même le rapport du Comité militaire , & le 27 du mois dernier , on a délibéré à fond sur cette importante question. Jamais la force & le caractère de l'esprit national n'ont éclaté d'une manière plus marquée que dans ces débats , dont voici la substance.

M. Pitt, Chancelier de l'Echiquier, se leva le premier, & après un préambule de forme, il dit : « La Chambre n'entend point encore bien la question, & l'on doit attribuer l'incertitude où elle se trouve à cet égard aux efforts essayés pour la faire envisager d'une manière défavorable. J'espère qu'un nouvel examen dissipera ces erreurs, & mettra la vérité dans tout son jour. Je ne suis point surpris cependant de la diversité des opinions sur cet objet, lorsque je me rappelle les dépenses énormes qu'ont occasionné les plans ridicules que l'on a fait adopter à différentes époques, pour fortifier nos ports, & que l'on a été autant de fois forcé d'abandonner. Lorsque je considère la prévention si naturelle & si louable de toute la Nation en faveur de notre marine, je suis encore moins étonné que l'on regarde d'un mauvais œil

» tout plan qui semble contrarier ce sentiment  
 » général. Je me flatte cependant de prouver à  
 » la Chambre que le système de fortifications que  
 » j'ai cru devoir proposer, bien loin de tendre  
 » en aucune manière à l'affoiblissement de notre  
 » marine, doit au contraire concourir nécessaire-  
 » ment au succès de ses opérations, & qu'à cet  
 » égard il doit être considéré comme un établis-  
 » sement très-utile pour ce service. Je dirai plus,  
 » je le regarde comme le seul moyen qui nous  
 » reste, de réparer les maux d'une guerre désas-  
 » treuse, & même de rendre à nos armes ces suc-  
 » cès éclatans qui ont fait autrefois la gloire de  
 » la Grande-Bretagne. Dans la dernière guerre,  
 » conduite sur un système uniquement défensif,  
 » au lieu d'agir vigoureusement contre l'ennemi,  
 » nous retenions près de nous la majeure partie  
 » de nos forces pour la défense de nos côtes.  
 » Qu'en est-il résulté ? Des disgrâces sans nom-  
 » bre, & cette accumulation d'impôts sous les-  
 » quels, malgré l'état florissant de nos finances,  
 » gémit encore la Nation. Deux grands objets  
 » doivent dans tous les tems fixer l'attention de  
 » la Chambre & du Peuple en général ; le premier  
 » c'est l'accroissement des revenus, & la diminu-  
 » tion progressive de la dette nationale ; l'autre  
 » consiste à mettre le Royaume dans une situation  
 » où il n'ait rien à craindre de l'ennemi. Tout  
 » Ministre qui feroit l'un sans l'autre ne rempli-  
 » roit que la moitié de ses devoirs. Le premier  
 » de ces objets me semble assez bien établi, &  
 » nous devons profiter du répit que nous donne  
 » la paix pour effectuer l'autre, devenu plus  
 » nécessaire que jamais, par la Ligue redoutable  
 » qui s'est formée contre nous. La question se  
 » réduit donc à savoir jusqu'à quel point le système

de fortification, en nous mettant en état, soit de repousser la force, soit d'agir nous même offensivement contre l'ennemi, est le moyen le plus propre à remplir ce grand objet. En conséquence, il me semble que la meilleure maniere d'avoir l'opinion de la Chambre à ce sujet, est de proposer l'arrêté suivant :

« La Chambre pense que le projet de fortifier les  
 » chantiers de Portsmouth & de Plymouth, de ma-  
 » niere qu'ils puissent être défendus avec le moindre  
 » nombre d'hommes possible, est indispensable pour  
 » mettre nos escadres en état de protéger notre com-  
 » merce, & d'agir plus efficacement contre nos En-  
 » nemis ».

» Si cet arrêté passe, j'y ajouterai la motion  
 » suivante :

» Qu'il soit pourvu de tems en tems aux dépenses  
 » nécessaires pour mettre ce plan en exécution ».

M. Pitt invoqua, à l'appui de ces motions, le rapport de la Commission des Officiers de l'armée & de la marine, nommée l'année dernière par le Roi, pour examiner & procurer les moyens de défense qu'il convenoit d'adopter, & en particulier ceux qui procureroient plus de sûreté aux chantiers de Portsmouth & de Plymouth. « Il paroit  
 » par ce rapport, dit-il, qu'au moyen de certains  
 » ouvrages à réparer, ou à faire, les chantiers  
 » peuvent être mis, pour un tems donné, dans  
 » un état de sûreté suffisant pour que l'on puisse  
 » employer, s'il est nécessaire, toute la marine  
 » de Sa Majesté au service du dehors ».

» Tous les Membres qui ont donné leurs voix sur cette question, doivent donc bien prendre garde de livrer aux chances du sort & des événemens, la propriété, la gloire & l'existence même de leur patrie; ce danger est infailible, s'ils ne soutiennent un projet fait pour opérer, du moins

selon les règles ordinaires de la prudence & de la raison, la sûreté du Royaume contre toute invasion, en même tems qu'il lui fournira les moyens de poursuivre avec le plus grand succès une guerre offensive & vigoureuse ».

« Je n'ignore pas que mon opinion sur ce point ne s'accorde pas avec celle de deux Officiers expérimentés ( le Lord Comte de *Percy* & le Général *Burgoyne* ), relativement au nombre de forces employer pour concilier les fortifications projetées avec la défense générale du Royaume. Ils ont pensé, avec le reste des Officiers de l'armée chargés du rapport en question, que si les anciens ouvrages étoient complétés, ils exigeroient plus de troupes que nous n'en avons. Cependant les états de revues déposés sur le bureau prouvent le peu de fondement de cette observation. On y voit que, depuis l'année 1778, le nombre des troupes employées annuellement en Angleterre seulement, va de 53,000 à 71,000 hommes effectifs, dont en 1779 il y en a eu 16,000 employés à Portsmouth & à Plymouth, où leur nombre a augmenté successivement jusqu'en 1782, époque à laquelle les états de revues étoient de 21,508 & au-dessus, forces supérieures à celles qui seroient nécessaires pour la défense de toutes les fortifications proposées. Je demande maintenant si l'on ne pourroit pas ménager 20,000 hommes à la sûreté de deux places regardées comme les clefs de l'Empire. Dans l'année 1778, la Grande Bretagne avoit à sa solde 140,000 hommes effectifs, non compris 25,000 de troupes étrangères. Ces faits, qui ne peuvent être révoqués en doute, détruisent victorieusement l'objection de l'impossibilité de réserver des forces suffisantes pour concier-

» lier ces fortifications avec la défense générale.

» Quant au surcroît de dépense qu'entraînera nécessairement l'exécution de ce projet , je n'ai rien à répondre à cette objection dont je sens toute la justesse. Mais malgré la sévérité de mes principes économiques , & les preuves que j'en ai données par mon plan pour réduire & éteindre successivement la dette nationale , en diminuant , autant qu'il est possible , & les dépenses publiques , & le fardeau des taxes , toutes opérations dont j'ose m'enorgueillir ; malgré , dis-je , ces considérations , que je regarde comme mes seuls titres à l'estime de mon pays , & à la reconnaissance de la postérité , il n'est point de sacrifice que je ne fasse pour empêcher la Grande-Bretagne de devenir , par une économie mal entendue , la proie d'un ennemi puissant , qui pourroit alors avoir trop d'avantages sur elle. D'ailleurs , nous sommes bien en état de consacrer à cet objet 700,000 l. même un million , ce qui est certainement porter la dépense au plus haut. Le premier million destiné à la diminution de la dette nationale , ne peut , selon moi , être appliqué à un objet plus salutaire & plus patriotique ».

Ayant été interrompu par le Capitaine Macbride , dont il réfutoit les objections , M. Pitt reprit ensuite son discours , & ajouta :

Qu'il étoit indispensable de fortifier la baie de *Whitsand* ; que si l'on ne mettoit du côté de terre des obstacles à la descente de l'ennemi , un débarquement pourroit être effectué en temps de guerre dans cet endroit , & l'ennemi seroit le maître de détruire les chantiers. « Mais , continuant-il , les ouvrages que l'on se propose d'é-

» lever à la baie de Whitland ne sont qu'une  
 » foible partie de ceux que l'on a le dessein de  
 » construire à Plymouth. Je sens qu'il est im-  
 » possible de fortifier les côtes dans toute leur  
 » étendue ; mais il est indispensable d'occuper  
 » tous les endroits par où l'ennemi pourroit com-  
 » mander les chantiers & les bombarder. »

« On a essayé de donner au public un préjugé dé-  
 » favorable, en insinuant que le système proposé  
 » étoit contraire à la constitution qui ne permettoit  
 » pas que les villes fussent fortifiées. Rien n'est plus  
 » faux. Depuis Henri VIII jusqu'à nos jours, on a  
 » adopté plusieurs plans pour protéger nos chan-  
 » tiers ; & si l'on veut des preuves encore plus in-  
 » contestables, on n'a qu'à ouvrir nos registres &  
 » lire un acte de la trente-deuxième année du re-  
 » gne du feu Roi, qui appuie mon opinion. ( Le  
 » Greffier fit lecture de cet acte. )

» Quel a été l'objet de cet acte, sinon de met-  
 » tre nos escadres en état d'agir d'une manière  
 » efficace dans les autres parties du monde ? Sous  
 » le Règne de la Reine Anne, lorsque notre  
 » gloire militaire étoit à son plus haut degré, on  
 » a voté 300,000 livres sterlings pour fortifier les  
 » chantiers. Si tous ces projets n'ont point eu  
 » leur effet, on doit en chercher la cause unique  
 » dans des circonstances particulières. Depuis plu-  
 » sieurs années, le Parlement a voté différentes  
 » sommes pour les fortifications ; mais l'expérience  
 » a prouvé qu'elles étoient insuffisantes. Il est temps  
 » aujourd'hui que nous jouissons de la paix,  
 » d'exécuter un projet aussi utile, revêtu de l'ap-  
 » probation des hommes les plus éclairés &  
 » dans l'art de la guerre, & dont le Parlement  
 » reconnoitra sans doute le mérite. Il est un de-  
 » gré de force au-dessus duquel notre Marine ne  
 » pourroit être portée ; lorsque nous aurons le nom

» bre de vaisseaux auquel nous pouvons fournir des  
 » équipages, cette Marine sera à son *nec plus ultra*,  
 » & nous serons obligés de nous occuper des moyens  
 » de la faire agir de la manière la plus efficace.  
 » Alors, si les ouvrages dont nous allons couvrir  
 » nos ports sont suffisans pour les défendre, nous  
 » aurons ajouté une force considérable à la Marine,  
 » puisque nous aurons trouvé le moyen d'employer  
 » activement tous nos vaisseaux. Sous ce point de  
 » vue, on doit considérer les fortifications comme  
 » étant liées à notre service de mer.

» Quant au bruit que certaines personnes ont  
 » répandu, que le système tendoit à augmenter  
 » l'armée, il est expliqué dans l'Arrêté qu'il faut  
 » droit que les fortifications employassent le plus  
 » petit nombre possible de troupes. Le rapport,  
 » ajouta M. Pitt, établit l'avantage des ouvrages  
 » détachés sur des ouvrages réunis. Les Officiers  
 » de la Commission ont remarqué que l'on tire-  
 » roit sur le champ de l'utilité de chacun de ces  
 » ouvrages détachés, sans qu'il soit nécessaire  
 » d'attendre que le plan fût exécuté en entier.

M. *Bastard*, Représentant de la Comté de *Devon*, déclara avec chaleur que son opposition ne parloit d'aucun préjugé, ni d'aucun esprit de parti, mais de la conviction où il étoit de l'inutilité du plan proposé. Il parla ensuite en ces termes de la Commission qui avoit été chargée de faire le rapport sur lequel le Parlement devoit prononcer. Cette Commission, dit-il, est une in-  
 » sulte faite au Parlement; rien n'est plus ridi-  
 » cule ni plus absurde que la commission. L'homme  
 » ne même dont elle a été chargée d'examiner  
 » les plans a été son Président, ainsi il agit com-  
 » me juge & partie. C'est par cette manœuvre  
 » que des Officiers aussi expérimentés que les  
 » *Townshend*, les *Amherst* & les *Conway* se sont

» vus dans l'impossibilité d'assister aux séances de  
 » la Commission, le Duc de Richmond étant  
 » moins ancien qu'eux au service de Sa Majesté.  
 Aucun Officier de la marine nommé Commissaire  
 n'a voulu se rendre aux assemblées. Ils ont tous  
 eu en horreur une opération dont le résultat étoit  
 d'arracher le pavillon de la Grande-Bretagne de  
 dessus leurs vaisseaux pour le porter sur des rom-  
 parts. M. Bassard proposa ensuite l'amendement,  
 » que le système proposé paroïssoit à la Chambre  
 » une mesure inutile.

Le Chevalier *William-Lemon*, Représentant de  
 la Comté de *Cornwall* seconda l'avis de M. *Bas-*  
*zard* ; il fit des vœux pour ne jamais voir le jour  
 où les Anglois n'auroient plus une confiance en-  
 tière dans leur Marine, & où ces Souverains des  
 Mers se cacheroient ignominieusement derrière  
 des murailles. Il observa que des garnisons  
 étoient toujours dangereuses dans un pays  
 libre, parce qu'elles détruisoient l'égalité qu'on  
 devoit maintenir entre un Soldat & un autre Ci-  
 toyen. Enfin il déclara qu'il aimeroit mieux voir  
 doubler l'armée, qu'élever des fortifications.

Lord Amiral *Hood* dit qu'il voyoit un très-  
 grand rapport entre les fortifications & la Ma-  
 rine. Les forces Navales de l'Angleterre, selon  
 cet Amiral, augmenteroient si l'on défendoit les  
 chantiers. Il fit observer dans combien de cir-  
 constances l'Angleterre en temps de guerre se  
 trouvoit forcée de faire sortir de la Manche l'Es-  
 cadre qu'elle réservoir pour sa défense, tandis  
 que les François rassemblés sur leurs côtes, pou-  
 voient d'un instant à l'autre effectuer une descente.  
 Ces considérations le déterminèrent à donner sa  
 voix au projet de fortification.

Le Général *Burgoyne* désapprouva ce système,  
 comme tendant à diminuer le courage des trou-

pes de la Grande - Bretagne , à dégrader la Marine qui fermoit à la fois sa défense & sa gloire , & que le peuple se plaisoit à appeller les murailles de Lois de la vieille Angleterre. *Wooden Walls of old England*. La Marine avoit toujours été considérée comme la sauve-garde de la constitution Angloise; toute innovation propre à en diminuer l'éclat ou l'utilité devoit être regardée comme attentatoire à la liberté de la Nation. Il ajouta qu'il n'étoit pas en état de prononcer sur le nombre d'hommes nécessaire pour défendre les ouvrages lorsqu'ils seroient achevés , mais il observa que les Ports de Plymouth & de Portsmouth n'étoient pas les seules places à fortifier , dès l'instant qu'on adoptoit ce système Chatam & les Ports de la Tamise sembloient exiger la même protection , attendu que si l'ennemi parvenoit jamais à s'y établir, il seroit maître de la Province de Kent & menaceroit même la Capitale du Royaume.

Le Général *Burgoyne* insista vivement sur le danger , dans un pays libre , de laisser fortifier les Villes. Il cita *Marseille* en exemple. *Henri IV* fit fortifier les hauteurs qui commandent cette Ville , afin de la tenir toujours soumise , mais ce Prince n'employa nulle violence pour parvenir à son but ; l'amour que les habitans lui portoient leur fit regarder cette innovation avec sécurité.

» C'est ainsi que dans un pays libre la popula-  
 » rité même du Prince met la liberté des  
 » citoyens dans le plus grand danger «.

Enfin le Général *Burgoyne* observa que pendant la dernière guerre , l'Angleterre avoit eu à peine assez de troupes pour garantir les différentes places qu'elle avoit à défendre au dehors. Comment auroit-elle donc pu garnir les fortifications de ses chantiers si elles eussent existé ?

Le Colonel *Barré* , ( avengle depuis quelques

années ) dit que depuis bien des années, il portoit un œil attentif sur les dépenses publiques ; mais qu'aucune ne l'avoit encore allarmé autant que celles dans lesquelles le public alloit être entraîné. Il déclara le système absolument inutile ; il dit qu'il rougissoit pour la Patrie de la voir engagée dans de longues discussions sur sa défense, discussions qui feront penser à toute l'Europe qu'elle n'est point encore revenue de l'effroi que lui causa l'Escadre de M. d'Orvilliers.

Il demanda ce que deviendroient les portes d'Yarmouth, de Chatam, de Sheerness, de Harwich & de Douvres. » Le plan proposé par M. Pitt seroit excellent, dit-il, si, en limitant les fortifications, il pouvoit aussi limiter les attaques de l'ennemi aux seules portes de Plymouth & de Portsmouth. « Il passa ensuite au rapport de la Commission, & dit qu'à en juger par le tems, que les Commissaires avoient mis à l'examen dont on les avoit chargés, on pouvoit assurer que leur travail n'avoit point été digéré ; mais il crut devoir ajouter pour la justification des Officiers qui composoient la commission, que, dans cette circonstance, ils avoient été forcés d'adopter aveuglément le plan que le Duc de Richemond, grand maître de l'artillerie, leur avoit remis. On ne sauroit douter, dit le Colonel Barré, de l'honnêteté, du zèle & de l'activité de ce Ministre, mais ces qualités estimables sont trop souvent contrebalancées par son goût, par sa passion pour les papiers, pour les mémoires, & pour tout ce qui a le cachet d'un projet nouveau. On peut aussi lui reprocher de tenir avec trop d'entêtement à son opinion & de l'asseoir quelquefois sur les conseils dangereux des flatteurs qui l'entourent. Le Colonel Barré reprocha aussi au Duc de Richemond

d'avoir éloigné de la Commission trois Officiers distingués par leur expérience, le Général Conway, le Vicomte Townshend, & le Lord Amherst. Il observa sur-tout que ce dernier, ayant commandé en chef à Plymouth pendant toute la guerre dernière, auroit dû être consulté; il rappela la hardiesse avec laquelle M. Pitt avoit assuré que l'Angleterre ne pourroit jamais porter sa Marine au-delà de 100 vaisseaux de ligne : il fit sentir combien il y avoit de témérité à vouloir assigner le terme de la puissance de la Grande-Bretagne; il fit voir que jamais la Marine n'avoit été aussi formidable que pendant la dernière guerre, & que cependant c'étoit là une époque, où des circonstances extraordinaires, qui ne se réuniront peut-être jamais, avoient réduit l'Angleterre à un véritable état de foiblesse.

Le Capitaine *Macbride* se plaignit d'une négligence qui avoit eu lieu à Portsmouth pendant la dernière guerre, & qui doit porter les Anglois à bénir éternellement la Providence d'avoir empêché les François de tenter une descente. Il dit qu'à l'époque où l'on craignoit une invasion, un de ses amis leva pour la défense de Portsmouth un corps de deux mille hommes, mais que lorsqu'il fallut pourvoir aux munitions de ces troupes, il ne se trouva des armes que pour 500 hommes seulement. Il avança ensuite qu'il étoit impossible à l'ennemi de débarquer sur les côtes de Plymouth, attendu leur situation & celle des mouillages, &c. Il s'étonna de ce que l'on eût tant discuté sur le nombre d'hommes nécessaire pour défendre les hauteurs de la baie de Whitland, puisque le Chevalier William Howe avoit décidé la question, en assurant qu'on seroit toujours en état de les défendre avec quatre mille hommes contre toutes les forces de la France.

Divers autres Membres parlerent encore;

enfin, à 6 heures du matin, après une séance de 15 à 17 heures, on alla aux opinions; il s'en trouva 169 pour, & 169 contre la motion. L'Orateur de la Chambre des Communes étant appelé par sa place à rompre l'égalité, il vota contre les Ministres, qui perdirent ainsi le fruit de deux ans de travaux & de mouvemens. Une grande partie des Représentans des Comtés & des amis même du Ministère se sont déclarés contre son opinion.

Le 1 & le 2 de ce mois la Chambre des Communes a déterminé les subsides de la Marine. Elle a voté 800,000 liv. st. pour les constructions & les réparations de vaisseaux, & 692,326 liv. st. pour l'ordinaire de la Marine.

Le 2, la Chambre s'occupa du rapport qu'elle avoit chargé M. *Beaufoy* de lui présenter sur l'état actuel des pêcheries, & elle adopta toutes les conclusions que cet estimable Citoyen avoit résumées, en disant :

Les Hollandois pêchent actuellement sur nos côtes tout le turbot que l'on consomme en Angleterre, il s'agit donc de leur enlever ce commerce avantageux & de le donner à nos pêcheurs qui le feront aussi bien qu'eux. Voici les moyens que je propose pour parvenir à ce but; taxer la pêche des étrangers & mettre sur son importation un droit qui soit l'équivalent d'une prohibition. On peut se convaincre du succès qui accompagnera cette opération en se rappelant que les Hollandois, il y a quelques années, avoient au Groënland 150 voiles, & que depuis

que la G. B. s'occupe des moyens d'encourager la pêche de la baleine, ce nombre se trouve réduit à soixante. Une nation aussi active que la nôtre réussira toujours dans ses entreprises si elle est encouragée, & si le Gouvernement facilite ses premières tentatives. Je crois à cet égard qu'il seroit convenable d'accorder des gratifications à ceux de nos compatriotes qui se livreront sur nos côtes aux mêmes pêches que les Hollandois. M. Beaufoy remit ensuite une copie des motions conformément auxquelles son plan devoit être exécuté.

Les mesures prises l'année dernière pour l'encouragement des pêcheries, ont déjà eu les plus grands succès ; il a été constaté par les états remis à la Chambre, que les Hollandois, au-lieu de 1500 bateaux qu'ils employoient autrefois à la pêche du hareng, dans les mers du Nord, n'en avoient eu que 113 l'année dernière, & que la Grande-Bretagne en avoit occupé 250. Un fait, non moins important, qui résulte des mêmes informations soumises au Parlement, est que la pêche de la baleine emploie 6 à 7000 matelots, dont chacun reçoit du Gouvernement 13 liv. sterl. 10 schellings.

Les requêtes contre la taxe des boutiques ayant été suivies d'une motion pour la faire révoquer ; cette motion a été rejetée par la Chambre des Communes, à la majorité de 77 voix. Cette taxe cependant sera modifiée, & ne portera, dit-on, que sur les boutiques, dont le loyer surpasse 25 liv. sterlings.

Le Comte de Gower, Garde du Sceau

privé, vient d'obtenir du Roi le titre héréditaire de Marquis de *Stafford*. On suppose que le Sceau privé passera au Lord Sidney, & que celui ci cédera sa place de Secrétaire d'Etat à M. *Jenkinson*.

A l'unanimité, la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes a nommé Gouverneur Général du Bengale, Mylord Comte de *Cornwallis*. Il partira, dit on, avec des pouvoirs illimités. Mr. *Wansittart* l'accompagnera en qualité de Président du Conseil suprême du Bengale. On paroît généralement convaincu que, sans son procès, M. *Hastings* auroit été rappelé au poste éminent qu'occupera Lord *Cornwallis*.

La Compagnie des Indes a fait remettre l'état suivant sur le Bureau de la Chambre des Communes.

Etat de la dette de la Compagnie des Indes Orientales, & pour laquelle cette Compagnie a pris des engagements aux Présidences respectives du fort William, du fort Saint-George, & de Bombay.

*Au fort William, le 30 Juin 1785.*

Principal de la dette en roupies courantes...	16,150,025	
Intérêt d'icelui jusqu'à ce jour.....	976,168	
Roupies courantes valant		Liv. sterl.
2 s. 3. d.....	17,126,293	1,926,707

*Au fort Saint-George, le*

*30 Décembre 1784..*

Principal en Pagodes... 1,377,960

f 4

Intérêt .....	76,742	
Pagodes valant environ 8 shellings .....	1,454,702	581,882
<i>A Bombay, le premier Novembre 1784</i> .....		
Principal & intérêts en roupies valant 2 l. 6 d.	21,211,158	2,651,395
Total		5,159,991

Sauf erreur, John Annis, Auditeur des comptes de la Compagnie.

Le 15 Février 1786.

Le seul bal masqué qui ait eu lieu cet hiver au Panthéon a été égayé par deux circonstances. Un nommé O'brien s'est diverti à mettre en mascarade la question des fortifications, & à représenter la Grande Bretagne fortifiée.

Il étoit vêtu en femme, portant en relief sur ses jupes, & sur-tout autour de la ceinture, des bastions montés de petits canons placés de la maniere la plus grotesque; il portoit un *cavalier* avec sa batterie sur la croupe, & un château sur la tête en guise de toque. Un canon d'un pied de long lui servoit de nez.

Le Colonel *Mohawk*, *Joseph Brandt*, étoit à ce même bal. Quelqu'un s'étant avisé de le prendre pour un masque, & de le tourmenter, parce qu'il étoit vêtu dans le costume sauvage, il l'étendit d'un coup de poing à ses pieds, saisit son *tomahawk*; & alloit assommer le mauvais plaisant, quand un Officier Anglois qui étoit avec Brandt le désarma.

## FRANCE.

*DE VERSAILLES, le 8 Mars.*

Le 7, le Bailli de Suffren, Ambassadeur de la Religion de Malte, en habit de cérémonie de l'Ordre, & accompagné de plusieurs Baillis, Grands-Croix & Chevaliers de l'Ordre, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis ses lettres de créance à Sa Majesté. Cet Ambassadeur a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, Introduceur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

*DE PARIS, le 15 Mars.*

Les flûtes du Roi le *Nécessaire*, la *Durance* & la *Lourde* sont entrées à Brest, à la fin de Janvier. La première avoit quitté l'Isle de France le 3 Novembre, & a fait sa traversée en 83 jours. La *Durance* & la *Lourde* arrivent de la Martinique.

On écrit de Brest, en date du 27, que 4 jours auparavant, l'*Argonaute*, venant de l'Inde, avoit été vu à l'entrée du port; les vents contraires l'obligèrent de mouiller à la rade de Berthaume; on envoya le grand canot pour aller prendre les paquets & les

principaux passagers ; mais la mer étoit si forte , que non-seulement le canot ne put approcher, mais le vaisseau encore fut obligé de démarer & de gagner le large ; on croit qu'il sera descendu à Rochefort par le passage de l'Iroise. C'est l'*Argonaute* qui porte M. *Peynier* ; ce Commandant ne tardera pas à se rendre ici.

Depuis l'arrivée des vaisseaux de l'Inde , le bruit se répand qu'il y a eu une révolution à la Chine, dont on ne spécifie pas trop la nature. On ajoute qu'un bâtiment de guerre Anglois a profité de la disposition des esprits pour s'arrêter long-tems à l'Isle Formose, dans laquelle, il est convenu avec le Gouverneur & les principaux Mandarins de venir bientôt former un nouvel établissement. On ne fait pas un mot à Londres de toute cette histoire, quoique la Compagnie ait reçu, il y a 15 jours, un Exprès par la voie de terre.

Après une température de Printemps durant le mois de Février, Paris s'est vu couvert de neige, il y a 8 jours ; le thermomètre, pendant la dernière quinzaine, est resté constamment au dessous du point de congélation.

Le 24 Février dernier, est décédé à Rambures en Vimeux, *Antoine Walinier*, Courtier de chevaux, à l'âge de 101 ans, 5 mois, 10 jours.

Le sieur *Sanche* qui, depuis nombre d'années, s'occupe de la métallurgie, apres plusieurs tentatives réitérées, est enfin parvenu à faire de

l'acier infiniment supérieur à ceux d'Allemagne, & qui ne le cede en rien à ceux d'Angleterre. Après des expériences faites avec succès, par ordre du Gouvernement, sous les yeux des Commissaires nommés à cet effet, & après les épreuves satisfaisantes faites de ces aciers par les meilleurs artistes de la Capitale, & sur le rapport favorable qui en a été fait; il a été accordé au sieur Sanche, par Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes du 14 Septembre & 2 Octobre 1784, enregistrées le 15 Décembre suivant, un privilège exclusif pendant quinze années, portant permission d'établir à Amboise une manufacture royale, & d'y faire fabriquer tous les aciers fins, limes, faulx, ressorts de carrosse, & généralement toute espèce de clincaillerie & taillanderie, avec exemption de tous droits, soit à leur passage dans les provinces du royaume réputées étrangères, soit à leur sortie pour passer chez l'Etranger ou aux Colonies.

Le sieur Sanche a formé en conséquence une Compagnie avec fonds suffisans pour une entreprise de cette nature. Cet établissement, qu'on s'est occupé de monter de manière à fournir successivement à la consommation générale, sera en état d'ouvrir ses ventes au premier avril prochain. Il faut s'adresser, pour les différentes demandes qu'on auroit à y faire; savoir, à Amboise à MM. Sanche & Compagnie; à Paris, à M. de Mestre du Rival, rue des Grands-Augustins, chargé de l'entrepôt de la manufacture; à Nantes, à MM. Chazet & Ozene, Négocians, chargés de l'entrepôt de la manufacture en cette ville.

Un des avantages de cette manufacture, c'est que sa situation sur les bords de la Loire lui procure la facilité d'expédier par eau ses marchan-

dites pour plusieurs provinces du Royaume ; mais l'avantage le plus important pour le commerce , c'est la facilité de se procurer plus promptement , & à un prix moins onéreux , une matière première , qu'il étoit obligé de tirer à grands frais de l'étranger.

La Compagnie prévient qu'elle s'occupe de la fabrication de tous les outils aratoires & autres pour les Colonies ; & elle exécutera en outre les commandes qui lui seront faites d'après les échantillons & modèles qui lui seront remis.

L'Académie des Sciences & Belles Lettres de Beziers tint , le 25 Août dernier , son Assemblée publique.

M. l'Abbé Roube , Professeur d'éloquence , faisant les fonctions de Directeur , ouvrit la Séance en annonçant les ouvrages envoyés à la Compagnie par ses Associés & ses Correspondans , & fit ensuite la lecture d'une Ode sur la sincérité. M. Audibert , Avocat , communiqua des réflexions sur la Fable de l'âge d'or : après avoir développé les causes de cette félicité , il prouva , selon les principes de la Philosophie des anciens , qu'il n'est pas possible à l'homme d'en jouir , sans régler ses inclinations.

M. l'Abbé Bertholon , Professeur de Physique expérimentale des Etats-Généraux de Languedoc , lut un Mémoire sur les causes des divers accidens qui peuvent occasionner la chute rapide des Aérostats , avec les moyens d'y remédier (1). M. l'Abbé de Barbier , après avoir rap-

(1) On venoit d'apprendre le funeste événement de l'Aérostat de Boulogne , dans lequel a péri M. Pilastre du Rozier.

porté plusieurs observations astronomiques qu'il a faites en divers temps, en déduisit des résultats intéressans. M. Eustache, Maître-ès-Arts en Chirurgie, fit part à l'Assemblée de quelques observations sur plusieurs enfans nés sans voile du palais, suivies d'un moyen propre à les nourrir. La séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire de M. Geoffroi, Directeur du Canal, sur une construction d'Aérostats.

Il paroît un Plan, très bien gravé, de la ville de Bourg-en-Bresse, par M. d'Andelin, Chevalier de S. Louis, & publié par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences.

Ce savant Astronome publie le plan d'une ville où il est né, & qui est remarquable dans l'histoire des Lettres. En effet, on y cite, parmi ses citoyens, Vauglas; Bachet de Meziriac; Faret; Ozanam; Guichenon, Historiographe de France & de Savoie; le Président Favre, Granet, Revel & Collet, Auteurs de Jurisprudence; Commerçon, Naturaliste; Montaney, Poète; Madame de Marron, qui avoit fait sept Tragédies en deux ou trois ans, &c. &c.; des Auteurs, encore vivans, tels que le Baron de Bohan, M. du Riboud, M. de Raymondis, &c. On est étonné qu'une ville de sept à huit mille ames, à cent lieues de la Capitale, ait pu donner lieu à tant d'émulation; mais la Société Littéraire, qui s'y est établie en 1783, en est une nouvelle preuve. Ce plan peut servir à accompagner la grande histoire de Bresse, par Guichenon, dont il y a une seconde édition faite à Bourg-en-Bresse en 2 vol. in-fol.

Le Parlement de Toulouse vient de juger un parricide dont on seroit tenté de

croire la raison aliénée, par les circonstances de son crime.

Le nommé Jean Rougalle, âgé de trente-neuf ans, avoit quitté le lieu de Massar, au Diocèse de Couserans, sa patrie. pour s'établir dans cette ville, rue de la Colombe, où il étoit depuis sept mois, avec sa femme & quatre enfans. Il y vivoit du produit d'un petit commerce de Beurre, & du métier de portefaix qu'il faisoit aussi.

Brutal par caractère, il s'enivroit souvent & maltraitoit sa femme.

Le 13 Janvier au soir, à peine rentré chez lui, il cherche querelle à sa femme & la bat : elle se réfugie chez le propriétaire de la maison, qui fait tout ce qu'il peut pour rétablir la paix dans ce ménage.

Celui-ci parti, la femme de Rougalle l'a bientôt rejoint, en criant *au secours*, on tue ma fille.

Le Dixainier - Commissaire du quartier est appelé, & il trouve Rougalle, avec tous les symptômes de la fureur, & qui presse fortement dans les bras Marie, sa seconde fille, âgée de douze ans, en disant dans son idiôme, *prie Dieu, comme je te l'ai appris* ; & ces paroles étoient accompagnées de juremens ; il marmottoit même quelques mots latins de l'Oraison Dominicale ; il souffletait aussi sa fille par intervalles & faisoit sur sa tête plusieurs aspersions d'eau benite.

Le Dixainier lui commande de laisser cet enfant ; un des voisins cherche à lui enlever cette infortunée victime, & reçoit un grand coup de pied pour prix de son humanité.

On va chercher la Garde. Rougalle seul,

faisit cet instant pour assommer sa fille à coups de chenet de fer ; il la précipite ensuite dans la rue.

La Garde arrivée, monte dans son appartement & en enfonce la porte qu'il a fermée. On le trouve armé encore du chenet, auquel est attachée partie de l'épiderme de crâne de sa fille. Une coëffe de femme ensanglantée, & plusieurs autres témoins muets attestent le parricide de Rougalle, qui est conduit dans les prisons du Capitole.

Sa fille est portée à l'Hôtel-Dieu, où, après huit opérations successives du trépan, elle expire le 20 Janvier.

Le délit constaté, M. le Procureur du Roi rend plainte contre Jean Rougalle qui, par Sentence définitive de MM. les Capitouls, du 28 Janvier, est déclaré atteint & convaincu d'*avoir grièvement excédé Marie Rougalle, sa fille cadette, & de l'avoir précipitée du haut d'une galerie du second étage dans la rue, de quoi elle est morte ; &* pour réparation, est condamné à être rompu sur un échaffaud, à la place Saint-George, après amende honorable ; puis exposé sur une roue à côté de l'échaffaud, pour y rester tant qu'il plaira à Dieu lui donner vie ; il est ordonné que son corps mort sera jeté dans un bûcher ardent pour y être consumé par les flammes : ses biens sont déclarés confisqués à qui de droit, distraite une amende de cent sous envers le Roi, & le tiers d'i ceux pour sa femme & enfans.

Le 4 Février, Arrêt du Parlement, qui ordonne que ladite Sentence sortira à effet ; & elle a été exécutée le même jour.

La femme Rougalle allaitoit un au r : de ses enfans, âgé de 4 mois. MM. les Capitouls craignant avec raison pour les jours de cet enfant,

à qui sa mere ne pouvoit donner, dans une si triste conjecture, que du mauvais lait, l'ont fait recevoir à l'Hôpital de la Grave; mais il avoit sucé le poison fatal, & il n'a pas survêcu 24 heures à la capture du monstre qui lui a voic donné naissance.

La même Feuille de Toulouse parle d'un accident arrivé à Beziers, la nuit du 22 au 23 de Janvier.

Dans la nuit du 22 au 23 de Janvier, un pourvoyeur & débitant de poudre à canon, s'étant retiré chez lui dans un état d'ivresse, laissa tomber des étincelles du feu de sa lampe sur le sac qui renfermoit la poudre; bientôt le derriere de la maison sauta, & entraîna en même temps partie de trois maisons voisines. Cinq infortunés furent ensevelis sous les ruines; mais les prompts secours qu'on leur donna en sauverent trois, qui sont cependant couverts de contusions, & qui ont perdu toute leur fortune dans ce triste événement.

Jean-Gilbert Allire, Comte de Langhac, Maréchal de camp, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Grand-Sénéchal d'Auvergne, est mort à Paris le 10 Janvier. Il étoit le chef de la seule & dernière branche qui subsiste des anciens Sire & Baron de Langhac ou Langeac, capitale du Langhadois, dont la terre passée en 1586, par une héritiere; dans la Maison de la Rochefoucauld, fut acquise en 1766, par la Marquise de l'Espinasse, qui en prit le nom que ses enfans continuent de porter. Le Comte de Langhac ne laisse de son

mariage avec Marie-Gilberte de la Queuille, fille unique de Claude de la Queuille, Comte de Premenou, & d'Anne de Chabannes, que deux enfans, dont Anne-Joseph-Gilbert Allire, Marquis de Langhac, aussi Maréchal de camp, sans enfans de son mariage avec Charlotte-Christine, Comtesse de Lenoncourt, & Jean Magdelon Gilbert Allire, Vicomte de Langhac.

Anne-Françoise de Berulle, épouse de Joseph, Marquis de Mauleon, Sous-lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, est morte le 2 Février, en son château de Se-reinpuy près Auch.

Marie-Catherine Antoinette de Lauson, veuve de Roland-Michel Barrin, Marquis de la Gallifsonniere, Lieutenant général des Armées navales, Grand-Croix de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est morte, le 15 de Février, âgée de 87 ans 11 mois.

## P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES, le 11 Mars.*

Les Etats de Hollande viennent de consumer le sacrifice de quelques-unes des prérogatives d'honneur, attribuées au Stathouder, en se réservant exclusivement les honneurs militaires; ainsi qu'aux Etats-Généraux, pendant leur assemblée. Durant les séances des Etats, une compagnie de Cavalerie, drapeau déployé, montera la garde pour parader devant les Membres, à leur entrée & à leur sortie; enfin, la porte, ci-

devant réservée au Stathouder, sera ouverte à tout le monde.

Ces innovations importantes ne raffermissent pas la tranquillité. Rien ne prouve mieux la vivacité des alarmes des Etats, & les dispositions du peuple, que le renouvellement d'un Placard contre tous ceux qui se réjouiront à l'anniversaire du Prince d'Orange, le 8 Avril. On décerne peine de mort envers les contrevenans; tout attroupement de *plus de trois personnes* est défendu, & ce jour-là, les patrouilles seront doublées.

Haute & puissante Dame Marie-Ludivine Philippine, Baronne du Bost-d'Est, Marquise de Lamberty-du Pont-d'Oye, Dame de l'Ordre de la Croix Etoilée, Dame du Palais de feu S. M. l'Impératrice Reine, & ensuite Grande-Maitresse à la Cour de Vienne & des Archiduchesses d'Autriche; Douairiere de très-haut & très-puissant Seigneur Son Excellence Charles-Urbain de Retz, Comte de Chanclos & du Saint-Empire, Chambellan, & ~~Feldt~~ Feldt-Maréchal au service de l'Empire, est morte dernièrement à Bruxelles; des suites d'un rhume à l'âge de 75 ans, ayant toujours joui d'une bonne santé jusques vers les six derniers mois de sa vie.

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres:*

Il est enfin certain que le voyage de Monseigneur l'Archiduc Albert de Saxe Teschen & de Marie-Christine à Dresde, dont on a amusé le public encore récemment sur le ton le plus affirmatif, n'aura point lieu, puisque le départ de L. A. R. pour retourner à Bruxelles, est fixé vers le 20 du mois prochain, jour dont l'Em-

» pereur porte le nom. C'est ainsi que tous les  
 » voyages, toutes les visites à notre Cour, qu'on  
 » a imaginé successivement d'après l'idée qu'il de-  
 » voit nécessairement exister des liaisons intimes  
 » entre les Maisons d'Autriche & de Saxe, s'é-  
 » vanouissent les uns après les autres, & qu'il ne  
 » reste aux Feuilles publiques de l'Empire, qui  
 » sont dans la coutume de repaître le public  
 » de pareilles atrentes, d'autre avantage que  
 » d'avoir causé du doute & entreteuu une illusion  
 » éphémère. Il en est de même du prétendu ma-  
 » riage entre le Prince Antoine de Saxe, frère  
 » puiné de l'Electeur & la Princesse Marie-Thé-  
 » rèse, fille aînée du Grand - Duc de Toscane,  
 » qu'on fait aujourd'hui ne devoir point se réa-  
 » liser. » ( *Gazette de Leide*, n°. 18. )

» Les dernières lettres de Varsovie nous don-  
 » nent un détail assez circonstancié des disposi-  
 » tions faites par les Tartares du Caucase, pour  
 » empêcher l'armée Russe de pénétrer plus avans  
 » dans leur pays. Si cette nouvelle est vraie, la  
 » position que les Tartares ont prise, est très-  
 » avantageuse, maîtres de tous les défilés entre  
 » ces hautes montagnes, toutes les forces de  
 » l'Empire de Russie ne sont pas rapables de les  
 » forcer. Cependant, cette importante nouvelle  
 » mérite confirmation. ( *Gazette d'Amsterdam*,  
 » n°. 18. )

## GAZETTE ABREGÉE DES TRIBUNAUX.

### CONSEIL DU ROI.

*Entre M. d'Abbadie, Conseiller Honoraire au Parle-  
 ment de Navarre,*

*Et Madame la Présidente d'Abbadie son épouse,*

*Et le Marquis du Coudrai, Lieutenant-Général des*

*Armées du Roi, son beau-frère, & la Marquise du Coudrai sa sœur.*

Cette affaire, qui sort de l'ordre commun, exige de notre part une exactitude scrupuleuse; & c'est ce qui nous détermine à la tracer littéralement, d'après les Mémoires de M. Bergeras, Avocat de M. le Président d'Abbadie. Nous emprunterons toujours ses expressions, & nous n'aurons d'autre mérite, si c'en est un, que celui de réciter fidèlement.

Ce Magistrat étoit à Paris depuis le mois de Décembre 1784; il étoit venu joindre Madame la Présidente d'Abbadie, le Marquis & la Marquise du Coudrai. Ils habitoient la même maison, ils avoient la même table; ils lui donnoient journellement des marques d'amitié: c'est dans ces circonstances que M. le Président d'Abbadie a appris qu'un Arrêt du Parlement de Pau, où il n'avoit pas été assigné, lui avoit interdit, par provision, l'administration de sa personne & de ses biens, & avoit renvoyé au principal les Parties à l'Audience.

M. le Président d'Abbadie avoit senti quelquefois, depuis trois ou quatre ans, des atteintes de mélancolie, & le besoin d'être seul. Cette affection fut confondue avec l'aliénation d'esprit: cette erreur s'est répandue; on a débité que ce Magistrat étoit insensé. Au commencement de l'année 1783 il est venu à Paris avec la Dame son épouse, il y a passé environ huit mois chez le sieur de Borda son oncle, Fermier-Général: il s'est retiré à Pau vers la fin de la même année: Madame la Présidente d'Abbadie est restée à Paris auprès du sieur de Borda.

M. le Président d'Abbadie a perdu Madame la Présidente d'Abbadie sa mère, au mois d'Août 1784. Elle connoissoit l'état de son fils; elle l'a cependant chargé, par son testament, de l'em-

ploi de différentes sommes destinées à des fondations publiques. Cette perte a été suivie, trois mois après, de celle du sieur de Borda. Ce Fermier-Général avoit institué, par son testament, Madame la Présidente d'Abbadie mere, sa légataire universelle, & M. le Président d'Abbadie son légataire particulier & son exécuteur testamentaire; la succession a donc été déferée, par le prédécès de la légataire universelle, à M. le Président d'Abbadie & à la Marquise du Coudrai.

Les termes dant lesquels l'exécution du testament du sieur de Borda a été confiée à M. le Président d'Abbadie sont essentiels; ils marquent l'opinion que le testateur avoit de ce Magistrat, qui avoit été élevé sous ses yeux, qui venoit de passer une année auprès de lui, & dont l'état lui étoit parfaitement connu.

Je nomme dit le testateur, M. le Président d'Abbadie mon neveu, pour exécuteur de mon testament, & lui donne pouvoir de fixer & régler seul toutes les affaires de ma succession. *Je lui dois cette confiance, qui ne peut être en meilleures mains; elle opérera ma tranquillité, & fera le bien & l'avantage de tous mes représentans.*

Madame la Présidente d'Abbadie & Madame la Marquise du Coudrai avoient une aussi bonne opinion de ce Magistrat; elles savoient que sa raison n'étoit point aliénée, & qu'il étoit en état d'administrer ses biens; aussi se sont-elles empressées, après le décès du sieur de Borda, de l'inviter à venir lui-même à Paris, ou à envoyer sa procuration, pour faire procéder à la levée des scellés, à l'inventaire & au partage de la succession; l'une désignoit à son frere pour Procureur fondé, un tiers qu'il ne connoissoit pas, & en qui il ne pouvoit avoir confiance; l'autre exhortoit son mari à venir prendre soin de

ses affaires , & ne desiroit que ses pouvoirs : chacune lui adressoit de son côté un modele de procuration. Il paroît que Madame la Présidente d'Abbadie auroit voulu être chargée de la procuration de son mari ; & elle l'exhortoit à prendre l'avis de ses Conseils sur les changemens à faire dans le projet de procuration ; mais M. le Président se déterminâ à venir lui même à Paris , & il y est en effet arrivé au mois de Novembre 1784 ; il a trouvé le Marquis & la Marquise du Coudrai réunis à Madame la Présidente d'Abbadie dans la maison du feu sieur de Borda. Il s'est joint à eux , & les deux familles n'en ont plus formé qu'une seule.

M. le Président , après avoir pris connoissance de l'état de la succession de son oncle , qui exigeoit des opérations auxquelles il ne pouvoit ni ne devoit vaquer par lui-même , donna , le 9 Janvier dernier , sa procuration au sieur d'Etchegaray son parent. Le Marquis du Coudrai ne fit aucune difficulté de reconnoître dans les premiers tems , le Procureur fondé de son beau frere ils allerent même ensemble au Greffe de la Chambre des Comptes , faire leur soumission de se porter héritiers purs & simples vis-à-vis du Roi.

Cependant la procuration donnée au sieur d'Etchegaray fournit l'occasion d'attaquer M. le Président d'Abbadie dès la premiere vacation de la levée des scellés apposés sur les effets du sieur de Borda.

On prétendit pour lors que M. le Président d'Abbadie étoit , depuis quatre ans , hors d'état de donner sa procuration. On requit un référé devant M. le Lieutenant-Civil , pour faire exclure son Procureur fondé des opérations de l'inventaire.

Par Ordonnance de ce Magistrat , le Procureur

reur fondé de M. le Président d'Abbadie a continué d'assister à l'inventaire , & Me. Quatremere a été muni des effets & de l'argent comptant.

M. le Président d'Abbadie étoit évidemment dans un état qui ne permettoit pas de le faire interdire; il étoit impossible de le prendre pour insensé là où il étoit. Visité par ses proches, il leur auroit parlé le langage de l'amitié; examiné par les Médecins, il leur auroit montré une ame sensible & un esprit réfléchi; interrogé par le Magistrat, toutes ses réponses auroient été dictées par la saine raison; mais il falloit passer par-dessus toutes les regles pour mettre en défaut la raison de M. le Président d'Abbadie: en conséquence on rédigea, le 2 Mars dernier, dans la Ville de Pau, où les proches parens de M. le Président n'habitent point, un prétendu avis de trois ou quatre parens ou alliés à un degré très-éloigné, & d'amis qu'il ne connoît point, & qui cependant ont bien clairement vu, d'une distance de deux cents lieues, qu'il étoit dans un état de démence à Paris; en conséquence, ils ont été d'avis qu'il falloit l'interdire; & cet avis a été homologué par un Arrêt sur requête, dont voici les principales dispositions.

La Cour renvoie les Parties à l'Audience, pour leur être fait droit au principal.

Cependant, par provision, ordonne que l'avis de proches & amis, du jour d'hier, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence, interdicit au Président d'Abbadie l'administration de ses biens, & déclare nuls tous actes qui seront passés en contravention à l'Arrêt, lequel sera lu, publié & affiché par-tout où besoin sera, &c.

M. le Président d'Abbadie, instruit par la voie,

publique qu'il existoit contre lui un Arrêt d'interdiction, se dispoſoit à quitter la maison commune où il demouroit avec ſon épouse, ſa ſœur & ſon beau-frere. . . . Il vouloit aller respirer en liberté, & passer quelque tems dans ſes terres du Poitou; il avoit commandé des chevaux de poste pour le Samedi Saint de l'année 1785. . . ; mais le Postillon frappe inutilement à ſa porte. . . ; M. le Président ne doute plus qu'il ne ſoit en chartre-privée. . . . M. le Lieutenant de Police eſt averti de cet attentat; il fait inviter M. le Président d'Abbadie à ſe rendre auprès de lui; les portes s'ouvrent; la chartre-privée ceſſe; le mari a la facilité de ſe faire entendre, & l'avantage de convaincre le Magistrat & tous ceux qui le voient, des injustices dont il eſt la victime. . .

M. le Président rend plainte le 26 Mars de la chartre-privée; il forme opposition à l'Arrêt du 3 Mars; il demande à être interrogé & examiné par des Médecins. Second Arrêt du Parlement de Pau, dont voici les diſpoſitions :

- « La Cour reçoit l'opposition formée par le
- » Président d'Abbadie, envers l'Arrêt du 3 Mars
- » dernier, quant à la forme ſeulement, & diſant
- » droit ſur l'incident, renvoie, comme autre-
- » fois, les Parties à l'audience, pour leur être
- » fait droit au principal.
- » Cependant ordonne, de plus fort, que ledit
- » Arrêt ſera provisoirement exécuté ſelon ſa
- » forme & teneur.

Tels ſont les Arrêts contre lesquels M. le Président d'Abbadie ſ'eſt pourvu devant le Roi, & il a obtenu au Conſeil-Privé de Sa Majesté, le premier Août 1785, un Arrêt qui caſſe les deux Arrêts du Parlement de Pau, & renvoie le fonds des Confeſſations au Châtelet de Paris, ſauf l'appel au Parlement de Paris.



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 12 Mars

LES nouvelles de Constantinople annoncent la mort de Sultan *Suléiman* ou *Soliman*, fils aîné de Sa Hauteffe, enlevé le 19 Janvier par la petite vérole, à l'âge de huit ans. Les ravages récents qu'a fait cette maladie dans le Sérail & à Constantinople, prouvent la fausseté de l'affertion trop générale de Myladi Montaigu, de Voltaire & d'autres, qui nous ont représenté l'Inoculation comme une pratique universelle chez les Ottomans, & même en Asie; elle y est encore moins commune qu'en Europe.

Le Capitan Bacha exerce les fonctions de Caïmacan, en attendant l'arrivée du nouveau Grand-Visir, *Jussuf-Pacha*. On n'est pas sans inquiétude sur la révolte du Pacha de Scutari, que l'on soupçonne entretenir des liaisons étrangères. Sa Garde est Grec-

N<sup>o</sup>. 12, 25 Mars 1786.

g

que, & la plupart des rebelles qui le suivent sont de la même nation.

Le froid est redevenu ici très-rigoureux par un vent d'Est, à la fin de Février, & la navigation de l'Elbe embarrassée de glaces a été de nouveau interrompue. Le Sund a charié des glaçons; & la Vistule également obstruée a quitté son lit, & mis sous l'eau les villages riverains.

Le Docteur *Faxe* à Carlsrone, Auteur du papier ou du carton mélangé avec une masse pierreuse, indestructible au feu & à l'eau, a obtenu de l'Académie des Sciences de Stockolm une gratification de 200 rixd. comme un encouragement à continuer ses expériences. Il se propose d'établir une grande fabrique de ce carton, s'il obtient les secours nécessaires. On fait qu'on a construit à Carlsrone une petite maison en bois, plaquée de ce carton en dedans & en dehors, qu'on l'a remplie de combustibles, & qu'elle a parfaitement résisté au feu. Ce carton se durcit à l'eau, mais on ne sait pas encore si le grand froid, le soleil & l'air ne le détruiront pas. On s'en assurera par de nouvelles expériences.

On vient de publier dans un Recueil Allemand, ordinairement très-exact, un état circonstancié du commerce du Danemarck; état dont voici le résumé.

Le commerce des Danois est en général très-

actif. Ils exportent eux-mêmes la plupart de leurs productions & marchandises, & ils importent aussi la plus grande partie des marchandises étrangères dont ils ont besoin. Ils font un commerce étendu avec toutes les marchandises d'Europe, des isles de l'Amérique, de la Chine & des Indes Orientales. Le commerce de leurs Colonies se fait sur le même principe que celui des Colonies angloises & françoises, c'est-à-dire, exclusivement. — Le commerce de la Norwege, beaucoup plus avantageux à l'Etat que celui de Danemarck, est circonscrit par le Gouvernement dans de certaines bornes. La partie méridionale de ce Royaume jouit seule de la permission d'exporter ses productions, & d'importer diverses marchandises étrangères dont elle a besoin ; il est aussi libre à toutes les Nations d'Europe de naviguer dans les ports de cette partie, & d'y faire le commerce ; mais la Norwege en général est obligée de prendre pour ses propres besoins en Danemarck & dans les fabriques danoises toutes les marchandises de soie, de laine, de coton & de poil de chevre. Le commerce de la partie septentrionale de ce Royaume est fait exclusivement par une Compagnie de Copenhague. Il en est de même du commerce d'Islande. — Le commerce des isles de Ferroë est fait pour le compte du Roi. — La pêche de la baleine & du veau marin en Groenland est permise à tous les sujets du Roi, & ceux qui la font reçoivent encore des gratifications de la Couronne. Il existe à la vérité une Compagnie de Groenland ; mais tous les sujets du Roi peuvent y faire la pêche de la baleine ; la permission est du mois d'Octobre 1784. La gratification qui sera donnée jusqu'en 1789, est de 15 rixdalers par last.

*Manufactures dans les deux Royaumes.*

Ces pays, riches en diverses productions, pourroient avoir un plus grand nombre de fabriques. Le Gouvernement attentif à tout ce qui peut augmenter la prospérité de l'Etat, s'occupe aussi plus que jamais de cet objet important. On a établi à Copenhague un magasin royal servant d'entrepôt aux matériaux pour les manufactures.

Voici les principales fabriques, savoir, celles de dentelles, blondes, lainerie, chapeaux, bonneterie, soierie, toiles de coton, indiennes, perles, poil de chevre, étoffes mêlées de poil de chevre, soie, laine, fil (toutes ces manufactures sont encore médiocres); cuirs & peaux (elles sont aussi en mauvais état, la plupart des peaux sont exportées vertes; on fait cependant de bons gants de peaux à Randers & Odensee); bronzes & autres métaux, fonderies de canons, mortiers, boulets, &c.; fabrique d'armes en Scelande; fabriques de savon, moulins à huile, raffineries de sucre, tuileries, sur-tout dans le Sleswic; une verrerie & une saline en Norwege.

Un des objets principaux de l'industrie des Danois & des Norwégiens, est la construction de bâtimens dont ils vendent un grand nombre aux étrangers. Le principal chantier en Norwege est à Arendahl.

*Commerce des Danois & des Norwégiens dans la Baltique.**Marchandises d'exportation.*

Harengs, poissons séchés, sucre, rhum; marchandises d'Islande & des isles-Ferroc, sel d'Espagne, de France & de Portugal, thé, poivres, salpêtre, toutes les marchandises de

Chine & des Indes Orientales , huîtres , coquillages , peaux de chiens de mer , de boucs & de chevres , pelleteries , goudron , dentelles , &c.

*Marchandises d'importation.*

Potasse , védasse , pipes , douves , poutres & planches , bois de chauffage , laine , lin , chanvre , fils , cuirs de Russie , voitures , ambre , calamine , fer , cuivre , toile , bled pour la Norwege & l'Islande.

La balance de ce commerce est jusqu'à présent au desavantage des Danois.

*Commerce des Danois avec l'Allemagne.*

*Marchandises d'exportation.*

Chevaux , bœufs , bœuf fumé , harengs , poissons séchés , goudron , baleine , blanc de baleine , peaux de chiens de mer & autres , beurre , fromages , thé , salpêtre , marchandises de Chine & des Indes Orientales , laine , gants , bas , &c.

*Marchandises d'importation.*

Sel , fil , lin , toile , laine , bois , garance , eau-de-vie de bled , cobalt , quincaillerie , papier , livres , vins , marchandises de mercerie.

Le bilan de ce commerce est à peu-près égal.

*La Suite à l'Ordinaire prochain.*

**DE VIENNE , le 11 Mars.**

L'on a envoyé d'ici un grand nombre d'ouvriers , chargés d'augmenter les ouvrages des deux forteresses de Pless & de Thérésienstadt. Les malversations prétendues au sujet de ces travaux , qui avoient été dénoncées à l'Empereur , ont été trouvées fausses , & le délateur sévèrement puni.

Depuis la publication du nouvel Edit concernant les especes d'or, il a été porté à l'Hôtel des Monnoies de cette Capitale 213,000 ducats étrangers. On fait monter le total des especes d'or en circulation, dans les Etats héréditaires à 68 millions de florins ; la cinquieme partie de ces especes est à l'empreinte de l'Empereur. Indépendamment des especes d'or, il y circule pour 20 millions de florins de billets de banque, & pour 140 millions d'especes d'argent & de cuivre. On porte à 10 millions le numéraire en circulation à Vienne, celui dans les caiffes de l'Empereur non compris.

L'Empereur vient de faire l'acquisition du palais & des jardins des Comtes de Bathiani, situés dans le fauxbourg de Währing. On assure qu'il y sera établi une manufacture d'armes à feu.

Suivant des lettres de Trieste, le bâtiment le *Comte de Cobentzel* y est arrivé le 18 de ce mois, venant des Indes Orientales. La riche cargaison de ce vaisseau fera vendue à Trieste le 18 Avril prochain.

On raconte que l'Empereur ayant appris qu'un des plus riches Seigneurs de sa Cour faisoit des réformes considérables dans sa maison, le manda auprès de lui. Ce Seigneur voulant se justifier par l'exemple de S. M., il lui répondit : » Si les besoins de » l'Etat m'obligent d'être économe, le bien- » être de l'Etat veut que mes sujets riches

» fassent en sorte que le public puisse jouir  
 » de l'abondance de leurs revenus.

**DE FRANCFORT, le 16 Mars.**

L'on commençoit à détourner les yeux de l'affaire de la Baviere, lorsque de nouveaux avis, vrais ou faux, les y ont rapportés. Entr'autres, une Gazette François-Allemande se permit, il y a quelque temps, de publier l'article suivant :

« L'échange de la Baviere & l'union patriotique des Princes de l'Empire, sont encore des sujets qui occupent principalement nos politiques. Un bulletin secret, du premier Février, n°. 22, rapporte ce qui suit : On mande de Vienne, que M. le Baron de Sickingen, Ministre de l'Electeur de Baviere, a mis la dernière main aux conditions de l'échange ; que ce projet a été envoyé à la Cour de Versailles, & que l'Angleterre n'a demandé que de légers changemens aux articles V & IX. Personne ne doute que la maison d'Autriche ne conserve son ancien desir de réunir le cercle de la Baviere à ses vastes domaines, & l'on entrevoit aussi l'enchaînement ultérieur de ce système. L'aveu qu'on n'a pas balancé d'en faire dans les derniers écrits, publiés sous les auspices de la Cour Impériale, n'a pas peu contribué à démontrer aux Princes de l'Empire, la nécessité de prendre des mesures constitutionnelles pour leur sûreté. Cependant, sans être ni Prophete, ni profond politique, on peut prévoir avec une vraisemblance qui approche beaucoup de la certitude, que cet échange n'aura jamais lieu autrement que par la force majeure... Quelque bien fondée que nous paroisse notre opinion, appuyée sur tant & de si fortes considéra-

liens , nous desirons que l'on nous fournisse des motifs solides de croire le contraire ».

Cet article a donné lieu au paragraphe suivant , inséré par autorité dans la Gazette de Munich du 20 Février.

« C'est avec bien de l'étonnement que nous avons lu dans un gazette des D. P. qu'on y étoit informé par un avis secret de Vienne , que le Comte de Sickingen , Ministre de la Cour Electorale Palatine , avoit mis la dernière main aux conditions de l'échange de la Baviere , & que ce projet , auquel la Cour de Londres n'avoit fait qu'un léger changement , venoit d'être envoyé à Paris. Comme le Comte de Sickingen n'a été chargé à Vienne d'aucune commission de la part de S. A. S. E. , & qu'il s'y trouve seulement pour ses affaires particulières , c'est par ordre de l'Electeur notre Souverain que nous déclarons le susdit avis faux & controuvé ».

La nuit du 21 au 22 Février, entre minuit & une heure , le feu prit à Dresde , au palais de Lubomirski appartenant aux Comtes de Flemming , & le détruisit presque entièrement. On est parvenu à en sauver beaucoup d'effets & de meubles. Une personne a péri , & plusieurs autres ont été blessées.

Suivant des lettres de Brinn , le 13 Février à minuit , on a ressenti à Altstadt , Schreiberseifen & Dittersdorf plusieurs secousses de tremblement de terre.

On apprend de Helmstadt , que le Duc de Wirtemberg y a acheté le manuscrit des Actes du Concile de Bâle , que Guillaume de Hardt fit recueillir , & qui consiste en 200 volumes.

On nous mande de Berlin que le Comte de Podewills, Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de Vienne, est parti pour se rendre à sa destination.

La notice suivante qui passe pour exacte, peut donner une juste idée de l'état de l'industrie & des fabriques du Roi de Prusse en 1785.

<i>Marchandises.</i>	<i>Fabricans.</i>	<i>Métiers.</i>	<i>Valeur en rixdalers.</i>
Toile . . . . .	80,000	51,000	9,000,000
Draps & lainerie.	58,000	18,000	8,000,000
Soierie . . . . .	6,000	4,200	3,000,000
Indiennes . . . . .	7,000	2,600	1,200,000
Cuir . . . . .	4,000		2,000,000
Fer; acier, cuivre, &c. . . . .	3,000		2,000,000
Tabac, 140,000 quintaux étoient du crû du pays . . . . .	2,000		2,000,000
Sucre . . . . .	1,000		2,000,000
Porcelaine & fayence . . . . .	700		200,000
Papier . . . . .	800		200,000
Savon & suif . . . . .	300		400,000
Verre, glaces . . . . .			200,000
Or manufacturé, dentelles, broderie, &c. . . . .	1,000		400,000
Garance de la Silésie . . . . .			300,000
Huile . . . . .	600		300,000
Ambre jaune . . . . .	600		50,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>165,000</b>		<b>30,250,000</b>

M. de Hertzberg, Ministre d'État, a développé d'une manière bien intéressante le tableau des richesses de la Prusse, & celui des bienfaits du Roi, dans une nouvelle Dissertation qu'il a lue le 26 Janvier à la Séance publique de l'Académie de Berlin. Ce discours a pour objet *la véritable richesse des Etats, la balance du commerce & celle du pouvoir*; il est terminé par le calcul des largesses du Roi envers ses sujets, calcul dont voici le résumé.

Il résulte de ce tableau (dit M. de H.) que le Roi a continué à faire bâtir à ses frais un grand nombre de bâtimens publics & particuliers à Berlin & à Potsdam, à faire rebâtir des Villes incendiées & des Eglises nouvelles ou délabrées, ainsi qu'un grand nombre d'habitations pour des journaliers à la campagne; qu'il a continué à mettre de grandes sommes à la construction des forteresses & des casernes militaires; à établir de nouvelles fabriques, & à soutenir les anciennes; à donner des sommes considérables aux Gentilshommes & à d'autres possesseurs de terre, pour avancer la culture & l'amélioration de leurs possessions; qu'il a continué à faire défricher des landes & à dessécher des marais, & que sur-tout il a fait les plus grands efforts & a employé plus d'un million d'écus pour réparer les dégâts & les malheurs causés par les inondations extraordinaires des rivières au printemps, en faisant rétablir sans délai les digues rompues, & en fournissant gratuitement aux malheureux habitans les grains pour la semence, pour leur nourriture & les autres besoins qui leur manquoient. On verra par le résumé de ce tableau, que le Roi a employé

& versé ainsi pendant le cours de l'année 1785, en bienfaits extraordinaires & gratuits, dans ses Etats & sur ses sujets, des sommes très-considérables, qui montent à près de 1,901,000 écus, & qui rempliroient non-seulement, mais excé-  
 deroient même trois millions, si j'avois le tems de recueillir plusieurs articles, qui existent, mais qui ne me sont pas encore assez connus. L'Académie se rappellera, d'après la lecture de mes dissertations précédentes, que le Roi a répandu depuis la paix de Hubersbourg, concluë en 1763, ainsi, depuis vingt-deux ans, chaque année, à peu près deux millions d'écus en gratifications & bienfaits extraordinaires dans ses Etats, de sorte que la somme totale monte depuis ce tems-là à plus de quarante millions d'écus. Je ne renouvellerai pas ici les réflexions & les inductions instructives que j'ai tirées de ce phénomène politique dans mes dissertations précédentes, surtout dans celle de l'année 1784, pour faire sentir qu'une Puissance, qui, après avoir soutenu quatre guerres sanglantes & destructives, dont celle de sept ans fut plus que *Punique*, peut continuer à entretenir sans aucun subside étranger & uniquement de ses propres forces, une armée de 290,000 combattans, & quinze grandes forteresses; qui, sans avoir aucune dette, a plutôt un trésor considérable, qui paie exactement sa Cour & son Etat militaire & civil; qui ne foule point ses sujets, se contentant des anciennes taxes & contributions, mais n'en connoissant aucun arrérage, peut leur faire tous les ans un don de deux millions d'écus tirés du surplus des revenus de l'Etat; qu'une telle Puissance, dis-je, ne doit être méprisée, ni dans un état précaire, mais qu'elle doit plutôt avoir la base la plus solide, qui lui assure la durée la plus permanente. Les

étrangers auront de la peine à regarder une telle puissance de la Monarchie Prussienne comme possible, s'ils ne la connoissent que de loin, & ne la jugent que d'après les cartes de sa médiocre étendue, ainsi que selon le sol sablonneux des environs de la capitale, & d'après d'anciens préjugés d'un nouvel Etat factice. Mais je crois pouvoir les convaincre du contraire, ainsi que de la vérité & de la possibilité de ce que je viens d'avancer, en faisant ici une application concentrée des principes généraux que j'ai établis au commencement de cette dissertation, pour constater qu'un Etat & sa puissance sont durables, quant il y a une *population nombreuse*, proportionnée au territoire, une *bonne agriculture*, une *grande industrie nationale* & une *balance de commerce favorable & assurée*. Je me flatte de pouvoir approprier toutes ces qualités à la Monarchie Prussienne, & je vais vérifier cette assertion par un précis de preuves & de faits connus ou aisés à constater.

*La Suite à l'Ordinaire prochain.*

## P O R T U G A L.

*DE LISBONNE, le 20 Février.*

Depuis que l'Espagne a terminé son Traité de paix avec la Régence d'Alger, une pareille convention nous devient encore plus nécessaire. M. *Landreset* est parti pour la négocier, en qualité de Plénipotentiaire.

Le Comte d'*Oeyeras*, fils du feu Marquis de Pombal est de retour de ses voyages en France & en Angleterre. Il s'est rendu à Samora où se trouve la Cour, & a été reçu de la Reine avec affabilité.

Il est entré dans ce port en 1785, 13 na-

vires Portugais, venant des Indes Orientales & de la Chine, où l'on en avoit expédié douze.

## I T A L I E.

*DE ROME, le 25 Février.*

Chaque jour on ressent à *Gubbio* trois ou quatre légères secouffes de tremblement de terre ; & presque à chaque heure elles se répètent à huit milles de cette ville. *Terni*, distant de huit postes de *Gubbio*, a éprouvé une si forte secouffe, que les habitans saisis de frayeur se sont réfugiés dans la campagne & dans les jardins, où l'on a construit des baraques.

Milord Bristol, Evêque de Derry, en Irlande, amateur & rémunérateur généreux des beaux Arts, étant allé ces jours derniers à Villa-Médicis pour y examiner les peintures qui y sont exposées, fut frappé entr'autres objets des ouvrages de M. Berger, jeune Eleve, natif de Savoie. L'Anglois admira sur-tout une Estampe d'Epaminondas, à l'instant où ce fameux Général Thébain arrache le dard de ses entrailles. Il fait aussi tôt demander l'Auteur, lui achette tous ses tableaux en les lui payant ce qu'il demandoit, lui fait présent en outre d'une somme de 600 l. tournois, & lui assigne une pension viagere de cinquante livres sterlings, sous la condition qu'il s'oblige à lui fournir chaque année un tableau tel que son génie le lui suggérera, bien entendu que son bienfaiteur lui paiera le prix de ce tableau indépendamment de la pension.

## G R A N D E - B R E T A G N E.

*DE LONDRES, le 28 Février.*

L'accusation contre M. *Hastings* fera per-

dre une infinité de Séances, au bout desquelles l'Accuse restera ce qu'il est aujourd'hui, & chacun des Partis, dans son opinion, feinte ou sincere sur le compte de cet ancien Gouverneur-Général. Comme on en est à la guerre des paperasses, ce sont des motions consécutives pour la production de tels ou tels Papiers qui doivent déterminer le jugement de la Chambre. Dans la Séance du 3; entr'autres, M. *Burke* demanda l'exhibition de certains documens, ce qui entraîna des débats, dont voici le résumé.

M. *Burke* établit que l'honneur de la Chambre étoit intéressé à suivre la procédure commencée contre l'ancien Gouverneur général du Bengale (M. *Hastings*), parce que la paix conclue avec les Marattes compromettoit, de la maniere la plus grave, la foi de l'Angleterre engagée aux Alliés de la Compagnie. « Cette dernière, dit-il, » par la paix conclue avec ce puissant Empire, a » laissé à la discrétion de l'ennemi ces mêmes » Alliés, à la protection desquels nous étions » obligés par les Traités les plus solennels. » D'un autre côté, les Marattes se trouvent à » présent dans une situation qui les enhardit à » faire auprès de la Compagnie des demandes » qu'il lui est impossible de satisfaire, puisqu'elle ne tendent rien moins qu'à ruiner & à déruire les établissemens de la Nation britannique dans cette partie du monde. Un Traité » d'où il résulte des conséquences de cette nature, » sollicite hautement une enquête publique & » sévere. J'ai tout lieu de croire que cette négociation dévoilera de viles intrigues & des perfidies que la Chambre doit examiner & punir »

pour servir d'exemple à ceux qui seroient tentés  
 de tenir la même conduite , & faire voir qu'au-  
 cun individu , quel qu'il soit , ne peut provo-  
 quer impunément la justice d'un grand Peuple.  
 En conséquence, je demande que l'on mette  
 sous les yeux de la Chambre tous les papiers  
 relatifs à la paix avec les Marattes.

M. Dundaff se plaint de l'impossibilité où il se  
 trouvoit de consentir à la production de ces papiers  
 demandés avec le même empressement par les  
 deux parties. La délicatesse de nos liaisons poli-  
 tiques dans l'Inde , ne permettoit point , selon  
 lui , que l'on soumit à une discussion publique les  
 différentes piéces de cette grande négociation. Il  
 y alloit de l'intérêt public , qui doit toujours  
 marcher avant l'intérêt particulier , & d'après ces  
 considérations , il se flattoit que la Chambre fe-  
 roit triompher son opposition à une pareille de-  
 mande. « Les avis , ajouta-t-il , sont très-partai-  
 gés sur l'objet de la motion actuelle. Mais mal-  
 gré cette différence d'opinions , il n'en est pas  
 moins vrai que la paix est rétablie dans toute  
 cette grande partie du monde ; que le fait est  
 connu depuis le mois de Novembre dernier ,  
 époque à laquelle on a reçu ici des nouvelles  
 authentiques de cet événement , & que cette  
 paix a eu l'approbation générale. L'examen  
 attentif que j'ai fait moi-même de tous les  
 papiers envoyés en Europe à cette occasion ,  
 m'ont mis à portée de connoître à fond ce te-  
 grande affaire , & j'ose assurer que nulle opé-  
 ration méritoit les plus grands éloges.

M. Dundas rappella à la Chambre la ligue for-  
 midable qui s'étoit formée contre les Anglois dans  
 l'Inde. « Il importe fort peu actuellement , dit-il ,  
 de rechercher quel en a été le promoteur ; il  
 suffit de savoir qu'elle étoit générale , & ne

» tendoit qu'à l'anéantissement du nom britan-  
 » nique dans l'Inde. En effet, ce n'étoit point le  
 » Carnate seulement qui étoit menacé, les vues  
 » de l'ennemi ne se bornoient pas à nous chasser  
 » de la côte du Malabar, ni même à nous enlever  
 » la souveraineté du Bengale, l'orage étoit gé-  
 » néral, & toutes nos provinces devoient être  
 » attaquées à la fois & en même-tems; jamais  
 » danger ne fut plus terrible, plus instant. C'en  
 » étoit fait de la Nation britannique dans l'Inde,  
 » sans le génie protecteur qui a renversé tous les  
 » desseins de l'ennemi, sans l'homme qui a con-  
 » servé à la Nation un Empire & des richesses im-  
 » menses; & cet homme c'est celui que l'on dé-  
 » nonce & que l'on poursuit actuellement comme  
 » un scélérat digne du dernier supplice! Au sur-  
 » plus, quoique je m'oppose très-fortement à  
 » l'examen public des papiers, je ne me refuserai  
 » point à donner, particulièrement à l'Auteur de  
 » la motion & aux autres Membres de la Cham-  
 » bre, tous les éclaircissémens qu'ils pourront  
 » désirer, & je ne doute point que d'après ces  
 » communications ils ne conviennent avec moi  
 » du danger qu'il y auroit à leur donner la publi-  
 » cité qui résulteroit de la motion. En effet,  
 » pourquoi est-on si empressé à instruire l'univers  
 » des détails contenus dans ces papiers? Est-ce  
 » pour apprendre aux Princes de l'Inde ce qu'ils  
 » auroient ignoré jusqu'alors, savoir, qu'ils ont  
 » été sacrifiés les uns aux autres, qu'ils ont été  
 » dupes de diverses intrigues dans leurs négocia-  
 » tions avec nous; que nous avons profité des  
 » vues personnelles qui dirigent leur fausse po-  
 » litique, pour les désunir & rompre une confé-  
 » dération à laquelle nous n'aurions pu résister?  
 » Voilà cependant quel seroit le fruit le plus assu-  
 » ré de la publication de ces papiers. Les Mi-

50 nistres de Poonah y verraient comment le Nizam  
 20 du Décan a été détaché de la grande ligue qu'il  
 30 avoit formé lui-même ; comment le Rajah de  
 40 Berur s'est laissé gagner & a abandonné ses al-  
 50 liés , au lieu d'exécuter l'attaque qui lui avoit  
 60 été assignée dans le plan général ; comment en-  
 70 fin nous étions parvenus à débaucher Scindia ,  
 80 le plus puissant des chefs Marattes , & à faire  
 90 alliance avec lui au moment même où nous  
 100 étions sur le point d'être expulsés de l'Indostan.  
 110 D'après toutes ces considérations , je crois que  
 120 l'on ne peut trop se garder de toute communi-  
 130 cation qui révéleroit des secrets si intéressans  
 140 pour les intérêts de la Compagnie , mais pour  
 150 l'existence même de la Nation » .

M. *Fred Montagne* fut d'un avis contraire , &  
 dit qu'il n'étoit pas possible que les piéces dont  
 M. *Burke* avoit demandé la publication parvin-  
 sent jamais à la Cour de Poonah , & que cette  
 crainte ne devoit pas arrêter le Ministère dans une  
 conjoncture aussi importante .

M. *Burke* ajouta que si les objections qu'on fai-  
 soit à sa motion étoient agréées par la Chambre ,  
 elles anéantiroient également deux autres mo-  
 tions qu'il se proposoit de faire , & qu'il tira aussitôt  
 de sa poche. Il reprocha ensuite à M. *Dundas*  
 la variation de ses principes ; & pour la mettre  
 dans tout son jour , il fit adroitement le parallèle  
 de la conduite que ce Membre avoit tenue en  
 1782 , & de celle qu'il tenoit à présent. « Il y a  
 20 quatre ans , dit-il , M. *Dundas* se portoit com-  
 30 me accusateur de M. *Hastings* , il étoit alors  
 40 l'organe du Comité secret ; & en cette qualité ,  
 50 il présenta à la Chambre six résolutions pour  
 60 l'engager à examiner les Membres de l'Admi-  
 70 nistration des établissemens dans l'Inde , qui se  
 80 trouvoient accusés , & à prononcer sur leur con-

» duite. Aujourd'hui ce Membre paroît avoir en-  
 » tièrement oublié les principes dont il étoit alors  
 » pénétré : il y a plus , il va même jusqu'à dé-  
 » fendre les personnes qu'il accusoit ; il emploie  
 » tous les moyens possibles pour éloigner leur  
 » examen , & pour faire oublier leurs torts. Il  
 » cite d'une manière triomphante le traité con-  
 » clu avec les Marattes ; mais ce traité est loin  
 » de M. *Hastings* , & s'il m'étoit permis d'appuyer  
 » mon sentiment par des piéces justificatives , je  
 » démontrerois aisément que par ce traité , les  
 » Princes Indiens ont été sacrifiés les uns aux  
 » autres , & trahis réciproquement .

Ici M. *Dundas* interrompit M. *Burke* , & prit  
 la Chambre à témoin qu'il n'avoit pas fait usage  
 de cette dernière expression .

M. *Burke* en convint ; mais il dit que c'étoit-là  
 la conséquence naturelle qu'on devoit inférer  
 d'une négociation par laquelle , selon les propres  
 expressions de M. *Dundas* , les Princes du pays  
 avoient été sacrifiés les uns aux autres . Il observa  
 que les moyens dont on s'étoit servi pour défen-  
 dre cette négociation si vantée par le Ministère ,  
 étoient en ne peut plus propres à prouver au con-  
 traire combien elle étoit criminelle . « En effet ,  
 » de quel oeil la grande-Bretagne doit-elle envi-  
 » sager un traité où ses alliés ont été traités avec  
 » tant de perfidie . Les papiers que je demande ,  
 » s'ils me sont accordés , mettront à découvert  
 » tout le tissu de ruse & de trahison dans lequel  
 » on avoit enveloppé les Alliés de l'Anglèterre ,  
 » pour s'assurer la nouvelle alliance des Marattes .  
 » Ce sont précisément ces mesures méritoires pour  
 » lesquelles j'invoque la justice du Parlement .

M. *Dundas* chercha à justifier de nouveau le  
 traité avec les Marattes , en disant que le mérite de  
 la Politique la plus raffinée étoit souvent d'écon-

duire des Puissances rivales & de les sacrifier les unes aux autres.

M. *Burke* reprit la parole & dit : « avant de re-  
 « fuser la communication des papiers qu'il de-  
 « mandoit, M. *Dundas* auroit dû s'attacher à  
 « prouver la justice & la bonne foi du traité en  
 « question ; c'eût été le seul moyen de justifier  
 « ce refus. Il est vrai que c'eût été une tâche fort  
 « difficile : il auroit fallu faire oublier les qua-  
 « rante-quatre résolutions passées dans le temps  
 « qui prouvoient la nécessité de l'examen pro-  
 « posé. Il auroit fallu, en un mot, désabuser le  
 « public sur les excès & la tyrannie, qu'on attri-  
 « buoit généralement en Angleterre aux servi-  
 « teurs de la Compagnie dans l'Inde. Ces accu-  
 « sations ont-elles donc été détruites ? ou crain-  
 « dra-t-on, en examinant quelques individus,  
 « de dévoiler le système corrompu & vicieux du  
 « corps entier de l'Administration dans l'Inde ?  
 « S'il en faut croire le Ministère, continua M.  
 « *Burke*, on risque de fournir aux Princes In-  
 « diens des notions qu'ils n'ont point. Eh ! qui  
 « ne voit qu'on ne sauroit rien leur apprendre  
 « qu'ils ne sachent que trop malheureusement  
 « pour eux ! D'ailleurs leurs *Vakeels* ou Envoyés,  
 « leurs *Hircahs* ou Espions, enfin leurs Gazettes  
 « persannes leur donnent généralement toutes  
 « les lumières dont ils ont besoin pour leurs af-  
 « faires politiques. Je crains plutôt qu'on ne  
 « veuille faire un secret à la Nation des choses  
 « qui sont notoires & publiques dans toutes les  
 « Cours de l'Indostan ; & la présence de quelque  
 « Ministre Indien en apprendroit bien plus là-  
 « dessus au Parlement que toutes les pièces ma-  
 « nuscrrites qu'on pourroit lui fournir. Que ser-  
 « roit-ce si le Rannah de Ghad, si le Roi *Shau-*  
 « *Allum* & le Grand-Mogol *Ragoba* pouvoient ex-

to poser eux-mêmes leurs griefs en présence des Communes. » M. Burke suivit avec complaisance cette allégorie ; & parlant au nom de chacun de ces Princes , il résuma toutes les accusations portées contre M. Hastings.

Il finit son discours en insistant sur la production des pièces , & dit que , de toutes les objections qu'on lui avoit faites , n'en ayant pas trouvé une qui eût souffert un examen rigoureux , il étoit inutile d'accumuler les raisonnemens & qu'il croyoit devoir attendre la décision définitive de la Chambre.

M. Fox ayant appuyé la motion de M. Burke , le Chancelier de l'Echiquier observa que le Rannah-Ghad n'étoit nullement intéressé aux opérations que la paix des Marattes avoit exigées ; & pour le prouver , il dit qu'il produiroit volontiers les papiers qui le concernoient ; mais pour les autres pièces demandées , il regardoit leur publication comme imprudente & même dangereuse.

Le Major Scott dit que quelque attachement qu'il eût pour M. Hastings , & quelque desir qu'il eût de le voir justifié , il se feroit un scrupule d'être son défenseur , si M. Burke parvenoit à prouver , ainsi qu'il s'en flattoit , les faits articulés contre le Gouverneur Général du Bengale. Quant au traité avec le Rannah de Gad , dont M. Burke avoit cité l'infraction comme l'un des griefs contre M. Hastings , il dit qu'il étoit en état de prouver que toute l'infidélité étoit du côté de Rannah , qui avoit rompu ses engagements , en refusant de fournir le subsidé stipulé , le nombre d'hommes & les vivres convenus.

La Chambre s'étant divisée , la motion de Mr. Burke fut rejetée par une majorité de 43 voix. Alors , M. Burke fit suivre d'autres

motions analogues; plusieurs furent rejetées & d'autres admises.

Dans la même Séance, M. *Taylor* fit rapport à la Chambre des résolutions sur les pêcheries britanniques, prises par le Comité; en voici la teneur.

» Qu'il seroit imposé un droit de dix shelings  
 » par tonne sur tous les navires étrangers qui  
 » importent des turbots, des homards ou des  
 » anguilles dans la Grande-Bretagne «,

» Qu'il seroit mis un impôt de cinq livres  
 » sterlings par mille, sur toutes les lamproies  
 » exportées de la Grande-Bretagne «.

» Que chaque lamproie exportée par des na-  
 » vires étrangers seroit sujette à un droit de  
 » cinq shelings «.

» Que le même droit de cinq shelings par cha-  
 » que lamproie, seroit imposé sur toutes celles  
 » exportées de la Grande-Bretagne au-delà de  
 » 2000 sur un même bâtiment, fût-ce dans des  
 » vaisseaux de construction Angloise «.

» Qu'il seroit accordé une gratification de  
 » trente shelings par chaque lot de 20 turbots de  
 » 16 pouces de longueur entre l'œil & la queue,  
 » pendant les trois premières années; une de  
 » vingt shelings pendant la quatrième année;  
 » & une de dix shelings pendant la cinquième «.

» Qu'il seroit enfin accordé une gratification  
 » de cinquante livres sterlings au maître du ba-  
 » teau qui auroit pris une plus grande quan-  
 » tité de turbots pendant l'année; une de qua-  
 » rante livres sterlings au second; & une de  
 » trente livres sterlings au troisième pêcheur qui  
 » auroit fait la meilleure pêche «.

Les subsides de l'Artillerie pour le service de la Marine ont été votés le 6. Ils montent

à la somme de 300,000 liv. sterl. Sur cette masse 13,000 liv. seront appliquées à l'entretien de quelques ouvrages faits pendant la guerre & depuis la paix à Portsmouth & à Plymouth.

Le projet de fortifier les ports n'est nullement abandonné, & l'on doit croire qu'une question, décidée à la pluralité d'une seule voix, est au moins très problématique. Au reste, il est bon de défabuser les étrangers peu instruits, qui s'imaginent que ce projet tenoit à des vues d'ambition de la part de la Couronne, & au dessein d'augmenter les places fortes. La preuve complète de la fausseté de cette induction, est que le principal auteur & fauteur du plan rejeté, le Duc de *Richmond*, est le Whig le mieux caractérisé & le plus constant de tout le Royaume. Jamais ses principes politiques n'ont varié, & il est assurément le dernier homme qu'on doive soupçonner de travailler à aggrandir l'autorité du Roi. La véritable raison qui a déterminé une grande pluralité de la Chambre, & sur-tout les *Country - Gentlemen*, Représentans des Comtés, est le préjugé général sur la force invincible de la Marine Angloise; ainsi, l'orgueil national a eu autant de part que la raison & la politique au système contraire aux fortifications. Il est probable que ce projet sera repris, mais sur un devis moins étendu.

Le Chancelier de l'Echiquier a fait nommer par la Chambre des Communes un Co-

mité choisi, qui fera le rapport à cette Chambre de tous les papiers relatifs aux Finances & déposés sur le Bureau. D'après ce rapport M. Pitt proposera son plan pour l'extinction de la dette publique.

Le Comité nommé à la ballote est composé de 9 Membres, savoir; Mr. *Wyndham-Grenville*, Lord *Graham*, Mrs. *Eliot*, *Wilberforce*, *Addington*, *Rose*, *Call*, *Beaufoy* & *Smith*.

La Chambre des Communes vota le 7 la somme de 286,096 liv. sterl. pour les dépenses de l'Artillerie, relatives au service de terre.

Mr. Francis prononça, le 7, un discours fort long, qu'il termina par une motion à l'effet d'obtenir la permission de proposer différens changemens au Bill de l'Inde, passé dans la dernière session. Il insista sur l'article de cet acte, qui ôtoit aux Anglois attachés dans l'Inde au service de la Compagnie, le privilege qu'ils avoient reçu en naissant d'être admis au jugement par Jurés. Mais il s'étendit sur-tout sur la clause qui oblige les Employés revenant de l'Inde à donner un état de leur fortune, & à attester la vérité par un serment. Il fit sentir que cette loi étoit absurde, & qu'elle produiroit les effets les plus funestes. » Elle ajoutera au crime des » méchans celui du parjure. Elle affligera les » bons, & elle détruira dans l'Inde cette con- » fiance réciproque, cette union, qui peuvent » seules soutenir un Gouvernement aussi éloigné » de la mere patrie «.

La motion de Mr. Francis ne passa point; Mr. Dundas la fit rejeter, en proposant la question préalable. En effet, il n'avoit pas d'autre

moyen pour faire échouer la motion de Mr Francis, son dessein étant de présenter dans peu de jours un acte qui renfermera en partie les mêmes modifications que celles que Mr. Francis avoit indiquées.

Toutes les pieces relatives à l'accusation contre M. Hastings seront imprimées. La Chambre des Communes, à la requête de M. Francis en a accordé la permission. Il est à croire que le parti puissant qui soutient cet ancien Gouverneur général du Bengale, obtiendra également de faire imprimer celles qui tentent à le disculper.

Les nouvelles gratifications accordées par le Parlement pour l'encouragement des pêcheries, font le plus grand honneur à celui qui en a donné l'idée. Ce moyen, dit un papier public, protégera plus efficacement la Marine qu'un système de fortifications, qui diminueroit les forces générales en augmentant les forces particulières d'une Province ou deux. La vingtième partie des sommes demandées par le Duc de Richemond suffira pour enlever aux Hollandois la pêche du Hareng & du Turbot, & pour former une pépinière de Marelots, qui fournira assez d'hommes à l'Angleterre pour assurer 30 vaisseaux de plus que ses moyens ne lui avoient permis. Une autre considération non-moins importante, c'est qu'indépendamment des avantages que procureront les pêcheries Angloises, elles écarteront des côtes les pêcheurs Hollandois, qui étoient les principaux agens de la contrebande.

L'Amirauté vient d'envoyer aux Comisaires des différens chantiers, un ordre de faire

faire équiper sur le champ les vaisseaux destinés à relever les frégates & autres bâtimens en station à la Jamaïque, aux Isles du vent, & dans la Méditerranée. Ces vaisseaux doivent être prêts à appareiller à la fin du mois prochain. Il y en a deux, dit-on, destinés pour l'Inde, mais on ne fait encore ni leur nom ni leur force.

Le 9 il est arrivé de Falmouth au Bureau de l'Amirauté un Officier chargé de dépêches de l'Amiral *Sawyer*, Commandant des vaisseaux de guerre en station à Halifax. Ces dépêches sont, dit-on, de la dernière importance, & le sloop le *Brisk*, de 18 canons qui les a apportées, avoit ordre d'entrer dans le premier port d'Angleterre où il pourroit aborder. On soupçonne qu'il est question d'une nouvelle querelle entre les Bostoniens & les équipages de quelques vaisseaux Anglois.

On assure que le Gouverneur *Penn* partira dans peu pour l'Amérique, avec la qualité de Ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. On prétend qu'il doit sa nomination au crédit de Lord *Lonsdale* avec lequel ce Gouverneur est lié depuis long temps.

Plusieurs Gentilshommes Génois se sont rendus chez M. Pitt, pour lui offrir leurs services dans la Marine Royale, sous la seule condition d'être naturalisés. Ils desireroient y être admis sur le pied de Cadets, & ils ne se retireront que dans le cas d'une guerre

avec quelque Puissance étrangère. M. Pitt leur a promis de rendre compte au Roi de leur demande.

Suivant une Lettre de la Dominique, en date du premier Janvier, le Capitaine Marsh, du trentieme Regiment, s'est mis pendant plusieurs jours à la poursuite des Nègres fugitifs, avec des détachemens de son Regiment & les Legions des Capitaines Jarret & Green. Il arriva le 27 Décembre à leur camp qu'il trouva abandonné quoiqu'on eût pris toutes les précautions possibles pour tenir cette expédition secrète. Les troupes marcherent ensuite vers un autre camp placé sur une montagne qu'il étoit impossible d'environner, & quoiqu'elles fussent exposées à tout le feu de l'ennemi, elles parvinrent à y entrer, soutenues par le feu que fit le reste du détachement; les Nègres néanmoins se réfugièrent tous dans les montagnes, à l'exception d'un seul homme & d'une fille. Les troupes mirent le feu au camp après avoir retiré une certaine quantité de poudre, de boulets, de canons, de haches, & qu'on suppose leur avoir été fournis par les François.

Les dépêches qui ont apporté la nouvelle de la mort du Chevalier John Burgoyne, vraie ou fautive, sont venues par le canal des Marchands Noirs, communication nouvellement établie par la Compagnie. Mais on a lieu de douter de l'authenticité de cet avis, attendu que les dernières dépêches du Bengale n'en font aucune mention, quoiqu'à la date de ces dépêches on n'eût pas dû ignorer cet événement.

On fait en général que la santé du Che

valier Burgoyne étoit fort altérée depuis sa dernière affaire, & qu'il avoit subi une opération terrible, mais commune dans l'Inde, celle de se faire amputer le foie.

L'un de nos Journaux rapporte une anecdote risible du regne de Charles II.

Le Docteur South, Chapelain de ce Prince, prêchoit un jour devant la Cour, composée des hommes les plus corrompus de la Nation. On fait de quelle trempe étoient les courtisans de Charles. Le Chapelain s'aperçut, au milieu de son discours, que, de proche en proche, le sommeil s'étoit emparé de tous ses Auditeurs. Il s'interrompit tout-à-coup, &, changeant de ton, appela par trois fois le Comte de Lauderdale. Ce Seigneur s'étant levé : » Mylord, lui dit tranquillement le Docteur, pardonnez si je trouble » votre repos : c'est seulement pour vous prier » de ronfler un peu moins fort, attendu que » vous courez risque d'éveiller sa Majesté «.

On assure que le projet dont on s'occupoit depuis quelque temps d'établir à Oxford une Académie de Peinture a été approuvé par le Roi. Les Lettres sont assez cultivées dans nos Universités, mais tous les gens de goût desiroient depuis longtemps de voir s'opérer cette union des Beaux-Arts & des Sciences.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 15 Mars.*

La Reine qui est arrivée au terme de

4 mois & demi de sa grossesse, a été saignée le 17 Février dernier. La santé de Sa Majesté est aussi bonne qu'on peut le désirer.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 1er. de ce mois, le contrat de mariage du Comte d'Ourches, Capitaine au Régiment des Cuirassiers, avec Demoiselle de Senneville.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Saint-George-des-Bois, Ordre de Saint-Augustin, diocèse du Mans, l'Abbé Juglart du Tillet, Vicaire général de Bourges, sur la nomination & présentation de Monsieur, en vertu de son apanage; à celle de Saint-Vincent, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Laon, l'Abbé Leduc; & à celle de Saint-Etienne, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de Reims, la Dame Séguier, Religieuse-professe de l'Abbaye de Gomer-Fontaine.

L'Abbé Fauchet, Prédicateur ordinaire du Roi, Vicaire général de Bourges, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, l'Oraison funebre de Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, qu'il a prononcée le 20 Février dans l'Eglise de Saint Eustache.

Le Roi, convaincu des avantages de propager l'usage de l'inoculation de la petite-vérole, & voulant prévenir les épidémies que cette maladie occasionne fréquemment dans les maisons où il y a beaucoup d'enfans réunis, a ordonné qu'aucun sujet ne seroit à l'avenir admis dans ses Pages & ceux de la

**Reine, dans les Ecoles militaires & à la Maison de Saint-Cyr, qu'après avoir eu la petite-vérole naturelle, ou avoir été inoculé, ce dont les parens auront à justifier par les certificats d'un Médecin & d'un Chirurgien de leur résidence, légalisés par le premier Magistrat du lieu.**

Le 27 Décembre dernier, trois enfans jouant sur le grand canal du parc de Versailles, tomberent sous la glace. Le nommé Joseph Chrétien, âgé de 17 ans, garçon Cordonnier, courut à leur secours; mais les voyant déjà entièrement dans l'eau, il se mit à genoux, fit un signe de croix, & ensuite se précipita lui-même dans le trou formé sous les pieds de ces enfans, d'où il eut le bonheur de les retirer. Sur le compte rendu à Leurs Majestés de cet acte de courage & d'humanité, le Roi a décoré ce jeune homme d'une médaille & d'une chaîne d'or, & la Reine lui a fait don d'une somme pour payer sa maîtrise.

Le 13, le Comte de Praslin a prêté serment entre les mains du Roi, pour la place de Lieutenant général de la Haute-Bretagne, vacante par la mort du Duc de Praslin.

Le même jour, la Comtesse de Villefort a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Marquise de Villefort, Sous-Gouvernante des Enfans de France.

Ce jour, le sieur Boze a eu l'honneur de

présenter au Roi la gravure faite par Henri-quez , Graveur, d'après le portrait original de Sa Majesté , peint par le sieur Boze.

*DE PARIS, le 22 Mars.*

Le 9 de ce mois , l'Académie Française, avec l'agrément du Roi , a élu M. Sedaine, à la place de M. Watelet. Dans une de ses dernières Séances , l'Académie Royale des Sciences a nommé Mr. Thouin , premier Jardinier du Jardin du Roi , pour l'un de ses Membres dans la classe de Botanique. Enfin , l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres a admis au nombre de ses Associés Etrangers , dont la mort du feu Landgrave de Hesse-Cassel avoit fait vaquer une place , M. *Bitaubé*, de l'Académie de Berlin , très-connu , entr'autres , par l'intéressant Poëme de Joseph , & par une excellente Traduction d'Homere.

#### A BENJAMIN FRANKLIN VIVANT.

*Prix proposés par la Société des Neuf Sœurs.*

La Société, connue sous le nom des Neuf Sœurs, composée de Savans , d'Artistes & de Littérateurs, & présidée par Benjamin Franklin l'année qui suivit celle où elle eut le malheur de perdre Voltaire ; voulant aujourd'hui décerner un hommage public d'admiration au célèbre Américain dont elle n'ose plus espérer la présence , propose aux Arts & à l'Eloquence deux Prix , qui seront deux Médailles d'or , chacune de la valeur de 600 livres.

Le Prix d'Eloquence sera donné à un *Eloge en*

prose de Benjamin Franklin vivant, d'une demi-heure de lecture au moins.

Le Prix des Arts sera donné à un Dessin allégorique, hauteur de deux pieds & largeur d'un pied & demi, représentant les services rendus par Benjamin Franklin, aux Sciences & à la liberté de l'Amérique.

Toutes personnes, excepté les Membres de la Société des Neuf Sœurs, peuvent concourir.

Les Discours & les Dessins seront envoyés à Paris, francs de port.

On est libre de choisir l'une des adresses suivantes :

*Pour les Discours.*

M. le Président Dupuy, rue Gaillon.

M. D'Alande, au Collège royal.

M. le Marquis de Marnezia, rue de Favart.

M. Roucher, rue de l'Éperon Saint-André-des-Arcs.

M. le Comte de la Cépède, au Jardin du Roi.

M. Leblanc, quai Dauphin, île S. Louis.

*Pour les Dessins.*

M. Vernet, aux Galeries du Louvre.

M. Greuze, rue Thibautodé.

M. Berthelemy, rue Plâtrière, hôtel de Bullion.

M. Houel, rue du Coq S. Honoré.

M. Couassinon, rue Mécée.

M. Choffard, quai & maison neuve des Théâtres.

M. Guécher, rue Saint-Jacques, vis-à-vis S. Yve.

Il est défendu de se faire connoître, directement ni indirectement, sous peine d'être exclu du Concours.

Les Concurrents placeront en titre de leurs Discours & de leurs Dessins une épigraphe & un numéro. Ils les répéteront sur un billet cacheté, où ils écriront leur nom, & le billet sera joint à l'ouvrage.

Le Concours sera irrévocablement fermé le dernier jour du mois de Février de l'année 1787.

Les Prix seront distribués dans une Assemblée solennelle le premier Lundi du mois de Mai 1787.

Nous revenons pour la troisième fois à l'objet important de la forme des registres de Baptême, au sujet de laquelle nous recevons la lettre suivante d'un Officier public.

Chargé par état depuis près de vingt ans du dépôt chaque année des Registres d'environ cent Paroisses dans les Evêchés de Saint-Malo & Dol, & d'opérer les états de population en résultans, j'y ai remarqué, & j'y remarque tous les jours que chaque Recteur ou Curé a une forme différente dans la rédaction des actes de Baptêmes, mariages & sépultures; que même plusieurs, par défaut sans doute d'instructions suffisantes, y commettent des fautes essentielles.

J'ai donné des observations particulières sur les objets & autres y relatifs dans les états de population que j'ai servi pour les années 1770, 1771, 1772 & 1773, & j'en ai répété depuis quelques-unes.

J'imaginerois donc qu'en adoptant celles de MM. les Curés de Tournam & d'Aulnoy-le-Faulcon, il seroit du bien public de donner dans tout le Royaume un formulaire imprimé de tous ces actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures, & qui seroit chaque année réimprimé en tête de

ces registres, pour les sieurs Recteurs & Curés s'y conformer scrupuleusement dans la rédaction de leurs actes.

Signé, BAINOUL, Greffier & Notaire Royal à Dinan en Bretagne.

La nouvelle Imprimerie Polytype, dont l'Inventeur fait encore un secret, a exercé la sagacité de divers Gens de l'Art. Personne ne nous paroît avoir saisi le procédé vraisemblable de Mrs. *Hoffman*, mieux que M. *Pingeron*, si connu par ses grandes connoissances & par son génie en mécanique. Voici l'extrait d'une de ses lettres.

Je pense qu'en composant une planche avec des caractères mobiles, selon l'usage ordinaire, & faisant épreuve sur une matière capable de recevoir nettement une empreinte, telle que le Talc, le Plâtre commun, certains Argiles, le Tripoli de Venise, des Terres composées, enfin le Sable des Fondeurs, il seroit facile de couler dans ces creux la même matière dont on fait les caractères; savoir, l'Étain ou le Plomb & le Régule d'Antimoine fondus ensemble. Il résulteroit de cette fonte des tables très-minces auxquelles on pourroit donner la plus grande solidité en les doublant. Elles seroient couvertes d'un côté de caractères de relief avec lesquels on pourroit imprimer, après avoir corrigé, avec l'Échoppe & le Burin, les defectuosités qui surviendroient à la fonte; les avantages de ce procédé, si l'expérience en confirmoit la bonté, rendroient les éditions perpétuelles, économiseroient singulièrement les frais du papier, puisqu'on ne tireroit qu'à fur & à mesure des demandes. Ceux qui sont un peu versés dans la Typographie savent que les frais d'impression se réduisent à peu de chose; que

le papier seul envoya Boniface Chrétien à l'Hôpital, par l'immense quantité qu'il lui en fallut pour éditer ce funeste *in-folio* qui causa sa ruine.

Jé suis dépositaire, depuis près de trente années, d'un procédé par lequel on peut multiplier prodigieusement les écritures en très-peu de tems; mais l'abus qu'on en pourroit faire m'a engagé à le tenir secret. Le peu de volume de l'appareil, le silence dans lequel on peut opérer, contribueroient beaucoup à tromper la vigilance de tous ceux qui sont chargés de veiller au bon ordre. Il n'en est pas de même de la nouvelle Imprimerie dont le grand étalage rend la *clandestinité* presque impossible.

Je desirerois de tout mon cœur que les procédés que je propose pussent remplir les mêmes vûes que ceux des Inventeurs de l'*Imprimerie Polytype*. N'étant pas à portée d'une Fonderie de Caractères, il ne me reste qu'à inviter les Amateurs de la Typographie, résidans à Paris, à Rouen, à Lyon, à Avignon, où l'on fait des caractères, à faire les expériences dont je viens de parler, d'abord sur une page isolée, que l'on nomme *Paquet en Imprimerie*, & ensuite sur une demi-feuille d'impression ou *Forme*. Je vous prie, Monsieur, de publier ma lettre, si vous la présumez utile aux progrès d'un art, auquel tous les autres sont intéressés.

Il vient de paroître à l'Imprimerie Royale un Rapport de l'Hospice de Charité de Saint Sulpice, institué & dirigé par les soins de Madame Necker. N'ayant pas sous les yeux cet Imprimé, nous sommes forcés d'en présenter le squelette, tel qu'il se trouve dans une Feuille publique.

Il résulte des comptes publiés jusqu'à ce jour

que la journée de chaque malade, qui a été fixée en 1779 à 16 s. 6 d. & une fraction, a couru, en 1780, 16 s. 0 d.

En 1781, 17 s. 3. d. par la progression du prix des drogues & des denrées.

En 1782, 17 s. 1 d. l'augmentation des lits ayant laissé un petit bénéfice sur les gens de service.

En 1783, la journée a été portée à 17 s. 2 d. ; ce second denier de plus provenant de 18 s. imposés sur la corde de bois, & de 150 liv. ajoutées au traitement du Chirurgien, en considération de la nouvelle salle des blessés.

En 1784, elle s'éleva à 17 s. 6 d. suite nécessaire d'une seconde augmentation sur le bois & de la valeur du pain.

Enfin, l'on trouvera 17 s. 7 d. pour 1785, effet d'une seconde augmentation de 3 liv. 10 s. par corde de bois, &c.

Le tableau de la mortalité présente un résultat non moins satisfaisant, si l'on fait attention à la proportion des morts sur les malades qui sont reçus dans tous les hôpitaux. En 1784, sur 2068 malades admis à l'Hospice, il en est mort 272 ; & 307 sur 2030 en 1785.

On lira avec intérêt le passage suivant de l'avis mis à la tête de ces comptes : « le régime & l'ordre établis dans l'Hospice de Charité ont été adoptés depuis quelque tems par un grand nombre d'Hôpitaux ; & si le respect nous permettoit de laisser connoître ici la grande marque d'approbation que cette Maison vient de recevoir, nous n'aurions plus besoin de rien dire désormais en faveur de notre Administration. Nous répéterons que les avantages & les succès dont elle jouit, dépendent sur-tout du bon esprit qui caractérise les

20 Sœurs de Saint-Lazare, & du zèle d'un très-  
 20 petit nombre de personnes, qui ont fait de  
 20 l'Hospice de Charité leur principale occupa-  
 20 tion & leur plus doux intérêt.

Dans la Séance publique du 7 Mars 1786,  
 la Société Royale de Médecine, a distribué  
 & proposé les Prix suivans.

La Société avoit proposé pour sujet du prix de  
 la valeur de 600 liv. fondé par le Roi, la question  
 suivante : *Des quatre Constitutions annuelles ad-*  
*mises par les Anciens, & qui sont la Cataracte,*  
*l'Inflammation, la Bilieuse & l'Atroilaire; les trois*  
*premières étant connues & bien déterminées, on de-*  
*mande si la quatrième a une existence distincte, &*  
*quelle est son influence dans la production des maladies*  
*épidémiques.*

Parmi les Mémoires envoyés au concours, la  
 Société en a distingué deux, entre lesquels elle a  
 partagé le prix. Elle a adjugé la première mé-  
 daille d'or, de la valeur de 300 liv. à M. Mezler,  
 Docteur en Médecine, & Physicien de la ville  
 impériale de Gengembach.

La seconde médaille d'or, de la valeur de  
 300 liv. a été décernée à M. Jeunet, Docteur en  
 Médecine de l'Université de Besançon, résidant  
 à Chatel-Blanc en Franche-Comté.

L'accessit a été accordé à l'Auteur du Mémoire  
 ayant pour épigraphe le passage suivant d'Hypoc-  
 rate ;

*Hominis autem corpus in se sanguinem & pituitam*  
*& bilem duplicem, flavam nempe & nigram*  
*continet, &c. &c. Hypp. de Nat. hum.*

L'Auteur de ce Mémoire ne s'est point fait  
 connoître.

La Société avoit proposé dans sa Séance pu-  
 blique du 31 Août 1784, pour sujet du prix de

La valeur de 600 liv. fondé par le Roi, la question suivante :

*Exposer quels sont les caractères des maladies nerveuses proprement dites, telles que l'hystéricisme, l'hypochondriacisme, &c. jusqu'à quel point elles diffèrent des maladies analogues, telles que la mélancolie ; quelles sont leurs causes principales, & quelle méthode on doit employer en général dans leur traitement.*

Ce prix a été décerné à M. Pétersen-Michell, Membre de la Société d'Utrecht, résidant à Amsterdam.

L'accessit a été accordé à M. Moublet-Gras, Médecin à Tarascon.

La Société avoit proposé dans sa Séance du 31 Août 1784, pour sujet d'un prix de 600 liv. dû à la générosité d'un particulier qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante :

*Déterminer par l'observation quelle est la cause de la disposition aux calculs & autres affections analogues, auxquelles les enfans sont sujets ; si cette disposition dépend des vices de l'ossification ; & quels sont les moyens de les prévenir & d'en arrêter les progrès.*

Ce prix a été décerné à M. Jacquinelle, Chirurgien-Major du Régiment d'Agénois.

La Société a remarqué quelques articles dont elle a été satisfaite dans un Mémoire ayant pour épigraphe ces paroles *Vi contractili fit vita* ; elle invite l'Auteur à écrire avec plus de clarté & avec plus de précision.

La Société avoit proposé dans sa Séance publique du 13 Août, pour le sujet d'un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 400 l. dû à la bienfaisance d'un Militaire qui n'a pas voulu se faire connoître, le programme suivant.

*Exposer quelles sont, relativement à la tempéra-*

— *sure de la saison & à la nature du climat, les précautions à prendre pour conserver, après une campagne, la santé des troupes qui rentrent dans leurs quartiers, & pour prévenir les épidémies dont elles y sont ordinairement atteintes.*

Parmi les Mémoires envoyés, la Société en a remarqué deux, auxquels elle a distribué le prix dans l'ordre suivant :

Elle a décerné : 1°. une médaille d'or de la valeur de 200 livres, à M. Craissac, Médecin de l'Hôpital Militaire, &c. à Lille. 2°. Une médaille d'or de la valeur de 100 liv. à M. Petry, Chirurgien-Major en chef de l'Hôpital militaire de Brest.

La Compagnie a plusieurs fois adjugé des Prix aux Auteurs des mémoires qui lui ont été adressés sur divers objets de Médecine pratique. Cette année elle en a reçu un dont les Commissaires ont rendu le compte le plus avantageux, & qui lui a paru mériter toute son attention. Il contient des observations de Médecine-pratique, suivies de l'histoire des épidémies, des petites véroles qui ont régné à Montpellier depuis 1746 jusqu'en 1770, par M. C. Chaptal, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier. La Société voulant donner à M. C. Chaptal une marque publique de son estime, lui a décerné une médaille d'or de la valeur de 100 liv.

Le grand travail que la Société a en ce point, conformément aux ordres du Roi, sur la topographie générale du Royaume, avance chaque jour. Depuis la dernière assemblée du 30 Août 1785, la Société a reçu plusieurs mémoires, parmi lesquels quatre lui ont paru sur-tout devoir être remarqués.

Elle a adjugé le premier prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 100 livres à

M. Picard , Docteur en Médecine , à Troyes en Champagne , Auteur d'un Mémoire sur la topographie médicale de cette ville & de ses environs.

Le second prix consistant en une médaille d'or de la même forme que le jeton ordinaire de la Compagnie , a été adjugé à M. Terrède , Docteur en Médecine , Auteur d'un Mémoire sur la topographie médicale de la ville & canton de Laigle , où il réside.

Deux Mémoires méritent qu'on en fasse une mention honorable.

Le premier sur la topographie médicale de Vannes , a été envoyé par M. Aubry , Docteur en Médecine , résidant en ladite ville.

Le second sur la topographie Médicale de la ville de Sultz en Haute-Alsace , a été adressé par M. Beltz , Docteur en Médecine , dont M. Beiger , Docteur en Médecine , aussi résidant à Sultz , a été le coopérateur pour toute la partie de ce Mémoire qui concerne l'Agriculture.

M. Raymond , Associé Régnicole à Marseille , a envoyé précédemment un Mémoire sur la topographie de cette ville , qui a été publiée dans nos recueils , & que l'on peut regarder , sous plusieurs rapports , comme un modèle dans ce genre de recherches.

La Société lui a décerné une médaille d'or de la valeur de 50 liv.

*La fin à l'ordinaire prochain.*

Adelaïde-Félicité Brulart Puyseuix , Maréchale-Duchesse d'Estrées , Marquise de Silbery & de Puyseuix , Dame de Verzenay , Fontaine , Prunay & Ludes , Comtesse de Casteau , Caubon , &c. veuve de Louis-César le Tellier de Louvois , Duc d'Estrées ,

Baron de Montmirel, premier Baron du Boulonnois, Maréchal de France, Ministre de France, Gouverneur des ville & citadelle de Metz, Gouverneur général des évêchés de Metz & Verdun, Chevalier des Ordres du Roi & Général de ses armées, est mort à Paris, le 12 de Février, dans la 61e. année de son âge.

Charles de Mathei, Marquis de Valfons, Vicomte de Sebourg, Comte de Blandecque, Lieutenant général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Gouverneur pour Sa Maj. du fort de l'Ecluse; ayant servi le Roi sans interruption pendant plus de 60 ans, est mort à Paris le 6 de ce mois.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont: 58, 66, 72, 7, & 37.

## P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES, le 18 Mars.*

Lorsque le Conseil-Comité des Etats de Hollande a remis au Colonel-Commandant des Gardes Hollandoises, les nouveaux drapeaux aux armes de la Province, le Baron de Noordwyck, Président, a prononcé le discours suivant.

MESSIEURS,

Leurs Nobles & Grandes Puissances, les Seigneurs Etats de Hollande & de West-Frise,

les seuls Souverains légitimes de cette Province, ont jugé utile & nécessaire de décorer leur Régiment des Gardes & de le pourvoir d'Enseignes Militaires, telles, qu'elles annoncent publiquement les glorieuses Marques de la Souveraineté Provinciale, à laquelle cet Illustre & brave Corps a eu un rapport particulier, dès les tems les plus anciens de la République.

C'est en conséquence de cette Résolution Souveraine & pour y obéir, que MM. les Conseillers-Comités ont la satisfaction aujourd'hui, de donner & de remettre entre vos mains, ces nouveaux Drapeaux, portant l'Empreinte des Armes de la Souveraineté de L. N. & Grandes Puissances. Nous vous les remettons solennellement à leur nom.

L. N. & G. P. s'attendent, que vous, Messieurs, les autres Officiers & Soldats du Régiment, continuerez d'obéir exactement, & de servir fidèlement le Pays, sous ces nouveaux Drapeaux.

Que vous obéirez de plus, à tous les Ordres & Commandemens qui vous seront donnés au nom & de la part de L. N. & G. P. & que vous les ferez exécuter, de même que ceux qui auront rapport tant au maintien de leur Autorité-Souveraine, qu'à la conservation du repos public dans cette Résidence, qui est la Résidence du Souverain.

Par-là, Messieurs, la Haute-Bienveillance & la Protection de L. N. & G. P. à votre égard, s'affermiront de plus en plus; & il sera particulièrement agréable à MM. les Conseillers-Comités de vous en faire éprouver les effets & de vous en donner des preuves dans l'occasion.

Après les inculpations violentes dont la

Banque Espagnole de *S. Charles* fut l'objet dans certains Imprimés, publiés en France, l'année dernière, on lira, avec empressement, le rapport des opérations que cette Banque vient de présenter à l'Assemblée générale de ses Actionnaires. Malgré l'étendue de cette pièce apologétique, nous nous déterminons à en donner l'extrait détaillé, fidèlement traduit de l'original Espagnol.

Les Actionnaires de la Banque précédés du Marquis d'*Astorga*, Comte d'*Altamira*, premier Directeur, étoient au nombre de 366.

La Séance fut ouverte par la lecture que fit le Secrétaire d'un ordre royal de Sa Majesté, concernant certaines règles à observer pour le bon ordre & la décence dans une assemblée aussi nombreuse.

S. E. le Marquis d'*Astorga*, prit ensuite la parole et annonça, dans un discours fort concis, que le Secrétaire alloit faire la lecture de la relation des opérations de la Banque, depuis la dernière assemblée générale.

Voici le précis de cette relation :

Les Directeurs présentent d'abord le tableau des opérations de l'année. Celle qui a le plus influé sur le sort de la Banque, & qui lui a procuré des bénéfices considérables, est l'augmentation du prix des actions, mais c'est aussi celle qui a excité le plus de plaintes & de murmures. La Direction rend compte aux Actionnaires de cette opération de la manière suivante.

« La Junte générale de 1784, en fixant à 30 pour cent l'augmentation de prix des actions qui ressoient à négocier, sembloit avoir assujéti les Directeurs à ne pas excéder ce taux. Mais la Direction voyant l'avidité avec laquelle on

recherchoit les actions, crut devoir suspendre la négociation le 19 Février 1785, pour délibérer sur le taux auquel on porteroit les actions. Le principal objet de la direction, par ce changement, étoit de mettre un frein à l'avidité avec laquelle les étrangers cherchoient à s'intéresser dans les fonds de la Banque, ou du moins de leur vendre cher le droit qu'ils acquerreroient d'avoir part au bénéfice dont la nation devoit profiter. »

« Cette suspension produisit des clameurs et des altercations qui ont peut-être contribué à diriger les coups qu'on a voulu porter en France à la Banque. Mais soit que les écrits répandus dans Madrid aient fourni les calomnies par lesquelles on a voulu la dénigrer, soit que les Auteurs de Madrid, persécutés par l'autorité ou par l'opinion publique, aient voulu exhaler leur ressentiment hors du Royaume, soit enfin que les joueurs qui ne songent qu'à se procurer des bénéfices sans s'arrêter aux moyens, aient spéculé sur le discrédit de la banque dans ces actions; il est certain qu'on a soulevé pour attaquer la banque un de ces gens dont la vie n'offre qu'une alternative de délits & de châtimens, & qui emploient à dire du mal les instans où ils jouissent de leur liberté. »

Le libelle imprimé à Paris contre la banque, non seulement renouvelloit toutes les calomnies & les sophismes répandus dans les manuscrits de Madrid, mais il l'emportoit encore sur eux par l'audace particulière avec laquelle son auteur parloit d'un Gouvernement qu'il ne connoissoit pas, & traduisoit une langue qu'il n'entendit pas. »

» La Banque méprisa cet écrit & celui que publiâ le même Ecrivain polémique contre une

maison qui est en correspondance avec la Banque, qui se rend utile aux deux Royaumes, & dont le nom honorera toujours les fastes du commerce «.

» Cependant la Banque, par une représentation du 21 Mars, avoit sollicité de S. M. la permission d'augmenter les actions de 15 pour cent, ou de 300 réaux, ce qui portoit l'augmentation totale à 25 pour cent, & la valeur de chaque action à 2500 réaux. Elle y démontrait que les actions qui devoient produire 7 pour cent de leur capital, pouvoient se hausser jusqu'à 2800 réaux, parce que même à ce prix elles donneroient 5 pour cent; intérêt supérieur à celui de tous les autres effets publics, & tel qu'il convenoit pour que l'agriculture & l'industrie n'en souffrissent pas, par la préférence que les capitalistes donneroient à ces placements. Elle y indiquoit aussi les moyens qu'elle croyoit les plus efficaces pour empêcher les actions de sortir du Royaume, & elle insistoit sur la nécessité de tirer au moins de ce mal le plus grand avantage possible en faveur de la Banque & de la Nation; S. M. approuva cette proposition «.

En conséquence, on négocia 7208 actions, qui ont produit à la Banque un bénéfice de 3,604,000 réaux. On n'avoit excepté de l'augmentation que les temporalités (1), les magasins & les biens des communautés du Royaume.

Mais bientôt la direction ayant reconnu que ces dispositions étoient insuffisantes pour obvier à la sortie des actions du Royaume, & que les Nationaux qui sembloient les plus dignes d'être préférés, prêtoient leurs noms à des étrangers,

(1) On appelle de ce nom en Espagne l'Administration des biens d'un ordre Religieux.

résolue de faire disparaître ces bénéfices intermédiaires en haussant les actions au dernier prix auquel elles pouvoient se vendre, l'augmentation fut portée à 35 pour cent, & la valeur de l'action par conséquent à 2700 réaux. L'exception qu'on mit à cette augmentation en faveur des majorats, des fondations pieuses & autres établissemens qui étoient dans l'impossibilité de faire sortir leurs actions, démontrait assez le véritable esprit de cette mesure, qu'on auroit dû adopter dès le principe.

Les effets répondirent pleinement aux attentes de la direction. Les étrangers enleverent la majeure partie des 15156 actions qui restoient, quoiqu'elles fussent augmentées de 25 pour cent au-dessus du taux fixé par la dernière assemblée générale. Cette négociation a produit à la Banque 10,609,200 réaux. Elle modéra cependant l'ardeur des joueurs étrangers, & le prix des actions à Paris se mit au niveau & même au-dessous de celui de Madrid. » Cette révolution étoit aisée à prévoir pour quiconque connoissoit cette ville fameuse, centre de la Philosophie & du bon goût, mais dont les habitans pourroient s'appeller avec justice *le peuple enfant*, parce que bien que ce soit un de ceux qui raisonnent le mieux, c'est en même-tems celui qui se gouverne le moins par les loix du bon sens «.

» Cette fureur, qui avoit fait monter les actions sans qu'on sût pourquoi à 2800, 2900, 3000 & même 3200 réaux, prix imaginaire auquel les actions rendroient à peine 4 pour cent, fit bientôt place à un autre délire, & ces actions, qui s'étoient vendues bien au-dessus de leur valeur, tomberent à un prix bien inférieur à cette valeur. De 3200 réaux elles passerent à 2130,

& elles se soutiennent aujourd'hui à 2350 ; prix auquel plusieurs Nationaux ont fait racheter des portions considérables d'actions, qui, par ce moyen, retournent à leur centre naturel «.

*La Suite à l'Ordinaire prochain.*

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« On a été fort émerveillé d'apprendre ,  
 » par le Supplément de la Gazette d'Amster-  
 » dam , No. VIII , du 27 Janvier 1789 , à  
 » l'article de la Haye , que le Roi de Suède  
 » avoit fait remettre aux États-Généraux une  
 » Lettre , par laquelle il offroit d'accéder au  
 » Traité conclu dernièrement entre la France  
 » & la République. Il faut que les sources où  
 » l'Auteur de ladite Gazette a puisé cette  
 » belle nouvelle , lui en aient imposé par des  
 » accessoires bien séduisans , puisque cette pré-  
 » tendue Lettre & son contenu , n'existent que  
 » dans l'imagination féconde de ceux qui s'a-  
 » musent à fabriquer de fausses nouvelles.  
 » Mais , ainsi qu'on peut extraire quelques vé-  
 » rités des fables mêmes les plus dénuées de  
 » vraisemblance , on retrouve de même dans  
 » l'article en question une vérité incontestable , qui est , que les sentimens du Roi pour  
 » la République , sont réellement tels que cet  
 » article le suppose : quoique la démarche qui  
 » en auroit été le résultat , ne soit qu'un conte.  
 ( Gazette de la Haye , n<sup>o</sup>. 29. )

» Lors du départ des Hollandois de ce  
 » Fort , M. Kluyt , ancien receveur de la  
 » douane , ne pouvant soutenir l'idée que les  
 » os de sa femme , morte depuis 9 ans , pas-  
 » sassent sous la domination de l'Empereur ,  
 » conçut l'étrange dessein de les exhumer &  
 » de les emporter , & l'exécuta. Malheureu-

20 soment pour lui, soit que la douleur l'ait  
 21 troublé dans cette entreprise, soit défaut de  
 22 mémoire, il se trompa de place; & au lieu  
 23 de son épouse on prétend que le fidele époux  
 24 n'emporta que les tristes restes de la femme  
 25 d'un batelier, nommé P. Oomen. Celui-ci  
 26 s'est apperçu du vol, a jeté les hauts cris,  
 27 & vient d'intenter procès au ravisseur. On  
 28 prie MM. les Anatomistes de vouloir éclairer  
 29 les juges sur ce procès de nouvelle espece,  
 30 & dire à quel signe on peut distinguer les  
 31 os de la femme d'un receveur des douanes  
 32 d'avec ceux de la femme d'un batelier. —  
 33 Sans doute les cendres des morts sont insen-  
 34 sibles, mais c'est une satisfaction pour les vi-  
 35 vants, en certains momens de la vie, d'aller  
 36 répandre des larmes délicieuses sur le tom-  
 37 beau des objets qu'on a chéris, de leur par-  
 38 ler encore & de se dire: Ici je serai tranquille  
 39 comme eux. (*Idem.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1)

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Entre le Sr. DESCHAMPS, facteur d'Orgues,  
 appellant. — Et les Curé & Marguilliers de  
 l'Eglise & Fabrique de St. Remi de S. Quentin  
 intimés.

Une rente constituée pour l'acquit d'une fon-  
 dation, & assignée sur une Maison de Ville,  
 est remboursable en contrats de rentes sur le  
 Roi, encore que par l'acte de fondation elle ait  
 été déclarée perpétuelle & non rachetable. —  
 Voici dans quelles circonstances cette question  
 s'est présentée. — En 1749 le veuve Dey  
 fonde à perpétuité, en l'Eglise de St. Remi de  
 St. Quentin, un service solennel pour le re-  
 pos de son ame & de celle de son défunt mari.  
 En même tems elle constitue, au profit de la

Fabrique, pour l'acquit de cette fondation, une rente perpétuelle & non rachetable de 20 liv. par année, au paiement de laquelle elle affecte & hypothèque tous les biens, & spécialement des rentes foncières, à prendre sur des maisons sises à Vervins & à Siffon en Laonnois. — La veuve Dey épouse en seconde noces le sieur Deschamps; celui-ci, comme donataire de sa femme, offre à la Fabrique de St. Remi, pour le rachat de la rente constituée par sa femme, un contrat de 20 liv. de rente au principal, au denier 25 de 500 liv. sur les Aides & Gabelles. Il consent de payer le coût du transport & des lettres de ratification, & même d'abandonner à la Fabrique, pour la rendre tout-à-fait indemne, les six mois échus alors de sa rente sur le Roi. Refus de la part des Curé & Marguilliers. La contestation s'engage devant les Jugés de St. Quentin, qui, par une sentence, reçoivent les Gens du Roi opposans au remboursement, & déclarent le sieur Deschamps non recevable & mal fondé dans sa demande en validité d'offres. — Appel en la Cour; & arrêt sur délibéré du 14 janvier 1786, qui a informé cette sentence, & a déclaré les offres du sieur Deschamps bonnes & valables. Ainsi il est décidé par cet arrêt, que l'on peut offrir aux gens de main-morte des contrats de rentes sur le Roi, en remboursement de celles qu'on leur doit, quoiqu'elles aient été stipulées non rachetables, 20. qu'ils n'ont pas le droit d'exiger une rente plus forte pour les indemniser des frais de perceptions & ports d'argent, lorsqu'il sont éloignés de Paris,







C

7

AUG 31 1938



